



Évaluation finale du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Septembre 2024



SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	5
2. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION	10
2.1 Le contexte de l'évaluation	10
2.2 Les étapes de l'évaluation finale	11
2.3 Focus sur la méthodologie employée pour l'analyse des effets de la mise en œuvre de la charte.....	15
2.4 Les limites de l'évaluation	17
3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU PARC	19
3.1 La gouvernance	19
3.1.1 Partenariats et publics touchés	19
3.1.2 Le fonctionnement des institutions du Syndicat Mixte	20
3.1.3 Le PNR dans la gouvernance territoriale.....	27
3.1.4 Perspectives	29
3.2 Le budget.....	30
3.2.1 Les recettes	30
3.2.2 Les dépenses	33
3.2.3 Un budget contraint.....	36
3.3 Les moyens humains	38
4. UN PREMIER REGARD SUR LE PARC	44
4.1 La perception du Parc.....	44
4.2 Les relations avec le Parc	47
5. BILAN THÉMATIQUE.....	49
5.1 Milieux naturels et Eau	49
5.1.1 Rappel du contenu de la Charte	49
5.1.2 Contexte général	50
5.1.3 Engagements du Syndicat mixte et moyens associés	51
5.1.4 Chiffres Clés.....	53
5.1.5 Réalisations du Syndicat mixte du Parc	53
5.1.6 Engagements des signataires	60
5.1.7 Retour des acteurs	61
5.1.8 Perspectives	63
5.2 Urbanisme et Paysage.....	64
5.2.1 Rappel du contenu de la Charte	64
5.2.2 Contexte général	65
5.2.3 Engagements du Syndicat mixte et moyens associés	66

5.2.4	Chiffres Clés	67
5.2.5	Réalisations du Syndicat mixte du Parc	67
5.2.6	Engagements des signataires	69
5.2.7	Retour des acteurs	71
5.2.8	Perspectives	72
5.3	Forêt	73
5.3.1	Rappel du contenu de la Charte	73
5.3.2	Contexte général	74
5.3.3	Engagements du Syndicat mixte et moyens associés	75
5.3.4	Chiffres Clés	76
5.3.5	Réalisations du Syndicat mixte du Parc	76
5.3.6	Engagements des signataires	79
5.3.7	Retour des acteurs	81
5.3.8	Perspectives	82
5.4	Agriculture et Alimentation	83
5.4.1	Rappel du contenu de la Charte	83
5.4.2	Contexte général	84
5.4.3	Engagements du Syndicat mixte et moyens associés	85
5.4.4	Chiffres Clés	86
5.4.5	Réalisations du Syndicat mixte du Parc	87
5.4.6	Engagements des signataires	92
5.4.7	Retour des acteurs	94
5.4.8	Perspectives	95
5.5	Energie	96
5.5.1	Rappel du contenu de la Charte	96
5.5.2	Contexte général	96
5.5.3	Engagements du Syndicat mixte et moyens associés	98
5.5.4	Chiffres Clés	99
5.5.5	Réalisations du Syndicat mixte du Parc	99
5.5.6	Engagements des signataires	102
5.5.7	Retour des acteurs	103
5.5.8	Perspectives	104
5.6	Économie	105
5.6.1	Rappel du contenu de la Charte	105
5.6.2	Contexte général	106
5.6.3	Engagements du Syndicat mixte et moyens associés	106
5.6.4	Chiffres Clés	108
5.6.5	Réalisations du Syndicat mixte du Parc	108
5.6.6	Engagements des signataires	111
5.6.7	Retour des acteurs	112
5.6.8	Perspectives	113
5.7	Tourisme et Loisirs	114
5.7.1	Rappel du contenu de la Charte	114
5.7.2	Contexte général	114
5.7.3	Engagements du Syndicat mixte et moyens associés	115
5.7.4	Chiffres Clés	116
5.7.5	Réalisations du Syndicat mixte du Parc	117
5.7.6	Engagements des signataires	120
5.7.7	Retour des acteurs	121
5.7.8	Perspectives	121

5.8 Éducation, Culture et Communication.....	122
5.8.1 Rappel du contenu de la Charte	122
5.8.2 Contexte général	122
5.8.3 Engagements du Syndicat mixte et moyens associés	123
5.8.4 Chiffres Clés.....	125
5.8.5 Réalisations du Syndicat mixte du Parc	126
5.8.6 Engagements des signataires	130
5.8.7 Retour des acteurs	132
5.8.8 Perspectives.....	133
6. SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC ET DES MOYENS ASSOCIÉS.....	134
6.1 Mise en œuvre des engagements	134
6.2 Moyens associés	140
7. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PAR QUESTION ÉVALUATIVE.....	141
• ANNEXE : TABLEAUX DE SUIVI DES INDICATEURS DE TERRITOIRE ET DE RÉALISATION.....	152

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Situation géographique du Parc

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est un territoire rural de moyenne montagne (point culminant à 1267m d'altitude - Montgrand dans les Monts de Lacaune) et couvert aux 2/3 par la forêt. Il possède la caractéristique d'être traversé, du nord au sud, par la ligne de partage des eaux séparant le bassin versant de l'Atlantique et celui de la Méditerranée. Au cœur de ce carrefour bioclimatique, il bénéficie d'une situation géographique qui lui offre une diversité paysagère et culturelle exceptionnelle, des contreforts du Massif Central à la garrigue de Minerve, ainsi qu'une grande richesse faunistique et floristique.

Il s'étend sur deux départements, l'Hérault et le Tarn, au cœur de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée, anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Territoire rural, il est situé entre deux métropoles régionales, Toulouse et Montpellier, et entouré par quatre villes-portes : Castres, Revel, Saint-Chinian et Lodève.



Son périmètre d'intervention

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, créé en 1973, fait partie des plus anciens PNR de France. Son label « Parc naturel régional » a été renouvelé pour la dernière fois en décembre 2012, par décret du Premier Ministre n°2012-1390 en date du 11 décembre 2012 et pour une durée de 12 ans. Cette durée est passée à 15 ans avec la promulgation le 19 décembre 2017 d'un nouveau décret n°2017-1712 classant le PNR jusqu'au 12 décembre 2027.

Son périmètre d'intervention d'une superficie de 307 183 hectares couvre 118 communes : 64 communes héraultaises et 54 communes tarnaises. Il fait partie des plus grands PNR. Celui-ci a connu plusieurs évolutions depuis 2012. Au renouvellement de la Charte en 2012, le périmètre du Parc comptait 109 communes classées et 10 communes partenaires, ces dernières n'ayant pas pu intégrer le Parc faute de l'accord de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet. Par décret n°2017-1220 du 1er Août 2017, celles-ci ont pu intégrer le PNR, passant le nombre de communes classées de 109 à 119. Au 1^{er} janvier 2016, les communes de Castelnau de Brassac, Ferrières et Le Margnès ont fusionné pour donner la commune de Fontvieille. Le périmètre d'intervention est donc passé à 117 communes. Pour finir, la commune de Lacabarède, inscrite dans le périmètre d'étude de 2012 mais n'ayant pas souhaité intégrer le Parc lors du renouvellement de la Charte, a finalement rejoint les communes classées du

PNR par décret n°2018-1124 du 11 décembre 2018. En 2016, une convention de partenariat a été signée avec la commune de Mazamet, seule commune du périmètre d'étude n'ayant pas souhaité intégrer le PNR.

L'étendue du territoire du Haut-Languedoc peut être perçu comme un frein. Les actions menées par le Parc sont souvent localisées sur de faibles superficies du territoire et mériteraient, pour un impact significatif, d'être étendues à l'ensemble du Parc, mais les moyens humains et financiers ne le permettent pas. Cela joue sur la notoriété du Parc et sur sa plus-value. Les habitants sont en attente d'un contact de proximité pour un effet notable de son action, chose que le Parc peut difficilement mettre en place. Du côté des élus, les écueils liés à ce grand territoire se font également ressentir. La représentation à « double étage » des élus locaux dans les instances du Parc ne favorise pas l'appropriation du Parc par l'ensemble des élus, qui sont parfois très éloignés de la structure. La remobilisation des élus et l'identification d'acteurs relais doivent être pensé pour la prochaine Charte.

Communes du territoire du Parc



Les grandes mutations impactant le territoire

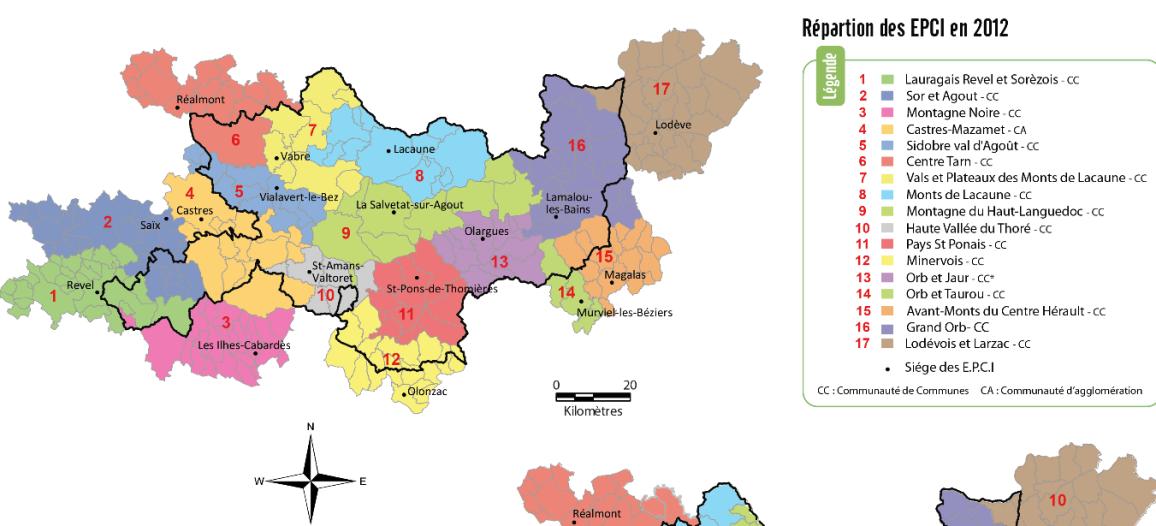
La mise en œuvre d'une Charte de Parc naturel régional est influencée par de nombreux facteurs externes, tels que les évolutions politiques, les changements administratifs territoriaux... Le Parc naturel régional est d'autant plus impacté par ces changements qu'il implique de nombreuses parties prenantes dans son action. La durée de vie d'une charte allongée à 15 ans depuis 2027, bien que favorable à l'allègement de la fréquence des procédures de révision, a aussi tendance à fragiliser la pertinence des orientations de la Charte qui n'évoluent pas avec ces transformations de plus en plus rapides.

Parmi les aléas survenus au cours de la Charte, il est intéressant de citer :

- Les premiers effets visibles du dérèglement climatique, prenant une place de plus en plus importante dans les politiques et entraînant de nouveaux enjeux de transition et de sobriété,
- La crise environnementale qui en découle,
- Les crises économiques qui ont des conséquences sur le marché de l'emploi et des impacts sociaux importants,
- La crise sanitaire (pandémie de Covid-19) qui a induit des effets économiques mondiaux et un bouleversement sociétal (télétravail, regain d'attractivité des territoires ruraux, néo-ruraux...),
- La crise énergétique amplifiée par la guerre en Ukraine,
- Les mutations sociétales qui découlent en partie de tous les facteurs cités ci-dessus avec l'apparition d'une évolution des besoins et des pratiques (mobilité, consommation énergétique, consommation alimentaire, implication citoyenne...)

Différentes règlementations nationales (Loi NOTRe (2015), Loi EGAlim (2018 et 2021), Loi Climat et Résilience (2021) ...) ont également impacté l'organisation des territoires en termes de périmètres et de répartition des compétences. Parmi ces dernières, la Loi NOTRe a complètement redessiné la carte intercommunale et la redéfinition des compétences du territoire. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc compte désormais sur son territoire la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et 10 Communautés de communes (17 avant la loi NOTRe) en partie ou en totalité sur le territoire du PNR. Toutes ont approuvé la Charte sauf la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (cf. chapitre sur le PNR dans la gouvernance territoriale).

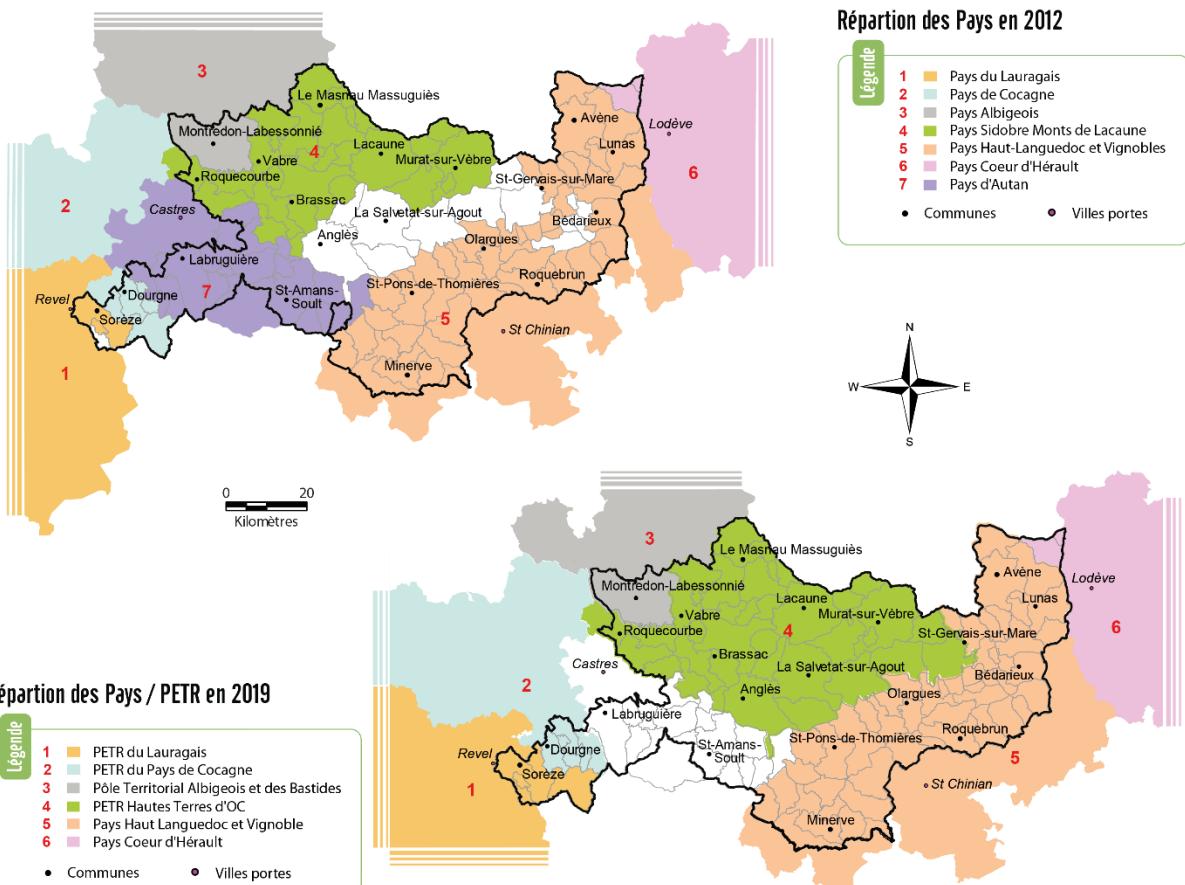
Évolution de la répartition des EPCI



Bien que le Parc ait mis en place des partenariats avec les EPCI, l'intégration des intercommunalités au sein du Syndicat mixte est une piste à étudier pour le renouvellement de la Charte.

Le territoire a également vu l'apparition des PETR et la modification des périmètres des Pays. Le territoire du PNR Haut-Languedoc est désormais couvert par 2 Pays et 4 Pôles d'Équilibre Territoriaux (PETR).

Évolution de la répartition des Pays



NB : le Communauté de Communes Thoré Montagne Noire n'est pas membre du PETR Hautes Terres d'Oc mais a une convention de partenariat étendu avec celui-ci.

Les compétences des PETR parfois similaires avec les missions d'un Parc, ainsi que leur droit au portage des programmes Leader, des CTO et CRTE peuvent entraîner certaines situations conflictuelles (cf. chapitre sur le PNR dans la gouvernance territoriale).

Ainsi, depuis 2012, le Parc a connu des évolutions majeures auxquelles il a dû s'adapter en questionnant ses priorités, ses missions, son positionnement et son rôle au sein de ce territoire, tout en restant fidèle aux grandes orientations définies dans la Charte.

2. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

2.1 LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

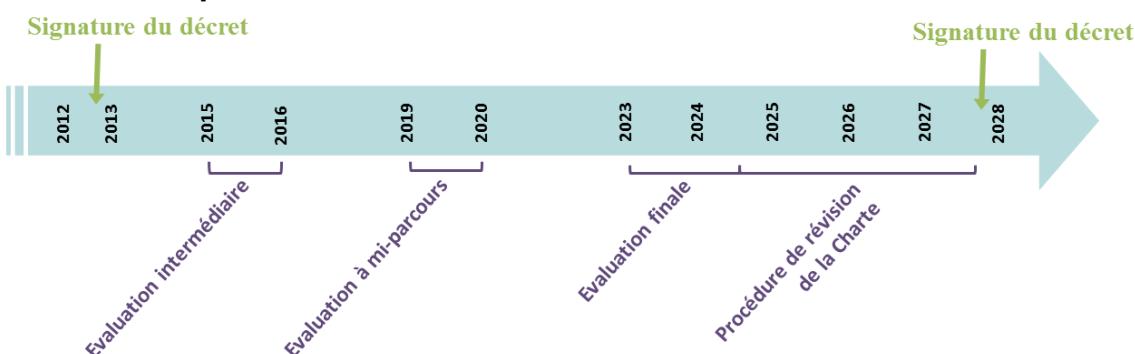
Le PNR du Haut-Languedoc a renouvelé sa Charte en 2012 pour une durée de 15 ans. La Charte 2012-2027 signée par l'ensemble des membres du Syndicat Mixte du PNR fixe un certain nombre d'objectifs pour le territoire et définit des mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Elle s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages,
- Axe 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21ème siècle,
- Axe 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc.

La circulaire du 4 mai 2012 et la note technique du 7 novembre 2018 rappellent qu'au moment du renouvellement de classement, un certain nombre d'études préalables doit être mené dont une évaluation de la mise en œuvre de la Charte. Elle doit notamment être mise en perspective avec l'analyse de l'évolution du territoire pour apprécier les effets de son classement en PNR.

Une des volontés fortes du PNR du Haut-Languedoc a été de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation dès l'entrée en vigueur de la Charte en 2012 et de planifier des périodes d'évaluation tout au long de sa durée de vie.

Planification des périodes d'évaluation



La stratégie de suivi-évaluation s'articule autour de deux grands dispositifs :

- Le suivi de la mise en œuvre de la Charte : le PNR dispose du logiciel EVA, développé par la fédération des PNR, pour suivre son action. Le PNR réalise annuellement un rapport d'activités issu du logiciel EVA, sur l'action du syndicat mixte.
- Le suivi de l'évolution du territoire : celui-ci a principalement été réalisé sur la base des 120 indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Charte et de suivi de l'évolution du territoire, inscrits dans la Charte, détaillés au niveau des mesures et regroupés autour de 9 questions évaluatives.

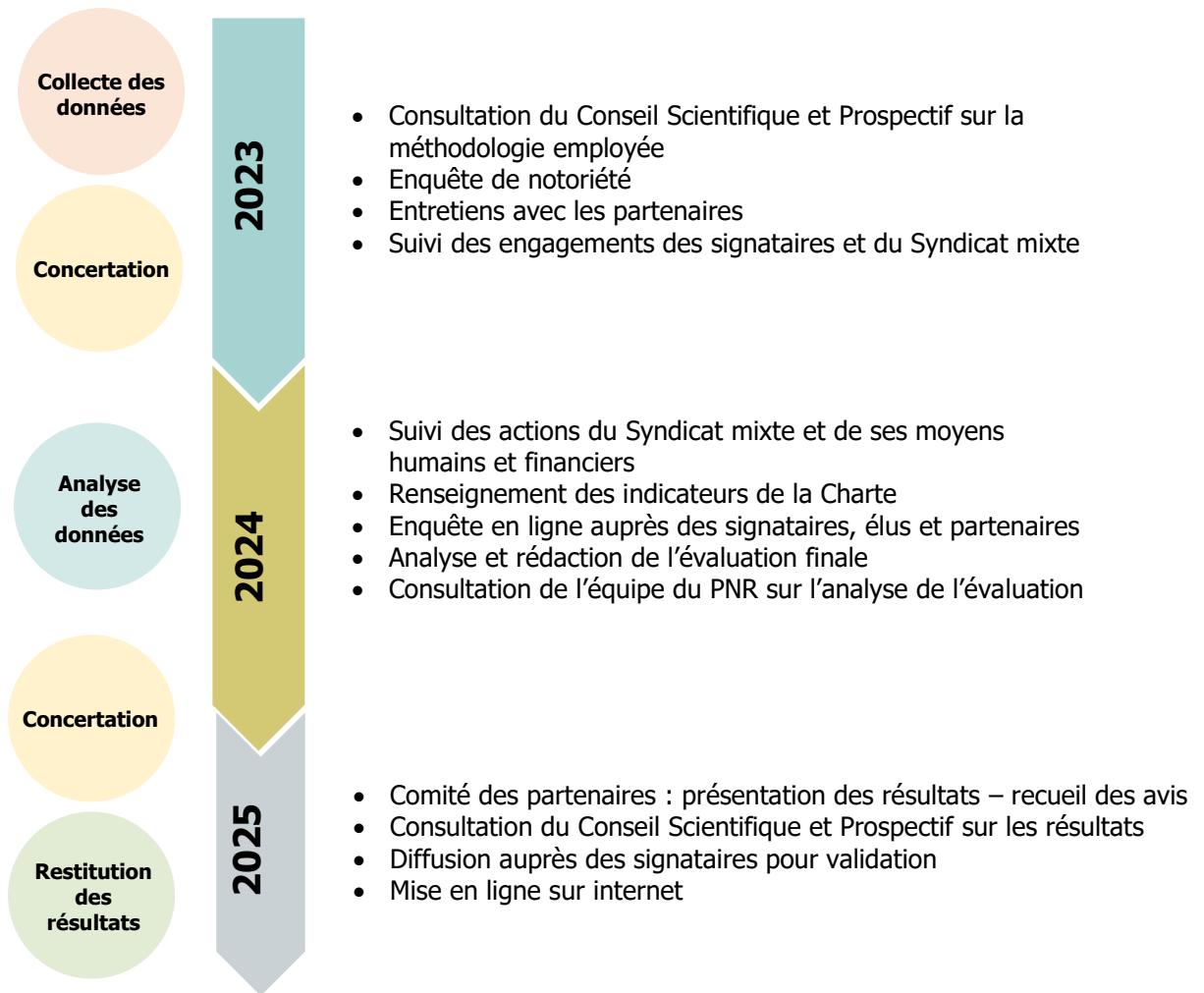
Ce dispositif d'évaluation, inscrit dans la Charte du Parc, a été testé une première fois lors de la réalisation de l'évaluation intermédiaire de 2015-2016. L'évaluation à mi-parcours s'est donc fondée sur ces mêmes outils afin de garantir la cohérence des exercices évaluatifs et ainsi une continuité de l'analyse. L'évaluation finale a été réalisée dans cette continuité en repartant de l'évaluation à mi-parcours, complétée par l'analyse de 5 ans années supplémentaires d'actions.

Les différentes évaluations de la charte du PNR du Haut-Languedoc ont ainsi été l'occasion de :

- Partager le bilan des engagements et des réalisations avec l'ensemble des parties prenantes du territoire afin d'assoir le projet de territoire,
- Poser les premiers effets de la mise en œuvre de la Charte à travers les questions évaluatives,
- Donner des perspectives d'actions.

2.2 LES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION FINALE

L'évaluation finale s'est déroulée en plusieurs étapes :



● *Les acteurs sollicités*

Le lancement de la révision de la Charte, ainsi que son contenu et son calendrier prenant en compte la période d'évaluation et en particulier la décision de réaliser l'évaluation finale en interne a été validé en Bureau syndical et en Comité technique de suivi de la révision de la Charte. Ce dernier est composé d'élus du Bureau du Parc, de services du Parc, de l'État, de la Région, et des Départements, des directions des EPCI à fiscalité propre et des Pays PETR.

Au sein de l'équipe du Parc, l'évaluation finale a été conduite par un binôme direction/chargée de mission Évaluation. Celle-ci a assuré le pilotage de l'évaluation et la direction a validé les différentes phases du processus. Les chargés de mission du PNR ont également été mobilisés tout au long de l'évaluation pour renseigner les indicateurs, compléter le suivi annuel de leurs actions (points forts, faibles, perspectives, etc.), apporter des éléments de contexte, proposer des pistes d'actions et valider l'analyse des thématiques les concernant.

Les signataires, partenaires et élus du PNR ont aussi été associés à l'évaluation finale de la Charte aux cours d'entretiens réalisés auprès d'une vingtaine de personnes, en répondant à une enquête en ligne et lors de la présentation de l'évaluation en Comité des partenaires. Plus particulièrement, les signataires de la Charte ont été invités à évaluer le degré de réalisation de leurs engagements.

Enfin les membres du Conseil Scientifique et Prospectif du PNR ont été consultés en début de révision de Charte pour apporter leur expertise sur la méthode mise en place et lors du rendu de l'évaluation pour donner leur regard critique sur l'exercice et les résultats.

Le syndicat mixte du PNR a fait le choix de conduire en interne l'évaluation finale, contrairement à l'évaluation à mi-parcours qui avait été confiée à un bureau d'étude. Cette décision s'explique par la qualité et la complétude de l'évaluation précédente, ainsi que par le faible écart temporel — seulement quatre ans — entre les deux démarches. L'évaluation finale s'appuie donc sur les fondements méthodologiques et les résultats de l'évaluation à mi-parcours, enrichis des données et évolutions observées au cours des quatre dernières années.

● **L'enquête de notoriété**

En octobre 2023, une enquête de notoriété et d'image a été réalisée par 23 étudiants en master *Gestion de l'environnement et valorisation des ressources territoriales* de l'université Champollion d'Albi. Les étudiants ont pris connaissance du questionnaire utilisé en 2014 et 2018, l'ont consolidé, dans le respect de certaines règles, afin de pouvoir faire un comparatif entre les 3 années. Ils ont ensuite sillonné le territoire durant une semaine pour questionner en face à face direct 369 habitants. Les étudiants ont restitué leur travail en mars 2024.

● **Les entretiens avec les partenaires**

Afin de multiplier les regards sur la mise en œuvre de la Charte et ses résultats, il a semblé opportun de conduire des entretiens semi-directifs en face-à-face (ou par téléphone en cas d'indisponibilité), à l'identique de 2018, avec les principaux partenaires techniques du PNR. Au total, 17 personnes ont été interrogées représentant 17 structures différentes. À noter : cette liste de partenaires représente un échantillon représentatif de la diversité des partenariats qu'entretient le Parc avec les acteurs institutionnels et territoriaux ; elle n'est en aucun cas exhaustive.

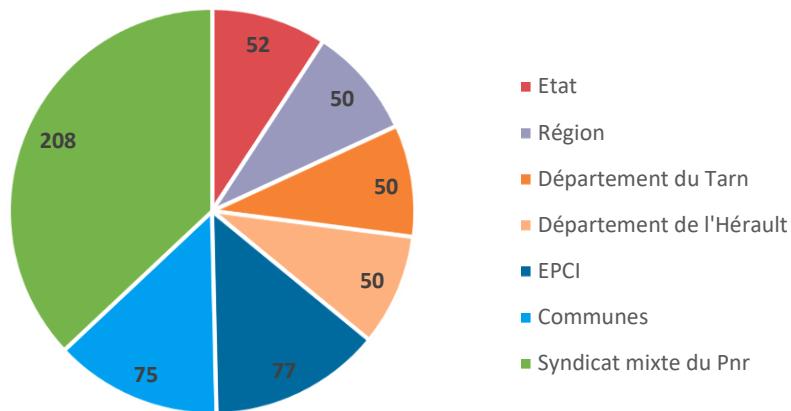
L'objectif de ces entretiens était multiple. Les acteurs ont ainsi été questionnés sur :

- Leur degré de partenariat et de connaissance du Parc, ainsi que leur appropriation de la Charte, des engagements et des actions conduites afin de replacer le PNR dans le fonctionnement territorial.
- Leur perception du fonctionnement et de l'efficience de la gouvernance au sein de la structure Parc, ainsi que de ses moyens (humains, techniques, financiers) mis au service de l'action et du territoire.
- Leur perception de la pertinence des objectifs de la Charte et des actions conduites pour répondre à ces objectifs au regard des enjeux du territoire.
- Leur retour qualitatif de l'action conduite par le Parc dans ses différents champs d'intervention, afin de mettre en évidence le rôle joué par le Parc et ses partenaires, les réalisations les plus significatives ainsi que les principales avancées ou difficultés rencontrées au regard des objectifs inscrits dans la Charte.
- Leurs premières perspectives d'actions pour la seconde moitié de mise en œuvre de la Charte, afin de préparer la suite de manière partenariale.

● **Le suivi des engagements des signataires et du Syndicat mixte**

Le Syndicat mixte du PNR a travaillé avec les signataires de la Charte afin de connaître l'état d'avancement de leurs engagements sur la période 2019-2023, en continuité avec le travail déjà réalisé lors de l'évaluation intermédiaire et de l'évaluation à mi-parcours.

Nombre d'engagements pris par signataire



Pour rappel, les signataires de la Charte sont :

- Les services de l'État : 7 ont été identifiés comme « référents » pour compléter les engagements de la Charte : DREAL, ARS, DDTM, DDCS, DRAAF, OFB, DRJCS,
- La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (anciennement Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon)
- Les départements du Tarn et de l'Hérault,
- Les 118 communes et 11 EPCI du territoire du PNR.

L'exercice a été mené identiquement à 2018 : chaque signataire a reçu un tableau à renseigner, reprenant l'ensemble de ses engagements. Ce tableau permet de savoir pour chaque engagement si celui-ci est :

- ✓ Réalisé et achevé
- ✓ Réalisé en continu
- ✓ Réalisé en partie
- ✓ Non réalisé mais programmé
- ✓ Non réalisé non programmé

Suite à cet envoi, le Syndicat mixte du PNR a travaillé individuellement avec chacun des signataires pour l'accompagner dans cet exercice :

- **État :** malgré des échanges avec la DREAL et la sous-préfecture de Castres, l'exercice s'est avéré une fois de plus difficile. L'État n'a pas fait de retour sur l'avancement de ses engagements.

		2014	2018	2023
DREAL 34	DREAL Occitanie			
DREAL 81				
ONEMA 34	OFB			
ONEMA 81				
ARS 34	ARS Occitanie			
ARS 81				
DDTM 34				
DDT 81				
DRAAF 34	DRAAF Occitanie			
DRAAF 81				
ONF 34				
ONF 81				
DRJCS 34	DRJCS Occitanie			

Services de l'État ayant renseigné l'avancement de leurs engagements

DRJCS 81				
DDCS 34				
DDCS 81				

- **Région :** lors de l'évaluation intermédiaire, seule la Région Languedoc-Roussillon avait répondu. La fusion entre les deux régions en 2015 a facilité la démarche. Comme en 2018, suite à une réunion avec la correspondante Parc de la Région, celle-ci a fait appel aux différents services concernés pour compléter les tableaux.
- **Départements :** des contacts avec les correspondants Parc des deux départements ainsi qu'une réunion dans chacun des deux départements avec les responsables des services concernés ont eu lieu pour expliquer la démarche et les aider dans le renseignement des tableaux.
- **Communes et EPCI :** contrairement à 2018, aucune réunion n'a été réalisée avec les communes et les EPCI, car malgré l'intérêt de ces réunions de repartager les objectifs validés dans la Charte et d'échanges, l'exercice s'est avéré relativement chronophage pour un résultat partiel. Les communes et EPCI ont été entendus via l'enquête en ligne.

L'ensemble des retours des signataires sur l'état d'avancement de leurs engagements a ensuite été compilé par le Syndicat mixte et analysé. Les résultats de cette analyse sont présentés par thématique.

● ***Le suivi des actions du Syndicat mixte***

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc dispose du logiciel EVA pour le suivi de ses actions. Il s'agit d'un logiciel développé par la Fédération des PNR pour répondre en termes de suivi/évaluation aux besoins des PNR. Annuellement, le PNR intègre dans EVA la liste des actions qu'il mène et leur descriptif. L'analyse de la mise en œuvre de la Charte s'est donc faite à partir de ces informations. Des réunions ont également eu lieu avec chaque membre de l'équipe du Parc pour affiner les informations du logiciel EVA (point positif, négatif, perspectives ...)

● ***Les indicateurs et les questions évaluatives de la Charte***

Les indicateurs et les questions évaluatives ont été définis lors de la rédaction de la Charte de 2012. Les indicateurs sont au nombre de 135 : 63 servent au suivi de l'évolution du territoire et 72 au suivi de la mise en œuvre de la Charte. Le PNR a dû réaliser une mise à jour de certains de ces indicateurs au cours de l'évaluation à mi-parcours, ces derniers n'étant soit plus pertinents soit plus « renseignables » suite à des évolutions de contexte interne et externe au PNR. Les 9 questions évaluatives constituent un élément central du dispositif d'évaluation. Lors de l'évaluation à mi-parcours certaines questions évaluatives ont été reformulées afin de les clarifier et de mettre en perspective l'action du Parc et de ses partenaires avec les tendances observables.

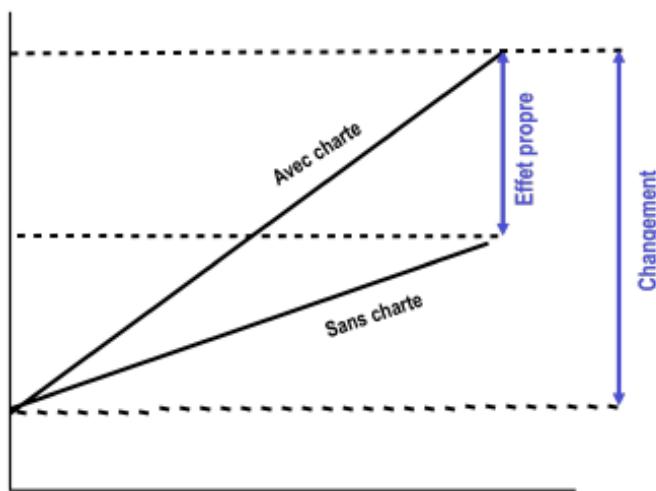
● ***L'enquête en ligne***

Une enquête a été réalisée auprès des élus du Parc et des partenaires afin d'évaluer leur perception de la mise en œuvre de la Charte, leur vision du Parc et la qualité des relations avec celui-ci. 167 personnes ont répondu, dont 55 élus et 112 partenaires. Les résultats sont présentés dans différents chapitres de l'évaluation, apportant un regard complémentaire à l'analyse.

2.3 FOCUS SUR LA MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE POUR L'ANALYSE DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Au-delà du bilan d'activité déjà réalisé annuellement par l'équipe du Parc, cette évaluation de la mise en œuvre de la Charte a pour objectif de porter un regard distancié sur l'action conduite par le PNR et ses partenaires au regard des évolutions et tendances visibles sur le territoire. Il s'agit ainsi d'identifier la « plus-value » apportée par l'action du Parc et de ses partenaires sur le territoire, sachant que des tendances externes aux actions conduites viennent également impacter l'évolution du territoire. À titre d'illustration, quelques-unes de ces tendances externes sont listées ci-dessous :

- Des évolutions de la réglementation;
- Un contexte économique régional, national, voire international, mouvant qui vient impacter les activités du territoire ;
- Des tendances sociologiques à l'œuvre tel que l'âge de la population (citons une augmentation de l'âge moyen des agriculteurs du territoire par exemple qui se traduit par des difficultés de transmission et une déprise agricole) ou une augmentation généralisée du niveau d'éducation qui se traduit par de nouvelles aspirations et une évolution des modes de vie ;
- Le développement des technologies qui s'accompagne de nouvelles manières de travailler et de consommer ;
- Etc.



Malgré l'identification de ces tendances, l'exercice de mise en évidence de « l'effet propre » de la Charte reste complexe. Dans ce rapport d'évaluation, la réponse à la question « quel est l'effet propre de la mise en œuvre de la Charte ? » trouve sa traduction dans la réponse aux neuf questions évaluatives.

Il est à noter que certaines questions ont fait l'objet d'une reformulation partielle lors de l'évaluation à mi-parcours afin de recentrer le sujet sur la mise en perspective de l'action du Parc et de ses partenaires avec les tendances à l'œuvre observables.

Les réponses apportées constituent une synthèse de l'évaluation thématique qui a été au cœur de l'exercice d'évaluation. Leur objectif est de mettre en avant les éléments principaux de l'action et de l'impact du Parc et de ses partenaires en réponse aux enjeux territoriaux identifiés dans la Charte et traduits au travers de ces questions évaluatives.

Les objectifs et la méthodologie de l'évaluation des effets de la Charte ont été coconstruits entre l'équipe du PNR et le bureau d'études Inddigo assistant la démarche au cours de l'évaluation à mi-parcours. Le

Conseil Scientifique et Prospectif a aussi été sollicité afin de valider les objectifs de cette évaluation et préciser certains points méthodologiques.

Cette méthodologie mobilise :

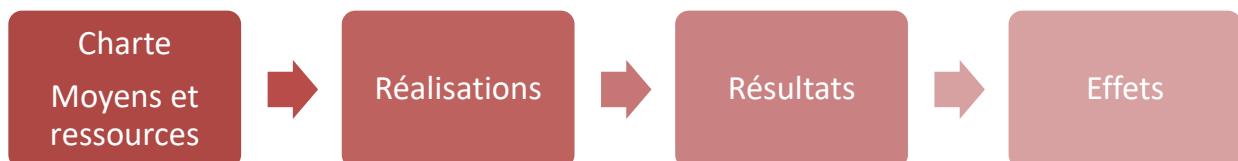
- Les outils évaluatifs inscrits dans la Charte (indicateurs et questions évaluatives), visant à qualifier l'évolution du territoire ;
- Le bilan des réalisations et des engagements, sur la base :
 - des dispositifs de suivi des réalisations développés par le Parc (comptabilité analytique, logiciel EVA, rapport d'activité, tableau de suivi),
 - du renseignement par les signataires d'un tableau sur le suivi de leurs engagements.
- Le recueil et l'analyse des perceptions des principaux acteurs sur les résultats et les effets de la mise en œuvre de la Charte au travers :
 - d'une vingtaine d'entretiens semi directifs réalisés auprès de divers acteurs : élus, financeurs, partenaires, direction, chargés de mission...,
 - des 167 réponses à l'enquête en ligne diffusée auprès des élus et des partenaires.
- Trois enquêtes de notoriété réalisées en 2014, 2018 et 2023 par le PNR auprès de la population afin de mettre en évidence la connaissance et les perceptions du PNR sur le territoire.

2.4 LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte s'inscrit dans une démarche globale (elle n'est pas centrée sur un enjeu en particulier et considère le territoire dans son ensemble) et stratégique (elle se distingue du bilan des actions réalisées en cherchant à mettre en exergue les effets propres de la Charte).

En effet, comme pour toute action publique, la Charte n'est pas mise en œuvre dans un environnement «clos», il ne s'agit pas de la feuille de route du Syndicat mixte, mais d'un projet de territoire mis en œuvre collectivement. Une multitude de facteurs vont donc influencer les résultats et les effets attendus des actions menées (tendances structurelles d'évolution du territoire, changement climatique, politiques menées par d'autres acteurs, etc.). Ceci est d'autant plus vrai pour une Charte de PNR. En effet, le Syndicat mixte du PNR n'a pas de compétence propre mais est en charge de «missions», qui consistent pour une large part à ce que l'action d'autres acteurs (communes, professionnels du territoire, usagers, etc.) prenne en compte les objectifs de la Charte. Ainsi, si l'on prend l'exemple de l'action de l'équipe technique sur l'urbanisme du territoire :

- un chargé de mission peut passer une partie de son temps à être associé aux procédures de révision de documents d'urbanisme engagées par les communes. On parlera de **moyens mobilisés** et de **réalisations** pour apprécier le temps passé à cette action et le nombre de procédures à laquelle le PNR a été associé ;
- cette association peut avoir une influence plus ou moins grande sur les documents d'urbanisme. On parlera de **résultat** pour qualifier cette influence, par exemple dans le domaine de la prise en compte des spécificités paysagères dans les documents d'urbanisme ;
- enfin, **l'effet ou l'impact** de cette prise en compte dans les documents d'urbanisme sur le paysage se manifestera dans un pas de temps plus long, au cours duquel cette influence se cumulera avec de nombreux autres facteurs influençant également le paysage du territoire.



Si les ressources (financières, techniques et humaines) mobilisées et les actions mises en œuvre par le PNR peuvent être cernées de façon assez précise puisqu'elles dépendent de sa seule responsabilité, l'impact réel de l'action du Parc (projet de territoire) est plus difficile à appréhender. Les résultats des actions menées dépendent aussi des autres acteurs intervenant sur le territoire et sont ainsi plus difficiles à évaluer avec précision. Ainsi, les effets ou les impacts s'apprécient grâce au recueil de la perception des acteurs du territoire et au recouplement avec la mise à jour du diagnostic.



Il est également à noter qu'au cours des 15 ans de vie d'une Charte les enjeux territoriaux évoluent : nouveaux cadres stratégiques, nouvelles réglementations, transformation des logiques territoriales, succession de crises ... Ces mutations ont inévitablement influencé la mise en œuvre de la Charte. Bien qu'un ajustement à mi-parcours ait permis de recadrer certaines priorités, les objectifs et engagements fixés à l'origine sont devenus, dans certains cas, moins pertinents voire obsolètes, du fait des évolutions survenues.

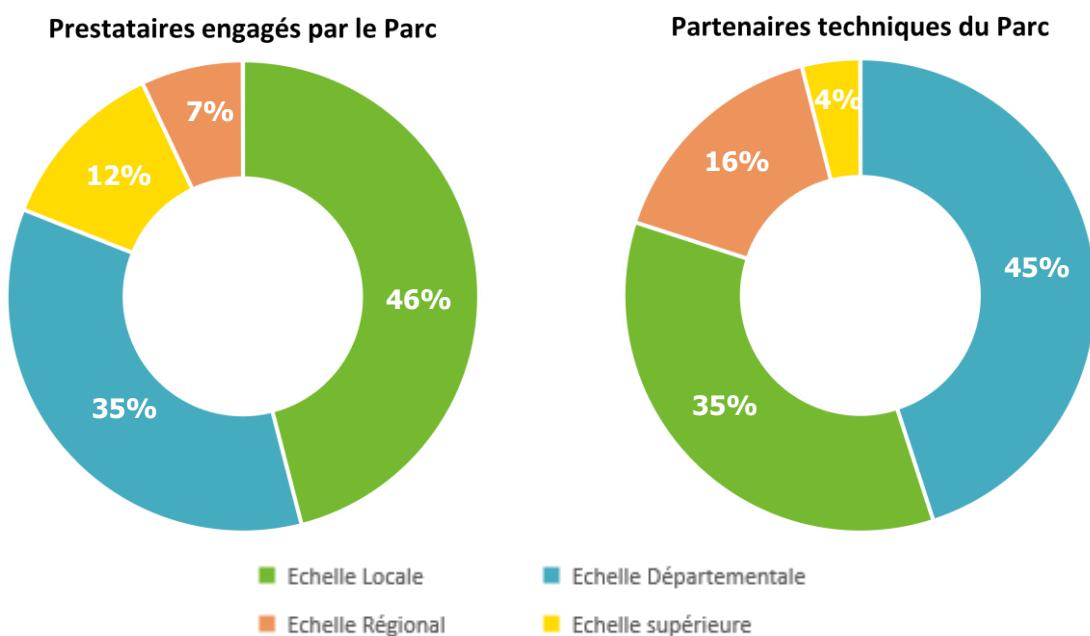
Dans cette même logique, malgré l'étude réalisée en début de Charte sur la pertinence des indicateurs identifiés pour analyser la mise en œuvre de la Charte et ses effets sur le territoire, certains n'ont été renseignés que partiellement, voire jamais, faute de données devenues inaccessibles ou de changements dans les méthodes de production de la donnée qui ne permettent plus le suivi de l'indicateur.

3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

3.1 LA GOUVERNANCE

3.1.1 PARTENARIATS ET PUBLICS TOUCHÉS

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc travaille quotidiennement avec de nombreux acteurs. Plus de 300 partenaires techniques et 200 prestataires ont été recensés.

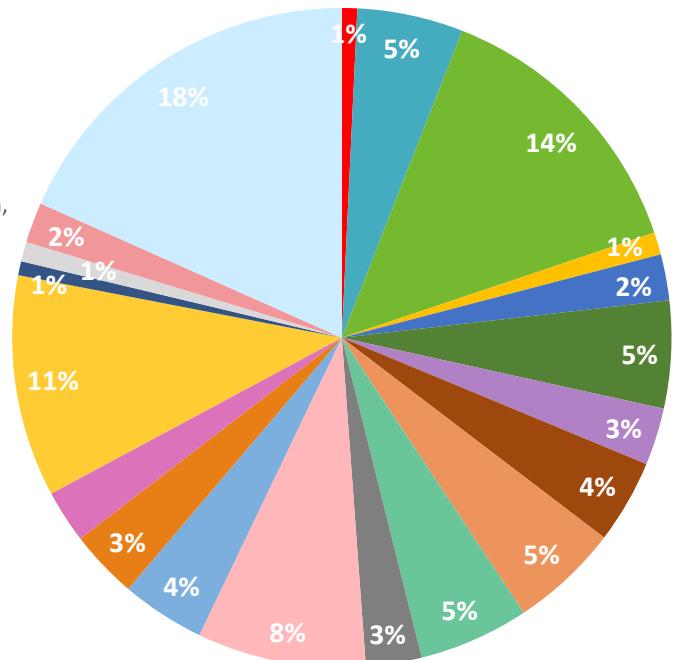


Le Parc tient à travailler le plus possible avec les acteurs du territoire ou proche du territoire. Les partenariats et prestataires du Parc sont principalement locaux et départementaux. L'importance du partenariat au niveau départemental s'explique par un travail régulier avec des structures telles que la LPO, l'ONF, le CDT, etc., qui œuvrent pour le territoire mais dont le siège est basé hors Parc dans les départements du Tarn ou de l'Hérault. Les structures locales telles que les associations sont souvent comptabilisées non pas en tant que partenaires mais en tant que prestataires (bien qu'elles soient aussi des partenaires) puisque le Parc leur demande des prestations. C'est pourquoi la part de prestataires locaux est plus importante que la part des partenaires locaux. Le Parc essaie au maximum de travailler avec les acteurs locaux mais la loi des marchés publics et les compétences requises pour mener les actions obligent parfois à aller chercher des prestataires plus éloignés.

Les publics ciblés par les actions du Parc sont quant à eux très diversifiés :

- Établissement public étatique (ADEME, ...)
- Structure institutionnelle (CG, CR, préfecture, DDT, DREAL, DDJS, ...)
- Structure sur le parc : Communauté de communes et d'agglomération, syndicat, Pays, commune, élu)
- Organisme consulaire (chambre d'agriculture, de commerce, ...)
- Relais d'information (OT, journaliste, presse, audiovisuel, communication, publicité, ...)
- Gestionnaire (ONF, CRPF, CREN, Fédération, ...)
- Public scientifique
- Commerce (hébergement, restauration, alimentation, magasin, association, ...)
- Entreprise, artisan, société (carrier, activité de pleine nature : base de canoë, escalade, randonnée, ...)
- Espace (eau, forêt, espace naturel, agricole, ...)
- Utilisateur (chasseur, pêcheur, randonneur, quad, ...)
- Propriétaire (d'espaces naturels, agricoles, forestiers, ...)
- Milieu associatif
- Marqué parc
- Scolaire / Milieu éducatif (MJC, enseignant, inspecteur, conseiller, ...)
- Touriste / Secteur touristique (office de tourisme, musée, ...)
- Personne en situation d'handicap
- Public séniors
- Jeune public
- Habitant (grd public)

Public touché par les actions du Parc



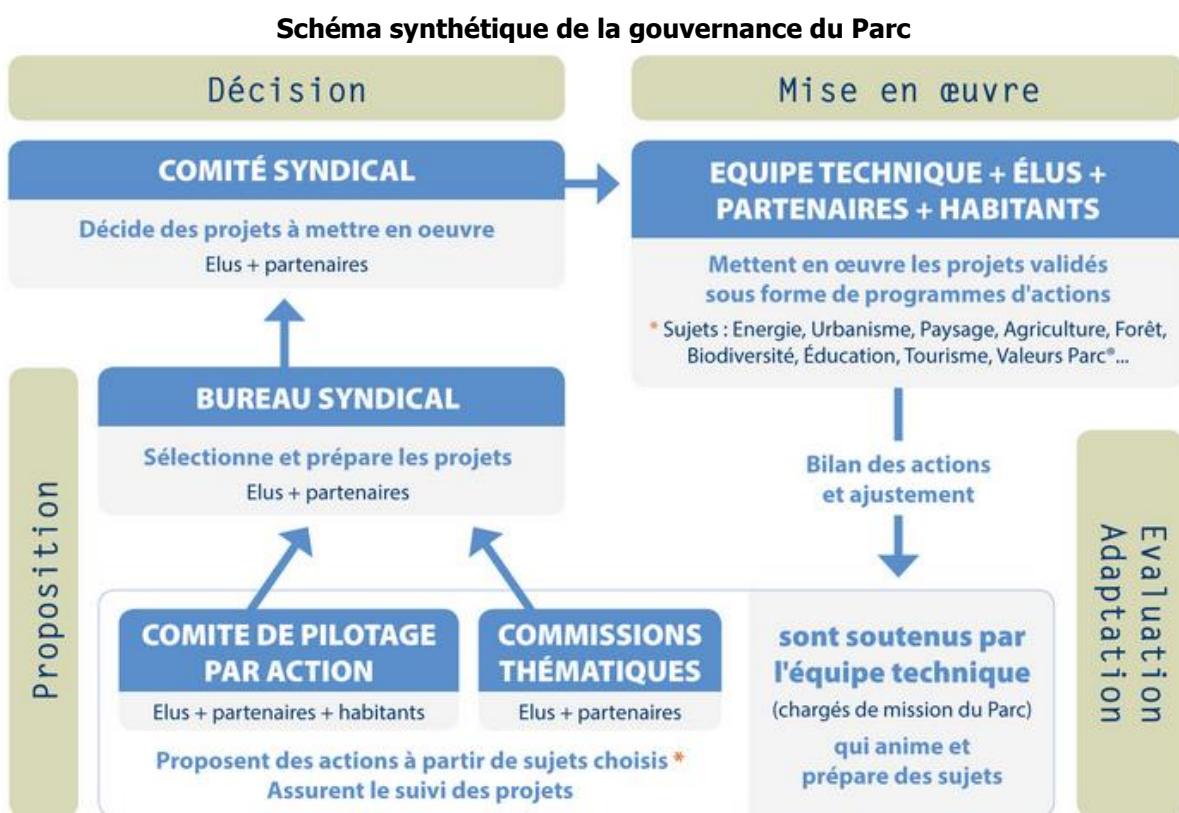
3.1.2 LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DU SYNDICAT MIXTE

Structuré sous la forme d'un Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est animé, au niveau politique, par des collectivités adhérentes :

- Les 118 communes classées,
- Les Départements du Tarn et de l'Hérault,
- La Région Occitanie (anciennement les Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon avant la fusion des Régions).

En plus de ces collectivités membres du Syndicat mixte, soulignons le rôle important joué par l'État qui valide le classement de Parc naturel régional et intervient en tant que financeur, ainsi que les intercommunalités dont le rôle s'est largement accru au cours de cette Charte et qui pourraient, au renouvellement de la charte, devenir adhérentes à part entière du Syndicat Mixte.

La gouvernance du Syndicat mixte est organisée entre les instances d'élus suivantes :



● **Le Comité syndical**

Résultats de l'enquête en ligne

QUESTION Comment considérez-vous l'intérêt des réunions du Comité syndical ?

3,8 / 5

Question posée aux élus membres du Comité syndical – 21 répondants

QUESTION Quelles sont les principales plus-values du Comité syndical ?

Plusieurs réponses possibles - Question posée aux élus membres du Comité syndical – 21 répondants

67 % Suivre l'action du Parc

- 43 % Contribuer au programme d'actions du Parc
- 38 % Échanger entre les participants
- 14 % Bénéficier d'un apport d'expertises

QUESTION Comment pourraient être améliorées les réunions du Comité Syndical ?

Plusieurs réponses possibles - Question posée aux élus membres du Comité syndical – 21 répondants

90% Proposer la visio-conférence

76% Diversifier les lieux des réunions

- 57% Apporter plus d'éléments d'expertise
- 48% Décloisonner les thématiques
- 43% Prévoir des temps pour le suivi des projets
- 43% Augmenter les temps d'échanges
- 43% Faire évoluer la composition des instances

Organe délibératif et d'administration du Syndicat mixte, le Comité syndical se compose de membres délibératifs, représentant les collectivités adhérentes, et de membres non-délibératifs. Il se réunit en moyenne 4 fois par an.

Au niveau des membres délibératifs, on compte :

- **6 délégués titulaires pour la Région Occitanie.** Face aux difficultés de mobilisation de ces délégués, les statuts ont été modifiés en novembre 2023 pour réduire le nombre de représentants de la région. Les représentants sont ainsi passés de 12 à 6 avec 2 voix attribuées à chacun pour ne pas modifier pas les équilibrés de vote.
- **6 délégués titulaires pour chacun des Départements de l'Hérault et du Tarn,** leur participation est jugée correcte avec, à minima, la moitié des élus présents.
- **24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants pour les communes** organisés de la manière suivante : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par secteur, chaque département étant divisé en 6 secteurs communaux ; la nomination de délégués suppléants permet d'assurer une bonne participation de ce troisième collège.

Répartition des secteurs statutaires sur le territoire du Parc



À cela s'ajoute des membres non-délibératifs, représentatifs des partenaires territoriaux du Parc :

- **Des représentants élus des intercommunalités** incluses en totalité ou majoritairement dans le périmètre du Parc ; leur participation est modeste et souvent limitée à des élus étant par ailleurs délégués communaux.
- **Des représentants élus des Villes Portes** (Castres, Saint-Chinian, Revel et Lodève) ; dans les faits, ils ne participent pas au Comité syndical.
- **Des représentants élus des chambres consulaires du Tarn et de l'Hérault**, leur présence est inégale selon les structures, la plus présente étant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et, dans une moindre mesure, la Chambre d'Agriculture du Tarn.
- **Des représentants élus des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement** des Pays Tarnais et du Haut-Languedoc, ainsi que du Centre d'Études de Recherche sur les Écosystèmes (Cebenna) ; relativement bien présents (présence en général de 2 structures sur 3).
- **Un représentant élu du Conseil Économique et Social de la Région Occitanie.**
- **Un représentant du Conseil Scientifique et Prospectif.**
- **Des représentants élus des Syndicats mixtes de Bassin et de SCOT du territoire.**

Le rôle de cette institution est central dans le fonctionnement du Syndicat mixte puisqu'il est l'organe de prise de décision. Le fonctionnement de cette institution est cependant mis en difficulté du fait de la complexité à mobiliser les délégués. Chaque organisation d'un Comité syndical nécessite donc un travail de sollicitation en amont important afin d'assurer l'atteinte du quorum, nécessaire à la validation des décisions. Pour inciter les représentants à venir, le Parc propose des sujets d'information et de débat sur des projets en cours, pour mieux illustrer son activité au-delà du vote du budget.

● ***Le Bureau syndical et la Conférence des Présidents***

Résultats de l'enquête en ligne

QUESTION Comment considérez-vous l'intérêt des réunions du Bureau syndical ?

4,2 / 5

Question posée aux élus membres du Bureau syndical – 12 répondants

QUESTION Quelles sont les principales plus-values des réunions du Bureau syndical ?

Plusieurs réponses possibles - Question posée aux élus membres du Bureau syndical – 12 répondants

50 % **Suivre l'action du Parc**

50 % **Contribuer au programme d'actions du Parc**

33 % Échanger entre les participants

33 % Bénéficier d'un apport d'expertises

QUESTION Comment pourraient être améliorées les réunions du Bureau Syndical ?

Plusieurs réponses possibles - Question posée aux élus membres du Bureau syndical – 21 répondants

100 % **Proposer la visio-conférence**

67% **Diversifier les lieux des réunions**

50% Augmenter les temps d'échanges

33% Améliorer la préparation avec diffusion en amont

33% Prévoir des temps pour le suivi des projets

33% Apporter plus d'éléments d'expertise

33% Organiser des visites de terrain

Il s'agit de 2 instances de débats et de préparation des décisions avant validation en Comité syndical. Leur fonctionnement est relativement dynamique grâce à une bonne implication des élus.

La Conférence des présidents a existé jusqu'en 2021. C'était une instance informelle réunissant le Président du Parc, les Vice-Présidents, la direction du Parc ainsi que les élus référents et les Présidents des commissions. Elle constituait une instance de débat visant à formuler des pré orientations en amont du Bureau et piloter la mise en œuvre des actions votées en Comité syndical. Elle se réunissait en moyenne 5 fois par an. Celle-ci a été supprimé avec la montée en puissance du Bureau syndical à partir de 2020. Certains élus ont récemment dit regretter sa suppression.

Le Bureau syndical a pour rôle de délibérer sur les affaires courantes qui lui sont déléguées par le Comité syndical, ainsi que de contrôler et valider les rapports à soumettre en Comité syndical. Face au fonctionnement relativement difficile du Comité syndical, le Bureau assure donc la continuité politique du Syndicat mixte. Jusque 2020, le Bureau était réuni avant chaque Comité syndical pour examiner les dossiers proposés à l'ordre du jour. À partir de 2020-2021, le fonctionnement a changé. Le Bureau a reçu plus de délégation du Comité Syndical et se réuni entre 8 à 10 fois par an. Il se compose au total de 24 membres : 8 délégués titulaires et 4 suppléants pour la Région Occitanie, 4 délégués titulaires et 2 suppléants pour chacun des Départements et 8 délégués titulaires et 4 suppléants pour les communes. Il s'agit d'une instance qui fonctionne bien, avec un très bon taux de participation et des débats animés.

● *Les commissions thématiques*

Résultats de l'enquête en ligne

QUESTION Comment considérez-vous l'intérêt des réunions des Commissions thématiques ?

3,9 / 5

Question posée aux élus et partenaires siégeant en Commission thématique – 60 répondants

QUESTION Quelles sont les principales plus-values des réunions des Commissions thématiques ?

Plusieurs réponses possibles - Question posée aux élus et partenaires siégeant en Commission thématique – 60 répondants

80 % Échanger entre les participants

52 % Contribuer au programme d'actions du Parc

48 % Suivre l'action du Parc

40 % Bénéficier d'un apport d'expertises

QUESTION Comment pourraient être améliorées les réunions des Commissions thématiques ?

Plusieurs réponses possibles - Question posée aux élus et partenaires siégeant en Commission thématique – 60 répondants

42 % Organiser des visites de terrain

37 % Proposer la visio-conférence

37 % Diversifier les lieux des réunions

33 % Améliorer la préparation avec diffusion en amont

33 % Prévoir des temps pour le suivi des projets

28 % Apporter plus d'éléments d'expertise

Au nombre de 5, ces commissions ont pour rôle d'assurer un suivi politique et technique des principales actions conduites par le Parc selon un format « groupe de travail ».

Les thématiques des commissions sont les suivantes :

- Commission 1 : Agriculture et circuits courts,
- Commission 2 : Energie, forêt et valorisation des ressources naturelles,
- Commission 3 : Communication, culture, éducation à l'environnement,
- Commission 4 : Valorisation touristique du territoire et développement économique,
- Commission 5 : Aménagement de l'espace, biodiversité.

Jusque 2020, ces commissions réunissaient les membres du comité syndical, les agents du Parc, ainsi que certains partenaires (Pays, SCOT, CPIE...). Pour pallier à une ~~grosse~~-démobilisation généralisée des inscrits, en 2020, les commissions ont été ouvertes aux délégués du Parc de toutes les communes ainsi qu'aux partenaires.

Cela a permis de remobiliser en moyenne 25 participants par réunion. Les commissions se réunissent à présent 2 à 3 fois par an notamment pour présenter le bilan des actions et réfléchir sur le programme

d'action à venir. Les commissions 2 et 5 ont néanmoins un fonctionnement particulier. Elles préparent les avis rendus par le Président au nom du Parc sur les projets d'énergie renouvelable et sur les documents d'urbanisme, elles ne sont ainsi ouvertes qu'aux élus du Comité Syndical. La commission 2 qui analyse les projets d'énergie renouvelable est cependant ouverte, pendant le temps du débat à la commune où se situe le projet, au développeur ainsi qu'au collectif anti éolien Toutes Nos Énergies, ce qui a permis d'apaiser les tensions et d'élargir le débat.

● **Les comités de pilotage (Copil)**

Rattachés à des projets bien identifiés, les Copil sont efficaces sur le volet opérationnel et se caractérisent par une bonne mobilisation de leurs membres. Certains sont permanents et d'autres temporaires sur la durée de vie des projets. La composition de ces Copil est représentative des acteurs engagés dans chacun de ces projets, réunissant élus du Parc et d'autres collectivités ainsi que des acteurs socio-économiques. Les Copil se caractérisent par une participation soutenue de leurs membres, motivés par le caractère concret de leur investissement et leur pouvoir clairement identifiable dans la prise de décision.

● **Le Conseil Scientifique et Prospectif**

Résultats de l'enquête en ligne

QUESTION Connaissez-vous le Conseil Scientifique et Prospectif ?

Question posée aux élus et partenaires – 64 répondants



QUESTION Quel regard portez-vous sur les apports du Comité Scientifique et Prospectif ?

Question posée aux élus et partenaires connaissant le CSP – 23 répondants, 22 exprimés

68 %	Un organe scientifique qui permet ponctuellement d'objectiver et argumenter les choix des instances délibératives du Parc
23 %	Une vraie plus-value éclairante pour l'ensemble des échanges et prises de décisions au sein des instances du Parc
9 %	Une instance qui fonctionne en autonomie et dont on peine à mesurer la plus-value

Révisé au cours de cette première partie de Charte, le Conseil Scientifique et Prospectif fait intervenir un groupe de 10 scientifiques proches du territoire et aux champs d'intervention diversifiés. L'objectif poursuivi par le Parc avec la sollicitation de ce Conseil est la création de liens entre l'action conduite par le PNR et la recherche, visant autant le développement de la connaissance du territoire que le développement d'actions innovantes et expérimentales s'inscrivant dans les missions poursuivies par le PNR.

Le Conseil Scientifique s'investit dans les sujets pour lesquels il est sollicité par le Parc. Il travaille particulièrement avec l'équipe technique du Parc mais est aussi appelé à assister à des réunions avec les élus pour apporter leur plus-value scientifique. Concrètement, le Conseil Scientifique a travaillé au cours de cette Charte sur divers sujets dont l'urbanisme par le biais des ateliers d'urbanisme, la déprise agricole en lien avec le projet de prospective du foncier agricole, l'énergie pour évaluer l'impact des éoliennes sur le territoire et récemment sur la révision de la Charte.

La Conférence des signataires de la Charte

Inscrite dans les statuts du Parc, il est prévu qu'elle se réunisse tous les 3 ans afin de repartager le projet porté par la Charte, de faire le bilan de son avancée (au regard notamment des engagements portés par chacun des signataires) et de préparer la suite de sa mise en œuvre. Le rythme est plutôt tenu puisqu'elle s'est réunie à deux reprises depuis 2012 : au moment de l'évaluation intermédiaire, puis de l'évaluation à mi-parcours, où elle a pris le format du Comité d'évaluation ouvert aux partenaires (acteurs de l'éducation au territoire, chambres d'agriculture, Conseil Scientifique et Prospectif, etc.). Au cours de la révision de la Charte elle a été et sera encore réunie environ une fois par ans sous le nom de Comité des partenaires.

3.1.3 LE PNR DANS LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Septième plus grand Parc de France en termes de superficie, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc couvre un vaste territoire et englobe, de fait, de nombreux périmètres institutionnels dont la superposition complexifie son fonctionnement et influence l'institution. Plusieurs enjeux peuvent ainsi être identifiés :

- **Renforcer les enjeux de gouvernance sur le territoire du Haut-Languedoc**

Conformément à la loi, chaque Parc naturel régional est administré par un Syndicat mixte regroupant les collectivités territoriales concernées par son périmètre. De par son vaste territoire (3 307 km²), le Parc du Haut-Languedoc intègre 118 communes (117 au 1^{er} janvier 2025 suite à une fusion de communes) et se superpose aux périmètres de plusieurs collectivités locales complexifiant d'autant son pilotage : une seule Région (Occitanie), 2 Départements (Hérault et Tarn) et 11 Intercommunalités (avec un degré d'appartenance au périmètre du Parc allant d'une seule commune membre du Parc à la totalité du périmètre). À ce maillage, s'ajoutent, dans leur intégralité ou de manière partielle, différentes structures de coopération territoriales dont 2 Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) et 3 Pays, mais aussi une pluralité de syndicats.

- **Redéfinir son rôle et sa plus-value au sein de l'écosystème institutionnel**

Marquée par la succession de lois MAPTAM ou NOTRe et les refontes du SCDI, la décennie précédente a été marquée par une réorganisation en continu du paysage institutionnel qui a fragilisé l'implication dans la vie du Parc des différentes collectivités membres. Elles ont, pour la plupart, davantage été concentrées sur leur propre réorganisation à la suite de la redéfinition de leurs périmètres (aussi bien en termes de territoire que de compétences) et ont vu leurs engagements au sein de la Charte signée en 2012 perdre de leur sens. La réorganisation de la gouvernance territoriale a aussi profondément redessiné la répartition des compétences, des ingénieries et des moyens entre les différents échelons. Dans ce contexte, le Parc doit aujourd'hui redoubler d'efforts pour articuler ses actions en cohérence et en complémentarité avec celles des acteurs qui composent son territoire, notamment avec les EPCI et Pays, PETR comme développé ci-dessous et s'affirmer à travers ses missions d'expérimentation-innovation et d'éducation-sensibilisation.

- **Développer le partenariat avec des intercommunalités fortement montée en puissance**

La nouvelle carte intercommunale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 s'est traduite, sur le territoire du Haut-Languedoc, par le passage de 17 à 11 intercommunalités (10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération). Cette simplification du paysage intercommunal s'est accompagnée d'une montée en compétences des EPCI suite aux transferts de compétences issus de la loi NOTRe dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, le développement économique et touristique, la mobilité ou encore la gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations.

À l'inverse des communes, partenaires locales traditionnelles du PNR du Haut-Languedoc, les intercommunalités ne sont pas membres à part entière du Syndicat mixte mais seulement membres

consultatifs au Comité syndical (ce qui signifie qu'elles ne cotisent pas et n'ont pas de voix délibérative). Le PNR du Haut-Languedoc a néanmoins conscience que les intercommunalités constituent aujourd'hui un partenaire incontournable pour mener à bien de nombreuses missions et engage le dialogue avec elles de multiples manières : premières coopérations sur des actions ciblées, tournée des EPCI organisée par la direction du Parc afin d'envisager d'autres coopérations possibles, association des EPCI au partage des engagements à mi-parcours de la Charte aux côtés des communes... L'intégration pleine et entière des intercommunalités au sein du Syndicat mixte est une piste étudiée pour le renouvellement de la Charte.

- **Trouver un positionnement cohérent avec les Pays et Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux**

Le territoire du PNR du Haut-Languedoc possède la particularité d'être intégralement couvert par 2 Pays et 4 Pôles d'Équilibre Territoriaux (PETR). Pour rappel, leur nombre était de 8 en 2012, ces structures territoriales ont, comme les intercommunalités, évolué et, pour certaines, fusionné dans le cadre de réformes territoriales. Conçus comme des outils collaboratifs de développement territorial et porteurs d'un projet de territoire, les Pays et PETR semblent, au premier abord, proches des PNR ; le Parc du Haut-Languedoc a d'ailleurs signé des conventions territoriales avec la plupart des Pays et PETR, notamment ceux porteurs d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). La collaboration du Parc avec ces structures territoriales n'est cependant pas toujours évidente pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parmi ces 6 structures, seules 2 partagent une majorité de leur territoire avec le PNR : le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et le PETR Hautes Terres d'Oc ; les 4 autres structures partagent de 1 à 4 communes seulement avec le Parc et constitue, par conséquent, des acteurs périphériques. Par ailleurs, malgré la signature de conventions territoriales, certains sujets d'intervention communs (développement économique, agriculture, tourisme, énergie) et des collaborations entre structures pas toujours évidentes entraînent de part et d'autre un sentiment de concurrence. Malgré tout, on peut souligner de bonnes collaborations notamment sur l'Opération Grand Site Minerve, Pôle de pleine nature Montagnes du Caroux...

L'enjeu du positionnement du Parc face aux Pays et PETR est d'autant plus fort que ces derniers se positionnent davantage auprès des intercommunalités comme leurs interlocuteurs en matière de développement territorial. Ce partenariat privilégié s'explique à double titre : d'un côté, les adhérents des PETR sont les intercommunalités qui élaborent avec le Pays son projet de territoire, qu'elles déclinent ensuite en actions sur leur territoire ; et de l'autre, les intercommunalités sont aussi plus sensibles au champ d'intervention des PETR davantage tourné vers le développement économique des territoires ruraux. Enfin, dernier élément en faveur des Pays et des PETR, ces derniers sont porteurs de programmes européens Leader se traduisant par une enveloppe financière redistribuée en faveur des projets des acteurs du territoire. Alors que les Pays disposent des moyens d'intervenir en soutien du territoire, le Parc s'affirme davantage par des actions qu'il porte en maîtrise d'ouvrage.

- **Maintenir le soutien des Départements et de la Région**

Les Départements du Tarn et de l'Hérault ainsi que la Région Occitanie peuvent être considérés comme les piliers du Parc et de son action par leur soutien autant d'un point de vue technique que financier. Le Parc est ainsi en contact régulier avec ces collectivités pour élaborer et mettre en œuvre son programme d'actions qu'elles soutiennent de manière importante, en cohérence avec les orientations de leurs propres priorités politiques. D'un point de vue financier, on peut souligner que la fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon a vu le maintien des cotisations statutaires (équivalente à la somme des cotisations payées auparavant par les deux régions), ce qui est un point positif. Du côté des Départements, les cotisations ont également été maintenues (296 000 € par an chacun). En plus de ces cotisations, les Départements et la Région contribuent au financement du programme d'actions. Sur ce point, les collectivités ont néanmoins eu tendance à diminuer leurs participations. Malgré cela, le partenariat est jugé de qualité, tant du côté du Parc que du côté des Départements et de la Région.

• Assurer la participation des communes membres sur un vaste territoire

Comme l'illustre le fonctionnement des instances du Parc, l'étendue du territoire peut être un frein à l'investissement de ses membres. Cela est notamment visible au niveau communal, échelon de base du territoire du Parc. Ainsi, au regard du nombre de communes membres, il a été fait le choix, au niveau du Comité syndical, d'instaurer un système de représentation à double étage. Pour ce faire, chaque commune désigne deux délégués communaux Parc, les délégués communaux désignent ensuite, au sein de leur secteur, deux délégués de secteur qui siègent au Comité Syndical (ainsi que 2 suppléants). Les secteurs, qui regroupent en moyenne 10 communes, sont au nombre de 12 (6 sur le Département du Tarn, 6 sur le Département de l'Hérault). Ce fonctionnement, s'il doit permettre de faciliter l'organisation du Comité syndical, a tendance de fait à éloigner le Parc des communes. Les retours d'expérience montrent que l'information redescend difficilement au niveau des communes, ce qui est source de méconnaissance du rôle du Parc et de ses actions. Les élus communaux du territoire auraient ainsi du mal à se saisir du projet porté par le Parc, le risque étant d'aboutir à une démobilisation dans la durée.

Pour renforcer le lien avec ces communes indirectement représentées aux instances du Parc, des réunions de secteurs ont été réalisées annuellement entre 2009 et 2013 afin de créer un échange direct entre le Parc et les communes puis sous la forme des Rencontres du Parc lors de l'évaluation intermédiaire et de l'évaluation à mi-parcours. Leur organisation est cependant particulièrement lourde et leur objectif ne s'est pas avéré évident à atteindre. Par ailleurs, la question de la pertinence de ces réunions se pose si leur rôle se limite à faire redescendre de l'information sur les territoires.

Le Parc rencontre tout de même une fois par an l'ensemble des délégués communaux sur chaque secteur au cours d'une occasion particulière visant à distribuer une enveloppe budgétaire dédiée au soutien aux manifestations locales. À cette occasion le Parc fait le point sur les évènements de l'année et fait remonter à la direction les observations locales. Il est à noter une bonne participation à ces réunions où les élus ont le sentiment que l'impact de leur participation est visible sur le territoire.

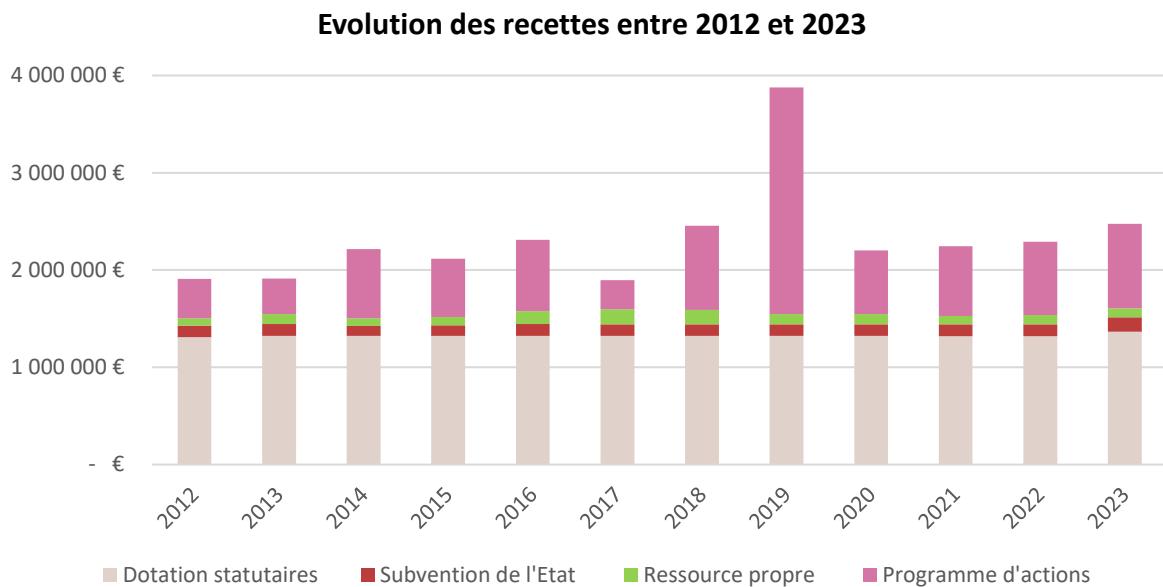
Pour la future Charte, d'autres modalités d'association des délégués communaux sont recherchées afin de créer un lien plus opérationnel entre le Parc et les communes, en recherchant notamment à les investir dans des projets touchant directement leur territoire. Il est également pensé à intégrer la totalité des communes au Comité Syndical, pour plus d'implication et de mobilisation de leur part et une meilleure diffusion de l'action du Parc.

3.1.4 PERSPECTIVES

- Repenser le fonctionnement des statuts avec les EPCI et toutes les communes
- Mobiliser davantage les délégués Parc des communes. Impliquer toutes les communes pour éviter les pertes d'information
- Ajuster le contenu des commissions thématiques afin qu'elles restent attractives (seulement informative et descendante)
- Développer le lien opérationnel avec les Communautés de Communes, les intégrer dans la gouvernance
- Clarifier les partenariats ou les créer en particulier avec les chambres consulaires et les PAYS/PETR
- Repenser une instance informelle (ex : Conférence des présidents) pour aborder des sujets stratégiques

3.2 LE BUDGET

3.2.1 LES RECETTES



Les recettes peuvent être regroupées en quatre principales sources de financement :

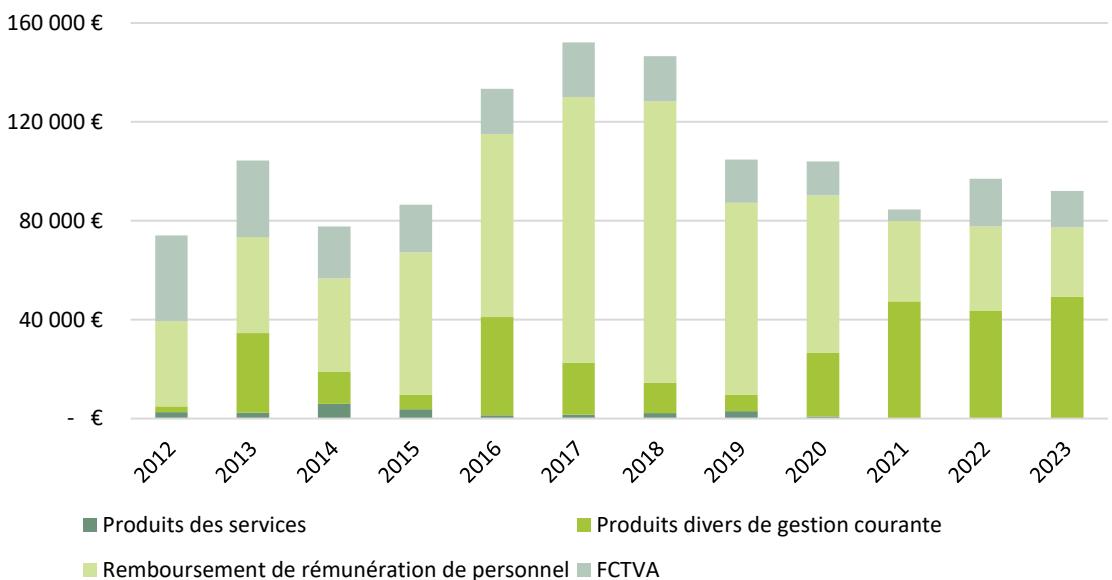
● *Des ressources propres faibles*

Ne possédant pas de fiscalité, les ressources propres du Parc restent limitées.

Elles se résument de la manière suivante :

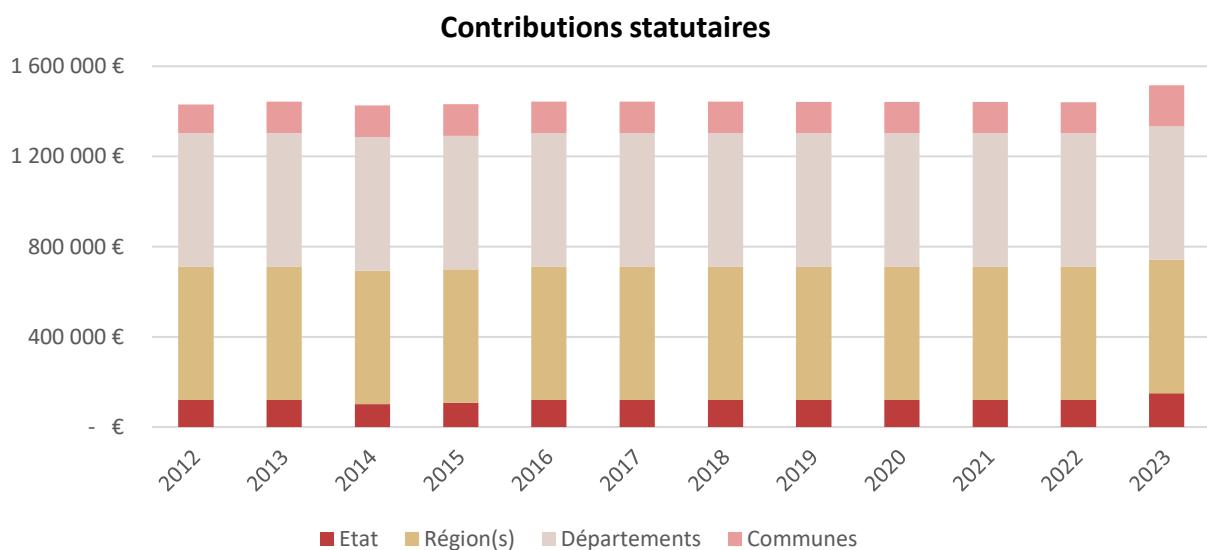
- Les produits des services, à savoir essentiellement les recettes de la boutique tenues en régie par le Parc (ils rapportent en moyenne moins de 3 000 € par an).
- Des produits divers de gestion courante alimentés principalement par les cotisations des marqués « Valeurs Parc » ou encore les recettes des animations payantes organisées par le Parc, telles que les conférences, à cela s'ajoute des remboursements divers (en moyenne 18 000 € par an).
- Le remboursement de rémunération de personnel, correspondant aux remboursements de salaire par les assurances maladies, au remboursement de contrats aidés, ou encore à d'autres remboursements de personnels dans le cadre de contrats spécifiques.
- À cela peut s'ajouter le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), dotation versée par l'État en compensation de la charge de TVA supportée par le Parc sur ses dépenses réelles d'investissement.

Ressources propres du Parc



Sur la période 2012-2023, ces ressources représentent en moyenne 104 803 € chaque année.

● Des contributions statutaires stables



Comme leur nom l'indique, les contributions statutaires sont fixées par les statuts du Syndicat mixte du Parc. Ces contributions sont dues par ses membres et concourent à l'équilibre du budget de fonctionnement. Entrés en vigueur avec la Charte en 2012, les statuts fixent les montants et taux de participation pour les communes, les Départements et la Région :

- Les communes membres ont contribué à hauteur de 1,50 € par habitant de 2012 à 2022. Conformément à la décision du Comité syndical du 12 juillet 2022 cette contribution est passée à 2,00 € par habitant à partir de 2023. Compte tenu de la situation et de la trajectoire financière du Syndicat mixte ainsi que des projets et perspectives menés sur le territoire, le Comité syndical du 24 octobre 2023 a de nouveau fixé une hausse de la contribution communale qui sera de 3,00€ à partir de 2024.
- Les Départements du Tarn et de l'Hérault, ainsi que la Régions Occitanie (anciennement Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), contribuent chacun à hauteur de 296 000 €. À noter

que depuis la fusion des Régions, la Région Occitanie continue de payer un montant égal à la somme des cotisations des deux anciennes régions, soit un montant 592 000 € par an.

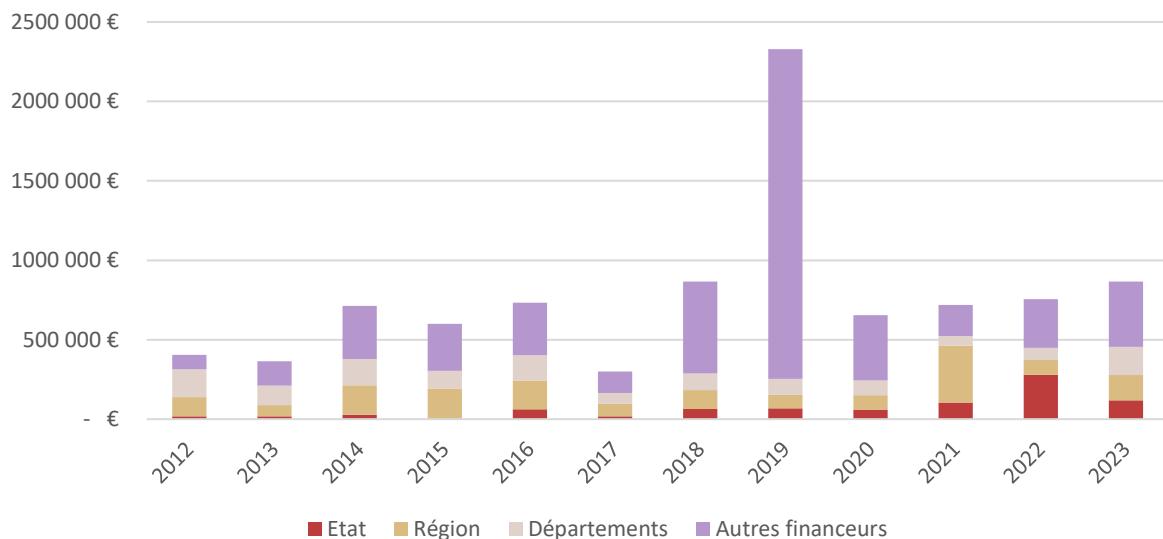
Le montant de ces 3 cotisations représente un total d'une moyenne de 1 321 557 €/an sur la période 2012-2022 et 1 365 760 € en 2023.

À cela s'ajoute une dotation annuelle de l'État. Non encadrée par les statuts du Parc, il s'agit d'une subvention que l'État accorde pour des dépenses préalablement ciblées par le Parc. Cette subvention a été relativement stable sur la période avec un montant accordé de 120 000 € par an, à l'exception des années 2014 et 2015 où la dotation a baissé de 18 000 € et 12 000 €. Depuis 2023 elle a été augmenté de 30 000€ pour atteindre 150 000€.

Au total, ces dotations représentent annuellement un montant moyen de 1 438 829 € sur la période 2012-2022 et de 1 515 760 € en 2023. Elles représentent la principale source de financement du Parc mais leur stagnation l'oblige à trouver de nouvelles sources de financement.

● ***Une diversification des subventions dédiées au programme d'actions***

Participations au financement du programme d'action



Le programme d'actions est, quant à lui, financé par des subventions spécifiques accordées :

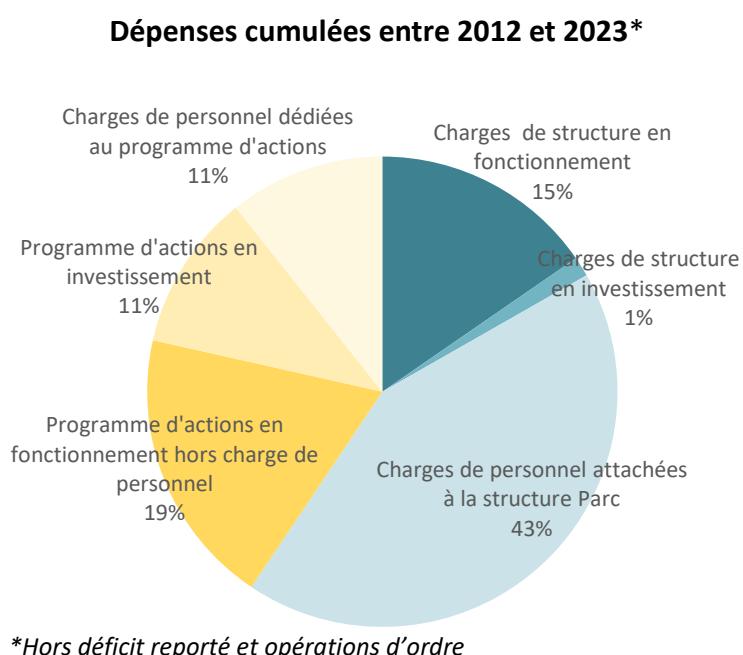
- Soit par ses partenaires « traditionnels » : les Départements, la Région et l'État. Dans ce cadre, le Parc soumet son programme d'actions à ses partenaires qui décident de financer des actions spécifiques, participant à la réalisation de leurs politiques publiques ;
- Soit par d'autres financeurs sollicités principalement dans le cadre de contrats spécifiques ou lors de la réponse à des appels à projets. Ces financeurs sont extrêmement variés, ils ont été regroupés dans la catégorie « Autres » dans le graphique précédent. Parmi les plus représentatifs, on peut citer l'Union Européenne avec des fonds tels que le FEDER ou le FEADER sur le programme Natura 2000, ou encore le programme « Life FORECCAsT » sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques ; l'ADEME sur les thématiques de l'énergie, de la mobilité et de lutte contre le gaspillage alimentaire ; ou encore l'association InterParc Massif Central (IPAMAC) sur des sujets variés tels que les prairies naturelles, l'itinérance, etc.

Avec des financements annuels moyens, respectivement, de 144 624 € et de 117 719 €, les Régions (puis la Région Occitanie) et les Départements sont des contributeurs importants au programme d'actions. On note cependant une contraction faible mais constante de ces participations au fil des années qui se poursuit sur 2024. La participation de l'État est plus faible et irrégulière. Néanmoins, il contribue aux subventions Natura 2000 aux côtés de l'Europe et finance, par le biais de structures et fonds spécifiques, des contrats et appels à projets que l'on retrouve dans la catégorie « Autres ». Bien que très variable d'une année à l'autre, la croissance de cette dernière catégorie est tout de même à relever. Elle illustre, de fait, la recherche active de nouvelles sources de financement du programme

d'actions par le Parc qui oblige ce dernier à fonctionner en mode projet selon les opportunités offertes par les différents financeurs. Face à la faiblesse de ses ressources propres, à la stabilité des contributions statutaires et aux limites du soutien de ses partenaires traditionnels, le Parc a activé ce levier de recherche de financements extérieurs de manière croissante depuis 2012.

3.2.2 LES DÉPENSES

● Les dépenses dans leur globalité

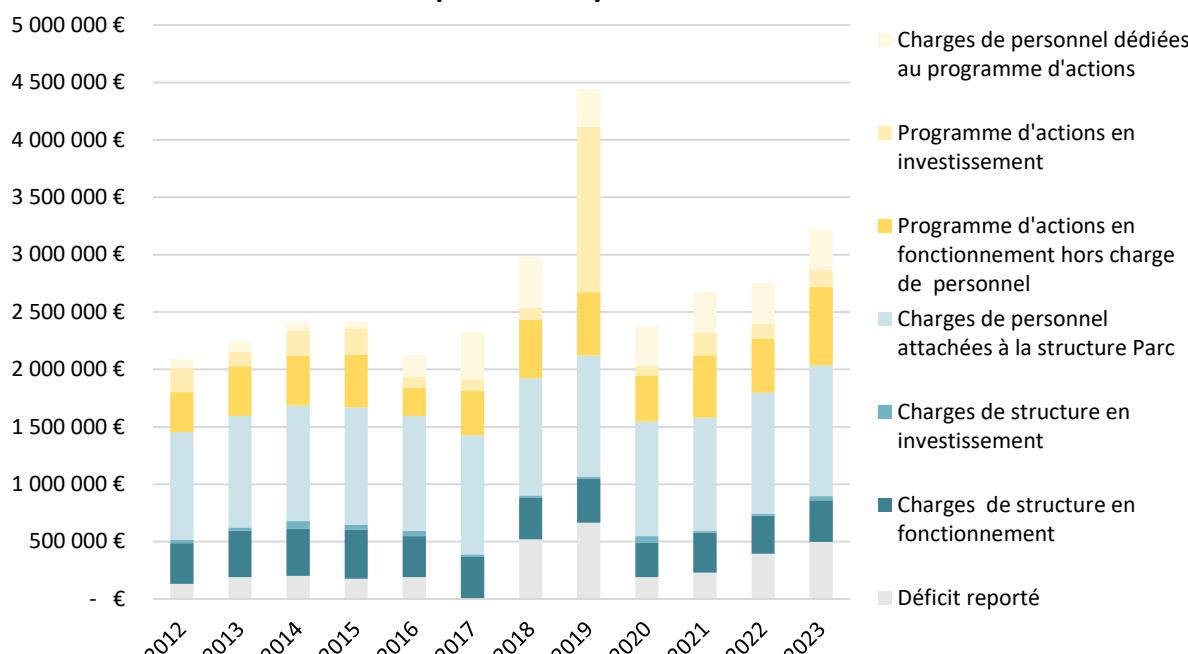


Parmi l'ensemble des dépenses, il est possible de distinguer ce qui relève des dépenses dédiées au fonctionnement de la structure Parc, appelées dans le graphique ci-dessous « charges de structures », des dépenses dédiées à l'application du programme d'actions au service du territoire. Pour chacune de ces deux catégories de dépenses sont distinguées les dépenses d'investissement, les charges de fonctionnement, ainsi que les charges de personnel qui représentent la majorité des dépenses du Parc.

Il est à noter que les charges de personnel ont été réparties entre les dépenses relatives à la structure du Parc et les dépenses

liées au programme d'actions. Cela n'est cependant pas représentatif de l'implication du personnel au service de la structure Parc ou au service du programme d'actions. En effet, la clé de répartition retenue est l'origine des financements de la masse salariale ; ainsi, un poste n'est rattaché au programme d'actions que s'il est majoritairement financé par des subventions extérieures. Sur la période 2012-2023, c'est ainsi moins de 11 % de la masse salariale qui est rattachée aux dépenses sur programme d'actions, alors que l'analyse de la répartition des moyens humains selon leur champ d'intervention montre que plus de la moitié des équivalents temps plein contribue directement à la mise en œuvre du programme d'actions durant cette même période. Considérant cela, les charges de structure restent limitées dans le budget du Parc à 16 %, le Parc privilégiant l'action au service du territoire, essentiellement par la mise à disposition de moyens humains importants. Rappelons que le volet « structure » est au service des programmes et des actions menées sur le territoire alors même que les dépenses restent identifiées dans ce volet. Par exemple lorsque le service comptabilité est amené à préparer les dossiers de demandes de subventions puis à solliciter les paiements sur ces dossiers, le temps d'agent, le matériel et les moyens mis en œuvre restent comptabilisés dans la partie « structure ». Il en est de même pour la gestion RH des différents contrats et aléas de carrière des chargés de mission, etc.

Evolution des dépenses du Syndicat Mixte de 2012 à 2023*

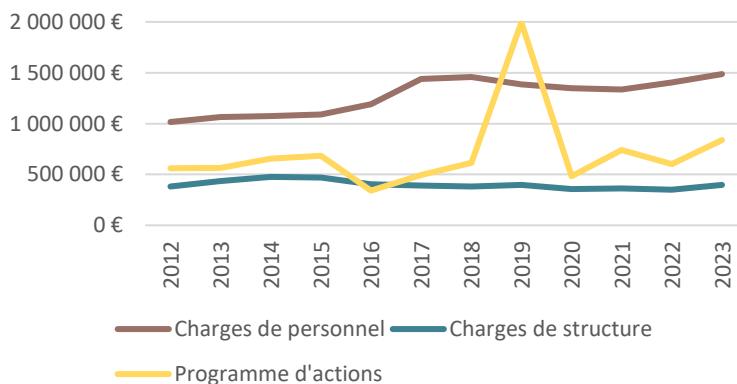


*Hors opérations d'ordre

La masse salariale (rattachée à la structure et au programme d'actions) représente 54% des dépenses totales. C'est d'ailleurs le poste de dépense qui a le plus augmenté sur la période 2012-2023, passant de 1 015 815 € en 2012 à 1 486 566 € en 2023, soit une augmentation de près de 46 % en 11 ans (44% en 2018). Ces chiffres montrent l'important développement qu'a vécu le Parc au cours de la Charte, que l'on constate également dans la partie sur les moyens humains. Les évolutions de carrière ou encore l'évolution des cotisations liée aux différentes réformes sont également des éléments explicatifs de l'augmentation de ces dépenses difficilement compressibles.

Concernant les autres dépenses liées à la réalisation du programme d'actions, celles-ci concernent prioritairement des dépenses de fonctionnement, les actions conduites par le Parc concernant principalement la réalisation d'études ou d'animations territoriales et peu de travaux ou d'acquisitions. Ces dépenses liées au programme d'actions (hors charges de personnel) sont relativement variables d'une année à l'autre. Dépendant des projets en cours, elles sont comprises entre 248 500 € pour 2016 et 685 449 € pour 2023, pour une moyenne 456 478 € par an sur la période. Le pic de 2019 correspond à la fin du projet LIFE FORECCAsT.

Evolution des dépenses du Syndicat Mixte de 2012 à 2023 simplifiée



La trajectoire des charges de structure est davantage liée au fruit de la maîtrise des dépenses du Parc. Ainsi, après une augmentation de ces charges (toujours hors charges de personnel) de 24 % entre 2012 et 2014, elles ont progressivement diminué pour retrouver leur niveau de 2012 en 2018 (environ 382 000 €). Ce résultat est le fruit d'efforts de gestion et de recherches d'économies continus de la part du Parc. Dans les dépenses de fonctionnement, on peut, par exemple, noter le renouvellement de marchés et de renégociation de contrats (informatique, impression, publications, électricité...) afin de réduire les charges, ou encore le développement de nouvelles pratiques en interne : développement de

la dématérialisation pour réduire les impressions, mise en place d'un système de visioconférence pour limiter les déplacements ou encore mise en place d'un comité de lecture afin d'arbitrer les commandes d'ouvrages et les abonnements aux plus utiles. De même, les dépenses d'investissement pour la structure Parc restent faibles, comprenant principalement le renouvellement de la flotte des véhicules du Parc au fil de l'eau ou encore le remplacement progressif du matériel informatique, ou l'acquisition de nouveaux matériels tels que le système de visioconférence évoqué précédemment. On peut enfin noter que le Parc n'est pas propriétaire de son siège à Saint-Pons-de-Thomières. Il l'occupe dans le cadre d'un bail emphytéotique non assorti d'un loyer mais avec des obligations d'entretien et de réparation du bâtiment, ainsi que le remboursement de l'emprunt réalisé lors de la rénovation du bâtiment en 2008.

● ***Un mode de financement source d'instabilité budgétaire***

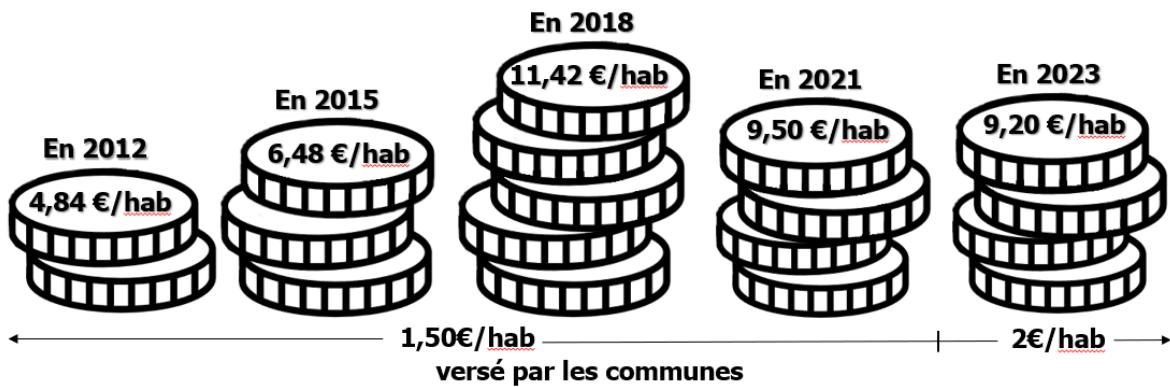
Pour chaque contrat signé, le Parc s'engage à fournir, en général, 20 % d'autofinancement, ce qui l'oblige à puiser dans ses fonds propres, y compris ceux normalement destinés au fonctionnement de la structure Parc. D'autant plus que ces financements sur contrats interviennent a posteriori, c'est-à-dire en remboursement des actions menées. Ce mode de fonctionnement entraîne une forte fragilité de la situation budgétaire et financière du Syndicat mixte. Ainsi le fond de roulement du Syndicat mixte est passé de 280 155.87 € en 2019 à – 180 926.21 € en 2023. Ceci s'explique par les délais de versement des subventions : les dépenses sont réalisées, les programmes sont soldés mais les recettes ne sont pas encaissées. Il en découle les difficultés de trésorerie du Syndicat mixte qui depuis 2015 doit faire appel à une ligne de trésorerie pour assurer la poursuite de son fonctionnement. Entre 2010 et 2020 la trésorerie disponible en début d'exercice a été divisée par 2 passant de plus de 600 000 € à moins de 300 000 €, et le Syndicat mixte est depuis les dernières années dans l'obligation d'actionner son autorisation de découvert (500 000 €) avant la clôture de l'exercice comptable, faute de quoi il serait en état de cessation de paiement. Certains remboursements interviennent après des délais particulièrement longs (2 à 3 ans pour Natura 2000, par exemple) et demandent une grande rigueur dans le suivi des dépenses, sous peine de fortes difficultés d'encaissement des sommes attendues.

Ce mode de fonctionnement est pourtant une source d'opportunité pour le Parc d'investir des sujets innovants et au cœur de ses missions, tel le projet européen Life FORECCAsT, qui a permis de consacrer 1,3 million € dans un programme de recherche-action dédié à l'adaptation des forêts aux changements climatiques. Il montre aussi le dynamisme de l'équipe du Parc, démontrant sa véritable utilité au service du territoire au travers de sa capacité à ramener des financements. Mais il est aussi source d'instabilité à cause de contrats limités dans le temps qui nécessitent un travail permanent de recherche de nouveaux financements, peut entraîner un turnover plus important que la normale sur ces postes et peut même être, sur le long terme, source de fragilisation de la structure financière du Parc amené à prendre sur ses réserves pour avancer et/ou financer la mise en œuvre de ses programmes d'actions.

Enfin, ce financement du programme d'actions au gré des opportunités peut entraîner un risque potentiel de perte de cohérence de l'action, pour répondre aux attentes des appels à projets. Dans la durée, le Parc doit donc également trouver d'autres moyens pour pérenniser son action une fois les contrats arrivés à terme.

● ***Une redistribution sur le territoire***

L'effort produit par le Parc pour trouver des sources de financement hors territoire se traduit par davantage de redistribution sous forme d'action au profit du territoire. Ainsi depuis 2012, quand les communes versent au Parc 1,50€ - 2€ par habitant chaque année, en parallèle, le Parc redistribue sous forme d'actions sur le territoire l'équivalent de :



3.2.3 UN BUDGET CONTRAINT

La Région Occitanie opère un contrôle budgétaire et financier depuis plusieurs années sur l'ensemble des Parcs. Pour le Haut-Languedoc un audit budgétaire et financier a été réalisé en 2023 et 2024 par le service en charge du contrôle de gestion de la Région Occitanie en lien avec le service administratif du Syndicat mixte.

Cet audit a été communiqué auprès des élus du Syndicat mixte ainsi que ces conclusions et préconisations qui reprennent pour l'essentiel celles établies en interne depuis de nombreuses années.

En effet, de son côté depuis plus de 12 ans le Syndicat mixte assure un suivi budgétaire et financier sur notamment 3 volets :

- Trésorerie
- Soldes d'épargne
- Résultats comptables

Ce suivi donne lieu à la production d'un rapport annuel sur les 5 dernières années, dont les synthèses (chiffres, graphiques...) ont permis de nombreux échanges avec la Direction et les élus (réunions, bureaux syndicaux, comité syndical...) afin d'éclairer les prises de décisions et d'alerter sur la trajectoire de la collectivité.

Ces interactions se sont accentuées ces dernières années notamment depuis 2016-2017 avec la hausse significative des programmes et surtout depuis la période « post-covid » qui a vu la situation budgétaire (baisse des résultats globaux de clôture et donc du fonds de roulement) et financière (forte baisse de la trésorerie disponible et recours systématique à une ligne de trésorerie) se dégrader. Le Parc n'a pas de problèmes de gestion de sa structure, les charges générales de fonctionnement dites « structure » étant, malgré les difficultés, plutôt bien maîtrisées. Mais la stagnation des recettes (important retard des financeurs allant jusqu'à 3 ans pour Natura 2000), la hausse de dépenses contraintes (sur le personnel, le coût de l'énergie, etc.), la forte croissance des programmes et les choix en la matière ont accentué le phénomène comme l'atteste le tableau ci-dessous.

	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent global de clôture au 1 ^{er} janvier	169 844,70 €	280 155,87 €	292 343,69 €	109 412,16 €	51 938,89 €
Excédent global de clôture au 31 décembre		280 155,87 €	292 343,69 €	109 412,16 €	51 938,89 €

Parmi les mesures prises pour redresser la situation financière, et retrouver une capacité d'autofinancement des programmes on peut citer :

- L'augmentation des cotisations communales,
- La réorganisation des services : la suppression d'un poste permanent en 2023 et d'un autre prévu en 2024,
- La réduction des programmes sur l'exercice 2024 et suivant pour s'assurer d'un autofinancement suffisant des actions,

- La réalisation de travaux de rénovation énergétique (isolation et chauffage) en 2024 devrait générer des économies de fonctionnement.

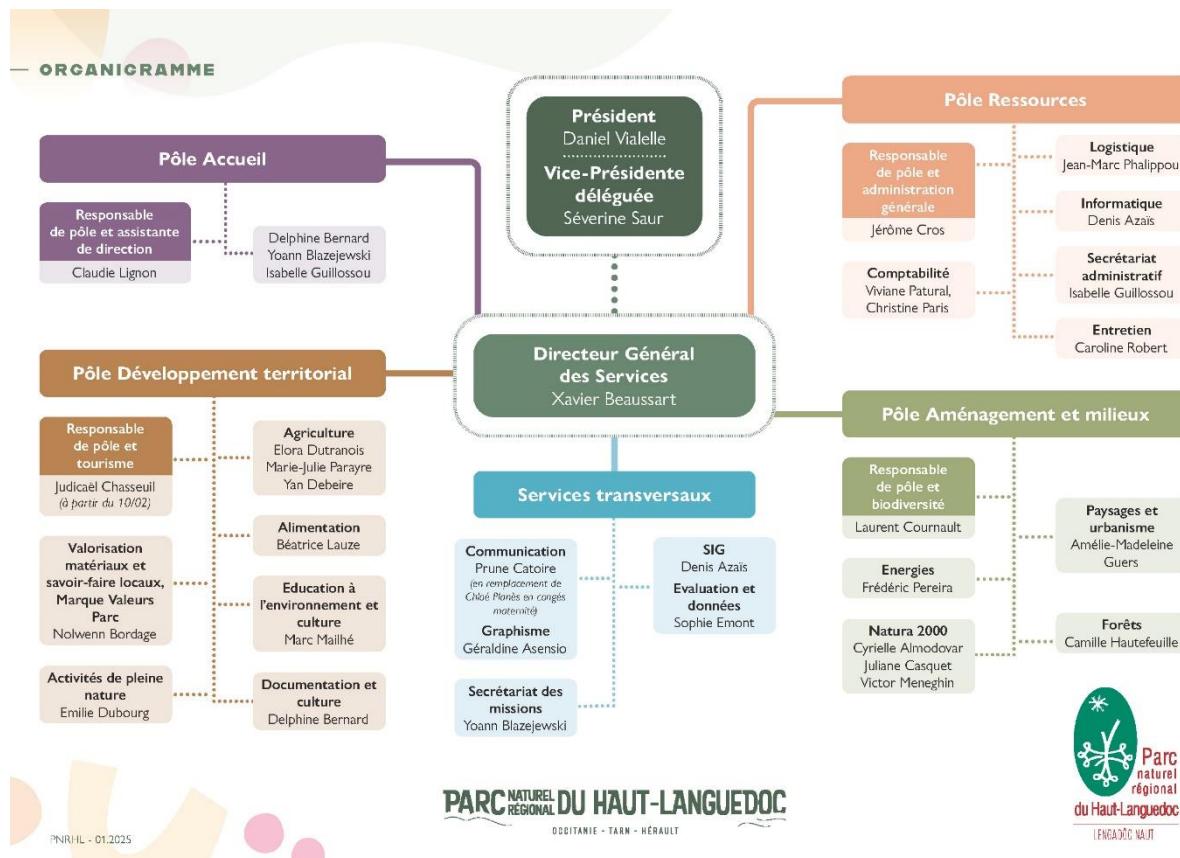
Ces évolutions devraient permettre de retrouver de meilleures conditions financières et garantir la pérennité de la structure et sa capacité à porter et à mener des projets sur son territoire.

3.3 LES MOYENS HUMAINS

En lien avec ses différentes missions, les sujets d'intervention qui se renouvellent au gré des besoins du territoire et des opportunités liées au programme d'actions, l'équipe du PNR évolue régulièrement. Ces évolutions reflètent le mode de fonctionnement du Parc.

● Une équipe technique pluridisciplinaire, qualifiée et polyvalente

En cohérence avec les missions et les projets du Parc, l'équipe technique du Syndicat mixte est pluridisciplinaire (environnement, géographie, tourisme, économie, agronomie, urbanisme, paysagiste, etc.), avec un fort niveau de qualification (Bac +5 et ingénieur pour l'ensemble des chargés de mission) et une grande capacité de polyvalence.



De 2012 à 2024, la structure de l'équipe a peu évolué :

- La direction est composée d'un directeur et d'un adjoint au directeur.
- Les chargés de mission sont répartis par pôles thématiques directement rattachés au directeur ou au directeur adjoint (il n'y a pas de chef de pôle).
- Les services supports sont composés :
 - o D'un pôle administratif et financier : accueil, secrétariat, entretien, comptable, gestion des ressources humaines, gestion des équipements et du matériels, ...
 - o D'un pôle transversal : communication, graphiste, évaluation, SIG.
- Annuellement des stagiaires, vacataires/saisonnières et services civiques viennent compléter l'équipe du Parc.

Pour plus de cohérence et de transversalité une réorganisation a été initiée en 2023.

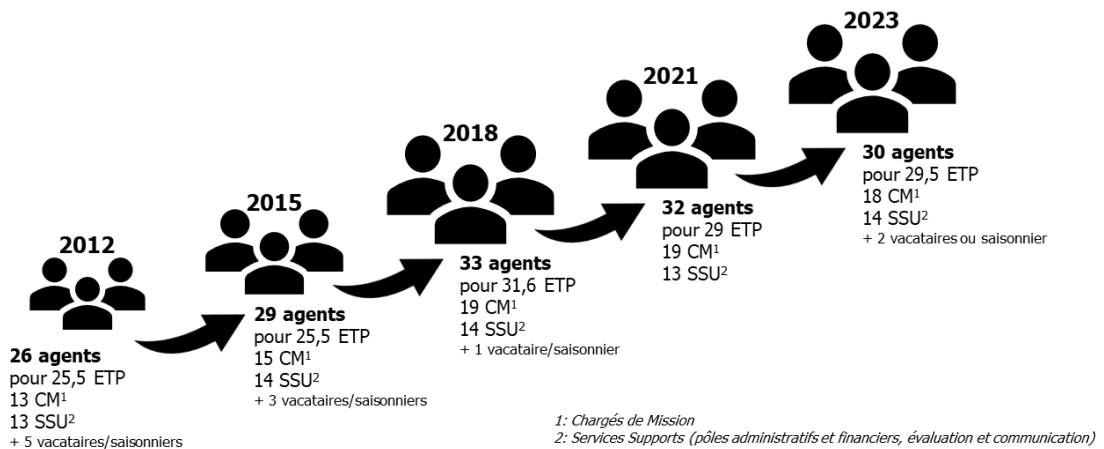
Depuis 2024 le poste d'adjoint au directeur a été supprimé et l'équipe restructurée en 4 pôles avec chacun un responsable, plus des services transversaux.

● Une équipe qui s'est renforcée

Les services supports sont restés stables sur toute la durée de la Charte. Par contre entre 2012 et 2018, les effectifs des chargés de mission ont augmenté de 38 % pour se stabiliser ensuite autour de 18-19 agents. Cela a permis principalement de renforcer le pôle biodiversité, passé de 1 à 4 agents entre 2012 et 2023. L'équipe du Syndicat mixte est composée :

- d'un « noyau » pérenne qui assure les missions permanentes (pôle administratif compris), majoritairement occupé par des agents fonctionnaires et en CDI.
- d'un effectif « satellite » temporaire et flexible en lien avec les dynamiques de projets portées par le Parc (principalement liées aux appels à projet), composé de chargés de projet en CDD.

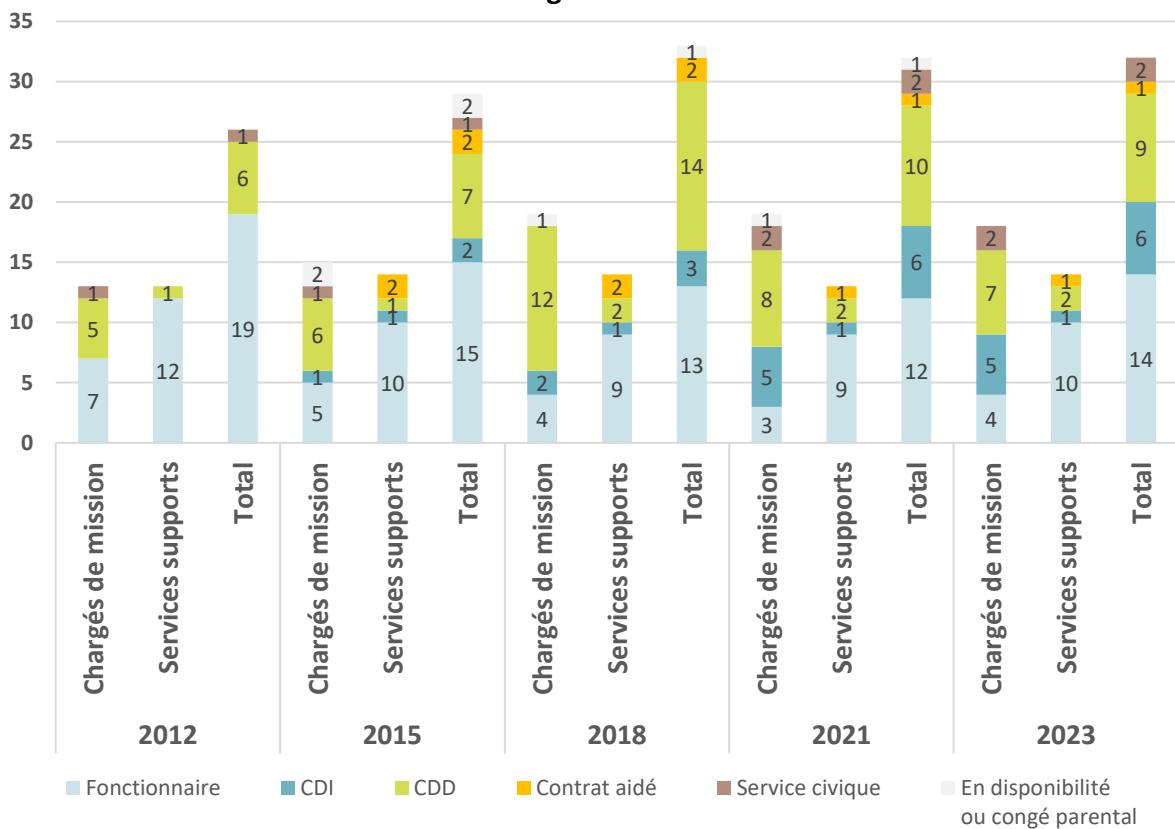
Avec une équipe composée en moyenne de 30 agents, le PNR du Haut-Languedoc se situe dans la moyenne basse des Parcs naturels régionaux, pour un territoire très vaste



● Une précarisation des statuts

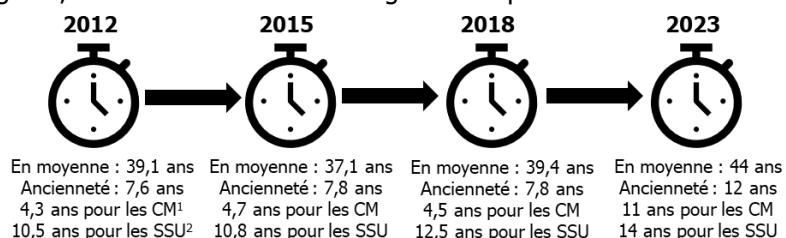
Une diversification des statuts est observée avec l'apparition de CDI (transformation de CDD, grâce au dispositif de la loi Sauvadet) et de contrats aidés, mais surtout une très forte augmentation du nombre de CDD multiplié par 2,5 entre 2012 et 2018. Cette tendance s'atténue sur la période 2021-2023 avec une multiplication par 2 des postes en CDI (transformation de CDD), indiquant une stabilisation de l'équipe. Malgré cela en 2023, 1/3 des postes sont en CDD contre 1/4 en 2012. Cette évolution est significative du mode de fonctionnement du Parc qui va chercher de nouveaux financements sur contrats (incluant la possibilité d'embauche de personnels dédiés à ces contrats) pour pallier aux baisses significatives des contributions des financeurs et ainsi continuer à mener une action diversifiée.

Evolution du statut des agents du Pnr entre 2012 et 2023



● Un fort turn-over des chargés de mission entre 2012 et 2018 ...

Sur cette période, l'équipe des chargés de mission du Parc se caractérise par une stable mais faible ancienneté des agents, lié à un renouvellement régulier des postes.



1: Chargés de Mission

2: Services Supports (pôles administratifs et financiers, évaluation et communication)

Cette situation s'explique en partie par une capacité d'actions contrainte par des moyens financiers limités qui oblige le Parc à rechercher de nouveaux financements sur contrats (appel à projets – contrat de projets) impliquant de mauvaises conditions d'employabilité (rémunération, contrat proposé ...). Si ce mode de fonctionnement offre l'opportunité au Parc d'enrichir son équipe et d'investir de nouveaux sujets, il est aussi synonyme de précarisation, autant du statut des agents, que de la continuité des actions conduites au service du territoire. Ce turn-over sur certaines thématiques pose également des problèmes d'appropriation du territoire par les agents, de manque de continuité et de suivi des projets mis en œuvre et de ruptures et discontinuités des liens avec les partenaires.

● ... qui se stabilise depuis 2018 :

Suite à cette vague de fort turn-over, liée pour une grande partie à de nombreux projets temporaires (Foreccast, Energie, mobilité, gaspillage alimentaire...) et des contrats précaires, l'équipe du Parc s'est stabilisée, passant d'une ancienneté de 7 à 12 ans et d'une moyenne d'âge de 39 à 44 ans. Le taux de renouvellement est passé sous le seuil des 30%. Ce renouvellement des agents se traduit dans l'évolution de leur statut.



Renouvellement

En 2015 : 31 % d'agents nouveaux par rapport à 2012

En 2018 : 40 % d'agents nouveaux par rapport à 2015 et 46 % par rapport à 2012

En 2021 : 22 % d'agents nouveaux par rapport à 2018 et 47 % par rapport à 2012

En 2023 : 28 % d'agents nouveaux par rapport à 2021 et 50 % par rapport à 2012

● Une surreprésentation féminine

La surreprésentation féminine au sein de l'équipe s'est accentuée depuis 2012, passant de près des deux tiers des effectifs à plus de 70 % en 2023. Le Parc s'est interrogé sur ce phénomène. Sans probablement être la cause unique, il apparaît que les femmes sont déjà surreprésentées dans les candidats postulants aux offres d'emploi du Parc, dans une proportion proche de celle qu'elles occupent dans l'effectif salarié.



En 2012 : 65,4 % de femmes / 34,6 % d'hommes
En 2015 : 72,4 % de femmes / 27,6 % d'hommes
En 2018 : 70,6 % de femmes / 29,4 % d'hommes
En 2023 : 71,9 % de femmes / 28,1 % d'hommes

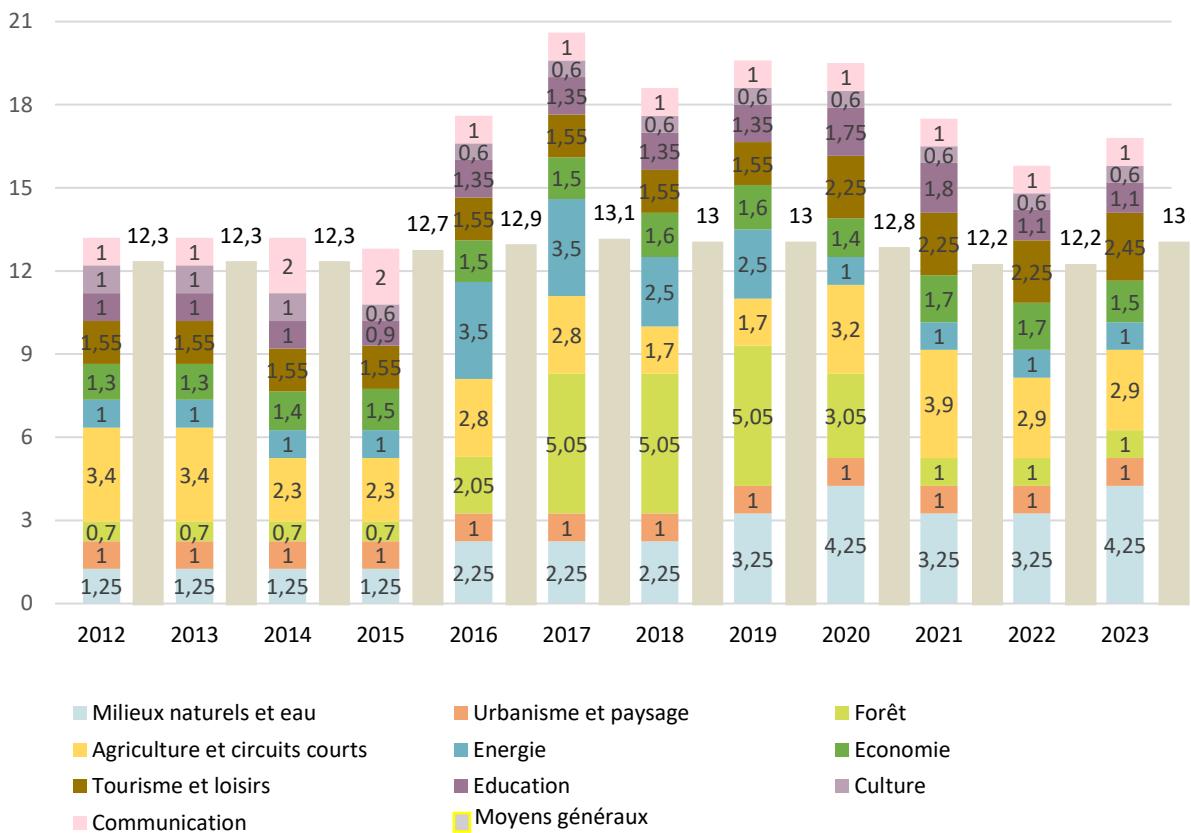
● Des effectifs fluctuants selon les thématiques et les projets menés

Cette augmentation des effectifs sur la partie ingénierie au territoire a été possible principalement grâce à des financements sur contrats spécifiques. La temporalité de ces contrats explique les évolutions, parfois importantes, des moyens humains sur certaines thématiques, par exemple :

- La thématique Energie : 2,5 ETP sont venus renforcer l'équipe sur cette thématique de 2016 à 2019 grâce à l'appel à projet Conseil en Energie Partagée remporté et au Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat signé avec l'ADEME.
- La thématique Forêt : 4 ETP ont été recruté pour mener à bien le programme Européen Life FORECCAsT de 2016 à 2020.

La thématique Milieux naturels et Eau est la seule à avoir gagné 3 postes N2000 pérennes, financés à 100% par l'Europe, permettant de renforcer l'action et la notoriété du Parc dans ce domaine.

Evolution des effectifs par thématique (2012-2023)



En résumé

LES POINTS FORTS :

- Une équipe de chargés de mission pluridisciplinaire et qualifiée reconnue
- Une équipe support efficace venant en appui aux chargés de mission
- Une équipe qui s'est agrandie afin de renforcer sa capacité d'agir
- Une équipe investie et impliquée dans ses missions

LES POINTS FAIBLES :

- Des moyens financiers limités, impliquant des financements sur contrats, ayant pour conséquence :
 - o De mauvaises conditions d'employabilité,
 - o Des actions ponctuelles et locales à faible impact et à faible visibilité nuisant à l'image du Parc,
 - o Une recherche constante de financements et de partenariats prenant beaucoup de temps au détriment de temps consacré à des actions concrètes sur le terrain.
- Une précarisation des statuts des agents liée à des contrats courts sur projet.
- Une forte charge de travail de l'équipe technique qui impliquerait :
 - o La définition de stratégie d'action clarifiée : moins d'actions mais plus approfondies, menées sur la totalité du territoire et donc plus visibles et impactantes,
 - o Plus de moyens humains pour répondre aux ambitions de la Charte.
- Un mode de fonctionnement en interne impliquant un manque de transversalité dans l'équipe qui se répercute sur la conduite des actions.

3.3.1.1 Perspectives

- **Repenser l'organisation interne de l'équipe** du Syndicat mixte du Parc pour sortir d'un organigramme « en râteau » et se doter de « pôles »
- **Repenser l'action du Parc** : moins d'actions mais des actions qui rayonnent sur le territoire, des stratégies d'action clairement énoncées, des projets transversaux, des sources de financement plus pérennes
- **Adapter les moyens humains aux ambitions** de la future Charte (et/ou inversement)
- **S'appliquer l'écoresponsabilité**

4. UN PREMIER REGARD SUR LE PARC

4.1 LA PERCEPTION DU PARC

Les deux enquêtes en ligne (cf. Partie Éléments de méthode) comprenaient une première série de questions communes relatives à la perception générale du Parc. Leur analyse donne une première idée du regard porté sur le Parc.

LA CONNAISSANCE ET LA COMPRÉHENSION DU PARC

QUESTION A propos du Parc et de sa Charte, vous considérez-vous en accord avec les phrases suivantes ?

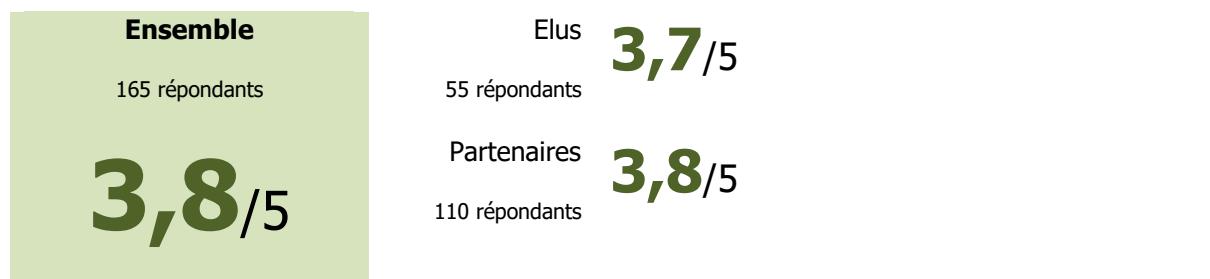
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Complètement d'accord
Je connais le contenu de la Charte du Parc 167 répondants 166 exprimés	3 % Elus 4 % Partenaires 3 %	18 % Elus 18 % Partenaires 18 %	67 % Elus 59 % Partenaires 71 %	12 % Elus 19 % Partenaires 9 %
Je connais le périmètre du Parc 167 répondants 164 exprimés	0 % Elus 0 % Partenaires 0 %	4 % Elus 6 % Partenaires 3 %	37 % Elus 38 % Partenaires 36 %	60 % Elus 57 % Partenaires 61 %

L'ESSENTIEL

- Le périmètre du Parc est plutôt bien connu des élus et des partenaires (à 97%), et même très bien connu pour 60% des répondants aux enquêtes.
- Le contenu de la Charte n'est pas aussi bien connu, mais les deux tiers des répondants pensent plutôt bien la connaître.

L'APPRÉCIATION DE L'ACTION DU PARC SUR SON TERRITOIRE

QUESTION Quelle est votre appréciation globale des actions du Parc pour l'ensemble de son territoire ? Attribuez une note, 5 étant la meilleure note.



QUESTION A propos du Parc et de sa Charte, vous considérez-vous en accord avec les phrases suivantes ?

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Complètement d'accord
Je trouve que la stratégie et les actions du Parc sont claires et compréhensibles <i>167 répondants 162 exprimés</i>	1 % Elus 0 % Partenaires 2 %	15 % Elus 22 % Partenaires 12 %	57 % Elus 45 % Partenaires 63 %	27 % Elus 33 % Partenaires 23 %
Je trouve que le Parc met en place une concertation adaptée sur chacun de ses projets <i>167 répondants 153 exprimés</i>	2 % Elus 4 % Partenaires 1 %	16 % Elus 24 % Partenaires 11 %	48 % Elus 40 % Partenaires 52 %	35 % Elus 33 % Partenaires 36 %
Je trouve que le Parc communique efficacement sur ses projets et ses réalisations <i>167 répondants 159 exprimés</i>	0 % Elus 0 % Partenaires 0 %	17 % Elus 13 % Partenaires 19 %	47 % Elus 47 % Partenaires 47 %	36 % Elus 40 % Partenaires 34 %
Je trouve que le Parc est une collectivité bien pilotée et qui produit des politiques publiques à forte valeur ajoutée <i>167 répondants 150 exprimés</i>	1 % Elus 2 % Partenaires 0 %	19 % Elus 19 % Partenaires 18 %	44 % Elus 46 % Partenaires 43 %	37 % Elus 33 % Partenaires 39 %

L'ESSENTIEL

- L'action du Parc est jugée très satisfaisante avec une note moyenne de 3,8 sur 5, et seulement moins de 5% des répondants ayant donné une note inférieure à 3.

LA PERCEPTION DES APPORTS ET DES PLUS-VALUES DU PARC

QUESTION De par ses missions et son fonctionnement au cours des 12 dernières années, considérez-vous que le Parc est ...

	Non, pas du tout	Oui, partiellement	Oui, significativement	Oui, totalement
... une force en termes d'image, d'identité et de rayonnement du territoire <i>167 répondants 160 exprimés</i>	3 % Elus 7 % Partenaires 1 %	8 % Elus 7 % Partenaires 8 %	36 % Elus 37 % Partenaires 35 %	54 % Elus 48 % Partenaires 57 %
... un acteur clé dans la sensibilisation aux enjeux du développement durable <i>167 répondants 162 exprimés</i>	4 % Elus 4 % Partenaires 4 %	13 % Elus 16 % Partenaires 11 %	27 % Elus 31 % Partenaires 25 %	56 % Elus 49 % Partenaires 60 %
... un appui en termes d'animation territoriale <i>167 répondants 161 exprimés</i>	1 % Elus 2 % Partenaires 1 %	19 % Elus 16 % Partenaires 20 %	37 % Elus 40 % Partenaires 36 %	43 % Elus 42 % Partenaires 43 %
... un apport en termes d'expertise <i>167 répondants 154 exprimés</i>	1 % Elus 2 % Partenaires 0 %	26 % Elus 33 % Partenaires 22 %	42 % Elus 33 % Partenaires 46 %	32 % Elus 33 % Partenaires 32 %
... une échelle pertinente de dialogue entre les parties prenantes du territoire <i>167 répondants 161 exprimés</i>	2 % Elus 4 % Partenaires 1 %	29 % Elus 35 % Partenaires 25 %	43 % Elus 41 % Partenaires 44 %	27 % Elus 20 % Partenaires 30 %
... un moteur dans l'innovation et l'expérimentation <i>167 répondants 166 exprimés</i>	5 % Elus 10 % Partenaires 3 %	28 % Elus 27 % Partenaires 28 %	41 % Elus 33 % Partenaires 45 %	26 % Elus 29 % Partenaires 24 %
... un facilitateur de la convergence des politiques et des projets du territoire <i>167 répondants 160 exprimés</i>	4 % Elus 4 % Partenaires 4 %	33 % Elus 45 % Partenaires 27 %	40 % Elus 31 % Partenaires 45 %	23 % Elus 20 % Partenaires 25 %
... un appui en termes de financement <i>167 répondants 143 exprimés</i>	17 % Elus 32 % Partenaires 9 %	41 % Elus 32 % Partenaires 46 %	29 % Elus 23 % Partenaires 32 %	13 % Elus 13 % Partenaires 13 %

4.2 LES RELATIONS AVEC LE PARC

Une série de questions des enquêtes (cf. Parties Éléments de méthode) relatives aux relations entretenues avec le Parc adressées aux élus et partenaires signataires de la Charte.

LES RELATIONS AVEC LES INTERLOCUTEURS DU PARC

QUESTION Êtes-vous satisfait du niveau d'information sur les projets et réalisations du Parc ?
167 réponses, 165 exprimés



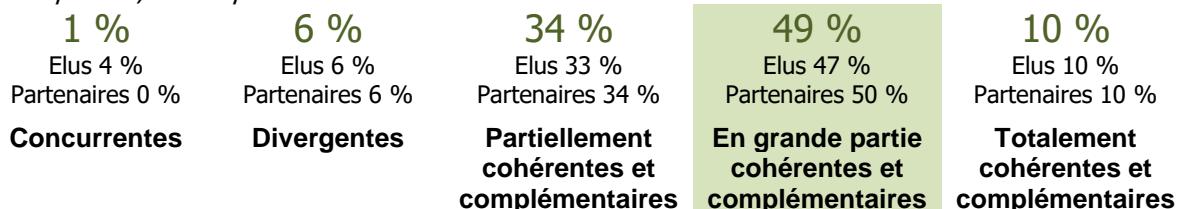
L'APPRECIATION DE L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC SES PARTENAIRE

QUESTION Considérez-vous que les spécificités et les enjeux de votre collectivité / structure sont suffisamment pris en compte dans les projets du Parc ?
167 réponses, 151 exprimés



QUESTION Comment appréciez-vous la complémentarité entre les actions menées par le Parc et votre collectivité / structure ?

167 réponses, 149 exprimés



QUESTION Comment estimez-vous la qualité des échanges et du travail menés avec le Parc sur vos actions ?

167 réponses, 151 exprimés



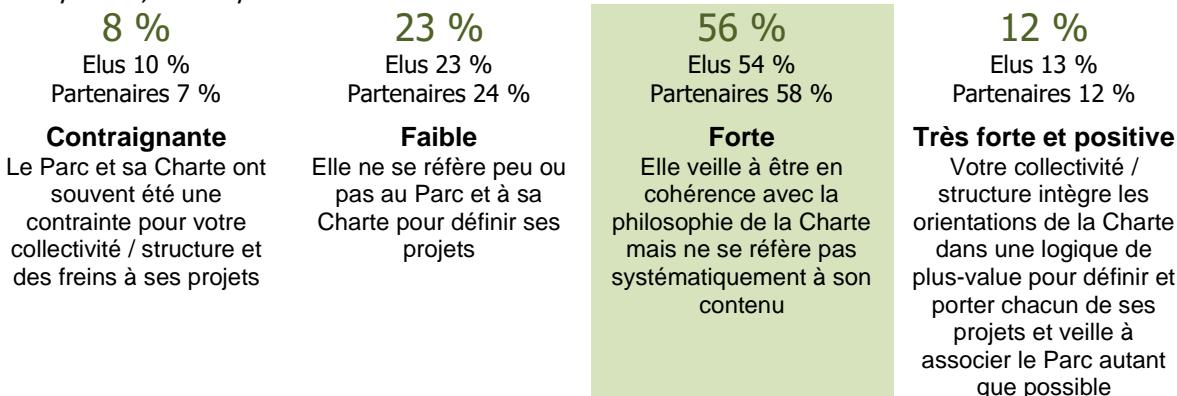
QUESTION Comment estimez-vous la qualité des échanges et du travail menés avec le Parc sur ses actions ?

167 réponses, 157 exprimés



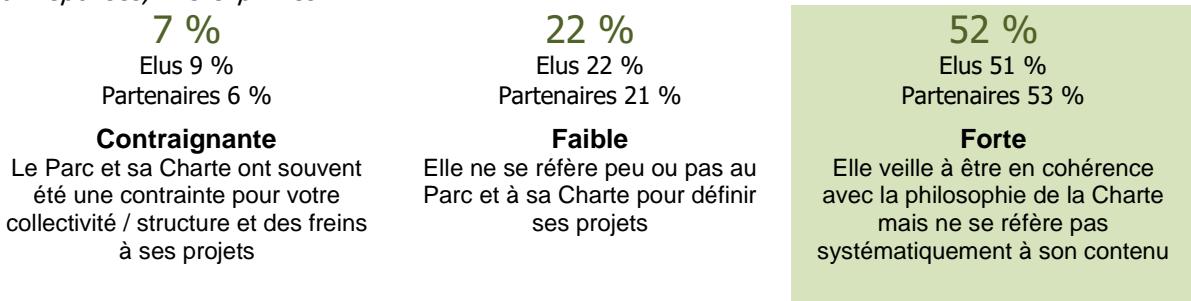
QUESTION D'après-vous, votre collectivité / structure prend les priorités et orientations du Parc de manière ...

167 réponses, 154 exprimés



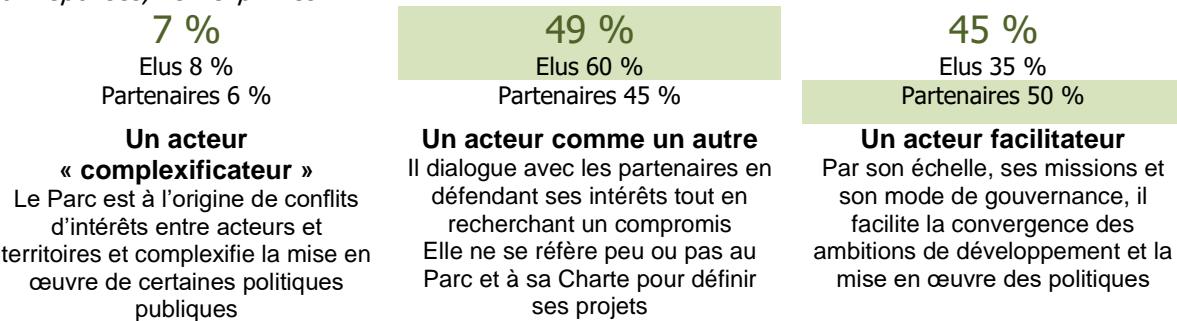
QUESTION Selon vous, comment s'articulent l'ensemble des politiques publiques concernant le territoire avec les actions du Parc ?

167 réponses, 143 exprimés



QUESTION Dans la recherche de cohérence des politiques publiques, vous diriez que le Parc est ...

167 réponses, 154 exprimés



5. BILAN THÉMATIQUE

5.1 MILIEUX NATURELS ET EAU

5.1.1 RAPPEL DU CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU RATTACHE : un patrimoine et des ressources naturelles qui restent à protéger

QUESTIONS ÉVALUATIVES CORRESPONDANTES :

- La gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels du territoire ont-elles eu une influence sur la richesse des milieux protégés, la qualité de l'eau et la gestion de cette ressource ?



AXE 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages	
Objectif stratégique 1.1 : Connaître et gérer les patrimoines (eau et milieux aquatiques, faune, flore, géologie) pour les préserver	Mesure 1.1.1 Améliorer la connaissance des patrimoines naturels du territoire au service de l'action
	Mesure 1.1.2 Gérer les espaces naturels remarquables et les fonctionnalités écologiques du territoire
	Mesure 1.1.3 Pour une gestion qualitative et fonctionnelle des cours d'eau et des zones humides
	Mesure 1.1.4 Protéger et économiser la ressource en eau
AXE 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21ème siècle	
Objectif stratégique 2.2 : Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine sur le territoire	Mesure 2.2.2 Concilier les différents usages sur les principaux sites sensibles du Haut-Languedoc
	Mesure 2.2.3 Maîtriser la fréquentation des véhicules motorisés sur l'ensemble du territoire
AXE 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc	
Objectif stratégique 3.1 : Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc	Mesure 3.1.3 Pour une exploitation durable du sous-sol (carrières et gravières)

5.1.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

5.1.2.1 *Supra-territorial*

La préservation de la biodiversité s'inscrit récemment dans des approches intégrées à des niveaux nationaux et régionaux qui cadrent davantage l'action publique en faveur de ces thématiques avec notamment :

- **La Stratégie régionale biodiversité** (SRB) Occitanie initiée en 2018 et plus récemment la Stratégie nationale Biodiversité 2030 (SNB) initiée fin 2023
- **La Stratégie nationale des aires protégées 2030** (SNAP) initiée en 2021 qui vient relancer la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) lancée en 2009
- **Les Schémas régionaux de cohérence écologique** (SRCE) de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon, initiés en 2011 et approuvés fin 2025. Les deux documents ont été intégrés au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'Occitanie en 2022
- **Les Plans nationaux d'action** (PNA) en faveur des espèces et leurs déclinaisons régionales (Aigle de Bonelli, Lézard ocellé, Loutre d'Europe, Moule perlière ...)
- **Le transfert partiel de la compétence Natura 2000 aux Régions** depuis le 1er janvier 2023

5.1.2.2 *Local*

Justifiant son classement en Parc naturel régional, le Parc bénéficie d'un patrimoine naturel riche et fragile relativement bien connu (plus de 5 500 espèces animales et végétales présentes sur le territoire, dont plus de 650 espèces patrimoniales. Ainsi, les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) recouvrent plus de 60 % du territoire. La gestion des espaces naturels est assurée principalement par un réseau de 16 sites Natura 2000 couvrant près de 14 % du territoire, dont 14 sont animés par le Parc (cf. détail de l'action ci-dessous). L'identification de la Trame Verte et Bleue du territoire participe également à la meilleure préservation des milieux naturels.

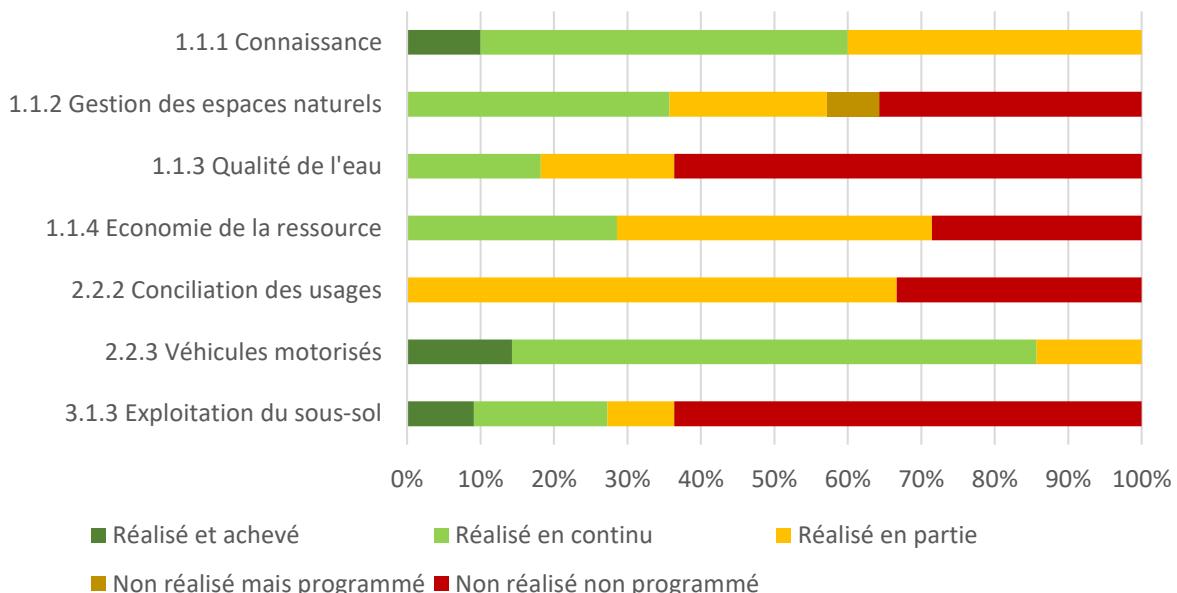
Malgré la relative bonne connaissance de ce patrimoine naturel exceptionnel et le sentiment, partagé au cours de cette évaluation, du développement d'une sensibilité croissante aux enjeux environnementaux des différents acteurs et du grand public, le territoire fait face à des tensions qui touchent les milieux naturels. On peut ainsi citer :

- Les pressions humaines liées à la fréquentation et à l'urbanisation,
- Le recul de l'activité agricole qui se traduit par l'abandon de la gestion de certains espaces à valeur patrimoniale,
- Des évolutions de la gestion forestière avec l'arrivée à maturité des peuplements de résineux issus des plantations FFN (Fonds Forestier National), qui se traduit par une intensification des récoltes et des coupes rases qui modifient localement les milieux et les paysages,
- Des pressions croissantes sur la ressource en eau en lien avec les effets du changement climatique, qui entraînent ponctuellement des conflits sur la ressource et un déficit hydrique pouvant menacer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

5.1.3 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE ET MOYENS ASSOCIÉS

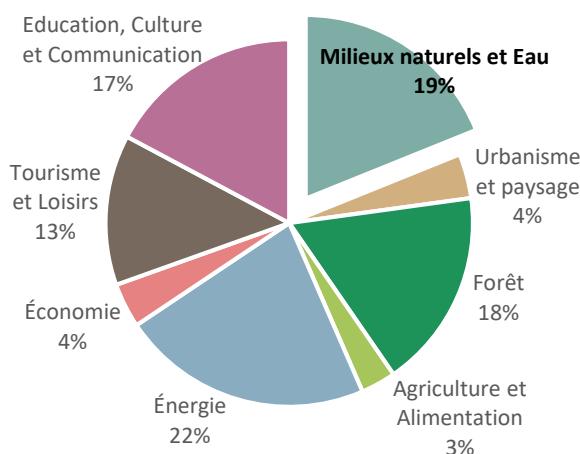
Engagements du Syndicat mixte

Bilan des 63 engagements du Syndicat Mixte par mesure

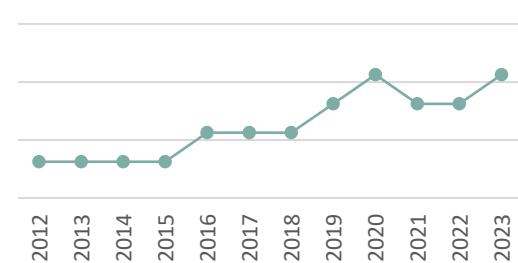


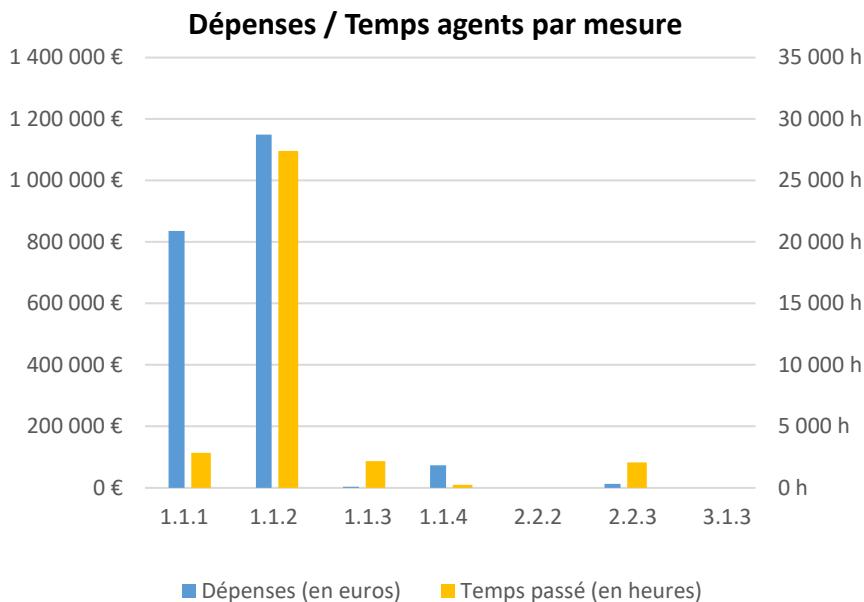
Moyens associés

Dépenses 2012-2023



Effectifs (ETP)





Une structuration progressive de l'équipe biodiversité pour répondre aux enjeux de la Charte et être reconnu par les acteurs du territoire dans ce domaine :

- Une évolution significative des effectifs sur la durée de la Charte pour mener à bien cette thématique prioritaire. En début de Charte, le Parc ne disposait que d'un ETP pour assurer la gestion de 8 sites Natura 2000 et mener des actions sur le reste du territoire (hors N2000). De 2016 à 2023, 3 agents ont été recrutés pour assurer la gestion des 14 sites N2000 dont le Parc a progressivement récupéré l'animation. Ces recrutements ont permis de libérer un ETP complet pour la gestion des espaces hors N2000 depuis ès 2024.
- Un budget axé sur la connaissance et à la gestion des milieux naturels, consacré à 70% aux sites N2000 pour lesquels la totalité des dépenses est cofinancée par l'Europe et l'Etat.
- Des moyens humains principalement axés sur la gestion des espaces N2000 et l'acquisition de connaissance en partie car les inventaires sont pour la plupart externalisés (c'est systématiquement le cas des inventaires hors Natura 2000).
- Un faible investissement sur la thématique de l'eau faute de moyens humains et financiers et d'une difficulté à positionner l'action du Parc parmi celles des acteurs de l'eau. Financement acquis pour le recrutement de 2 postes travaillant à 50% pour le Syndicat Mixte de l'Agout et 50% pour le Parc sur des missions courtes (2019-2021) sur les zones humides et la ressource en eau.
- Des engagements respectés sur la connaissance des milieux et la gestion de la fréquentation des véhicules motorisés ; atteints partiellement sur la thématique de l'eau et des carrières, en cours de progression sur la gestion des espaces naturels hors N2000 suite au renforcement de l'équipe sur la fin de la Charte ; réalisés mais différemment de ce qui était prévu dans la Charte sur la conciliation des usages suite à une évolution du contexte local.

5.1.4 CHIFFRES CLÉS

99	communes raccordées à une station d'épuration contre 54 en 2012	
- 5.7%	de prélèvement d'eau potable entre 2012 et 2021	
- 8.5%	de prélèvement en eau pour l'industrie entre 2012 et 2021	
- 26%	de prélèvement en eau pour l'irrigation entre 2012 et 2021	
14	sites N2000 animés par le PNR sur 16 contre 10 en 2012	
105	inventaires faune/flore réalisés	
8	inventaires de sites réalisés	
6	éléments de la trame "verte et bleue" restaurés	
672	avis rendus	
0	commission permanente de conciliation mise en place	
13	autorisations conformes aux objectifs de la Charte concernant les carrières	
100	arrêtés municipaux pris pour limiter les véhicules motorisés	
106	communes ont mis en place des actions pour la maîtrise des véhicules motorisés	
4 951 ha	d'espaces sensibles repérés, protégés vis-à-vis des motorisés	

5.1.5 RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC



L'encadrement de l'exploitation du sous-sol

Des engagements jugés non nécessaires dans l'immédiat, au regard de l'activité sur le territoire. La Charte actuelle avait pour ambition d'étendre le travail engagé sur le secteur du Sidobre à l'ensemble du territoire, notamment en engageant une étude prospective sur la gestion de la ressource du sous-sol, en développant un observatoire de la ressource « matériaux du sous-sol », en créant une commission des carriers du territoire pour faire le point sur l'activité de ce secteur et en mettant en place des commissions locales à l'échelle de chaque site d'extraction. Le travail engagé au cours de la Charte de 1999 avait permis de bien structurer l'exploitation de la ressource dans le Sidobre et d'atténuer les conflits.

Au cours de la période de mise en œuvre de la Charte de 2012, le Parc est resté attentif à la thématique de l'encadrement de l'exploitation du sous-sol, mais n'a pas décelé de problème nécessitant la réalisation des actions prévues dans la Charte telles que citées ci-dessus. En revanche, le Parc a poursuivi sa démarche de marquage du granit du Sidobre et marqué deux carrières, dont une est toujours en activité aujourd'hui. La réalisation d'un bilan carbone pour l'obtention de la marque a été un frein à son développement (prestation onéreuse). Aujourd'hui, la marque attire peu car une demande d'Indication Géographique a été mise en place via la marque collective Griffé Sidobre. Le Parc a également été très attentif à la prise en compte des données de la Charte lors de l'élaboration du *Schéma Régional des Carrières*, à laquelle il a participé. Tout au long de la Charte, le Parc a veillé au respect des directives de la Charte dans ce domaine, notamment par le biais des avis rendus. Enfin, dans le cadre de N2000, le Parc suit de près les activités et les projets d'extension ou d'approfondissement de trois carrières d'extraction de calcaires localisées en bordure du site de la Montagne Noire occidentale (CMN à Dourgne, CEMEX à Sorèze, SECAM à Saint-Amancet) et susceptibles d'avoir un impact sur les enjeux de biodiversité locaux.

Dernièrement, avec la création des gisements d'intérêt national et régional, de nouveaux enjeux sont apparus sur le territoire du Parc concernant l'exploitation du sous-sol (carrière et mine). En plus des trois citées précédemment, de nouvelles carrières (carrières de granit en amont du site N2000 de la Basse-Vallée du Lignon, ardoisière en amont d'un cours d'eau à enjeu du site N2000 de la Montagne Noire occidentale) ont été récemment identifiées comme nécessitant un suivi pour s'assurer de l'adéquation de leur fonctionnement avec les enjeux de biodiversité locaux. La prochaine Charte devra tenir compte de ces nouvelles données pour encadrer ces activités.



L'acquisition de connaissance sur le patrimoine naturel

Une forte volonté de renforcer et de valoriser la connaissance par la réalisation d'inventaires. Action incontournable du Parc, les inventaires naturalistes réalisés sur les sites N2000 et les Espaces d'Intérêt Écologique (EIE), permettent de suivre les populations du territoire, d'acquérir de nouvelles connaissances, de mener des actions de sauvegarde, d'étudier la faisabilité des projets et de répondre aux avis. Conformément aux engagements de la Charte, le Parc a réalisé des inventaires sur la totalité de ses Espaces d'Intérêt Écologique à inventorier, renforçant ainsi la connaissance du Parc sur ces sites pour une future gestion adaptée.

Le Parc suit également les espèces des Plans Nationaux d'Action (PNA) qui concernent son territoire (Chiroptères, Moule perlière, Lézard Ocellé, Loutre d'Europe, Aigle de Bonelli, Insectes remarquables, Écrevisses à pattes blanches, etc.), ainsi que les espèces à enjeux de ses sites Natura 2000 (en particulier les chiroptères). D'autres inventaires peuvent être cités dont le suivi des oiseaux migrateurs réalisé annuellement par la LPO depuis plus de 12 ans et le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (programme STOC) conduit tous les 2 ans sur 3 sites du Tarn et de l'Hérault jusqu'en 2019. Le programme d'inventaire est défini de manière partenariale avec les acteurs du territoire. Un travail a d'ailleurs été mené en 2018 sur ce sujet dans le cadre du Conseil scientifique et prospectif du Parc et une convention de partenariat a été signée entre le Parc et le CEN Occitanie en 2020. Cette initiative pourrait s'étendre à l'ensemble des partenaires. Le Parc doit aussi travailler à l'avenir sur la mise à disposition des données qu'il récolte au sein de bases de données existantes et compatibles avec le SINP. Le Parc est en effet adhérent au SINP Occitanie et l'alimente, par le biais de ses partenaires qui réalisent les inventaires pour le compte du Parc.

Afin de poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes, le Parc pourrait accompagner les communes volontaires de son territoire dans la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale (ABC). A la différence des inventaires classiques, les Atlas de la biodiversité communale associent l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, etc.) et sont directement utilisés par les collectivités comme outils d'information et d'aide à la décision, facilitant l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Un important travail de valorisation de ces inventaires auprès du grand public et de sensibilisation, essentiel à la compréhension des enjeux environnementaux, est également réalisé annuellement par le biais d'**animations** de **conférences** et l'**édition de brochures** (Carnets nature, Ouvrez vos mirettes, Guide des plantes des prairies, etc.). A citer tout particulièrement l'édition régulière de brochures thématiques vulgarisant les connaissances acquises par le biais des inventaires, intitulées les **Cahiers techniques**.



La trame verte et bleue

Une trame verte et bleue dont la stratégie de conservation et de restauration se précise en fin de Charte.

La Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire a été définie dans les trois premières années de mise en œuvre de la Charte, suite à la réalisation d'une cartographie de l'occupation du sol. La TVB constitue un outil d'aide à la décision essentiel fourni aux communes et leurs groupements lors de Porter à Connaissance. Elle s'est ainsi déclinée progressivement dans les documents d'urbanisme des communes du Parc. De manière opérationnelle, des actions ponctuelles ont été réalisées au cours de la Charte mais sans réelle stratégie à l'échelle du Parc, faute de moyens humains. Des travaux de restauration des milieux ont eu lieu avec l'effacement d'un obstacle à la continuité sur l'Arn ou encore la préservation et la restauration des continuités bocagères sur Dourgne et des milieux ouverts sur Castanet-le Haut. En partenariat avec le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE), un stage a permis l'identification d'une vingtaine de secteurs, dans l'emprise des lignes électriques à haute tension, sur lesquels une modification de l'entretien de la végétation pourrait être envisagée afin d'améliorer l'état écologique de ces secteurs et recréer des corridors écologiques favorables à la biodiversité. Un projet a été développé par RTE suite à cette étude. Le Parc a également engagé, dans le cadre du Contrat Régional de Biodiversité Occitanie, des travaux de restauration des landes sur les Monts de Lacaune en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux, la Chambre d'Agriculture et le CEN Occitanie. Via des financements du Plan de relance et un travail partenarial avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout et le Conservatoire des espaces naturels, le Parc a aussi entrepris des travaux de restauration d'une partie des berges de l'Arn pour la protection de la Moule perlière et projette d'étendre cette action à de nouveaux secteurs. Actuellement, un travail sur la trame de vieux bois du PNR est en cours avec l'IPAMAC. Un diagnostic doit permettre la réalisation d'une cartographie des forêts matures dans le but de déterminer une trame de vieux bois à conserver. Cette connaissance permettra de donner des avis plus précis sur les projets du territoire et d'accompagner les propriétaires dans leurs choix de gestion. En 2021, un stage a également permis de réaliser un état de l'art de la pollution lumineuse du Haut-Languedoc. Finalement, la volonté de s'emparer du sujet a conduit à la mobilisation du Fond vert en 2023 pour le financement d'actions en faveur de la trame verte, bleue et noire (TVBN). Ce financement va permettre dans les années à venir de construire une stratégie de prise en compte et de restauration de la TVBN : identification de la trame noire, restauration des corridors écologiques, travail sur la trame des zones humides, accompagnement des porteurs de projets, etc. Le Parc propose aux communes et EPCI élaborant ou révisant un document d'urbanisme des ateliers spécifiques pour intégrer correctement la TVB identifiée par le Parc dans ce type de document.



La gestion des sites Natura 2000

Une forte concentration de l'action du Parc en faveur de la gestion des espaces naturels est ciblée sur les sites Natura 2000.

En 2012, un agent unique avait en charge la totalité des espaces naturels du territoire dont les 10 sites Natura 2000 animés par le Parc qui représentaient une surface de 24 817 ha compris dans le Parc et 16 184 ha en dehors. Le Parc a ensuite augmenté les moyens humains dédiés à Natura 2000 en parallèle de la récupération de l'animation de 4 nouveaux sites, ceux-ci passant de 10 à 14 pour une surface totale actuelle de 48 825 ha dont 32 363 ha compris dans le Parc (soit 10,5% de sa surface) et 16 407 ha hors territoire. De 2016 à 2023, le Parc a ainsi recruté de nouveaux agents pour aboutir, fin 2023, à une équipe de 3 animateurs dédiés à temps plein à Natura 2000 sous la coordination du responsable Biodiversité. Ceci a été rendu possible par les financements dédiés à ce programme d'intérêt européen qui permettent de bénéficier de moyens humains spécifiques et de mettre en œuvre un programme d'actions fourni.

Depuis 2012, le Parc a ainsi terminé : l'élaboration des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites « Crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare » et des « Sites du Minervois » (ZSC et ZPS), la révision du DOCOB de la ZSC du Caroux et l'Espinouse, l'évaluation puis la révision du DOCOB de la ZSC des Tourbières du Margnès, l'évaluation du DOCOB de la ZSC du Causse de Caucalières et Labruguière et la mise à jour des Formulaires Standards de Données ou FSD (fiche d'identité d'un site Natura 2000) de l'ensemble des sites Natura 2000 à l'exception de celui de la ZSC des Causses du Minervois. Actuellement, d'autres procédures sont en cours : l'évaluation du DOCOB de la ZSC de la Montagne Noire occidentale, la révision du DOCOB de la ZSC du Causse de Caucalières et Labruguière, l'évolution

du périmètre des deux sites du Caroux et l'évolution du périmètre de la ZSC de la Vallée de l'Arn. En parallèle de ces procédures officielles, l'animation quotidienne des sites N2000 consiste en :

- Des **études et suivis scientifiques** ☑ afin d'améliorer les connaissances du patrimoine naturel des sites, d'identifier d'éventuels nouveaux enjeux, de suivre l'évolution des espèces et habitats d'intérêt communautaire et d'adapter leur gestion en conséquence. Le Parc a déjà réalisé plusieurs centaines d'inventaires dans cet objectif.
- La **mise en place d'outils de gestion et de préservation** ☑ pour maintenir ou améliorer l'état de conservation d'espèces et d'habitats naturels. Cela consiste notamment en la réalisation de projets de restauration via la mobilisation de financements dédiés (contrats Natura 2000) ou opportunistes (plans de relance, fonds ENS, Fonds Vert) en partenariat avec les acteurs du territoire. C'est le cas d'un projet de restauration des berges en faveur de la Mulette perlière en Vallée de l'Arn qui a pu être financé via des fonds du plan France Relance.
- L'**accompagnement des projets locaux** : l'objectif est d'accompagner, à la demande des porteurs de projets privés et publics et le plus en amont possible, tout projet (événements, travaux, aménagements, etc.) pour qu'il soit en adéquation avec les enjeux de biodiversité du site. Le Parc a ainsi accompagné la sécurisation des gorges d'Héric sur le site du Caroux, le suivi de l'opération Grand Site de France sur les Sites du Minervois, l'accompagnement du Trail en Terres d'Oc sur le site de la Basse Vallée du Lignon...
- o La **sensibilisation et la communication** des enjeux des sites N2000 qui peuvent se faire auprès du grand public mais également des scolaires, des élus, des professionnels, etc. Le Parc propose annuellement d'intervenir dans les écoles situées en zone N2000, des dizaines de classes ont ainsi pu bénéficier d'animations. Le Parc a aussi créé des outils pédagogiques (jeu "ChiroHertz", jeu des 7 familles, quiz "Questions pour un rapace", etc.) qu'il utilise lors des animations scolaires ou des animations « nature » ainsi que lors d'évènements locaux au cours desquels les animateurs Natura 2000 contribuent à la sensibilisation sur les enjeux des sites. Une page Facebook « Sites Natura 2000 du Minervois » qui a évolué en « Sites Natura 2000 du Haut-Languedoc » est également actualisée régulièrement depuis 2015 pour faire découvrir à tous les actions menées sur les différents sites N2000.
- o La **contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC) avec les agriculteurs. Ces mesures permettent la prise en charge du surcoût ou de la perte de productivité générés par la mise en œuvre de pratiques plus favorables pour l'environnement par rapport aux pratiques conventionnelles. Ces mesures sont principalement menées par des actions telles que le maintien des milieux ouverts, la préservation des milieux humides et de la biodiversité exceptionnelle du territoire. Bien que la contractualisation MAEC ne se limite pas qu'aux sites Natura 2000, ce fut notamment le cas sur les bassins versants du Sor et de l'Arn, cet outil reste prioritaire sur ce type de site. Ainsi plus d'une quarantaine d'exploitants qui ont pu bénéficier de contrats MAEC de 2014 à 2023 dans les sites Natura 2000.

L'augmentation des effectifs sur la gestion des sites Natura 2000 a permis le lancement d'une réelle dynamique d'animation des sites qui se concrétise par une présence renforcée sur le terrain, de meilleurs partenariats, la constitution de réseaux d'acteurs, la mise en œuvre d'actions concrètes et par conséquent une meilleure reconnaissance du Parc pour son action.



La préservation des sites géologiques remarquables

Une ambition jugée non prioritaire pour le moment face aux autres enjeux du territoire. La Charte avait pour ambition d'engager, en lien avec l'ensemble des acteurs du patrimoine souterrain, un travail de recensement des sites géologiques remarquables du territoire afin de mettre en œuvre une politique de protection des sites d'intérêt et de valorisation auprès du grand public (exposition, fac-similé ...). En début de Charte, une **étude du système souterrain de Rautély et de Calel** ☑ a été réalisée. À mi-Charte, une **cartographie des sources de pollutions des eaux karstiques** sur le secteur du St Ponais a également été engagée. Certains sites géologiques remarquables comme la grotte d'Orquette et l'Aven du Marcou ont été **mis en protection par des barrières physiques** afin de préserver les richesses géologiques qu'elles abritent. Ces protections ont été mise en place par le propriétaire pour la grotte d'Orquette et par les acteurs locaux pour l'Aven de Marcou, sans implication directe du Parc. Le patrimoine géologique bien que remarquable sur le territoire du Parc n'a pas été identifié comme menacé, aucune remontée des partis prenantes du territoire en ce sens n'a été émise. Les acteurs du

patrimoine souterrain, bien structuré œuvrent déjà dans ce sens. Le Parc n'a donc pas estimé cet engagement prioritaire, voire pertinent pour le moment, mettant ainsi ses moyens sur d'autres sujets plus sensibles. Néanmoins, le Parc s'est engagé en 2023 en tant que partenaire du Géoparc Terres d'Hérault porté par le département de l'Hérault afin de valoriser, sensibiliser et protéger le patrimoine géologique très riche et spécifique de l'Hérault. L'Est de la partie héraultaise du Parc est concerné. Dans le cadre de ce partenariat, le Parc souhaite mettre en place ponctuellement des actions/animations autour de la géologie afin de mettre en avant ce patrimoine très riche sur le territoire.



Le renforcement des statuts de protection sur les sites patrimoniaux

Un sujet d'une grande complexité nécessitant un temps d'échanges et de réflexion sur le long terme. La Charte prévoyait de renforcer les statuts de protection sur certains Espaces d'Intérêts Ecologique (EIE) en fonction de leur vulnérabilité et du jeu des acteurs locaux. Bien qu'aucun site n'ait changé de statut de protection, le Parc est engagé dans cette démarche depuis le début de la Charte et les réflexions se poursuivent. En début de Charte une **évaluation de la pertinence des mesures de protection** et une **étude sur les sites potentiels à intégrer à la Stratégie de Crédit des Aires Protégées (SCAP)** ont été conduites. Ces études ont notamment mis en avant la rivière de l'Arn qui abrite une population de Moules perlières d'intérêt au moins national. Une réflexion a été engagée pour envisager le passage en Arrêté de Protection Préfectorale de Biotope (APPB) du site. La concertation à ce sujet est toujours en cours. En 2023, le COPIL Natura 2000 des Sites à chiroptères a validé la démarche de **mise en protection des grottes de Julio** (principalement grotte de la Vézelle) via un Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB). Plusieurs autres grottes à chauves-souris du territoire, ainsi que des zones de nidification de rapaces, pourraient aussi être prochainement concernées par la mise en place d'APPB ou d'autres statuts de protection réglementaire. Avec les nouvelles directives sur la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) et l'entrée en révision de la Charte du Parc, le Parc en lien avec le Conseil Scientifique et Prospectif a demandé une **étude auprès d'étudiants sur la stratégie Aires protégées du Parc**. Celle-ci doit aider à la définition de la stratégie Aires protégées que la Parc intégrera dans sa future Charte.



La conciliation des usages sur les sites sensibles

Une forte mobilisation des acteurs récompensée par des effets visibles. Les actions prévues, à savoir la mise en place de commissions permanentes de conciliation et l'élaboration de plans de protection et de valorisation, s'inspirant de celles mises en œuvre au cours de la Charte précédente dans le Sidobre, n'ont pas vu le jour. Les remontées des parties prenantes locales n'ont pas fait ressentir ce besoin, les moyens du Parc ont prioritairement été mis sur d'autres sujets plus sensibles. Par contre, des **comités de gestion ont été mis en place sur les grottes de Julio et d'Aldène**, afin de discuter des modalités de gestion, d'accès et de protection de ces cavités, vis-à-vis des forts enjeux environnementaux qu'elles abritent. Cet enjeu de la conciliation des usages a également été abordé à travers d'autres actions, dont :

- La **sensibilisation des usagers de bateaux à moteur** sur le lac de la Raviège pour prévenir des pollutions (guide et panneaux de sensibilisation, distribution de kits de remplissage et cendriers de poche). Cette action a été engagée suite à la sollicitation de l'association Pep's et d'un loueur de bateaux.
- L'**animation du groupe Caroux** dont l'objectif est d'encadrer et d'harmoniser les pratiques sportives et touristique pour la préservation du milieu et une meilleure valorisation du Massif. L'animation d'un groupe d'acteurs locaux au niveau du massif, en accord sur les messages à diffuser et les actions à mener, a permis de diminuer le pic de fréquentation estival et de diffuser la population sur d'autres sites moins sensibles.
- L'**accompagnement du projet de Pôle de pleine nature « Montagne du Caroux »** porté par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles dont l'objectif est de développer l'attractivité territoriale en matière d'activité de pleine nature. Le PNR intervient au titre de chef de file Ecoresponsabilité sur l'ensemble des projets afin de rendre des avis et de réaliser des actions de sensibilisation.
- La **mise en protection de grottes des Sites Natura 2000 du Minervois**.
- La mise en œuvre d'un système de **Paiement pour Service Environnementaux** (PSE) sur le territoire a donné naissance à l'association APIA (Association pour la Préservation de l'Impluvium d'Avène), dont le PNR est membre du conseil scientifique et prospectif.

- La sensibilisation des usagers sur les sites Natura 2000 par la mise en place de panneaux d'information, l'édition de plaquettes d'information, l'animation de formations à destination des acteurs professionnels, les réseaux sociaux, etc.
- La participation aux instances de concertation locale de certaines carrières du territoire susceptibles d'avoir un impact sur les enjeux de biodiversité locaux
- L'accompagnement et le suivi de projets dans les sites Natura 2000, à travers l'animation des sites ou les évaluations des incidences (projets d'aménagements, manifestations sportives, projets d'urbanisme, etc.). Cet accompagnement vise à adapter les projets au mieux afin de réduire les impacts sur les milieux et les espèces.



La gestion de la circulation des véhicules motorisés dans les espaces sensibles

Une forte et constante implication du Parc auprès des parties prenantes associant concertation, sensibilisation et interdiction pour limiter l'impact des véhicules motorisés sur les sites sensibles. Le Parc a concentré son action sur les Espaces d'Intérêts Ecologiques (EIE) majeurs. En début de Charte, le Parc a lancé l'**identification des voies et chemins devant faire l'objet d'interdiction**. 6 596 ha d'espaces sensibles ont été expertisés. Ce travail a été présenté comme prioritaire aux élus et partenaires des sites Natura 2000 de la Montagne Noire Occidentale, Causse de Caucalières et de Labruguière et Crêtes du Mont Marcou Monts de Mare, puis à l'ensemble des autres Espaces d'Intérêts Ecologiques (EIE). Ces informations sont également transmises systématiquement aux collectivités lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme et de planification, par le biais des porteurs à connaissance. S'est engagé par la suite une période de **concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et un accompagnement des communes dans la rédaction d'arrêtés de circulation ou dans la mise en place d'actions de protection des chemins**. Au total, 43 communes ont été accompagnées et 99 arrêtés municipaux de circulation ont été pris pour mettre en protection vis-à-vis des motorisés 4 951 ha d'espaces sensibles. Certains de ces secteurs ont également été équipées de mesures de protection physiques (barrières...). Sur les espaces naturels sensibles n'ayant pas pu faire l'objet d'aménagement spécifique, un **suivi de l'état écologique** est réalisé périodiquement. En parallèle, le Parc a mené un travail de sensibilisation auprès des élus locaux et des usagers ainsi que sur le terrain, notamment par la **pose de panneaux de sensibilisation sur différents sites et la diffusion d'une charte des bonnes pratiques « Loisirs motorisés en milieu naturel »**. L'expérience acquise sur les sites prioritaires a permis à mi-charte de faire un bilan et de proposer une **méthodologie simplifiée sur les sites du Minervois** (derniers sites identifiés comme prioritaire). À la suite d'un état des lieux et une concertation réalisée à partir de ce diagnostic, le Parc a proposé aux communes un plan de gestion et d'aménagement pour encadrer la circulation de véhicules motorisés.



L'eau : économiser la ressource et gérer les milieux

Un positionnement difficile à trouver pour le Parc, resté en retrait sur la thématique de l'eau, malgré une forte volonté d'implication dans ce domaine qualifié de prioritaire. Au cours de la Charte le Parc est allé à la rencontre des acteurs de l'eau pour formaliser avec eux la plus-value du Parc dans ce domaine et trouver des financements. Cependant, les acteurs du sujet étant déjà nombreux, bien structurés, et traitant la thématique de manière efficace, le Parc n'a engagé que peu d'actions sur l'eau au regard des objectifs de la Charte et des enjeux du territoire.

Le Parc a coordonné des actions dans le cadre du **Contrat Pluriannuel Milieux Aquatiques** (CPMA) mis en place par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dont l'objectif était la préservation des zones humides en vue de restaurer leurs fonctionnalités et de contribuer ainsi au bon état des cours d'eau. Pour répondre à la loi Labbé de 2014, le Parc a accompagné les collectivités vers le zéro phyto, notamment en organisant une série de **formations Certiphyto**, visant à favoriser le recours à des alternatives, en incitant à limiter l'usage de ces produits et en réduisant les risques associés à leur utilisation. Cet accompagnement a permis à plusieurs communes de changer leurs pratiques. À mi-Charte, le Parc a réussi, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (actuellement EPAGE Agout) à trouver les financements pour une mission d'un an dédiée à l'eau et au changement climatique sur le bassin de l'Agout. Une **étude prospective afin d'anticiper les impacts du changement climatique et la raréfaction de la ressource en eau sur le territoire** a ainsi été réalisée pour identifier les actions à mener. Par manque de moyens humains et financiers, les recommandations issues de cette étude n'ont pas été mises en œuvre. Cette mission a aussi permis la **réalisation de documents de sensibilisation** à destination des

élus et du grand public illustrant l'impact du changement climatique sur les milieux et les conflits d'usages autour de la ressource en eau qui pourraient en découler (5 schémas dynamiques illustrant l'impact du changement climatique, 14 livrets qui dressent l'état des lieux des usages de l'eau , 2 fiches climats et 1 support de conférence grand public sur "L'eau, son utilisation et l'adaptation au changement climatique"). En parallèle de cette mission, le Syndicat Mixte de l'Agout a accueilli un agent dont le poste a été cofinancé par le Parc en charge de l'inventaire des zones humides du bassin de l'Agout, inventaire qui est venu compléter celui existant du Parc.

Par le biais d'autres actions, le Parc travaille aussi sur la gestion de l'eau et son économie :

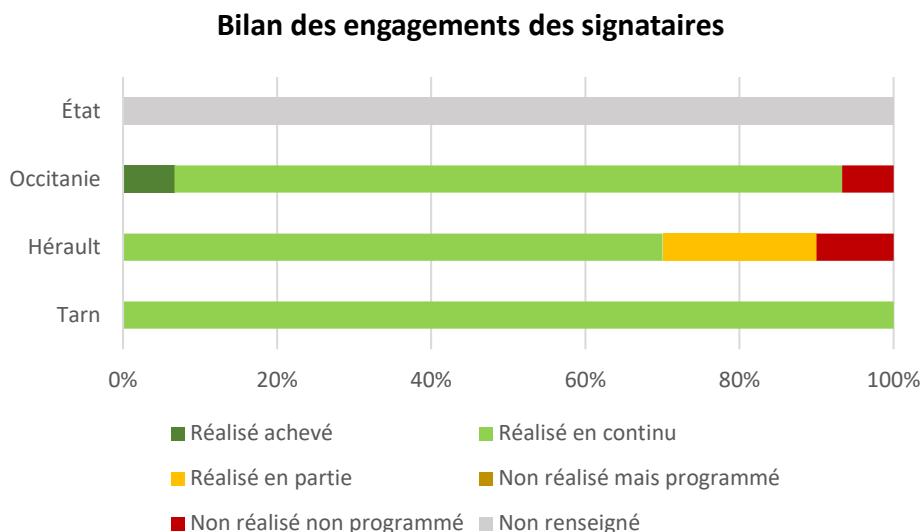
- À travers les **MAEC**, le Parc assure une animation locale spécifique en direction des agriculteurs et viticulteurs pour réduire les pollutions agricoles (interdiction des produits phytosanitaires et de certains engrains dans les cahiers des charges de certaines mesures) dans les zones les plus sensibles.
- A travers l'**animation Natura 2000**, des actions spécifiques sont engagées auprès de certains agriculteurs afin de faciliter leur accès à l'eau (sécurisation des tuyaux d'acheminement, etc.) puis le stockage de la ressource (mise en place de nouveaux abreuvoirs, création de cuves à eau...). Cela peut favoriser la pérennité de l'exploitation sur le secteur en question et permet à ces agriculteurs de gagner en viabilité (gestion quotidienne moins contraignante...).
- A travers la **marque Valeurs Parc**, en intégrant dans sa charte des critères sur les produits d'entretien, les économies d'eau, le respect des normes environnementales, la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles, l'irrigation et les techniques agricoles alternatives au modèle conventionnel, l'étude sur l'impact de l'activité de canyoning Le Parc a aussi organisé une formation « Découvrir la face cachée des rivières pour mieux les préserver » et renforcer les enjeux environnementaux des grilles Valeurs Parc.
- À travers ses **actions de sensibilisation grand public**, il valorise la ressource en eau et encourage son utilisation raisonnée.
- Le Parc est aussi actif dans ce domaine en participant aux diverses instances et commissions de son territoire (révision du SAGE de l'Agout, stratégie zone humide du SMMAR, Projet hydromorphologique de la Cesse ...).
- Dans les **porters à connaissances**, la cartographie des zones humides et des cours d'eau déjà fournie sera renforcée à partir de 2023 par un travail plus étroit avec les syndicats de bassin.

En résumé le rôle du Parc

Le Parc a su :

- **Impulser** une nouvelle dynamique dans la gestion des espaces naturels du Parc
- **Jouer son rôle de gestionnaire et d'animateur** des sites N2000
- **Fédérer** les acteurs locaux autour de projets notamment sur les sites N2000
- **Accompagner** les acteurs dans leurs projets pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité
- **Sensibiliser** le grand public et les acteurs du territoire aux enjeux de biodiversité

5.1.6 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES



L'État : absence de données sur l'état d'avancement de leurs engagements

La Région Occitanie est engagée au niveau stratégique sur la thématique des Milieux naturels et de l'Eau. Elle a ainsi élaboré sa Stratégie Régionale Biodiversité (déclinaison de la stratégie nationale) en y associant des PNR d'Occitanie et mis en œuvre l'Agence Régionale pour la Biodiversité et le Dispositif en faveur de la Biodiversité. Dans ce cadre la Région soutient les projets par le biais de subventions pour l'amélioration et la valorisation des connaissances, l'implication des citoyens dans l'amélioration des connaissances via les sciences participatives, le conseil et l'animation au service de la gestion des milieux naturels et l'intégration de la biodiversité dans les activités humaines et les projets d'aménagement, la gestion et la restauration de la Trame Verte et Bleue. La Région a également mise en ligne l'outil Bioccitanie permettant d'informer les acteurs locaux sur la biodiversité. Un autre outil, Biodéfis, est en cours d'élaboration. Il favorisera la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité près de chez soi. Concernant la Trame verte et bleue, elle participe à sa prise en compte à travers les contrats de restauration de la biodiversité. Elle met également à jour tous les 3 ans une cartographie de la Trame noire et des pollutions lumineuses. En parallèle, elle accompagne les communes à l'extinction nocturne (mise à disposition de supports de communication, partenariat entre énergéticiens et acteurs de la biodiversité pour accompagnement des communes, réflexion sur les enjeux touristiques autour du ciel étoilé). La Région anime aussi plusieurs réseaux dont celui des Réserves naturelles régionales et de Natura 2000. Par le biais de l'Agence régionale de la biodiversité, qui porte notamment une mission d'animation du réseau des gestionnaires d'aires protégées, elle contribue à l'élaboration et la territorialisation de la stratégie des aires protégées. Sur l'Eau, elle a développé la Démarche Prospective H₂O 2030 à laquelle tous les PNR ont été associés et qui a débouché, en 2018, sur une stratégie régionale d'intervention pour une gestion durable et solidaire de la ressource en eau associée à un plan d'action.

Le Département du Tarn : au-delà de son appui technique et financier aux actions du Parc, le département poursuit sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Dans le cadre du schéma départemental des Espaces Naturels créé en 2020, il réalise des inventaires naturalistes qu'il intègre au SINP en tant qu'adhérent récent. Un volet Trame verte et bleue a été intégré au schéma départemental des espaces naturels pour sa prise en compte. Le département poursuit également son programme de restauration des zones humides dans le cadre des politiques départementales de gestion et restauration des milieux aquatiques et des tourbières du Haut Languedoc. Le règlement d'aide aux ENS et biodiversité a évolué pour aider davantage les zones humides et un livre blanc sur l'eau est en cours de réalisation. Depuis 2021, un Observatoire de l'eau et des effets mesurables du changement climatique est aussi en fonctionnement et une réflexion sur la mise en place d'une gouvernance de l'eau englobant partiellement le territoire du PNR est en cours. Concernant la pratique des sports de nature, le département du Tarn très impliqué dans le PDESI et la CDESI. La procédure d'inscription au PDESI prévoit notamment un avis du PNR dès qu'un site candidat est situé sur son territoire. Il a également

créé un groupe spécifique « motorisés » au sein de la CDESI pour une démarche concertée et édité une Charte des randonnées motorisées. Il entreprend des travaux en forêt pour la gestion des chemins de randonnées et participe aux actions de sensibilisation du grand public.

Le Département de l'Hérault : à l'identique du Tarn, le département de l'Hérault poursuit sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) suite à l'élaboration de son schéma départemental des ENS et associe systématiquement le Parc aux plans de gestion des ENS sur son territoire. Les domaines départementaux classés en ENS font partie de la trame verte ainsi que les acquisitions en bords de ruisseaux. Par le biais de la mission d'animation foncière et territoriale pour la préservation des zones humides, le département contribue ainsi à la prise en compte de la TVB. Le département de l'Hérault est également très impliqué dans la gestion des zones humides et des cours d'eau au travers d'aides aux collectivités ou en tant que membre des EPTB. Le schéma départemental des ENS comprend d'ailleurs un volet spécifique aux zones humides pour favoriser leur préservation et leur gestion. Dans le cadre d'une convention de partenariat entre le département et l'Agence de l'eau sur la protection des zones humides, le Service observatoire stratégique conseil a pour mission l'animation foncière et l'accompagnement des collectivités dans la mise en place de stratégie foncière et dans l'acquisitions de zones humides. En 2022, le Département a participé à plusieurs réunions techniques portant sur la connaissance des zones humides et le partage des retours d'expériences en matière de gestion ou de protection de ces espaces. Ces réunions ont permis de rappeler la mobilisation technique et financière du Département en faveur des zones humides. Il soutient notamment les actions en faveur des milieux aquatiques portées par le Syndicat Mixte Aude Centre (travaux d'entretien de la ripisylve de cours d'eau non domaniaux sur les bassins versants Alaric, Balcons de l'Aude, Ognon et Cesse). Le Département de l'Hérault en qualité de membre de l'EPTB Orb-Libron participe aussi au fonctionnement de la structure et aux actions qu'elle porte (hors GEMAPI). La première phase (2020-2022) du quatrième contrat de rivière s'achève avec un bilan de réalisation des actions très satisfaisant, le Département en est signataire et y a contribué sur les volets milieux aquatiques, eau potable et assainissement, et agriculture pour la modernisation des bâts. La deuxième phase prévoit des investissements très importants et va démarrer pour la période 2023-2024. Les efforts tant sur la quantité que la qualité des eaux du bassin ont permis à l'EPTB de candidater en 2022 pour une nouvelle labellisation « rivière en bon état » du Gravezon et de l'Orb. Le département de l'Hérault a également réalisé un suivi sur 2 ans (2019-2020) de la qualité des cours d'eau des bassins versants de l'Orb, Libron, Agout, Cesse, Briant, Ognon et Quarante. Concernant la pratique des sports de nature, le PDESI recense aujourd'hui 67 sites et itinéraires permettant une découverte sportive ou de loisirs du patrimoine naturel du Parc (190 km de boucles PR de randonnée pédestre, 40 km d'itinéraires trail, 250 km de circuits VTT, 460 voies d'escalade). Le Parc, en tant que membre associé de la CDESI, suit les propositions de création ou de révisions des sites ou itinéraires sportifs de loisirs nature. Le guide départemental des bonnes pratiques écoresponsables pour les organisateurs de manifestations sportives de pleine nature a été actualisé en 2022, et prend en compte la campagne de communication du Parc sur les engagements écoresponsables des pratiquants sportifs.

5.1.7 RETOUR DES ACTEURS

Résultats des enquêtes

QUESTION Quelle est votre appréciation de la mise en œuvre des enjeux inscrits dans la Charte par le Parc et ses partenaires signataires :

	Enjeu non traité	Faiblement traité	Partiellement traité	Fortement traité
La préservation d'un patrimoine naturel riche et diversifié au sein d'un réseau d'espaces naturels d'intérêts écologiques maillant le territoire 167 répondants 17 exprimés	2 % Elus 2 % Partenaires 2 %	3 % Elus 8 % Partenaires 1 %	27 % Elus 31 % Partenaires 24 %	68 % Elus 59 % Partenaires 72 %

La protection et l'économie de la ressource en eau 167 répondants 133 exprimés	4 % Elus 4 % Partenaires 4 %	16 % Elus 16 % Partenaires 16 %	51 % Elus 58 % Partenaires 47 %	29 % Elus 22 % Partenaires 34 %
--	---	--	--	--

QUESTION Concernant le rôle du Parc dans la mise en œuvre de chacun de ces enjeux, vous diriez que ...

	Le Parc n'a pas été acteur	Le Parc a été un acteur secondaire	Le Parc a été partenaire d'autres collectivités	Le Parc a été chef de file
La préservation d'un patrimoine naturel riche et diversifié au sein d'un réseau d'espaces naturels d'intérêts écologiques maillant le territoire 167 répondants 137 exprimés	4 % Elus 2 % Partenaires 5 %	9 % Elus 17 % Partenaires 4 %	36 % Elus 41 % Partenaires 33 %	51 % Elus 39 % Partenaires 57 %
La protection et l'économie de la ressource en eau 167 répondants 123 exprimés	10 % Elus 13 % Partenaires 8 %	24 % Elus 27 % Partenaires 22 %	54 % Elus 56 % Partenaires 53 %	13 % Elus 4 % Partenaires 18 %

- Le Parc est identifié par plus de la moitié des répondants aux enquêtes comme chef de file concernant la connaissance et la préservation des patrimoines naturels et la gestion des espaces naturels. 68% des répondants estiment même que cet enjeu a été fortement traité par le Parc. Il est notamment reconnu pour l'accompagnement des travaux de restauration de la TVB, participant ainsi à la connaissance du territoire et trouvant une traduction concrète dans les documents de planification.
- Les partenaires ont le sentiment d'une amélioration de la connaissance, de nombreux inventaires ont été réalisés, et d'une prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité et à la protection de l'environnement, ce qui montre la réussite du Parc en matière de sensibilisation du public. Les différents supports de sensibilisation parmi lesquels les Porter à Connaissance sont particulièrement appréciés.
- Le Parc est par ailleurs perçu comme légitime et compétent dans la gestion des Sites Natura 2000. Des moyens importants sont déployés pour conduire des actions de gestion d'espaces naturels sensibles associées à de l'animation, de la sensibilisation et de la contractualisation avec les MAEC qui permettent d'accompagner les agriculteurs dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- Si la très grande majorité des enquêtés estime que le Parc a traité en partie ou fortement l'enjeu de la protection et de l'économie de la ressource en eau, l'inverse est ressorti lors des entretiens avec des partenaires du Parc, pour qui il n'a pas été au rendez-vous concernant la gestion des cours d'eau et les économies en eau. Des situations problématiques persistent, notamment sur le milieu aquatique (pollution, développement d'espèces invasives), et les effets des changements climatiques devraient avoir un impact négatif sur ce milieu, avec des risques de conflits d'usages.
- Si dans la première moitié de la Charte, la gestion de la fréquentation des véhicules motorisés est perçue comme une action qui porte ses fruits notamment en termes de sensibilisation avec le constat d'une baisse de la fréquentation, le sentiment s'inverse pour la seconde partie, ce sujet apparaissant comme peu ou mal traité.

5.1.8 PERSPECTIVES

- Définir de véritables stratégies pour :
 - o Identifier les priorités d'intervention (hors N2000) à long terme, en fonction des moyens limités du Parc
 - o La conservation et la restauration des continuités écologiques du Parc
 - o L'acquisition de connaissance et le suivi des espèces via les inventaires. Créer une base de données naturaliste pour faciliter la consultation et la diffusion de la donnée
- Définir avec les parties prenantes concernées le positionnement que doit adopter le Parc sur la thématique de l'Eau
- Poursuivre la gestion des espaces naturels en mettant davantage l'accent sur :
 - o La biodiversité commune, en développant par exemple les Paiements pour Services Environnementaux
 - o Le changement climatique et les risques d'aléas climatiques : incendies, inondations ...
 - o Les espèces invasives
- Le renforcement des statuts de protection des sites patrimoniaux selon les directives de la SNAP
- Poursuivre cette dynamique de partenariat lancée sur le territoire avec les associations et les professionnels pour développer un réseau d'expert (définition des stratégies, formations, échanges de données , etc.)
- Augmenter et diversifier l'offre de découverte de la nature vers le grand public
- Poursuivre l'animation des sites Natura 2000
- Poursuivre la mission sur les véhicules motorisés en :
 - o Réalisant une veille et un suivi des zones sensibles ayant fait l'objet d'un encadrement de la fréquentation des véhicules motorisés
 - o Réalisant des diagnostics sur le reste du territoire pour identifier d'éventuelles zones impactées
- Renforcer la prochaine Charte sur l'encadrement de l'exploitation du sous-sol en prenant en compte les nouveaux enjeux nationaux et régionaux

5.2 URBANISME ET PAYSAGE

5.2.1 RAPPEL DU CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU RATTACHE : thématique non concernée de manière directe par un des grands enjeux identifiés dans la Charte

QUESTIONS ÉVALUATIVES CORRESPONDANTES :

- Dans quelle mesure l'accompagnement des outils de planification par le Parc contribue-t-il à encadrer le développement urbain en cohérence avec les orientations de la Charte ?
- De quelle manière le Parc accompagne-t-il les évolutions dans le domaine de l'habitat et des transports afin de répondre aux enjeux du territoire ?



- Développement urbain anarchique : dégradation des paysages, étalement urbain, consommation d'espaces, abandon des centres anciens

- Une gestion plus durable du développement urbain
- Consommation économique de l'espace

AXE 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages	
Objectif stratégique 1.2 : Gérer les mutations de l'espace et des paysages ruraux (agriculture, forêt et habitats)	Mesure 1.2.3 Engager le Haut-Languedoc dans une gestion de ses paysages et de son architecture
	Mesure 1.2.4 Valoriser les paysages à travers un encadrement strict de la publicité et l'harmonisation de la signalétique des services et des activités locales
	Mesure 1.2.5 Maitriser et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles par l'urbanisation
	Mesure 1.2.6 Maitriser et encourager un développement qualitatif de l'urbanisation
AXE 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21ème siècle	
Objectif stratégique 2.2 : Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine sur le territoire	Mesure 2.2.4 Doter les communes du Parc du Haut-Languedoc de documents d'urbanisme et de planification

5.2.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

5.2.2.1 *Supra-territorial*

Une évolution significative des documents locaux de planification avec la généralisation progressive des démarches de SCoT et des PLUI.

Une prise en compte renforcée des enjeux de transitions dans les politiques d'aménagement avec une volonté de préservation du foncier et de lutte contre l'artificialisation des sols qui s'est traduite par l'apparition de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette dans la loi Climat et Résilience de 2021.

Des politiques nationales et régionales en faveur de la redynamisation des centralités (action Coeur de Ville, Petite ville de demain, etc.)

L'apparition des SRADDET, Schéma Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des territoires, constitue des documents intégrateurs dont les objectifs s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (dont les Chartes de Parc et les SCoT). La Région a adopté son SRADDET en 2022.

Un renforcement de l'entrée paysage dans les politiques d'aménagement avec la mise en place depuis 2013 par l'Etat de l'appel à projet « Plan de Paysage ».

5.2.2.2 *Local*

Entre influences méditerranéennes et océaniques, le Haut-Languedoc offre une diversité de paysages qui justifie le classement du territoire en PNR. Les évolutions socio-économiques du territoire ne sont cependant pas sans conséquence sur ces paysages supports du cadre de vie et de l'attractivité du territoire. Au travers de trois grandes tendances (recul des espaces agricoles, progression de la forêt et développement de l'urbanisation), la Charte du Parc identifiait 6 défis paysagers toujours d'actualité :

- Des plantations de résineux représentant 40 % du manteau forestier et arrivant à maturité au cours de la période de mise en œuvre de la Charte avec des prélevements importants à prévoir ;
- Des mutations économiques de l'activité agricole impactant le maintien des paysages ouverts ;
- L'évolution des modes de vie impliquant une importante transformation des espaces habités ;
- La présence d'une activité importante d'exploitation du sous-sol visible dans le paysage ;
- Le développement des dispositifs de production d'énergie renouvelable ;
- La présence d'une mosaïque de paysages et de sites remarquables qui justifie la labellisation Parc naturel régional mais est aussi au fondement de l'attractivité résidentielle et touristique, nécessitant préservation et valorisation.

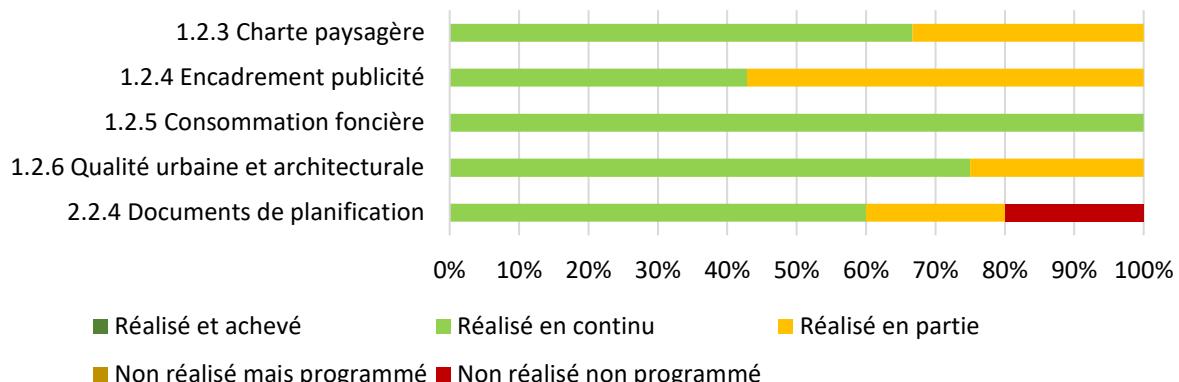
Les dynamiques d'évolution des espaces urbains, agricoles et forestiers sont inégales sur le territoire du Parc. On observe un développement urbain particulièrement fort le long du sillon médian Est-Ouest et le long des principaux axes de l'agglomération castraise. Ces espaces sont marqués par des phénomènes de mitage liés à la construction résidentielle, la banalisation des paysages aux abords des villes et villages ainsi que des formes d'habitat, des extensions urbaines importantes (lotissements, zones d'activité), une artificialisation conséquente liée à l'aménagement de routes, parkings, zones commerciales, mais aussi un réinvestissement progressif des centres-bourgs par des résidences principales (à l'inverse, la dévitalisation des centres-bourgs se poursuit dans les espaces les moins dynamiques).

Depuis la Loi ALUR de 2014, les communautés de communes ont pris la compétence sur la planification et l'élaboration de documents d'urbanisme. Ce transfert de compétence a induit une augmentation de la couverture du territoire du Parc par des documents d'urbanisme jusqu'alors communaux à l'échelle intercommunale.

5.2.3 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE ET MOYENS ASSOCIÉS

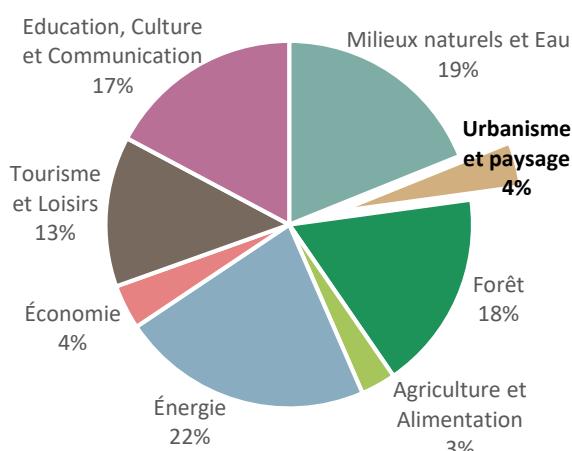
Engagements du Syndicat mixte

Bilan des 31 engagements du Syndicat Mixte par mesure

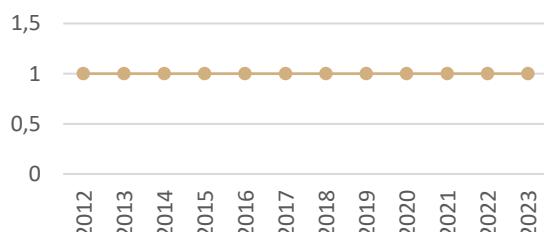


Moyens associés

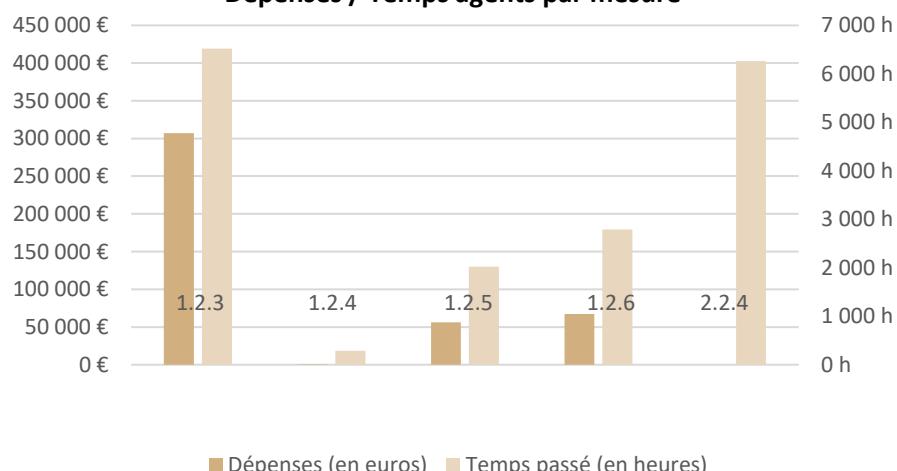
Dépenses 2012-2023



Effectifs (ETP)



Dépenses / Temps agents par mesure



Des moyens relativement restreints mais efficaces :

- Un poste de chargé de mission dédié, stable sur la durée de la Charte, financé à hauteur de 80 % par l'Etat.
- Des dépenses axées principalement sur le suivi, la préservation et valorisation des paysages qui ne représentent que 4% des dépenses totales du Parc.
- Des engagements respectés.
- Une grande majorité du temps agent passé sur les questions de paysages (observatoire photographique du paysage et plan de paysages) et sur l'accompagnement des communes dans leur démarche en urbanisme.

5.2.4 CHIFFRES CLÉS

8.34%	d'artificialisation des sols entre 2012 et 2023	
0.08%	de la surface du PNR nouvellement consommée par l'habitat entre 2012 et 2023 dans le sillon médian Est-Ouest	
81	communes dotées d'un document d'urbanisme contre 64 en 2012	
55%	du Parc couvert par un SCOT contre 21% en 2012	
66% 100% en 2027	du territoire couvert par une charte architecturale et paysagère contre 0% en 2012	
1	site aménagé pour la découverte des paysages du Parc sur le réseau routier	
5	règlements locaux de publicité accompagnés contre 2 en 2012	
222	dispositifs publicitaires illégaux repérés contre 149 en 2012	
18	démarches d'aménagement durable mise en œuvre contre 0 en 2012	

5.2.5 RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC



L'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme

Une forte implication du Parc dans les démarches locales de planification. Entre 2012 et 2023, 520 ha de nouvelles surfaces ont été consommées dont 72% dans le sillon médian. Le Parc a accompagné les communes et leur groupement dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, via la réalisation de Porter à Connaissance (PAC) et des accompagnements au cas par cas (conseil, expertise, médiation). Cela a joué un rôle essentiel pour la bonne prise en compte des enjeux du territoire identifiés dans la Charte et pour l'enrichissement des documents de planifications en termes de développement durable. Cet accompagnement est d'autant plus apprécié par les communes du territoire bénéficiant de peu d'ingénierie en interne pour conduire ces démarches. Actuellement 81 communes disposent d'un document d'urbanisme, contre 64 en 2012. Le Parc incite également les communes qui n'en sont pas dotées à engager les démarches en les accompagnant techniquement sur

l'ensemble des échelles de la planification urbaine (Carte communale, Plan Local d'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale).

Une dynamique de travail avec les acteurs du territoire consolidé avec les années. La concertation régulière avec les différents acteurs du territoire (Services de l'Etat (DDT et DREAL), CAUE, Communauté de communes, élus communaux, ...) sur les différentes démarches engagées a abouti à une forte collaboration entre les services instructeurs et les autres structures support.



L'accompagnement en faveur d'un urbanisme durable

Une culture de l'aménagement durable diffusée tout au long de la Charte (sobriété foncière, redynamisation des centres-bourgs, préservation du patrimoine, etc.). Cela s'est traduit par la publication d'un Guide Culture urbanisme durable et par l'organisation annuelle depuis 2014 d'Ateliers d'urbanisme durable, permettant d'aider les acteurs locaux dans leur réflexion sur l'aménagement urbain et de les sensibiliser aux innovations en réalisant une étude pré-opérationnelle de leur projet.

Une montée en compétence des collectivités grâce à l'appui du Parc qui s'est investi auprès de 20 communes en les accompagnant dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement. Cet accompagnement permet d'apporter de l'ingénierie à des communes qui n'en disposent pas et/ou une expertise technique de leur projet. Cet accompagnement s'est notamment illustré dans le cadre de l'Opérations Bourg centre Occitanie à l'initiative de la Région, Petites villes de demain et villages d'avenir de l'Etat sur le sujet de la revalorisation des centres bourgs anciens, sujet identifié comme central pour renforcer l'attractivité des coeurs de villages et éviter les phénomènes de périurbanisation.



La gestion des paysages

Une forte dynamique insufflée par le Parc auprès des acteurs du territoire mettant en avant la qualité paysagère du PNR et l'importance de sa préservation. Dans un premier temps le Parc s'est doté d'un Document de référence pour les paysages. Conçu via une démarche participative, ce document de référence est un outil d'aide à la décision à destination des acteurs dans les démarches d'aménagement du territoire. Il identifie les unités paysagères du territoire et leurs dynamiques. Il est utilisé dans les PAC pour l'accompagnement technique des documents d'urbanisme et les démarches d'urbanisme opérationnel. Le Parc a ensuite entrepris de couvrir l'intégralité du territoire de Chartes architecturales et paysagères ou de Plans de Paysages. Actuellement 3 documents sont terminés, couvrant 66% du territoire (contre 0% en 2012). L'élaboration du dernier plan de paysage sur les vallées de l'Orb et du Jaur va débuter en janvier 2024. Projets de territoire coconstruits, ils sont mis en œuvre par le Parc en partenariat avec les acteurs locaux. Dans le cadre du Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois validé en 2021 qui couvre notamment le territoire de l'Opération Grand site Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian a débuté en 2023, une étude sur l'impact paysager du photovoltaïque en toiture. Cette étude innovante permet de mettre en œuvre une méthodologie commune s'appuyant sur des critères communs entre les élus locaux et les services de l'Etat et services instructeurs sur les questions architecturales, paysagères et patrimoniales et les énergies renouvelables.

Un suivi de la qualité paysagère du Parc a été engagé avec le lancement en 2014 d'un Observatoire Photographique des Paysages. Ce suivi doit permettre, au cours des campagnes d'actualisation, de mettre en évidence les tendances des paysages et d'identifier les actions nécessaires à leur préservation et leur valorisation. L'observatoire photographique des paysages est également un outil d'évaluation des mesures de la Charte sur leurs impacts sur les paysages du territoire.

Une sensibilisation permanente aux enjeux paysagers a également été menée auprès du grand public via une exposition issue de l'Observatoire Photographique des Paysages et de nombreuses actions de sensibilisation réalisées auprès des scolaires et du grand public.



L'encadrement de la publicité

Une mobilisation tardive du Parc sur l'encadrement de la publicité faute de moyens à y dédier. Un inventaire recensant les dispositifs publicitaires illégaux a été réalisé en 2012 sur la partie Héraultaise du territoire (149 dispositifs publicitaires illégaux repérés), sans suite, mis à part le retrait de quelques dispositifs au cas par cas. Suite à l'évaluation à mi-parcours le Parc a mobilisé des moyens sur cette thématique, donnant lieu à un inventaire sur une communauté de communes avec des

propositions d'actions à réaliser. Depuis 2021 en préalable au transfert de la police sur la publicité aux communes et EPCI, le Parc accompagne plusieurs communes dans l'**élaboration de SIL** (Signalisation d'Information Locale), ainsi que le premier règlement local de publicité intercommunale du territoire. Depuis l'inventaire de 2012, 73 autres dispositifs publicitaires illégaux ont été repérés.

En résumé le rôle du Parc

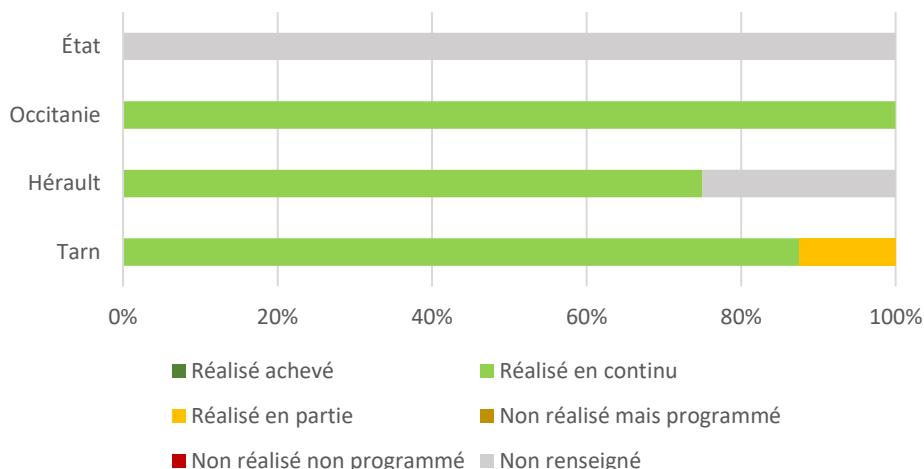
Le Parc a su :

- **Conseiller** les collectivités locales et tout porteur de projet dans leurs démarches d'aménagement
- **Accompagner** les communes dans leur projet d'aménagement
- **Impulser** des projets pour préserver la qualité paysagère du Parc
- **Sensibiliser** en matière d'urbanisme durable, de paysage et de publicité

Le bilan global de l'action tend à montrer qu'au regard des moyens limités dont il dispose sur la thématique, de l'avancement de ses engagements et du retour sur la mise en œuvre de ses actions, le Parc dispose d'un bon levier d'actions lui permettant d'être efficace et de répondre aux attentes du territoire.

5.2.6 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Bilan des engagements des signataires



L'État : absence de données sur l'état d'avancement de leurs engagements

Néanmoins le Parc peut dire que L'État porte les contrats Petite villes de demain et villages d'avenir en faveur des projets urbains des communes rurales à vocation de centralité. Il participe en sa qualité de personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification du territoire et fourni une note d'enjeux ainsi qu'un document de Porter à Connaissance en préalable à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification. Il accompagne financièrement et techniquement les communes dans leurs projets sur les territoires paysagers exceptionnels (UNESCO, Grand site de France et Sites classés). Il accompagne techniquement et financièrement le PNR dans l'Élaboration des Plans de paysages et pour l'observatoire photographique des paysages. Il invite et accompagne les communes dans l'élaboration de Sites Patrimoniaux remarquables (anciennement AVAP).

La Région Occitanie : dans le cadre de ses compétences en termes d'aménagement du territoire, la Région a associé le Parc à l'élaboration du SRADDET qui s'impose aujourd'hui aux documents locaux de planification (PLUi, SCOT, Charte de Parc). Elle émet des avis en tant que personne publique associée lors de l'élaboration de documents de planification dans lesquels elle rappelle l'existence et les préconisations de la Charte. La Région soutient également un urbanisme durable à travers ses dispositifs « Vitalité des territoires » et « Bourg-centre Occitanie » qui accompagnent financièrement les

collectivités rurales dans la réalisation de différents aménagements. Dans le cadre de ses Contrats Territorial Occitanie, notamment celui avec le PETR Hautes-Terres d'Oc et celui du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, la Région appui à l'ingénierie territoriale. Son outils Bioccitanie permet également aux collectivités de prendre en compte de la biodiversité dans leurs projets d'aménagement. Sur le volet paysager la Région a soutenu spécifiquement les communes de PNR par le biais de son dispositif de soutien en faveur de la qualité paysagère, permettant de subventionner l'enfouissement des réseaux et la résorption des points noirs paysagers. Son dispositif Patrimoine permet également des aides à la restauration du patrimoine culturel. La Région a accompagné financièrement et techniquement le Parc dans l'élaboration des plans de paysages et pour l'observatoire photographique des paysages.

Le Département du Tarn a sorti un guide d'entretien durable des routes en faveur d'un fauchage et débroussaillage raisonnable, accompagné de journées de formation pour les agents. Le département a également mis en place un plan de formation des agents sur la taille des arbres, les pré-diagnostic phytosanitaires, la détection et la lutte contre l'Ambroise. Si le département n'a plus de compétence générale pour intervenir sur l'élaboration des documents de planification, il reste néanmoins en appui des projets des collectivités : en tant que partenaire du PETR Hautes Terres d'Oc et de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire il participe à l'élaboration des politiques territoriales. Le Département participe également aux réunions techniques et aux comités de pilotage des programmations LEADER, des contrats régionaux et des contrats de ruralité (État), auxquelles le Parc est également convié. Le Département soutient également les intercommunalités du Parc via les contrats Atouts Tarn (2018-2020) devenus les Chartes de territoires (2021-2023) afin de renforcer le dialogue et faire émerger des projets. Le département du Tarn a également accompagné techniquement et financièrement le PNR dans la réalisation de l'Observatoire photographique des paysages et dans l'élaboration de la charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et plateaux du Gijou et du Plan de paysage de la vallée du Thoré et de la montagne Noire.

Le Département de l'Hérault : sur le volet paysager le département a lancé un plan d'interprétation paysagère sur les domaines de Vieulac et de la Forest pour valoriser les paysages remarquables présents sur ces secteurs au travers de sentiers et de stations d'interprétation. Le PNR a été associé pour identifier les potentiels d'interprétation à mettre en avant afin d'être en cohérence avec les engagements de la Charte. Le département a instauré le fauchage raisonnable sur tout le territoire depuis 2012. Il est labellisé Zéro-Phyto depuis 2018, Terre Saine depuis 2022 et pilote depuis 2023 le cahier des charges du label national Terre Saine. Dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS) Cité de Minerve, il est membre du comité technique et de pilotage du schéma de restauration paysagère des points noirs. En termes d'aménagement du territoire le département réalise une veille foncière permettant d'alerter les services et les partenaires sur des opérations particulières, d'enrayer le phénomène de cabanisation ... Il est aussi particulièrement attentif à la réduction de la consommation de l'espace lors de l'élaboration des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée, aux côtés du Parc. Le département a produit des fiches méthodologiques sur l'urbanisme et l'aménagement. Le service des routes du département de l'Hérault travaille également avec le Parc pour l'amélioration des paysages vus par le réseau routier. Il porte également une SIL pour préserver les paysages et limiter l'impact de la publicité sur ceux-ci. Il accompagne techniquement et financièrement le Parc dans l'élaboration d'une charte SIL sur le territoire de la commune de Mons la Trivalle. Il accompagne techniquement et financièrement le Parc dans l'élaboration et le suivi de l'Observatoire photographique des paysages et dans l'élaboration du Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois.

5.2.7 RETOUR DES ACTEURS

Résultats des enquêtes

QUESTION Quelle est votre appréciation de la mise en œuvre des enjeux inscrits dans la Charte par le Parc et ses partenaires signataires :

	Enjeu non traité	Faiblement traité	Partiellement traité	Fortement traité
Une gestion plus durable du développement urbain 167 répondants 120 exprimés	5 % Elus 11 % Partenaires 1 %	18 % Elus 13 % Partenaires 21 %	53 % Elus 56 % Partenaires 52 %	23 % Elus 20 % Partenaires 25 %
Une consommation économe de l'espace 167 répondants 123 exprimés	5 % Elus 7 % Partenaires 4 %	15 % Elus 15 % Partenaires 14 %	51 % Elus 57 % Partenaires 48 %	29 % Elus 22 % Partenaires 34 %

QUESTION Concernant le rôle du Parc dans la mise en œuvre de chacun de ces enjeux, vous diriez que ...

	Le Parc n'a pas été acteur	Le Parc a été un acteur secondaire	Le Parc a été partenaire d'autres collectivités	Le Parc a été chef de file
Une gestion plus durable du développement urbain 167 répondants 109 exprimés	6 % Elus 8 % Partenaires 6 %	27 % Elus 28 % Partenaires 26 %	58 % Elus 55 % Partenaires 59 %	9 % Elus 10 % Partenaires 9 %
Une consommation économe de l'espace 167 répondants 114 exprimés	7 % Elus 10 % Partenaires 5 %	24 % Elus 27 % Partenaires 22 %	58 % Elus 59 % Partenaires 58 %	11 % Elus 5 % Partenaires 15 %

- Suite aux évolutions réglementaires concernant la limitation de la consommation foncière, intervenues depuis l'adoption de la Charte, les objectifs en la matière apparaissent comme moins ambitieux. De ce fait, au regard des objectifs nationaux de maîtrise de la consommation foncière, la DREAL et la Région rappelaient à mi-parcours au Parc de garder une attention soutenue sur le sujet de la gestion économe de l'espace. Cet objectif semble avoir été atteint car 51% des répondants aux enquêtes estiment que le Parc a en partie traité cet enjeu et 23% qu'il l'a fortement traité. Plus de la moitié des élus et partenaires voient le Parc comme un partenaire actif sur le sujet.
- Par ailleurs, sur la thématique de l'Urbanisme, le Parc est perçu comme un acteur parmi d'autres, aux côtés principalement des Directions Départementales des Territoires et des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, comme le pensent 58% des répondants. Mais l'accompagnement aux démarches de qualité urbaine et architecturale est très apprécié par les communes bénéficiaires, notamment pour les projets de réhabilitation des centres anciens et les ateliers d'urbanisme durable en partenariat avec les écoles d'architecture et les universités.
- La mise en œuvre de chartes architecturales et paysagères reconnues pour leur qualité et leur précision, donne des recommandations localement pertinentes aux collectivités et aux porteurs de projet. Les démarches participatives mises en œuvre dans le cadre de leur élaboration sont également appréciées.
- L'Observatoire Photographique des Paysages mis en place par le Parc depuis 2014 est considéré comme une initiative très intéressante mais qui reste méconnue.
- Les actions relatives à l'encadrement de la publicité sont jugées insuffisantes.

5.2.8 PERSPECTIVES

- Poursuivre l'accompagnement des documents d'urbanisme et notamment l'accompagnement des élus vers le zéro artificialisation net (ZAN)
- Inciter les communes non dotées de document de planification à s'en doter pour une couverture complète du territoire en PLU, PLUI et SCOT
- Poursuivre les actions en faveur d'un urbanisme durable
- Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des plans de paysages et de la charte architecturale et paysagère
- Monter en puissance de l'action du Parc sur l'encadrement de la publicité par l'accompagnement des RLP et de SIL
- Faire vivre l'Observatoire Photographique du Paysage et en faire un outil évaluatif
- Mettre en place une politique de gestion des friches et de réinvestissement urbain
- Travailler sur la végétalisation des bourgs et la revitalisation de la biodiversité urbaine et de renaturation

5.3 FORÊT

5.3.1 RAPPEL DU CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU RATTACHE : un espace rural, agricole et forestier en pleine mutation

QUESTIONS ÉVALUATIVES CORRESPONDANTES :

- Les démarches entreprises par le Parc et ses partenaires auprès des professionnels agricoles et forestiers se sont-elles traduites par des changements positifs dans les activités des filières agricole et forestière ?
- Ces changements ont-ils permis le maintien d'un équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés et la qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti du territoire ?



AXE 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages

Objectif stratégique 1.2 : Gérer les mutations de l'espace et des paysages ruraux (agriculture, forêt et habitats)	Mesure 1.2.1 Anticiper et maîtriser les dynamiques des espaces forestiers
--	---

AXE 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc

Objectif stratégique 3.1 : Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc	Mesure 3.1.1 Pour une gestion durable des forêts du Haut-Languedoc
--	--

5.3.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

5.3.2.1 *Supra-territorial*

Arrêt des exportations de bois vers la Chine en 2017 entraînant une modification du marché mondiale et une forte demande de bois français à l'export, notamment de chêne.

Premiers impacts du réchauffement climatique sur la forêt avec une crise scolytes massive dans le Nord Est et la mortalité de massifs entiers.

Incendies de plus en plus fréquents au niveau national, notamment un super-incendie dans les Landes en 2022.

Affirmation de la vocation économique de la forêt avec la mise en place de financements de renouvellement forestiers via France Relance, ainsi que les crédits carbone de compensation disponibles pour les entreprises porteuses de projet.

5.3.2.2 *Local*

La forêt constitue la composante dominante du territoire du Parc et continue de s'étendre. Cette expansion se fait localement au détriment d'espaces ouverts ou agricoles (en lien avec la tendance de déprise agricole qui s'observe sur le territoire), allant à l'encontre des objectifs de maintien des milieux et des paysages exprimés dans la Charte.

Si les feuillus constituent les essences forestières majoritaires (68%), les hauts plateaux et la Montagne Noire ont fait l'objet de reboisements en résineux intenses par le Fond Forestier National au cours des années 1950, modifiant considérablement les milieux et les paysages. Ces boisements arrivent aujourd'hui à maturité ou sont, pour certains, touchés par le dépérissement. La récolte de ces bois se traduit ainsi par des coupes rases qui impactent localement fortement le paysage dans l'attente de reboisement. A l'inverse, d'autres parties du territoire, principalement sur l'Hérault, moins accessibles ou aux pentes plus raides, connaissent un enrichissement important. Ces difficultés d'accès mettent en danger l'exploitation de certaines essences à valeur patrimoniale, comme le châtaigner qui manque de débouché pour sa valorisation.

Le morcellement de la forêt privée qui compte plus de 23 000 propriétaires constitue un second frein à la bonne gestion de la forêt.

Au niveau de la filière, la valorisation de la ressource connaît également des difficultés avec une rupture marquée entre les entreprises de la 1^{ère} et de la 2^{nde} transformation : la scierie SIAT basée à Brassac, principale scierie industrielle présente sur le territoire, valorise ainsi à 100% des résineux de petit diamètre. Une grande partie du bois est exporté du territoire du Parc, générant peu de valeur localement. Les gros bois de qualité supérieure sont, de fait, moins valorisés faute de matériels adaptés (à noter la présence d'une quinzaine de scieries artisanales sur le territoire qui répondent à des besoins plus spécifiques et à plus forte valeur ajoutée). Par ailleurs, les entreprises de 2^{nde} transformation (construction ou fabrication de meubles) ont tendance à s'approvisionner à l'extérieur, le marché local n'étant pas adapté à leurs besoins.

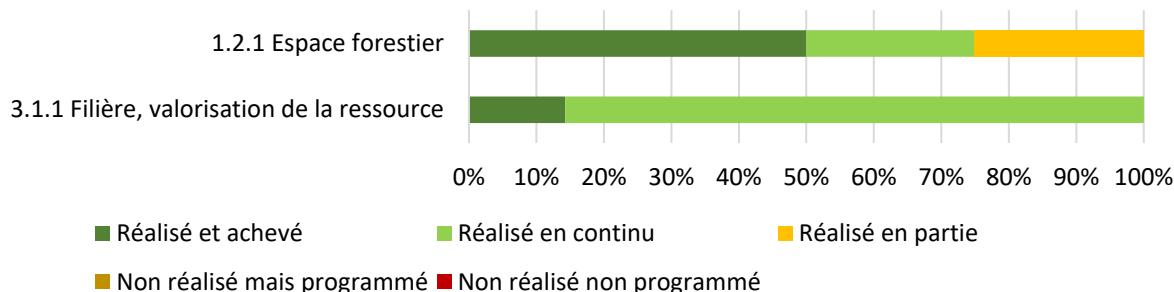
Suite à un premier choc climatique en 2003 avec de fortes mortalités en forêt, les forestiers du territoire ont pris conscience de l'enjeu du réchauffement et participé à des programmes d'adaptation. Depuis, les années les plus chaudes (2018, 2022, etc.) ont poursuivi l'extension des surfaces dépérissantes. Les essences de production sont rasées pour éviter la perte économique (douglas, épicéas, sapins). Le châtaignier subit des attaques de maladies (encre, chancre) dont l'arrivée est facilitée par l'affaiblissement des arbres lié au manque d'eau.

Au fur et à mesure de l'animation de la Charte Forestière de Territoire (CFT), le Parc a acquis une certaine reconnaissance sur les sujets forestiers. Malgré tout, les acteurs réglementaires du secteur restent le CNPF, l'ONF, la DDT. Le Parc est sollicité par ces derniers sur l'aspect médiation et sensibilisation. À l'inverse ses compétences techniques et environnementales sont sollicitées par la population, les associations environnementales et les groupes d'habitants.

5.3.3 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE ET MOYENS ASSOCIÉS

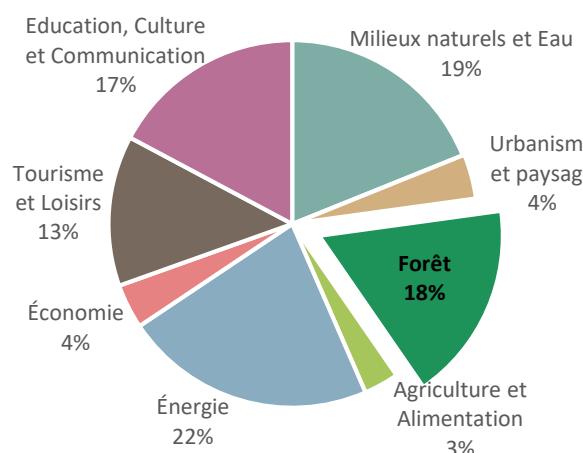
Engagements du Syndicat mixte

Bilan des 11 engagements du Syndicat Mixte par mesure

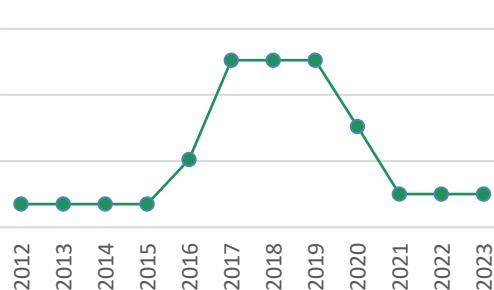


Moyens associés

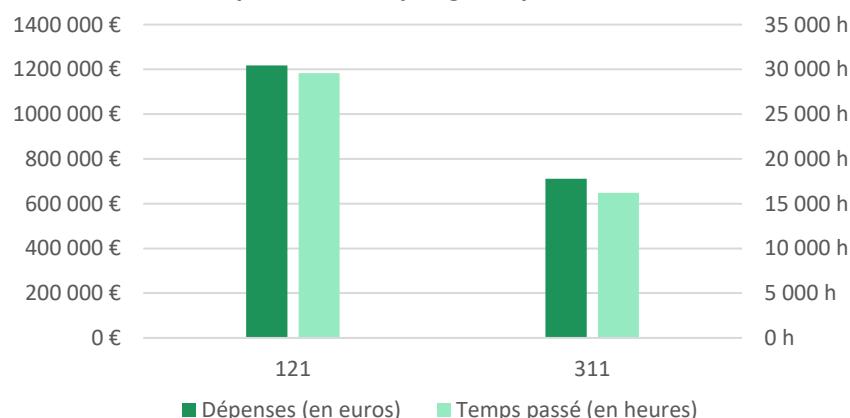
Dépenses 2012-2023



Effectifs (ETP)



Dépenses / Temps agents par mesure



Une Charte Forestière de Territoire garante de moyens humains et financiers :

- Un poste de chargé de mission dédié, stable sur la durée de la Charte, renforcé par 4 postes sur 4 ans pour mener à bien le projet européen LIFE FORECCAsT porté par le Parc en partenariat avec le CNPF.
- Une Charte Forestière de Territoire (CFT) qui garantit des moyens financiers pour son animation uniquement, et une continuité des projets.
- Des moyens majoritairement engagés en faveur de la gestion durable des forêts, moins sur la ressource et sa filière dont les actions commencent à se développer en fin de Charte.
- Des engagements respectés.

5.3.4 CHIFFRES CLÉS

3,4%	d'augmentation de la superficie forestière entre 2002 et 2018	
32 951 ha	en certification PEFC contre 27 648 ha en 2012	
2 600	emplois contre 2 000 en 2012	
460	entreprises contre 150 en 2012	
686 588 m³	de production annuelle contre 625 280 m³	
76%	de forêt privée	
96 %	de propriétaires privés possèdent moins de 25 ha	
80 068 ha	de surface forestière avec un document de gestion durable contre 95 630 ha en 2012	
43	partenaires touchés contre 30 en 2012	

5.3.5 RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC



La Charte Forestière de Territoire

Une volonté locale d'initier une stratégie territoriale pour l'aménagement, le développement durable et multifonctionnel de la forêt. La 1^{ère} Charte Forestière de Territoire (CFT) a été mise en œuvre entre 2009 et 2015. Portée par le Parc, elle a depuis été renouvelée 2 fois (2017-2022 puis 2022-2027). Le Comité de suivi composé d'une grande diversité d'acteurs (acteurs de la forêt publique et privée, de la filière « aval », environnementalistes, représentants des usagers d'activités de pleine nature, de la chasse, élus, associations, entreprises, institutionnels et partenaires techniques) permet un travail multi-partenarial sur le sujet. Des actions d'envergure ont ainsi pu voir le jour, aussi bien sur la filière que sur les enjeux relatifs à l'environnement et la multifonctionnalité de la forêt.



La gestion durable des forêts

Un Parc précurseur pour aider les acteurs du territoire à anticiper et adapter leurs pratiques face aux changements climatiques L'action emblématique qui répond à cet enjeu est le projet européen LIFE FORECCAsT. Faisant suite à un atlas pédoclimatique du territoire, réalisé avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), le projet européen LIFE FORECCAsT a permis d'engager une action d'envergure sur l'anticipation et l'adaptation de la forêt aux changements climatiques, en partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière et Alliance Forêts Bois. Grâce au 1,3 million d'Euros de budget (subventions Programme LIFE, Région Occitanie, Départements de l'Hérault et du Tarn) et 4 chargés de mission dédiés sur le Parc (+1/2 ETP rattaché au Centre

Régional de la Propriété Forestière) mobilisés sur 4 ans (de 2016 à 2020), un programme d'actions complet a pu se mettre rapidement en œuvre :

- Un travail d'acquisition de connaissances sur le terrain via la réalisation de 112 diagnostics de peuplement, l'étude de 100 fosses pédologiques et l'aménagement de 25 sites expérimentaux (dont 3 arboretums),
- Le développement de deux outils opérationnels au service des acteurs de la filière : un guide « Gérer les crises liées au changement climatique en forêt du Haut-Languedoc » (diffusé à 2 400 personnes) et d'une application mobile, « FORECCAsT by BioClimSol », à destination des gestionnaires, leur permettant de réaliser un diagnostic de leur forêt et de mettre en évidence les impacts potentiels des changements climatiques et les préconisations pour s'y adapter,
- Un partage des résultats auprès des différents publics lors de 16 conférences ayant réuni 250 participants, mais aussi lors d'animations auprès du grand public et la réalisation d'une exposition sur les changements climatiques et la forêt ayant permis de toucher 600 personnes.

Le projet LIFE FORECCAsT bien que terminé en 2020 continue d'exister avec le développement commercial de l'application mobile par un nouveau service du CNPF créé de manière Adhoc. On en recense aujourd'hui plus de 500 utilisateurs actifs. Les sites expérimentaux font également l'objet d'un suivi, par les agents du Parc et les techniciens du CNPF. Actuellement une étude génétique des essences forestières ☀️ est en cours, coordonnée par l'IPAMAC, et en partenariat avec l'INRAE, sur le patrimoine génétique des essences de hêtre, chêne, sapin et châtaignier, afin de connaître leur résilience face au changement climatique.

Une forte et constante implication du Parc auprès des acteurs de la filière pour les accompagner dans une gestion durable de la forêt et des pratiques respectueuses de l'environnement. Le Parc a commencé par la rédaction d'un guide Biodiversité donnant des outils simples aux gestionnaires forestiers pour prendre en compte le patrimoine naturel dans leur gestion de la forêt. Pour renforcer cette action, des diagnostics environnementaux sont réalisés depuis 2019 auprès de propriétaires privés volontaires, afin de les guider dans leur démarche. 12 diagnostics ont été réalisés à ce jour, ce qui reste malgré tout encore insuffisant pour un impact global sur le territoire et nécessiterait des moyens financiers complémentaires pour aider les gestionnaires dans leur reconversion. Dans cet objectif, l'outil de financement Sylv'ACCTES ☀️ a été déployé sur le territoire depuis 2021, pour encourager les propriétaires à aller vers une sylviculture irrégulière et/ou mélangée, en leur offrant la possibilité de financer des chantiers déficitaires grâce à des levées de fonds locales. Ainsi, 130 ha ont pu en bénéficier en 2022 pour plus de 16 000 euros d'aides.

Des études pour acquérir de nouvelles connaissances sur la biodiversité et dialoguer avec les acteurs de la forêt. Une première étude sur les rapaces a été menée pour étudier leur adaptation à l'évolution du couvert forestier et au cycle sylvicole. Celle-ci permet d'initier la réflexion sur l'impact notamment des coupes rases sur la faune patrimoniale, voire menacée, et d'identifier des leviers pour la diminution de ces impacts. La deuxième étude porte sur les cervidés. Le projet Macervus débuté en 2020, à l'initiative des Fédération des Chasseurs, a permis d'initier la concertation avec les acteurs du territoire sur la présence du cerf élaphe dans les Monts de Lacaune, pouvant dans le futur entrer en conflit avec les activités forestières. En parallèle, le Parc a mené une expérimentation d'enclos-exclos sur des parcelles en gestion irrégulière pour étudier l'impact du gibier sur la régénération naturelle, sans résultat significatif. Le projet se poursuit aujourd'hui avec le suivi des cervidés pour étudier les équilibres sylvo-cynégétiques.

Des outils pour sensibiliser et éduquer à la gestion sylvicole respectueuse de la biodiversité. Le Parc a élaboré un module de formation sur la biodiversité forestière à destination des étudiants en Gestion Forestière et intervient annuellement auprès d'étudiants du lycée forestier de Saint-Amans-Soult. Le martéoscope créé par le Parc est aussi un bon outil pédagogique pour appréhender la gestion forestière. Bien qu'utilisé ponctuellement par les acteurs du territoire il mériterait un programme d'animation dédié. Le Syltrophée proposé tous les 2 ans depuis 2018 permet également de sensibiliser les acteurs de la forêt aux enjeux de biodiversité et de multifonctionnalité forestière, quoique son impact limité au vu du temps investi, remet aujourd'hui en question sa poursuite. En parallèle de ces actions le Parc a ponctuellement au cours de la Charte initié des journées de sensibilisation auprès des différents acteurs telles que la journée de découverte à la certification PEFC, la journée FOGEFOR sur la biodiversité forestière, la participation aux Journées internationales des Forêts sous forme de conférences, spectacles, ciné-débats, ...



La filière forêt-bois

Une structuration de la filière créant de la valeur ajoutée pour le territoire difficile à amorcer. Le mode de fonctionnement actuel et la multitude des acteurs engagés rendent le positionnement et l'action du Parc difficile sur ce volet économique. Le marché du bois est aussi fortement impacté par des facteurs internationaux subis, sur lesquels les acteurs locaux n'ont pas la main. En début de Charte le Parc a porté cinq schémas de desserte forestière, dont l'objectif est d'améliorer la mobilisation de la ressource. 84 km de dessertes forestières ont ainsi été créés ou aménagés sur les 6 091 km de dessertes existantes. L'animation des schémas est aujourd'hui reprise par le CRPF. Suite à l'évaluation à mi-parcours, le Parc a commencé à réinvestir cette problématique, les acteurs étant en attente d'un accompagnement permettant de structurer la filière, de développer les compétences nécessaires et de répondre aux divers besoins de matériels. Un annuaire de la filière bois a été lancé en 2018, il est disponible sous forme de carte interactive sur le site internet du Parc et mis à jour sur la base volontaire des entreprises désireuses d'y apparaître. Cette action a permis de réaliser un état des lieux de la filière du territoire. En parallèle, une étude sur la ressource ☀️ a été conduite. Elle vise à caractériser la ressource en bois du Haut-Languedoc et ainsi disposer d'une base de réflexion pour dynamiser la filière et mobiliser cette ressource localement. Malheureusement certaines données sont difficilement accessibles et les grosses entreprises du territoire peu intéressées par ce genre de démarche. Actuellement un accompagnement des professionnels de la filière est proposé, au cas par cas, pour valoriser la ressource en bois local, créer des activités et des emplois. Le Parc a aussi participé au projet S'ENTeT ☀️, financé par l'ADEME, dont l'objectif est d'analyser les processus de transition écologique engagés sur la filière forêt-bois pour ensuite mener des actions en réponse aux problématiques soulevées (difficulté de valoriser le feuillu, accélération des coupes rases ...). Un travail est actuellement en cours avec L'association Filière bois Haut-Languedoc Sud Massif Central, les COFOR et BTMC pour la promotion de la construction bois. Ce partenariat est une opportunité pour investir davantage le sujet. Malgré les difficultés rencontrées, le dialogue est stimulé par la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire, qui permet de mobiliser de nombreux partenaires. Cependant, il manque encore des actions opérationnelles de soutien à la filière économique et à une meilleure valorisation locale de la ressource qui répondraient au besoin du territoire.



La multifonctionnalité de la forêt

Un chantier mené par des actions ponctuelles et individuelles qui gagnerait à devenir un projet plus ambitieux et global. En début de Charte un schéma d'accueil en forêt a été réalisé menant principalement à deux actions : la Route du bois portée par la Communauté de communes du Minervois au Caroux et le Sentier pédagogique des bornes ancestrales porté par la commune Arfons. L'association Au cœur del Bosc porte aujourd'hui cette route du bois, concrétisée sous la forme d'un sentier de balade. Dans le cadre des activités de pleine nature (APN) une charte de l'organisateur de manifestation sportive en forêt a été créé. Lors d'inscription de sites au PDESI ou pour tout autre soutien de projet, des critères de conciliation des usages sont évalués et des conventions avec les propriétaires privés sont signées. La charte du randonneur motorisé responsable aborde également l'aspect forestier. A destination du grand public des panneaux fixes ont été placés au départ de sentiers et des panneaux mobiles, utilisés par les gestionnaires sur les coupes, ont été créés pour sensibiliser les promeneurs à la gestion forestière. Pour expliquer au plus petit la diversité des usages de la forêt un cahier de jeux Boggy sur la forêt a spécifiquement été conçu. Récemment un appel à manifestations d'intérêt médiation ☀️ vient d'être lancé sur le territoire. Il s'agit d'expérimenter la mise en place d'un conseil de développement forestier (organe de concertation) pour traiter de sujets conflictuels (coupes rases, partage des chemins forestiers ...). Cette initiative pourrait être le lancement d'une véritable dynamique de concertation entre tous les acteurs du territoire usager de la forêt et le point de départ d'une animation dédiée.



Les paysages forestiers

Une question omniprésente traitée transversalement. Avec une couverture du territoire à 67% forestière et des peuplements qui arrivent tous à maturité en même temps, la question paysagère est importante. Toutes les **Chartes et plan de paysage** du territoire ont été réalisés en partenariat avec les acteurs de la forêt, et intègrent un volet forestier dans leur document. L'**observatoire du paysage** comporte des points de vue forestiers et l'exposition sur l'**Observatoire des paysages** dispose d'un panneau spécifique sur les enjeux forestiers. Par ailleurs, plusieurs actions de la CFT (Sylv'Accts, GIRMAC, diagnostics environnementaux) visent au développement d'une **sylviculture mélangée à couvert continu**, permettant de diminuer les impacts paysagers du fait de l'absence de coupes rases.

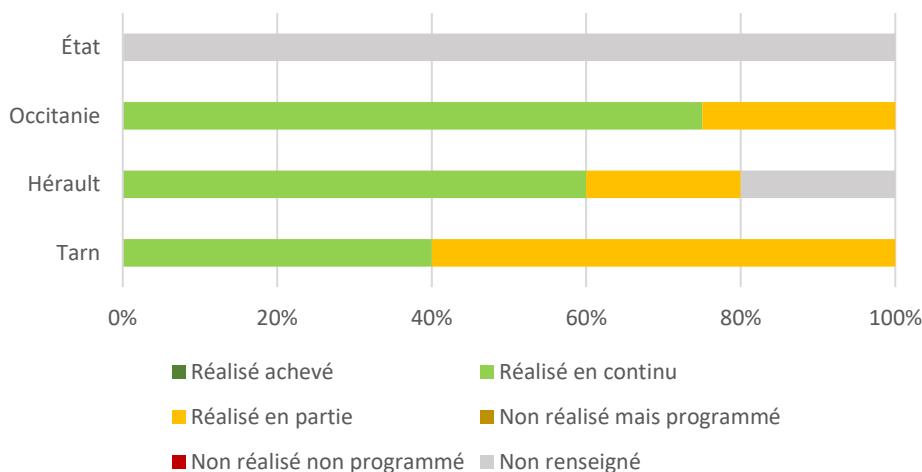
En résumé le rôle du Parc

Le Parc a su :

- **S'affirmer** en tant qu'animateur à l'échelle de ce grand territoire forestier grâce à la Charte Forestière de Territoire,
- **Jouer un rôle fédérateur** en construisant le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, aux intérêts parfois divergents
- **Impulser de nouveaux projets** en lien avec ses missions de préservation des patrimoines et de développement économique.
- **Anticiper l'avenir** par ses actions d'adaptation aux changements climatiques et de promotion de pratiques de gestion plus durables
- **Expérimenter** de nouvelles solutions pour venir en appui des acteurs du territoire
- **Accompagner les acteurs** du territoire dans leurs démarche de sylviculture non-impactante pour la biodiversité et l'environnement
- **Sensibiliser** à la gestion forestière et sa multifonctionnalité

5.3.6 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Bilan des engagements des signataires



L'Etat : absence de données sur l'état d'avancement de leurs engagements.

La Région Occitanie : la mise en œuvre des chartes forestières de territoire est un des objectifs stratégiques de la Région, inscrit dans le FEADER par voix d'appel à projet. La Région a ainsi accompagné la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du Haut-Languedoc par deux subventions attribuées au Parc en 2020 et 2022, pour un total de 60 000€ de crédits Région et 102 000€ de FEADER (fonds européen agricole de développement rural). Le développement de la filière forestière passe également par la mobilisation des dispositifs régionaux :

- Le dispositif Actions Collectives de la Région permet de soutenir des projets portés par des têtes de réseaux régionales, telles que l'interprofession Fibois Occitanie, l'Union Régionale des Collectivités Forestières, le CRPF... mais aussi la réalisation d'actions bénéficiant à des collectifs d'acteurs (propriétaires, entreprises, etc.) à l'échelle régionale ou locale, notamment l'Association Filière Bois Haut Languedoc Sud Massif Central, qui concerne en partie le territoire du PNR Haut Languedoc et qui travaille avec le Parc.
- Les appels à projets du FEADER (fonds européen agricole de développement rural) mis en œuvre de 2019 à 2022 portaient sur des projets de desserte forestière, de mécanisation des entreprises de travaux forestiers, de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), de reboisement, de stratégies locales de développement forestier (chartes forestières de territoire, mais aussi Plan de Développement de Massifs pour le territoire de l'ancienne région Midi-Pyrénées).
- Le territoire du Parc est aussi concerné par les deux Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon (Hérault) et Midi-Pyrénées (Tarn).
- Le Plan Bois régional 2019 a aussi permis d'aider les entreprises grâce au « Pass Bois » et au Contrat « Bois ».

Le Département du Tarn participe pleinement aux comités de suivi de la charte forestière de territoire et prend en compte les orientations forestières de la Charte dans la gestion de ses forêts départementales selon le plan d'aménagement validé par le Préfet de Région. Concernant la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, le département est particulièrement attentif lors de l'instruction de dossiers en CDPENAF (protection des espaces agricoles et forestiers) sur la prise en compte des zones humides dans les plans simples de gestion. Pour venir en appui au développement de la filière le département propose depuis 2015 trois aides pour :

- La réalisation d'un premier Plan Simple de Gestion,
- La réalisation d'une desserte liée à un chantier,
- Le regroupement de chantiers sylvicoles.

Sur la durée de la Charte plus d'une centaine de propriétaires ou regroupements forestiers ont pu être aidés. En 2023 de nouvelles aides aux parcelles boisées et reboisement en essences locales ont été proposées. Le Plan d'aménagement forestier à quant à lui été repoussé en 2024. Pour soutenir la filière en aval, le département du Tarn collabore avec les communes qui souhaitent construire un réseau de chaleur ou intégrer un bâtiment départemental. Il a en particulier participé à une étude de faisabilité sur Dourgne et au raccordement au réseau de chaleur communal du collège du Montalet à Lacaune. A travers sa compétence collège il soutient également la construction en bois local certifié Bois des territoires du Massif central (BTMC) des collèges dont celui de Castres et la crèche Aiguefonde.

Le Département de l'Hérault comme celui du Tarn prend en compte les orientations de la charte forestière de territoire dans ses propres politiques d'aménagements. Il prend également en compte les enjeux forestiers dans sa gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le département de l'Hérault travaille principalement sur l'animation foncière forestière. Il souhaite encourager l'analyse et la restructuration foncière forestière des petites parcelles morcelées, afin de restructurer des îlots forestiers exploitables. Il a ainsi accompagné sur la commune de Bédarieux une restructuration foncière forestière appelant une poursuite sur d'autres secteurs forestiers mais le suivi local fait défaut. Sur la multifonctionnalité de la forêt la CDESI a travaillé en particulier sur des fiches techniques relatives aux travaux forestiers et aux itinéraires de randonnées.

5.3.7 RETOUR DES ACTEURS

Résultats des enquêtes

QUESTION Quelle est votre appréciation de la mise en œuvre des enjeux inscrits dans la Charte par le Parc et ses partenaires signataires :

	Enjeu non traité	Faiblement traité	Partiellement traité	Fortement traité
Une gestion forestière économiquement dynamique, respectueuse du patrimoine naturel, bâti et paysager 167 répondants 139 exprimés	1 % Elus 0 % Partenaires 2 %	11 % Elus 12 % Partenaires 10 %	40 % Elus 41 % Partenaires 40 %	47 % Elus 47 % Partenaires 48 %

QUESTION Concernant le rôle du Parc dans la mise en œuvre de chacun de ces enjeux, vous diriez que ...

	Le Parc n'a pas été acteur	Le Parc a été un acteur secondaire	Le Parc a été partenaire d'autres collectivités	Le Parc a été chef de file
Une gestion forestière économiquement dynamique, respectueuse du patrimoine naturel, bâti et paysager 167 répondants 114 exprimés	4 % Elus 4 % Partenaires 4 %	19 % Elus 26 % Partenaires 15 %	41 % Elus 37 % Partenaires 43 %	36 % Elus 33 % Partenaires 38 %

- L'animation d'une Charte Forestière de Territoire par le Parc lui a permis de gagner en légitimité sur la thématique. Il a su, au travers de cette démarche, construire un climat de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, permettant ainsi d'aborder des sujets sensibles. Les actions doivent cependant être démultipliées pour réellement booster l'ensemble de la filière bois sur le territoire.
- Ce climat de concertation doit à présent s'étendre pour toucher le grand public et les différents usagers de la forêt car les perceptions de la forêt s'affrontent, créant des incompréhensions et des conflits d'usage. L'enjeu est sensible pour le Parc qui doit trouver le juste positionnement entre préservation des milieux forestiers et valorisation de cette ressource essentielle au territoire.
- Au-delà de ce positionnement, qui n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs, le sujet de la meilleure valorisation locale du bois est reconnu par tous comme un enjeu important sur lequel le Parc est attendu. La forêt est perçue comme une ressource territoriale importante mais ne bénéficiant pas suffisamment au territoire du fait d'une filière de la transformation trop peu développée et structurée. En conséquence, la valeur ajoutée sort du territoire.
- La perception de la gestion forestière oscille, selon les acteurs, entre gestion jugée parfois « industrielle » avec des impacts importants sur les milieux naturels et les paysages (phénomène des coupes rases très visible) et un manque de gestion lié notamment au fort morcellement de la propriété foncière. Le Parc est attendu sur la préservation de la biodiversité dans les espaces forestiers.
- Le projet FORECCAsT est perçu comme une réalisation exemplaire sur la thématique Forêt, conjuguant l'amélioration de la connaissance scientifique de l'évolution des forêts, le développement d'outils et conseils au service des propriétaires et exploitants forestiers, et des actions de vulgarisation et de sensibilisation auprès du grand public.

5.3.8 PERSPECTIVES

- De manière générale, au regard de la superficie forestière du territoire et de l'importance des acteurs forestiers, le nombre de personnes touchées par les actions conduites reste faible et l'impact peu visible. L'enjeu est de renforcer le rôle fédérateur du Parc pour massifier les actions menées sur tout le territoire et acquérir une notoriété reconnue.
- Continuer à jouer le rôle d'animateur du territoire par le biais des Chartes Forestières de Territoire.
- Poursuivre le travail engagé avec le projet FORECCAsT : les suivis des sites expérimentaux doivent être maintenus pour aller au bout de la démarche et apporter des conseils aux acteurs en fonction des résultats.
- Poursuivre les actions en faveur d'une gestion durable de la forêt, notamment les diagnostics environnementaux à partir d'un projet structurant pour un réel rayonnement sur le territoire – peu d'actions mais démultipliées sur le territoire pour un impact visible.
- Amplifier le déploiement de SYLV'ACCTES afin d'initier des changements de gestion chez les propriétaires, vers de la SMCC.
- Impulser une réelle discussion sur les coupes rases afin d'en diminuer drastiquement l'ampleur, afin d'aller vers une opposabilité de la Charte aux coupes si celles-ci ont un impact sur l'environnement et la biodiversité.
- Poursuivre la production de connaissances sur l'impact de la gestion sur la biodiversité afin d'en sortir des actions de diminution des impacts.
- Impulser une dynamique pour structurer et développer la filière forêt-bois locale :
 - o Poursuivre les actions opérationnelles de soutien à la filière économique et à une meilleure valorisation locale
 - o Accompagner les actions de regroupement de propriétaires pour faciliter la gestion et l'exploitation
- Créer une dynamique de concertation autour de la multifonctionnalité de la forêt pour éviter les incompréhensions et les conflits d'usage :
 - o Entre les acteurs professionnels (gestionnaires, exploitants, syndicats de propriétaires, naturalistes, chasseurs, associations environnementales, professionnels des activités de pleine nature...)
 - o Avec le grand public usager de la forêt (randonneurs, cueilleurs, vététistes ...)
- Poursuivre la sensibilisation aux enjeux de la forêt auprès du grand public.

5.4 AGRICULTURE ET ALIMENTATION

5.4.1 RAPPEL DU CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU RATTACHE : un espace rural, agricole et forestier en pleine mutation

QUESTIONS ÉVALUATIVES CORRESPONDANTES :

- Les démarches entreprises par le Parc et ses partenaires auprès des professionnels agricoles et forestiers se sont-elles traduites par des changements positifs dans les activités des filières agricole et forestière ?
- Ces changements ont-ils permis le maintien d'un équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés et la qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti du territoire ?



AXE 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages	
Objectif stratégique 1.2 : Gérer les mutations de l'espace et des paysages ruraux (agriculture, forêt et habitats)	Mesure 1.2.2 Anticiper et maîtriser les dynamiques des espaces agricoles et viticoles
AXE 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21ème siècle	
Objectif stratégique 2.3 : Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur du développement de la consommation locale	Mesure 2.3.1 Promouvoir et commercialiser les produits agricoles en circuits courts
AXE 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc	
Objectif stratégique 3.1 : Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc	Mesure 3.1.2 Développer durablement l'agriculture et la viticulture du Haut-Languedoc

5.4.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

5.4.2.1 Supra-territorial

Au cours de la Charte, le contexte politique et réglementaire a fortement évolué :

- Loi Egalim (2018 – 2021 - 2023) : pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable
- Programme National pour l'Alimentation : assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique
- Loi AGEC (2020) : lutter contre le gaspillage alimentaire et développer l'économie circulaire
- France Relance et France 2030 : permettre l'accès de tous à une alimentation saine et durable
- Pacte Régional pour une Alimentation Durable (2019) : pour un territoire d'innovation et de transition écologique, il est axé autour de la promotion du patrimoine alimentaire, la structuration de filières alimentaires durables, la sensibilisation des jeunes et du grand public, la lutte contre la précarité alimentaire.

Ces politiques et programmes visent à transformer durablement l'agriculture et l'alimentation pour répondre aux défis sociaux, environnementaux et économiques.

5.4.2.2 Local

L'agriculture couvre 24 % du territoire du Haut-Languedoc. Elle est diversifiée avec des spécificités territoriales marquées : prédominance de l'élevage associé aux cultures céréalier et aux pâturages dans la zone atlantique du Parc, présence forte de la vigne dans la partie méditerranéenne et des productions plus diversifiées sur le reste du territoire avec, en particulier, des vergers et du maraîchage. Depuis 1970, la SAU a légèrement diminué (-5,87 %, soit 5 096 hectares), avec une stabilité relative entre 2010 et 2020. En parallèle, le nombre d'exploitations agricoles a drastiquement chuté, passant de 8 675 en 1970 à 1 656 en 2020, soit une baisse de 76 %. La main-d'œuvre agricole a également fortement diminué : en 2020, on dénombrait 2 331 unités de travail annuel (UTA) et 4 450 personnes actives, soit une baisse de 73 % depuis 1970. Aujourd'hui, seulement 2 % de la population travaille dans l'agriculture, contre 8 % en 1970. Le vieillissement des chefs d'exploitation représente un enjeu majeur : 41 % d'entre eux ont plus de 55 ans, et 6 % dépassent les 70 ans. Ces exploitations occupent 22 % de la SAU, soit 17 773 hectares, dont l'avenir est incertain. Si 42 % de ces terres pourraient rester exploitées, 35 % risquent de ne pas trouver de repreneur.

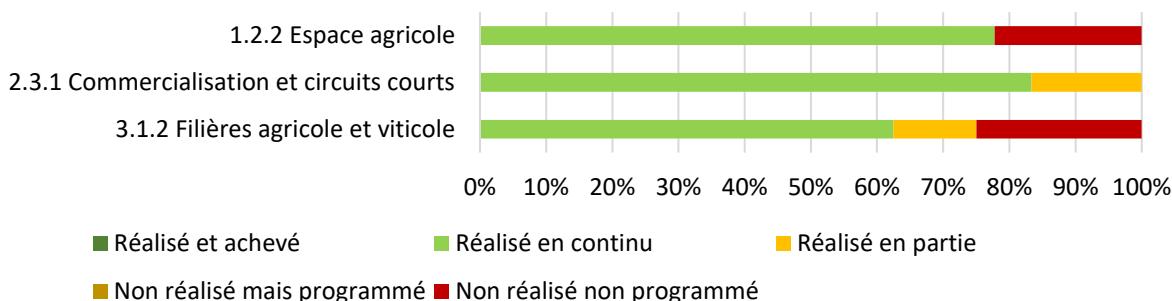
Les changements dans l'agriculture sont également visibles par l'évolution des pratiques prenant en compte les enjeux environnementaux. La diversification des activités agricoles progresse : en 2020, 12 % des exploitations se sont engagées dans des démarches de différenciation (contre 7% en 2010), comme les circuits courts (35 %) ou les labels de qualité (AOP Roquefort, AOC Pélardon sur le territoire, Label Rouge Agneau fermier des Pays d'Oc, AOP Faugères, AOP Saint-Chinian, AOP Minervois, AOP Minervois-La Livinière, AOP Muscat St Jean de Minervois). L'agriculture biologique connaît un essor remarquable. En 2021, 15 % de la SAU étaient certifiés ou en conversion, marquant une croissance multipliée par 3,5 en dix ans. Ils suscitent ainsi un gain d'intérêt auprès des citoyens et des forces publiques soucieux des enjeux du « bien manger » et de la promotion de la production locale et de proximité. Cet intérêt nouveau pour le « bien manger » se mesure par la quantité de labels de qualité (auxquels vient s'ajouter la Marque Valeurs Parc) qui rayonnent jusqu'au cœur des métropoles toulousaines et montpelliéraines. Ainsi le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'est engagé dans l'élaboration d'un PAT dès 2019, dans la continuité des engagements pris, en 2018, à travers la signature d'une Convention de partenariats entre le Parc, les Départements de l'Hérault et du Tarn, les Chambres d'Agricultures, les Chambres de Métier et d'Artisanat, les Chambres de Commerce et d'Industrie, Agrilocal 34 et Agropoint pour développer l'alimentation durable et les circuits courts sur le territoire.

Face à ces dynamiques, le territoire du PNR doit relever des défis cruciaux : préserver son agriculture dans un contexte de déclin des exploitations, promouvoir la transition vers des pratiques durables comme l'agriculture biologique ou la diversification, et assurer la transmission des exploitations pour éviter une perte significative de terres agricoles.

5.4.3 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE ET MOYENS ASSOCIÉS

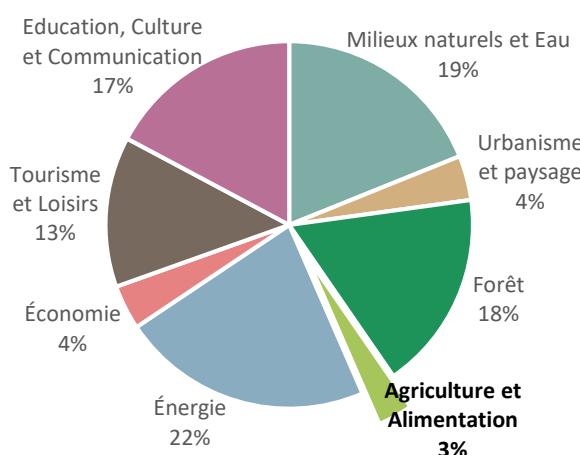
Engagements du Syndicat mixte

Bilan des 23 engagements du Syndicat Mixte par mesure



Moyens associés

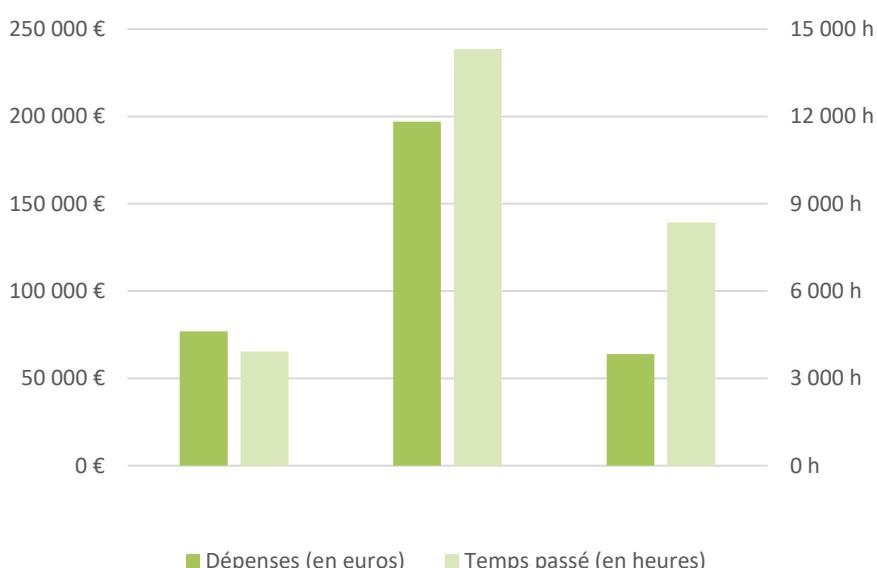
Dépenses 2012-2023



Effectifs (ETP)



Dépenses / Temps agents par mesure



■ Dépenses (en euros) ■ Temps passé (en heures)

Des moyens d'action relativement limités au regard des enjeux mais qui portent leurs fruits :

- De faibles dépenses (dernier poste de dépense du Parc) principalement axées sur les circuits courts.
- Un poste stable sur la durée de la Charte en agriculture soutenu ponctuellement par 1 ETP supplémentaire sur des projets spécifiques, des stagiaires et des volontaires en services civiques.
- Un investissement conséquent sur les circuits-courts, avec toujours 0.3 ETP sur le sujet renforcé par 1 ETP en début de Charte grâce à l'opportunité d'appels à projet remportés (financements européens et régionaux dans le cadre d'un FEADER, de l'ADEME ...) et au Plan Alimentaire Territorial (PAT) en fin de Charte.
- Un travail sur la déprise agricole resté en retrait jusqu'à mi-Charte, mis en avant en fin de Charte avec le recrutement d'un temps plein dédié.
- Un investissement en continu sur la gestion des espaces agricoles.
- Des engagements respectés, mis à part deux très spécifiques réorientés ou devenus non pertinents avec l'évolution du territoire (investissement dans l'agriculture biologique, les signes officiels de qualité).

5.4.4 CHIFFRES CLÉS

24%	du territoire occupé par l'agriculture	
76%	d'agriculteurs en moins de 1970 à 2023	
78 377 ha	de surface agricole utile contre 78 556 en 2012	
6	filières agricoles	
x2	le nombre d'exploitations en agriculture biologique 152 en 2012 contre 300 en 2023	
1/3	de restaurations collectives impliquées dans la commercialisation en circuit-court	
581	producteurs en circuit-court contre 105 en 2015	
9	filières Valeurs Parc créées sur les produits agricoles contre 5 en 2012	
57	marqués Valeurs Parc sur les produits agricoles contre 36 en 2012	
1	agriculteur soutenu par le Parc pour son installation	

5.4.5 RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC



La lutte contre la déprise agricole

Une forte implication du Parc dans les démarches locales pour aider les collectivités à anticiper les mutations des espaces agricoles. Le Parc réalise une veille sur les données agricoles. En début de Charte un diagnostic sur l'agriculture a été réalisé avec les données du RGA de 2010, puis actualisé en 2024 avec entre autres les données du RGA de 2020. Ce diagnostic sert à la rédaction du volet agricole de chaque "porter à connaissance" envoyé aux collectivités lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme. En complément le Parc s'appuie sur la méthode SAGECE, qui consiste à identifier les enjeux liés au foncier agricole et à mettre en exergue les terres les plus sensibles aux mutations afin d'aider les municipalités dans leurs choix de développement, dans une optique de préservation de l'activité et des espaces agricoles. Le Parc propose également un appui technique aux collectivités en demande pour les aider dans leurs démarches (règlement, diagnostic , etc.).

Une dynamique d'une grande complexité expliquant les difficultés du Parc à amorcer une stratégie pour l'enrayer. En début de Charte le Parc disposait de peu de moyens pour conduire cette action de fond qui nécessite un accompagnement des agriculteurs au cas par cas et une intervention sur le foncier agricole. Le Parc a tenté de porter une première action dès 2013 qui n'a pas abouti. Le secteur de Villemagne l'Argentière avait été identifié pour son potentiel agricole mais sans exploitation, permettant de mettre à disposition du foncier, puis de monter un projet agricole adapté au contexte local. Mais suite aux difficultés de structuration et de financement, le projet n'a pu se concrétiser. Pour poursuivre l'action sur le sujet, un service civique a été recruté en 2016 pour réaliser de l'animation foncière auprès des propriétaires ☀️. Le projet, qui devait ensuite être repris par la communauté de communes du Grand Orb, ne s'est pas poursuivi faute de volonté politique. Faute de résultat significatif, la question des leviers d'action du Parc sur le sujet s'est posée, invitant à trouver de nouvelles modalités d'accompagnement des agriculteurs et de mobilisation des partenaires. En 2022 un temps plein a pu être recruté sur les actions agricoles dans l'objectif de renforcer le travail sur la lutte contre la déprise agricole. Ce poste a été financé par la DRAAF dans le cadre des axes 1 et 2 du PAT. Depuis quatre projets complémentaires et à long terme ont débuté en réponse au contexte local :

- L'étude prospective des dynamiques du foncier agricole ☀️ a pour objectif de déclencher une prise de conscience des élus sur l'urgence d'agir en faveur de l'agriculture pour éviter son déclin. Un important travail de collecte de données a été réalisé pour compléter le diagnostic existant. Cette base a servi à la réalisation de scénarios prospectifs sur les dynamiques du foncier agricole à horizon 2035. Un travail de vulgarisation a ensuite eu lieu pour présenter l'avenir du territoire aux élus sous forme de récits. Cette étude expérimentale est le résultat d'un travail multipartenarial, coconstruit avec un panel d'acteurs représentatifs du territoire, selon une méthode scientifique appuyée par le Conseil scientifique du Parc. Cette étude doit maintenant être portée à la connaissance des élus.
- L'action "élus sentinelles" a pour ambition de former les élus et de leur donner des outils clefs en main pour qu'ils soient en capacité de faciliter l'installation agricole sur leur commune. Le Parc travaille avec plusieurs structures agricoles du territoire et tout particulièrement l'association Terre de Liens qui a coanimé le projet. Une première série de formations a eu lieu avec les élus de la Communauté de communes des Monts de Lacaune en 2024. Travailler à l'échelle de la communauté de communes permet de créer un réseau et à terme une autonomie des élus sur le sujet. De prochaines éditions sont programmées avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux en 2025, puis du Sidobre Vals et Plateaux et Thoré-Montagne Noire en 2026.
- L'action Transmission installation multiple et collective ☀️ consiste à proposer de nouveaux modèles de transmission des exploitations agricoles pour faciliter l'installation des agriculteurs, en rendant le foncier agricole plus accessible et en faisant correspondre l'offre des futurs cédants avec la demande des porteurs de projets. Malgré des difficultés liées à un manque d'anticipation des transmissions et à une réticence culturelle et sociale des cédants, le projet se poursuit. L'objectif est d'arriver à finaliser une ou deux reprises qui serviront d'exemplarité pour convaincre d'autres cédants à s'engager dans cette dynamique de transmission.
- Le projet Terres maraîchères ☀️ fait suite au diagnostic effectué pour le PAT en 2019 qui avait révélé un manque accru de production maraîchère sur le territoire. Le Parc, en partenariat avec des communes volontaires, recherche de terres agricoles soustraites à l'usage agricole pour

proposer aux porteurs de projets un kit d'installation (foncier agricole, logement et débouchés potentiels). L'objectif est double : faire face au déclin du maraîchage sur le territoire pour répondre à l'enjeu de résilience alimentaire, et favoriser l'installation de porteurs de projets agricoles. Ce travail s'est fait en étroite collaboration avec l'ADEAR du Tarn et les communes. Actuellement, plusieurs projets d'installation sont en cours sur le Tarn et l'Hérault.



La préservation des espaces agricoles

Un Parc mobilisé sur la gestion des prairies naturelles pour inciter les agriculteurs à exploiter durablement leur terre. Depuis le début de la Charte le Parc conduit une action d'ampleur sur les prairies naturelles et la valorisation des milieux ouverts herbacés (pelouses, landes, prairies, parcours...), le programme Milieux Ouverts Herbacés ☀️, porté par l'association InterParcs du Massif Central (IPAMAC). Ce programme a notamment grandement bénéficié de financements Européens de type FEADER. Poursuivant un premier objectif de sensibilisation des agriculteurs à la conservation des prairies naturelles via l'adoption de pratiques agricoles favorables à la biodiversité, l'action s'est réellement mise en œuvre à partir de 2011 sur le territoire du Haut-Languedoc par :

- Depuis 2011, le Parc est engagé dans l'organisation d'un « Concours des Pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours » intégré au concours général agricole. Ce concours permet de relancer l'intérêt porté à ces prairies et peut être perçu comme une action de sensibilisation auprès des agriculteurs. C'est aussi le moyen pour le Parc d'engager un premier contact avec les agriculteurs et de les intéresser ensuite au programme Milieux Ouverts Herbacés. Sur les 12 éditions, 90 agriculteurs ont participé au concours prairies naturelles
- L'acquisition de connaissances sur les bonnes pratiques agro-écologiques en réalisant 10 diagnostics d'exploitation ☀️ auprès d'agriculteurs volontaires.
- Le partage des acquis entre éleveurs et avec l'appui d'un animateur avec l'organisation de 11 journées d'échanges et de formations et l'édition d'un cahier technique sur les bonnes pratiques agro-écologiques à destination des agriculteurs.
- La sensibilisation aux bonnes pratiques via des supports de communication dont un film documentaire de 52 minutes "Eleveurs d'horizons", 2 vidéos de valorisation des pratiques d'éleveurs et 3 portraits d'éleveurs, la production d'une série de fiches techniques répondant aux questionnements techniques des éleveurs.
- La production d'un outil à destination des éleveurs pour les aider à identifier les valeurs agronomique et écologique des prairies naturelles en fonction de leur composition floristique et ainsi adapter leur gestion. Il s'agit d'un livrable issu du projet FLOREAL ☀️, un projet scientifique mené en partenariat avec le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et l'INRAE.
- La création en 2020 du Collectif des Éleveurs en Pleine Herbe permet de poursuivre l'accompagnement des éleveurs dans leur démarche et de créer des échanges entre éleveurs autour d'objectifs et de valeurs communs. Le collectif a pour vocation de poursuivre son action dans le temps long et de répondre aux questionnements des éleveurs. Il est reconnu comme GIEE en émergence. Il pourra à l'avenir bénéficier de financements structurants spécifiques. Il est actuellement composé de 10 agriculteurs.
- Expérimenter des pratiques visant à développer l'usage des prairies naturelles et augmenter leurs surfaces. Ce projet s'inscrit dans un cadre financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne visant à soutenir une agriculture à bas niveau d'impact (BNI). Récemment commencé, il consiste à tester des pratiques visant à réduire l'impact de l'élevage sur la ressource qualitative et quantitative en eau. Cela a mené à des tests de récolte et semis de semences de prairies naturelles, à des suivis de l'état d'engraissement des animaux à l'herbe.
- A destination du grand public, le Parc a initié en 2022 un évènement pédagogique et festif appelé les Pré'Riales, une fête des prairies naturelles et de l'élevage, dont l'objectif est de valoriser l'élevage à l'herbe par le biais de tables rondes et de débats mais aussi un marché de producteurs, des balades botaniques, des animations pédagogiques, des stands de sensibilisation. Cette fête sera reconduite en 2025.

Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) pour promouvoir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Le Parc s'est donné les moyens de mobiliser des MAEC en répondant à des appels à projets spécifiques. Ces MAEC permettent d'accompagner financièrement les agriculteurs dans l'adoption de pratiques agro-écologiques : plus l'engagement est contraignant, plus le montant de l'engagement est élevé. Ces MAEC permettent aussi de mener des actions de sensibilisation des éleveurs sur la gestion des milieux naturels et permettent également d'enrichir la connaissance du territoire. D'une manière générale, le Parc a mobilisé des MAE sur ses enjeux principaux et en fonction des priorités régionales. Entre 2011 et 2012, le Parc a mobilisé des MAE Territorialisées en faveur des prairies humides. Sur l'ensemble des 4 sous-territoires choisis comme prioritaires du projet, les bassins versants de la Vèbre et du Viau, le bassin versant du Sor, le bassin versant de l'Arn (côté tarnais), les bassins versants de l'Arn et l'Agout (côté héraultais), au total 40 exploitants se sont engagés, soient 490 ha contractualisés, ce qui correspond à 404 500 € distribués sur 5 ans. Entre 2023 et 2024, une nouvelle campagne a permis de mobiliser des MAEC sur l'enjeu de préservation des prairies humides, sur les secteurs suivants : bassin versant de l'Arn, bassin versant du Sor, Monts de Lacaune. En 2023, 16 contrats ont été signés pour une surface totale de 158 ha, soient 118 380 euros mobilisés. En 2024, 17 contrats ont été signés pour une surface de 168 ha, soient 125 836 euros.

Une ouverture vers de nouvelles filières et de nouvelles manières de cultiver, via l'agroforesterie. Concernant les trames bocagères, inscrites comme engagement dans la Charte, le Parc a récemment pris contact avec Arbres et Paysages Tarnais (81) et Paysarbres (34) pour engager des actions sur le sujet. En 2019, une convention avec Envol Vert a également été signée. Cette convention a pour objectif d'accompagner des agriculteurs du territoire dans la plantation d'arbres sur leurs parcelles : haies ou intra-parcellaires. Malgré ces efforts, les effets restent encore limités au regard d'un nombre d'agriculteurs touchés encore trop faible. A l'avenir, il convient de massifier les actions sur l'agroforesterie afin d'adapter les filières aux dérèglements climatiques voire de développer de nouvelles productions et donc d'avoir un impact significatif sur le territoire, sur le sujet.



Les races et variétés anciennes et locales

Rendre aux races et variétés anciennes et locales leur notoriété dans un souci de préservation et de la valorisation des produits du territoire. Des inventaires réalisés de 2001 à 2003 ont confirmé la grande richesse locale de races et variétés anciennes à conserver. Le Parc a ainsi décidé de recréer une dynamique autour ces races et variétés afin d'encourager leur retour sur le territoire. Au-delà de la préservation de la richesse génétique et la revalorisation de filières, c'est la préservation d'une culture et de savoir-faire locaux qui sont ciblés par cette démarche. Le travail a été mené successivement sur différentes races et variétés :

- Les variétés de pommes ☀️ : suite à l'inventaire des variétés de pommes présentes sur le territoire, 5 d'entre elles ont été sélectionnées. Des greffons ont été prélevés sur les arbres plus vigoureux puis greffés en pépinière. Ces arbres greffés ont ensuite été plantés dans des "vergers de sauvegarde" sur des terrains communaux. Les arbres sont propriétés du Parc mais l'entretien des arbres et la valorisation des pommes sont à la commune. Aujourd'hui, on compte 18 vergers de sauvegarde présents sur le territoire du Parc, répartis entre le Tarn et l'Hérault. 11 autres sont en projet. Pour accompagner ce projet, des actions de sensibilisation ont été menées tout au long de la Charte : fiches descriptives des variétés, installation de panneaux à l'entrée des vergers. Ces vergers sont aussi des supports pédagogiques, utilisés pour des animations scolaires et grand public. Le Parc a aussi proposé des conférences à plusieurs reprises pour présenter la diversité des variétés de pommes et l'action du Parc.
- Le blé barbu de Lacaune ☀️ : le Parc a réuni des paysans, des meuniers et des boulangers pour trouver ensemble une solution de valorisation de cette céréale conservée par des passionnés. Est venu l'idée de création d'un pain de blé barbu de Lacaune marqué Valeurs Parc. Après plusieurs tests de panification, le pain de blé barbu de Lacaune a été créé. La marque Valeurs Parc a servi d'outils de valorisation et de structuration de cette filière de blé barbu de Lacaune. Aujourd'hui 4 paysans, 3 meuniers et 2 boulangers sont marqués Valeurs Parc dans cette filière. Victime de son succès, la filière est en manque de surface semée de céréales. L'objectif à venir sera donc d'augmenter les surfaces de blé barbu de Lacaune sur le territoire. Depuis 2023, la fête du pain à Faugères permet de valoriser cette filière auprès du grand public. En 2024, un livret recette rédigé par des chefs du territoire sera créé autour du blé barbu de Lacaune.

- Le **seigle d'Anglès** : autre variété ancienne de céréale locale actuellement disparue sur le territoire. Un échantillon de semences envoyé par l'INRAE est multiplié par des agriculteurs motivés d'année en année. Une fois la quantité de semence suffisante, des réflexions pourront être engagées sur les filières à développer autour du seigle d'Anglès : panification, alimentation animale, etc.
- **L'oignon de Tarassac** : ce légume ancien survit sur le territoire. A la demande des derniers paysans passionnés, la filière est en cours de structuration via la création d'une marque Valeurs Parc dédiée.
- **La vache d'Anglès** : race bovine originaire du Haut-Languedoc disparue au début du XXème siècle, a fait l'objet de la publication d'un recueil bibliographique et iconographique réalisé à partir de nombreux témoignages de personnes du territoire et de nombreuses recherches bibliographiques poussées. Des conférences de restitution de ces travaux ont également eu lieu à son sujet.
- **La brebis de la Montagne Noire** : originaire historiquement du territoire du Haut-Languedoc, cette race de brebis, proche de la Lacaune a été génétiquement intégrée dans cette dernière. Il ne reste plus qu'un groupe d'éleveurs qui préserve cette race menacée. Le Parc a organisé plusieurs réunions et visites de fermes à destination des éleveurs de son territoire pour les inciter à élever cette race et la mettre à nouveau dans son territoire berceau.



La gouvernance alimentaire et le Plan Alimentaire Territorial

Une forte mobilisation du Parc sur les circuits de proximité axés sur la commercialisation des produits locaux dans la restauration collective, leviers pour le développement économique local.

Fort de ce positionnement le Parc a soutenu la création de l'**association Régal d'Oc**, œuvrant pour la structuration de l'offre et sa commercialisation en restauration collective grâce à l'obtention de fonds (FEADER, Fonds Massif Central, Fondation Macif ...). Malgré un important investissement de l'association, qui avait notamment réussi à décrocher un contrat d'approvisionnement d'établissements scolaires, l'association a dû cesser son activité faute de viabilité économique. Le Parc poursuit son appui au développement des plateformes Agrilocal 34 et 81, notamment au travers de l'organisation de 3 éditions des Echanges Gourmands, salon des professionnels de la restauration hors domicile (présenté ci-après). Avec l'appui de financements en réponse à plusieurs appels à projet sur la gouvernance alimentaire (appel à projet Réseau rural Midi Pyrénées, économie sociale et solidaire ...), le Parc a poursuivi son objectif de développement des circuits de proximité et de lutte contre le gaspillage alimentaire en structurant son action, pour aboutir en fin de Charte à la mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT), répondant aux demandes du territoire d'amont en aval de la filière. Les initiatives et actions mises en œuvre, par thématiques, sont les suivantes :

- Le patrimoine culinaire : le Parc s'appuie sur son patrimoine culinaire pour développer l'offre et la demande. Un **stage sur l'inventaire du patrimoine culinaire du Parc**, en début de charte, a permis de créer des outils promotionnels pour valoriser cette richesse locale : **guide sur le patrimoine alimentaire**, livrets de recettes sur les produits Valeurs Parc, **fiches recettes locales**, édition d'un **Boggy sur l'alimentation** ...
- En amont, le Parc travaille avec les agriculteurs notamment sur le développement de la **marque Valeurs Parc** avec 7 filières marquées relatives aux productions : apiculture, élevage d'herbivores, piscicultures, Blé Barbu de Lacaune, légumes, fruits et fleurs, viticulture et transformateurs ; regroupant au total une 50aine de marqués. Les circuits courts font d'ailleurs partie des critères de la marque Accueil. Un **guide des producteurs en vente directe** a été publié pour les conseiller dans cette démarche. Actuellement 3 **études d'opportunités** sont en cours pour la **création d'une unité d'abattage à la ferme**, la **création d'une unité de pasteurisation mobile** et la **création d'une unité de lavage de bocaux et de bouteilles**. Ces études doivent permettre de déterminer si les projets envisagés offrent des solutions pertinentes et viables pour les agriculteurs du territoire.
- Le Parc accompagne les collectivités en charge d'établissements collectifs et les restaurants collectifs dans cette démarche d'approvisionnement local. Il a travaillé avec plusieurs cuisiniers volontaires pour intégrer un maximum de produits locaux dans les menus et évaluer son incidence sur le plan économique, technique et gustatif. Le contact direct avec les cuisiniers a permis au Parc d'éditer trois guides : **Développer une restauration collective locale dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc**, **La gouvernance alimentaire**, **Lutte contre le gaspillage**

alimentaire et des fiches techniques retours d'expériences pour les conseiller dans leurs pratiques. Le Parc propose également aux cuisiniers des formations sur les produits locaux et la lutte contre le gaspillage alimentaire (loi Egalim). Les 10 formations conduites depuis 2013 ont permis de créer des liens et des échanges entre les cuisiniers qui devraient se concrétiser à l'avenir par la création d'un réseau des cuisiniers du Parc. Un concours de cuisine inter-Parcs pour valoriser le patrimoine culinaire et le travail des cuisiniers de la restauration collective a aussi eu lieu. Plus récemment dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial des conventions de partenariats ont été passées entre le Parc et des structures ayant un restaurant collectif (ville de Revel, Association Présentation de Marie à Brassac, Moun Oustal à St-Pons) afin de les aider au financement d'achat de matériel de cuisine dans l'optique de conforter leur approvisionnement en produits locaux. Le Parc a aussi accompagné la commune de Riols dans la mise en place d'une cuisine centrale. Des diagnostics sur le gaspillage alimentaire ont aussi été menés auprès de 9 restaurants collectifs du territoire pour les accompagner à réduire leurs déchets.

- À destination du grand public, le Parc a édité le Bottin des gourmands (version papier) devenu Cliketik (version numérique), un annuaire regroupant les lieux où les consommateurs peuvent s'approvisionner en produits locaux directement chez un producteur ou dans les commerces et marchés de plein vent. La multiplication de ces plateformes suite au COVID a malheureusement joué en défaveur de cet outil, peu utilisé. En 2019, un stage sur les comportements alimentaires des habitants du Parc a également permis d'orienter certaines actions du PAT. Le Parc est aussi intervenu régulièrement dans les écoles auprès des jeunes pour les sensibiliser à la question du gaspillage alimentaire, des produits locaux et du « bien manger » : jeu de l'oie, dégustation, concours de dessin, livret et cocotte en papier de sensibilisation... En fin de Charte le Parc a aussi organisé un Défi Foyers à Alimentation Positive auprès d'une cinquantaine de foyers, pour les aider à augmenter leur consommation de produits bio et locaux sans augmentation de budget. Parmi les constats dressés au cours de ces défis il a pu être relevé la difficulté de mobiliser les foyers dans la durée (notamment pour des raisons de disponibilités) mais encore, la difficulté à recruter des foyers peu à même d'accéder à une alimentation saine et durable. En réponse à cette analyse, le Parc envisage désormais la formation de représentants de structures d'accompagnement social. Cette solution semble être un levier intéressant à activer pour permettre à un plus grand nombre de personnes rencontrant des difficultés économiques ou sociales de bénéficier de la méthodologie développée dans le cadre des défis FAAP.
- Afin de favoriser les échanges entre les producteurs et les acteurs de la restauration collective et commerciale, le Parc a organisé à 3 reprises les Échanges Gourmands, salon de rencontre des professionnels de la restauration hors domicile. Issus d'une convention cadre entre le Parc, les Départements du Tarn et de l'Hérault et les chambres consulaires des deux Départements. Cette action peut être qualifiée d'exemplaire tant pour son impact auprès du public-cible de la restauration collective, que pour la qualité du partenariat mis en œuvre où le PNR joue un rôle de coordinateur apprécié par l'ensemble des parties prenantes. En 2025, il est envisagé une nouvelle édition des Échanges Gourmands a été organisée regroupant producteurs locaux, transformateurs, acteurs de la restauration collective et les représentants des commerces de proximité.

Dans le cadre du PAT plusieurs autres rencontres entre acteurs ont eu lieu notamment lors de l'organisation d'une Rencontre des acteurs de l'alimentation, d'une concertation des acteurs de l'alimentation ou encore l'appui à l'organisation de Rencontres Agrilocal.

Le PAT validé en deuxième moitié de Charte a notamment permis de répondre aux attentes sociétales croissantes sur le sujet du gaspillage alimentaire et de l'alimentation durable. Labellisé PAT, le Parc a pu répondre à l'appel à projet lié à la mesure 13 du Plan de Relance lui ayant permis, ainsi qu'une 10aine de ses partenaires, de bénéficier (entre 2021 et 2023) d'une aide de l'Etat de presque 244 500€ pour lancer des actions et des investissements en faveur du développement d'une alimentation durable. La phase d'émergence (niveau 1) du PAT du Parc touche à sa fin en 2024, le Parc déposera sa candidature pour la labellisation du niveau 2 en septembre 2024. Cette nouvelle phase, prévue pour la période 2024-2027, doit valoriser et donner de la visibilité aux projets opérationnels.

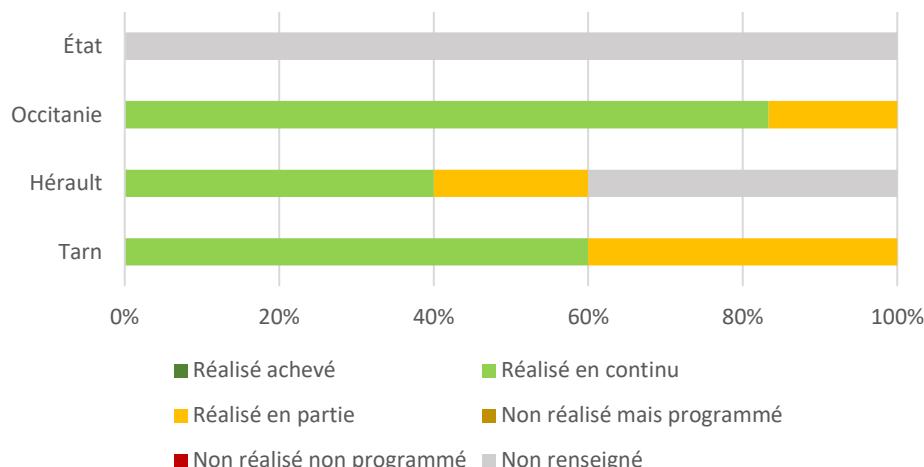
En résumé le rôle du Parc

Le Parc a su :

- **Accompagner** les agriculteurs dans leurs démarches respectueuses de l'environnement
- **Conseiller** les collectivités locales dans leur stratégie de gestion de l'espace
- **Impulser de nouveaux projets** pour enrayer la déprise agricole
- **Expérimenter** de nouvelles solutions que ce soit sur la déprise agricole, la préservation des espaces et les circuits de proximité
- **Jouer un rôle fédérateur** auprès des producteurs et des acteurs de la restauration collective pour faire converger les intérêts de chacun et aboutir à des accords
- **Sensibiliser** le grand public aux circuits de proximité, au gaspillage alimentaire et à l'alimentation
- **Concerter** afin d'envisager l'avenir

5.4.6 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Bilan des engagements des signataires



L'État : absence de données sur l'état d'avancement de leurs engagements.

La Région Occitanie accorde une importance particulière à l'Agriculture dans sa politique régionale à travers son Schéma Régional de Développement Economique et de l'Innovation et de l'Internationalisation et son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elle a notamment su développer une politique foncière régionale au bénéfice des porteurs de projets agricoles passant par une convention avec la SAFER et l'association Terres de Liens. La mise en place de dispositifs tels que le PASS AgroViti dynamique et CONTRAT AgroViti stratégique, effectifs depuis 2018, permettent un accompagnement des entreprises agroalimentaires dans leurs investissements. Le Pacte Vert lancé en 2020 vise également l'agriculture au travers de 3 enjeux : Transition agro-écologique, Relocaliser l'alimentation et Accès pour tous et toutes. Plus récemment en 2022, la Région a créé Foncière Agricole d'Occitanie, pour permettre l'installation de nouvelles exploitations durables au travers d'un accompagnement foncier. La Région aide aussi les CUMA en matière d'équipements. Concernant l'alimentation, la Région Occitanie a instauré le 1^{er} salon régional agricole « Régal » avec l'ensemble des PNR d'Occitanie en 2019 et créé la marque « Sud de France » pour valoriser les productions régionales. Avec le dispositif Vitalité des territoires (2017, actualisé en 2022) elle soutient la restauration collective et les projets alimentaires. En 2018 elle a défini un Pacte régional pour une alimentation durable et instauré l'introduction de produits locaux de qualité et bio dans les lycées notamment grâce à la plateforme d'approvisionnement Occit'Alim mise en place en 2022. Elle appuie également la structuration de la filière bio dans le cadre du BioPlan Bi'O 2017-2022 et apporte des aides à la conversion et au maintien en bio dans le cadre du FEADER. En 2023 suite à des expérimentations territoriales la Région a débuté le lancement de contrats Agriculture durable. Hormis ces dispositifs, la Région a soutenu financièrement plusieurs projets dont le Plan Alimentaire Territorial

(PAT) du PNR Haut-Languedoc, l'étude de faisabilité pour une cuisine centrale située dans le Parc, les MAEC ...

Le Département du Tarn apporte une attention particulière à la protection des espaces naturels agricoles et forestiers. Il participe à la Commission départementale d'aménagement foncier et à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Par le biais des autorisations de projets de boisement dans les zones réglementées, il sollicite notamment le Parc pour favoriser le maintien d'espaces agricoles ou naturels. Une réflexion est d'ailleurs en cours sur l'application des autorisations de projets de boisement en zones réglementées pour favoriser le maintien d'espaces agricoles ou naturels.

En 2017, en application de la loi NOTRe le Plan Territoire d'Accueil Rural et Novateur puis Cap' Agri Tarn 2013-2015 ont été remplacés par une convention en matière d'agriculture et d'agroalimentaire signée avec la Région (renouvelée en 2023). Il s'agit du nouveau cadre de référence du département dans lequel il s'engage sur :

- L'aide financière proposée aux échanges de terres agricoles,
- Le financement de la SAFER pour des projets fonciers favorisant la vente directe et la production sous signe officiel de qualité ;
- L'aide d'investissements et de fonctionnement aux porteurs de projets concourant au développement des pratiques agricoles favorisant la transition écologique (agriculture régénératrice des sols) et aux actions de circuits courts notamment en lien avec les PAT du territoire.

Concernant le soutien au développement des circuits courts, le département du Tarn a mis en place la Plateforme Agrilocal81. En plus de son soutien aux circuits de proximité en direction de la restauration collective, le département réalise depuis 2012, en partenariat avec la chambre d'agriculture, un guide des producteurs bio en vente directe et participe aux réflexions menées sur les projets collectifs en circuits courts (structuration filière type légumerie). Il soutient également plusieurs démarches dont celles liées au maraîchage, à la Haute Valeur Environnementale (HVE) et plus particulièrement à l'opération « De ferme en ferme en Montagne Noire », au maintien de la race ovine locale Lacaunaise et au développement des filières de qualité dont la marque IGP « Salaisons de Lacaune » et l'AOP « Châtaigne des Cévennes ». Récemment, en 2023, le département du Tarn a créé une nouvelle agence d'attractivité suite à la fusion d'Agropoint et du Comité Départemental de Tourisme (CDT) dont l'objectif principal est le développement du tourisme, de l'agro-alimentaire et des savoir-faire tarnais.

Le Département de l'Hérault, de même que celui du Tarn, est actif dans la gestion des espaces agricoles et le maintien ou la réorientation des activités agricoles. En tant que membre de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), le département se tient à la disposition des services en charges des documents d'urbanisme, afin de favoriser en amont de cette commission, les préconisations et prescriptions utiles au développement des activités agricoles et forestières. Dans le cadre de son PAT il soutient les initiatives communales et intercommunales permettant le repérage, le diagnostic et la défriche publique agricole permettant la reconquête de productions nourricières en circuit court ou restauration hors domicile. En 2017 il a aussi voté un budget de 29 600€ en faveur du projet de « Redéploiement et aménagement viticole paysager » sur la commune de Cesseras et « Défriches viticoles » de près de 22ha dans le cadre du Grand Site « Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ». Dans la même lignée que les actions du Parc et de la Région, le département de l'Hérault a soutenu les initiatives locales favorisant les circuits courts (Regal d'Oc, CUMA de transformation, etc.) jusqu'en 2014. En 2014, il a créé la plateforme Agrilocal34, favorisant la mise en relation directe entre fournisseurs agricoles et acheteurs de la restauration collective. Cette plateforme gratuite permet notamment aux acheteurs, de choisir leur périmètre d'approvisionnement (géolocalisation des fournisseurs) et d'engager leurs consultations sur des produits « Bio ou équivalents ». En plus d'encourager et valoriser l'Agriculture biologique. Agrilocal34 rend les marchés publics de denrées alimentaires (écoles, collèges, lycées, EHPAD) accessibles aux agriculteurs. Toujours dans le cadre de la plateforme, 3 manifestations par an sont organisées sur le Département (Au pré de la Ferme, Connectez-vous local, Au pré de l'assiette) et ouvertes aux acheteurs et fournisseurs d'Agrilocal. C'est en 2018 qu'une convention-cadre a été signée entre les Départements de l'Hérault et du Tarn, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, et les Chambres consulaires des 2 départements pour développer les circuits courts pour l'approvisionnement de la restauration collective et la valorisation des produits locaux de qualité. Cette convention a donné lieu aux Echanges Gourmands. Le département de l'Hérault s'est également engagé en faveur de la Filière de plantes à parfums aromatiques et médicinales (PPAM). Cette démarche s'inscrit dans une volonté de reconstitution des

sites à travers le soutien à la recherche et à l'expérimentation pour la mise en culture bio de plantes aromatiques et médicinales, le maintien et l'accompagnement des professionnels. Cette action se décline localement par des soutiens dont une aide de 25 000 € votés en novembre 2018 pour la communauté de communes du Minervois au Caroux.

5.4.7 RETOUR DES ACTEURS

Résultats des enquêtes

QUESTION Quelle est votre appréciation de la mise en œuvre des enjeux inscrits dans la Charte par le Parc et ses partenaires signataires :

	Enjeu non traité	Faiblement traité	Partiellement traité	Fortement traité
Le maintien et le développement d'activités agricoles utilisatrices d'espaces et respectueuses de l'environnement 167 répondants 139 exprimés	3 % Elus 6 % Partenaires 1 %	7 % Elus 4 % Partenaires 9 %	43 % Elus 52 % Partenaires 37 %	48 % Elus 38 % Partenaires 54 %

QUESTION Concernant le rôle du Parc dans la mise en œuvre de chacun de ces enjeux, vous diriez que ...

	Le Parc n'a pas été acteur	Le Parc a été un acteur secondaire	Le Parc a été partenaire d'autres collectivités	Le Parc a été chef de file
Le maintien et le développement d'activités agricoles utilisatrices d'espaces et respectueuses de l'environnement 167 répondants 126 exprimés	5 % Elus 8 % Partenaires 4 %	19 % Elus 22 % Partenaires 16 %	52 % Elus 57 % Partenaires 49 %	23 % Elus 12 % Partenaires 30 %

- Sur la thématique agricole, le jeu d'acteurs n'apparaît pas clairement défini. Le Parc apparaît ainsi comme un acteur parmi d'autres sur la thématique, aux côtés des Chambres, des Pays, ou encore des Départements.
- Par ailleurs, les Chambres d'Agriculture sont en attente d'un partenariat plus solide avec le Parc. Il ressort ainsi le besoin de mettre en place une ou de nouvelles conventions afin de définir une stratégie d'intervention collective répondant aux besoins du territoire et clarifiant le rôle de chacun.
- La diminution du nombre d'exploitants agricoles s'avère aujourd'hui critique. Elle s'est jusqu'à présent traduite par l'augmentation de la taille des exploitations restantes. Le phénomène pourrait encore s'amplifier dans les années à venir avec des agriculteurs plutôt âgés et des difficultés de transmission des exploitations.
- La mobilisation de MAEC a été soulignée car elle permet d'intégrer le respect de l'environnement via des aides financières. Elles sont associées aux actions développées sur les prairies naturelles jugées pertinentes au regard de la surface en herbe du territoire ; ces actions d'acquisition/diffusion de connaissances et d'expériences ont par ailleurs mobilisé un groupe d'agriculteurs motivés qui peut ensuite transmettre les savoirs à d'autres agriculteurs. Le travail sur la valorisation des intérêts agronomiques et écologiques des prairies naturelles permet d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles.
- La mise en place du PAT a permis de soutenir le développement des circuits courts, qui répond aux attentes des producteurs et des consommateurs. La diversité des actions conduites auprès de publics différents (consommateurs, restauration collective), la bonne communication et les

nombreux échanges et formations participent aux succès de l'action sur cette thématique. Cependant, les outils de transformation sur le territoire restent à développer.

5.4.8 PERSPECTIVES

- Se positionner sur la question de l'agriphoto voltaïsme, qui n'a pas été un enjeu sur cette période mais qui le sera à l'avenir
- Déprise agricole :
 - o Poursuivre les projets en cours sur du long terme et toucher davantage de personnes pour limiter la déprise agricole
 - o Élargir l'action Terre maraîchère à d'autres productions agricoles (élevage, etc.), notamment en la renommant par exemple Remobilisation de terres agricoles à vocation nourricière et professionnelle
 - o Valoriser l'étude prospective des dynamiques du foncier agricole auprès des élus, notamment lors des bureaux communautaires
 - o Essaimer l'action "élus sentinelles" à d'autres communautés de communes
- Agriculture durable :
 - o Massifier les actions en cours pour un réel impact
 - o S'investir sur d'autres champs de l'agriculture durable : sylvopastoralisme, l'agroforesterie, trame bocagère, agriculture biologique, cultures alternatives d'avenir, etc.
 - o Valoriser l'outil FLOREAL auprès des agriculteurs
 - o Développer le Collectif des Éleveurs en Pleine Herbe
- Poursuivre le travail sur les races et variétés anciennes, développer davantage les filières récemment remises sur le marché
- Circuits de proximité :
 - o Poursuivre le développement des outils de transformation sur le territoire
 - o Poursuivre avec les acteurs du territoire la dynamique lancée par le PAT
 - o Déployer le dispositif Défi Foyers à Alimentation Positive sur la partie Tarnaise du Parc mais sous une nouvelle forme : formation de bénévoles et personnels de structures sociales, publiques, associatives et de l'aide alimentaire afin qu'ils servent de relais locaux
 - o Utiliser le patrimoine culinaire comme porte d'entrée pour sensibiliser le grand public aux produits de proximité, au gaspillage alimentaire et à l'alimentation saine
 - o Formation cuisiniers à étendre
 - o Développer le réseau des cuisiniers, notamment pas la poursuite des formations à élargir à d'autres types de restauration collective (EHPAD , etc.)
 - o Lancer un programme en faveur des jardins partagés

5.5 ENERGIE

5.5.1 RAPPEL DU CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU RATTACHE : un défi énergétique à relever

QUESTIONS ÉVALUATIVES CORRESPONDANTES :

- Dans le domaine de l'Energie, dans quelle mesure les actions engagées par le Parc et ses partenaires contribuent-elles à faire évoluer les comportements en faveur des économies d'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ?
- Sur le sujet des énergies renouvelables, dans quelle mesure l'accompagnement du Parc a-t-il permis leur développement en cohérence avec les orientations de la Charte ?



AXE 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21ème siècle

Objectif stratégique 2.1 : Engager le Haut-Languedoc dans une politique énergétique « forte »	Mesure 2.1.1 Maitriser et réduire les consommations énergétiques du territoire
	Mesure 2.1.2 Assurer un développement maîtrisé des énergies renouvelables

5.5.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

5.5.2.1 Supra-territorial

Les enjeux de la transition énergétique sont de plus en plus pris en compte dans un contexte d'accélération du changement climatique (succession d'épisodes de canicule, de sécheresse ou d'inondation, etc.), : augmentation de la production d'énergie renouvelable, électrification des usages (mobilité électrique, chauffage dans les bâtiments via des pompes à chaleur, production d'hydrogène etc.), interdiction de l'installation de chaudières fioul et gaz, etc.

La mise en place de nombreux dispositifs au niveau national, européen et international prenant en compte ces enjeux : Stratégie française pour l'énergie et le climat reposant sur la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, Loi Climat Résilience de 2021, Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables en 2023, « Green deal » avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, COP21, COP24, COP26, etc.

5.5.2.2 Local

En termes de politique publique, le territoire du Haut-Languedoc est concerné par le projet de SRADDET Occitanie 2040, adopté en 2022, qui incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région Occitanie à l'horizon 2040. Concernant la production d'énergie renouvelable et la consommation énergétique, l'ambition du SRADDET vise à faire de l'Occitanie la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050 (REPOS).

Le Parc est moteur dans cette transition énergétique puisqu'il a été l'un des premiers territoires de la Région Occitanie à se lancer dans une dynamique de Plan Climat Energie Territorial (PCET) dès 2008 avec la réalisation d'un diagnostic territorial suivi chaque année de programmes d'actions « Energie-

Climat ». Le Parc a fait de cet enjeu un axe de travail majeur en intégrant une stratégie territorial « Energie-Climat » pour la première fois dans sa Charte en 2012, basée sur trois priorités : réduire la consommation énergétique, abaisser les émissions de gaz à effet de serre et développer de façon maîtrisée les énergies renouvelables.

Les données de l'Observatoire Régional du Climat et de l'Energie d'Occitanie (ORCEO) révèlent qu'entre 2013 et 2020, la consommation d'énergie sur le territoire est passée de 2 178 GWh à 1 884 GWh (équivalent aux besoins électriques domestiques d'environ 750 000 personnes), soit une diminution de 13%. Les nouvelles normes de performance énergétique du bâtiment, les incitations à la rénovation, les technologies de réduction des consommations des véhicules, etc. et enfin les actions Energie-Climat menées par les acteurs du territoire, ont permis ce résultat. Cette baisse de la consommation globale sur le Haut-Languedoc ne semble pas uniquement corrélée à la baisse de la population, car la consommation totale par habitant baisse elle aussi, passant de 24,1 à 21,2 MWh/habitant, soit -12% entre 2013 et 2020. Il faut toutefois modérer ces bons chiffres car l'année 2020 a été particulièrement économique en France, et bien évidemment sur le Haut-Languedoc, avec une baisse record de la consommation liée à la crise sanitaire du COVID (limitation importante des déplacements et de l'activité économique).

Le développement des énergies renouvelables depuis 2012 est, quant à lui, plus significatif avec la mise en œuvre de projets concernant l'ensemble des ressources existantes sur le territoire, mis à part le gisement de la géothermie qui n'a pas encore fait l'objet d'études poussées. La production énergétique sur le Haut-Languedoc est ainsi passée de 1 724 GWh en 2013 à 2 188 GWh en 2020, soit une augmentation de +27% en 8 ans. Ainsi, pour l'éolien, le territoire est le plus grand contributeur (avec le département de l'Aude) en production sur l'Occitanie. Le développement de cette énergie, en progression constante, s'est fait dans le cadre des règles fixées par la Charte (tout comme les autres projets de développement d'énergies renouvelables). On note également l'essor des dossiers de repowering (remplacement des anciennes éoliennes par des nouvelles plus récentes et plus puissantes). L'éolien engendre toujours des débats particulièrement vifs sur le territoire, relatifs à l'impact sur les paysages, les milieux naturels, l'avifaune présente, et le milieu humain. Plusieurs associations et citoyens mobilisés sur le sujet sont aujourd'hui en attente d'un contrôle encore plus limitant de ces projets. À noter que depuis 2017, 2 membres de l'association « Toutes Nos Énergies » sont invités à participer aux Commissions Energie du Parc. Ils peuvent y intervenir dans un cadre limité.

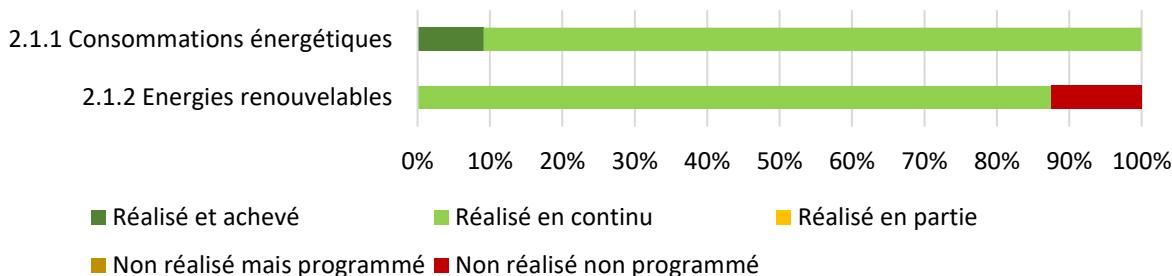
On peut aussi noter la mobilisation de sources d'énergie encore inexploitées en 2012 avec la concrétisation depuis de projets photovoltaïques au sol (en zone artificialisée principalement, permettant de limiter l'impact sur les milieux naturels et le paysage) et de méthanisation. Ils restent, dans les deux cas, encore modestes dans le bilan global. L'émergence récente de l'agrivoltaïsme, dont aucun projet n'est encore accordé début 2025, est également un sujet nouveau qui s'accompagne de vifs débats.

En 2018, pour la 1ère fois, la production énergétique (2 292 GWh) sur le Haut-Languedoc est supérieure à la consommation d'énergie globale du territoire (2 039 GWh), avec un ratio de 112%. Même si ce rapport est redescendu en 2019 (100%) avant de remonter en 2020 (116%) l'année 2018 semble être celle de la bascule vers un territoire à énergie positive. Ce taux était à 51% en 2008 et 73% en 2013. Les raisons ont été évoquées précédemment : un territoire à fort potentiel énergétique, le Haut-Languedoc connaît une hausse constante du nombre d'unités de production énergétique pour une consommation du territoire dont la tendance est à la baisse.

5.5.3 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE ET MOYENS ASSOCIÉS

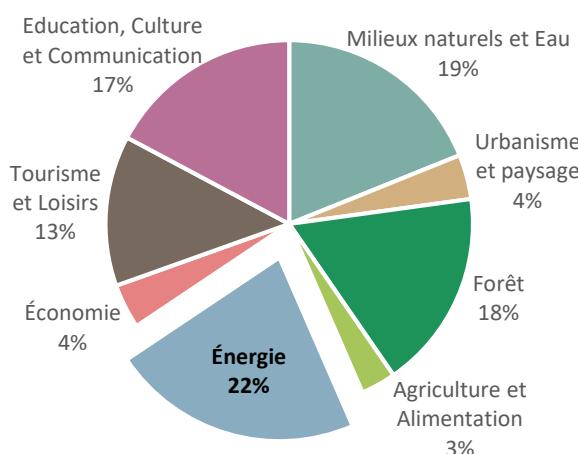
Engagements du Syndicat mixte

Bilan des 19 engagements du Syndicat Mixte par mesure



Moyens associés

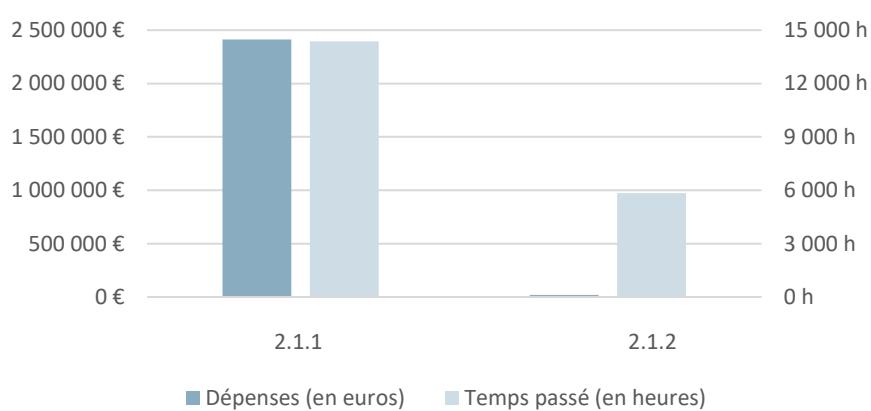
Dépenses 2012-2023



Effectifs (ETP)



Dépenses / Temps agents par mesure



Le budget le plus important du Parc (22% des dépenses) pour des résultats escomptés :

- Presque tous les engagements du Syndicat mixte ont été tenu, le seul non réalisé l'a été par des partenaires ;
- 1 ETP stable sur la durée de la Charte, avec un renfort de 1,5 à 2,5 ETP supplémentaires entre 2016 et 2019 lorsque le Parc a bénéficié de financements dédiés grâce à plusieurs dispositifs de contractualisation : Contrat d'Objectif Territoire Energie Climat (COTEC), mission Conseil en Energie Partagée (CEP), Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ;

- L'essentiel des dépenses se concentre sur la mesure 2.1.1, relative à la sobriété énergétique du territoire, bénéficiant de ces financements ;
- A l'inverse, la mesure 2.1.2, relative au développement maîtrisé des énergies renouvelables, s'est traduite par très peu de dépenses mais un temps d'agent relativement important. Cela s'explique par la nature de l'action mise en œuvre pour cette seconde mesure qui se compose essentiellement d'avis rendus sur les différents projets d'infrastructures d'énergie renouvelable et l'accompagnement plus poussé de certains d'entre eux.

5.5.4 CHIFFRES CLÉS

21	d'énergie consommée	
MWh/hab	contre 30 en 2012	
6.3	d'émission de GES	
tonnes/hab	contre 7 en 2012	
2187,5	d'énergie renouvelable électrique produite	
GWh	contre 1 724.3 en 2012	
801.8 MW	de puissance produite en énergie renouvelable	
	contre 528.8 en 2012	
225	mâts éoliens	
	contre 114 en 2012	
40	chaufferies bois	
	contre 21 en 2012	
7	sites photovoltaïques au sol	
	contre 0 en 2012	
4	unités de méthanisation	
	contre 0 en 2012	
2	projets d'installation d'énergie renouvelable développés	
	grâce à l'appui du PNR	
31	projets d'économie d'énergie développés sur le territoire	
	grâce à l'appui du PNR	

5.5.5 RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Parc a été un des premiers territoires de la Région Occitanie à se lancer dans une dynamique de Plan Climat Energie Territorial (PCET) dès 2008 avec la réalisation d'un diagnostic Territorial suivi chaque année de programmes d'actions « Energie-Climat ». Il a fait de cet enjeu un axe de travail majeur en intégrant une stratégie territoriale « Energie-Climat » pour la première fois dans sa Charte en 2012, basée sur trois priorités : réduire la consommation énergétique, abaisser les émissions de gaz à effet de serre et développer de façon maîtrisée les énergies renouvelables. Dans ce cadre, le Parc a pu bénéficier de plusieurs financements :

- Le dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour lequel le Parc a été lauréat en 2015, procurant 1 million d'euros de subventions en faveur de la réduction de la facture énergétique.

- Fort de cette reconnaissance, le Parc a pu bénéficier de 1 680 000 € de financement à destination du patrimoine public des collectivités territoriales dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
- Le Contrat d'Objectif Territoire Energie Climat (COTEC) en partenariat avec l'ADEME,
- 3 990 000 € d'aides distribuées au travers de la mission Conseil en Energie Partagée (CEP) regroupant le Parc, l'ADEME, le département du Tarn et 22 de ses communes.



Un développement maîtrisé des énergies renouvelables

Un Parc régulateur des développements des EnR. Selon les critères figurant dans la Charte, le Parc encadre l'implantation des installations d'énergies renouvelables par la mise en œuvre d'une politique maîtrisée de leur développement qui tient compte des enjeux de protection de l'environnement et la préservation des paysages locaux. Pour mieux mettre en œuvre cette politique, le Parc a créé en 2016 un Observatoire des énergies renouvelables ayant pour objectif de recueillir les informations lui permettant de suivre et de pouvoir anticiper l'évolution des implantations d'énergies renouvelables sur le territoire. Plus spécifiquement, le Parc a réalisé de 2021 à 2023 une analyse de l'impact éolien sur le territoire en partenariat avec le CSP. Cette analyse couple une étude complète effectuée par cinq stagiaires sur l'environnement, le paysage, les aspects socio-économiques, et d'autre part une enquête de perception réalisée par deux chercheurs du CSP. Elle a également donné lieu à des vidéo-montages pour visualiser l'impact du repowering des éoliennes sur trois hauteurs différentes. Son objectif est d'aider les élus du PNR à redéfinir de nouveaux critères pour encadrer le développement de ces machines dans la prochaine Charte.

Un Parc qui se positionne en médiateur d'intérêts divergents. Le développement des énergies renouvelables est devenu une question sociétale qui va encore prendre de l'ampleur dans le futur. Le Parc n'est aujourd'hui pas dans une position confortable entre reproches et revendications qui viennent autant des acteurs souhaitant la préservation des milieux et des paysages (qui pensent que le Parc est trop favorable au développement d'infrastructures d'EnR), que des développeurs d'EnR (principalement d'éoliennes) et certains élus, qui trouvent le Parc trop contraignant (en référence au plafond des 300 éoliennes sur le territoire du Parc, avec un nombre d'autorisations accordées qui atteint déjà presque ce chiffre à ce jour). Cependant, afin d'apaiser les tensions autour de l'éolien, le développeur concerné et le collectif Toutes Nos Energies (TNE) sont maintenant invités en commission thématique pour débattre avec les élus du Parc avant délibération.



L'accompagnement des collectivités à la maîtrise de leurs consommations énergétiques

De multiples dispositifs pour réduire la consommation énergétique. Grâce aux Certificats d'Économies d'Energie (3 990 000 € d'aides distribuées), le Parc a soutenu financièrement certaines collectivités pour des travaux de rénovation énergétique ayant permis d'isoler 50 bâtiments publics, de moderniser l'éclairage public (2 000 candélabres modernisés) et d'installer 15 systèmes de chauffage performants. Avec la mission de Conseil en énergie partagée, le Parc a apporté son conseil à 22 communes, et son aide pour la réalisation de diagnostic ou le montage de dossiers. D'autre part, cinq sites ont pu bénéficier d'une étude de faisabilité pour la production d'énergie thermique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre par le développement d'énergies renouvelables.

Une participation active à la sensibilisation des acteurs du territoire. Le Parc a permis à plus de 350 participants de visiter des sites exemplaires d'aménagements urbains reconnus pour leur maîtrise de l'énergie. Il a également participé à la sensibilisation des élus à la pollution lumineuse en lien avec les éclairages publics par l'organisation de réunions, l'inscription au concours « Villes et villages étoilés » et la réalisation d'une vidéo. D'autre part, le Parc a sensibilisé les élus aux énergies participatives en les informant sur les dispositifs à disposition des collectivités permettant de favoriser leur participation à la gouvernance et au financement des projets d'énergie renouvelable.

Le Parc encourage les initiatives du territoire sur les énergies participatives : dans le cadre du projet de développement des Centrales ENR participatives ☀, le Parc apporte son soutien administratif, technique et financier sur des projets d'énergies renouvelables locaux, participatifs et citoyens. Des conventions ont été passées entre le Parc, Enedis et les communes, formation et réunions techniques ont été menées en partenariat avec le collectif Héliotop développé avec l'appui du PNR.

Le Parc exemplaire en interne. Le Parc a eu un rôle d'impulsion passant aussi par l'adoption d'un comportement exemplaire en interne, qui permet ensuite au Parc de diffuser ses bonnes pratiques aux autres acteurs du territoire. Le Parc a particulièrement affirmé ce positionnement sur le sujet de la mobilité avec la formation de ses agents à l'éco-conduite, l'achat de 2 voitures électriques, dont l'une mise en autopartage auprès des habitants, et d'une flotte de 5 vélos à assistance électrique mise à disposition sur le territoire ☀️, ou encore l'installation d'un système de visioconférence mis en partage avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux.



L'accompagnement des professionnels

L'accompagnement des professionnels du territoire pour la maîtrise des économies d'énergie a eu pour principal intérêt d'ouvrir le sujet auprès de ce public grâce à des actions diversifiées répondant aux besoins des différentes catégories de professionnels. Cependant, ces actions sont restées modestes en termes de public touché par manque de moyens à disposition du Parc et par difficulté à mobiliser les professionnels. Parmi les actions engagées, on peut citer :

- La réalisation de 5 formations éco-artisans,
- La réalisation de 13 diagnostics énergétiques d'exploitations agricoles,
- L'organisation de 66 bancs d'essai de tracteurs,
- La réalisation de 10 diagnostics énergie et déchet chez des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc,
- L'accompagnement spécifique de 3 entreprises sur les économies d'énergie.



La sensibilisation des habitants

De nombreuses animations territoriales. Toujours sur le sujet de la maîtrise des consommations énergétiques, le Parc s'investit régulièrement dans la réalisation d'animations grand public : organisation annuelle du « Jour de la nuit », organisation de 60 Nuits de la thermographie, création avec trois autres Parcs et la compagnie des Boudeuses d'une pièce de théâtre, montage d'un projet scolaire « Je bouge pour ma planète », sensibilisation du grand public à l'extinction nocturne autour du spectacle « Le Tarot de la Nuit », distribution de 4 000 ampoules LED auprès de 43 communes ou encore animations autour du vélo (journées de marquage Bicycode et ateliers de réparation organisés avec le Département de l'Hérault)... Les économies d'énergie sont ainsi un marqueur fort de l'animation territoriale produite par le Parc.

Des initiatives en faveur de l'éco-mobilité. Les habitants peuvent bénéficier de prêts gratuits de vélos à assistance électrique via les communes. Un véhicule électrique est disponible en autopartage, et des formations en éco-conduite ☀️ ont été proposées, dont 22 agents de collectivités ont également pu bénéficier.

Accompagnement des habitants dans l'installation de panneaux photovoltaïques : le PNRHL

a réalisé un cadastre solaire ☀️ en partenariat avec le Pays Haut-Languedoc et Vignobles permettant à chaque propriétaire d'évaluer le potentiel solaire de ses toitures et d'estimer la rentabilité d'un projet d'installation photovoltaïque.



Les achats groupés en énergie à destination des particuliers ☀️

Constituant l'une des seules actions réalisées sur la thématique de l'Energie ciblant spécifiquement les habitants du territoire (hors action de sensibilisation), des achats groupés ont été organisés à titre expérimental. D'abord très bien perçus par les habitants du Parc, des difficultés sont ensuite apparues lors de la phase de concrétisation avec les distributeurs locaux. Ainsi, plusieurs offres énergétiques ont dû être abandonnées. Ces achats groupés ont finalement touché peu de personnes. Enfin, l'action a été jugée comme étant à côté de l'objectif de la Charte car ne participant pas à la réduction des consommations énergétiques, même si elle permettait de réduire la facture énergétique des ménages.

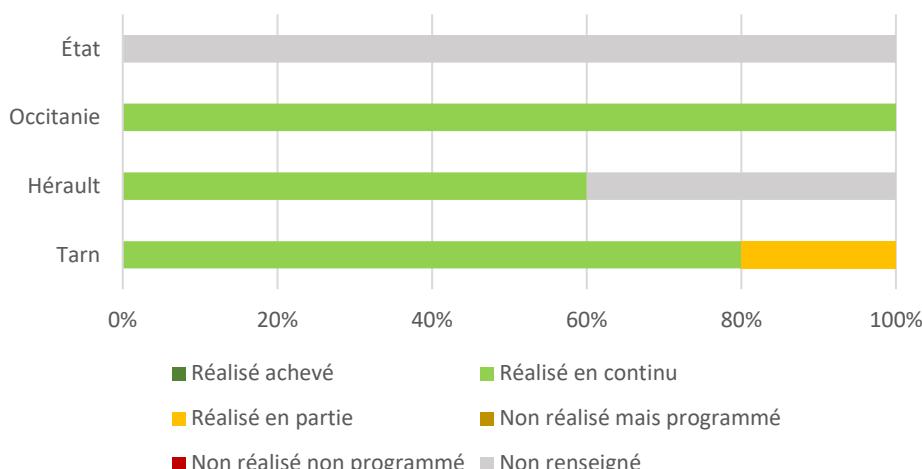
En résumé le rôle du Parc

Le Parc a su :

- **Jouer un rôle fédérateur** en construisant le dialogue autour des projets éoliens entre élus, développeurs et associations locales,
- **Anticiper l'avenir** par sa politique de mise en œuvre des énergies renouvelables
- **Expérimenter** et développer des solutions d'éco-mobilité en interne et sur le territoire
- **Accompagner les collectivités et les entreprises** dans leurs démarches d'économie d'énergie
- **Sensibiliser** le grand public aux problématiques d'économie d'énergie

5.5.6 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Bilan des engagements des signataires



L'Etat : absence de données sur l'état d'avancement de leurs engagements.

La Région Occitanie s'est fixée un objectif ambitieux pour 2050 en matière de transition énergétique, à savoir, être une Région à Energie POSitive (REPOS). Dans ce cadre, elle met en place de nombreux dispositifs d'accompagnement à destination des collectivités, des organismes privés et des particuliers :

- Création de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) et mise en place de l'Observatoire Régional Climat Énergie en Occitanie (ORCEO) ;
- Animation, au côté de la DREAL et de l'ADEME, du Réseau des Territoires d'Occitanie pour la Transition Energétique ;
- Mise en œuvre (obligation réglementaire) du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics dans le cadre du Dispositif vitalité des territoires ;
- Plusieurs appels à projets : « énergies coopératives et citoyennes » pour accompagner le développement des sociétés locales coopératives et citoyennes de production d'EnR à l'aide d'une prime à la participation citoyenne « 1€ de la Région pour 1€ citoyen », « collectivités pilotes pour le développement de projets d'EnR territoriaux », « bâtiment Nowatt » en soutien aux projets exemplaires de construction ou rénovation de bâtiments économies tout au long de leur cycle de vie) ;
- Financement dans le cadre du contrat spécifique d'actions en faveur des énergies citoyennes : réalisation cadastre solaire, animation des NRJ citoyennes, étude du potentiel d'énergie hydraulique mobilisable sur le territoire, étude faisabilité méthanisation ;
- Mise en œuvre d'écochèques aux particuliers pour le logement et la mobilité électrique (rénovation énergétique des logements et aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'occasion, etc.).

Le Département de l'Hérault à la particularité d'avoir un syndicat mixte Hérault Energies qui accompagne les collectivités locales qui lui ont délégué leur compétence, en matière de gestion des réseaux énergétiques (et des télécommunications) et de Maîtrise de la Demande d'Energie. Dans ce cadre, il conduit, comme l'a fait le Parc, une mission de Conseil en Energie Partagée dont bénéficient 26 communes adhérentes. Ainsi Hérault Énergies a accompagné des projets biomasse et de création de chaufferie bois dans certaines communes.

Le Département du Tarn collabore avec les communes qui souhaitent construire un réseau de chaleur et intégrer un bâtiment départemental. A travers sa compétence collège, il a lancé une étude sur les collèges afin de mesurer l'opportunité de développer des centrales de production photoélectrique (fin de l'étude : mi 2019).

En matière de mobilité, les 2 syndicats d'énergie (Hérault Energies et le SDET côté Tarn) sont investis dans le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques. Dans ce cadre, 12 communes du Parc ont été équipées. Par ailleurs, le département de l'Hérault soutient le système de covoiturage dynamique « Rézo Pouce ».

5.5.7 RETOUR DES ACTEURS

Résultats des enquêtes

QUESTION Quelle est votre appréciation de la mise en œuvre des enjeux inscrits dans la Charte par le Parc et ses partenaires signataires :

	Enjeu non traité	Faiblement traité	Partiellement traité	Fortement traité
La maîtrise des projets ENR tout en préservant les richesses et le patrimoine paysager 167 répondants 142 exprimés	4 % Elus 2 % Partenaires 4 %	11 % Elus 14 % Partenaires 10 %	43 % Elus 49 % Partenaires 44 %	42 % Elus 35 % Partenaires 46 %
La réduction des consommations énergétiques 167 répondants 125 exprimés	4 % Elus 6 % Partenaires 3 %	8 % Elus 6 % Partenaires 9 %	58 % Elus 55 % Partenaires 61 %	30 % Elus 33 % Partenaires 28 %

QUESTION Concernant le rôle du Parc dans la mise en œuvre de chacun de ces enjeux, vous diriez que ...

	Le Parc n'a pas été acteur	Le Parc a été un acteur secondaire	Le Parc a été partenaire d'autres collectivités	Le Parc a été chef de file
La maîtrise des projets ENR tout en préservant les richesses et le patrimoine paysager 167 répondants 133 exprimés	6 % Elus 2 % Partenaires 8 %	15 % Elus 22 % Partenaires 11 %	45 % Elus 50 % Partenaires 43 %	34 % Elus 26 % Partenaires 38 %
La réduction des consommations énergétiques 167 répondants 111 exprimés	6 % Elus 12 % Partenaires 3 %	25 % Elus 26 % Partenaires 25 %	56 % Elus 50 % Partenaires 59 %	13 % Elus 12 % Partenaires 13 %

- L'[encadrement du développement et gestion](#) des parcs éoliens est souvent saluée par les partenaires, pour lesquels le Parc a été chef de file sur l'aspect environnemental.
- Cependant, l'accompagnement du développement des EnR ne fait pas consensus. Il y a chez certains acteurs un sentiment d'échec sur la maîtrise du développement des énergies renouvelables, notamment concernant l'éolien qui est la source de nombreux débats (impacts paysagers et sur la faune, mais aussi problématique de l'intégration dans le réseau

énergétique). D'autres sources d'énergie pourraient être approfondies : explorer le potentiel de la géothermie, développer le solaire thermique et généraliser le photovoltaïque sur les toits des bâtiments publics. Des questions se posent sur la pertinence de la biomasse, de la méthanisation et de l'agrivoltaïsme, dont l'impact pourrait être important sur le foncier agricole.

- Si l'investissement du Parc sur le sujet de la mobilité est jugé intéressant au regard des enjeux liés au caractère rural du territoire, l'effet des actions mises en œuvre n'est pas jugé significatif.
- L'accompagnement des communes à la maîtrise de leurs consommations énergétiques au travers d'actions sur l'éclairage public et la rénovation des bâtiments a été reçu très positivement, avec une double incitation financière : baisse de la facture énergétique et aides financières associées. Les répondants aux enquêtes voient plutôt le Parc comme un acteur parmi d'autres et 58% d'entre eux estiment que cet enjeu a été traité en partie.

5.5.8 PERSPECTIVES

- Accentuer le soutien des projets locaux et citoyens d'énergies renouvelables.
- Diversifier les énergies renouvelables du territoire : géothermie, solaire thermique, photovoltaïque en toiture, petite hydraulique (barrages existants, réseau AEP).
- Concilier le développement des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité et des paysages.

5.6 ÉCONOMIE

5.6.1 RAPPEL DU CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU RATTACHE : Un territoire rural entre deux métropoles

QUESTIONS ÉVALUATIVES CORRESPONDANTES :

- Dans quelle mesure l'action du Parc et de ses partenaires en faveur de la valorisation des ressources du territoire et de sa vocation d'espace de loisirs a permis d'améliorer la fréquentation touristique et les retombées économiques sur le territoire ?



AXE 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21ème siècle	
Objectif stratégique 2.2 : Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine sur le territoire	Mesure 2.2.1 Promouvoir les démarches de « management environnemental » dans les activités locales
Objectif stratégique 2.3 : Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale	Mesure 2.3.2 Promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans la construction
AXE 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc	
Objectif stratégique 3.2 : Développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire	Mesure 3.2.1 Encourager un repositionnement des filières artisanales et industrielles traditionnelles sur de nouveaux créneaux par l'innovation, la création et l'expérimentation
	Mesure 3.2.2 Accueillir les nouveaux actifs et développer l'économie sociale et solidaire
	Mesure 3.2.4 Développer la Marque Parc pour valoriser et promouvoir l'accueil, les produits et le savoir-faire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

5.6.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

5.6.2.1 Supra-territorial

Une affirmation du rôle des Régions et des EPCI dans le développement économique suite à la loi NOTRe qui a impacté les champs d'intervention des différents acteurs institutionnels.

Une succession de crises au cours des dix dernières années (crises économiques, crise sanitaire du Covid) qui ont impacté les dynamiques économiques.

Une augmentation significative du nombre d'auto-entrepreneurs et de créations rapides d'entreprises qui ont fait évoluer les enjeux liés à l'emploi, ainsi qu'à l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet.

5.6.2.2 Local

La réorganisation de la gouvernance économique territoriale a cantonné le Parc à un rôle de « contributeur » au développement économique local. De ce fait, il n'est plus systématiquement impliqué par ses partenaires dans leurs projets de développement, réduisant ainsi son impact direct sur les dynamiques économiques du territoire.

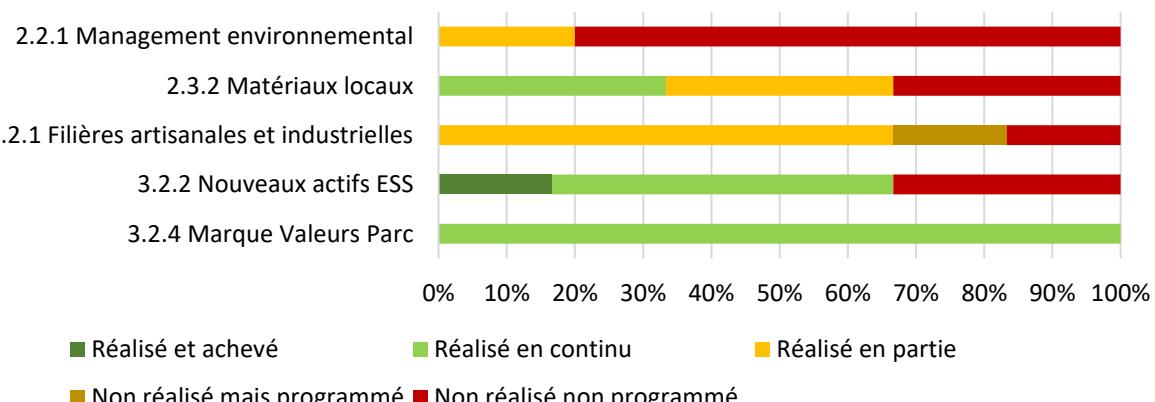
Malgré une bonne dynamique de création d'entreprises individuelles dans le secteur tertiaire, le territoire enregistre une baisse des emplois salariés. Le nombre total d'emplois atteint aujourd'hui un niveau historiquement bas, traduisant une fragilité du tissu économique local. Le secteur agricole, quant à lui, continue de régresser, avec une diminution du nombre d'exploitations, reflétant les difficultés de renouvellement des générations et les mutations des modèles agricoles.

Toutefois, un intérêt croissant se manifeste autour de la Marque territoriale « Valeur Parc », notamment auprès des filières touristiques et agricoles. Cette initiative semble constituer une opportunité pour renforcer l'attractivité et la valorisation des savoir-faire locaux, offrant ainsi des perspectives de développement durable.

5.6.3 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE ET MOYENS ASSOCIÉS

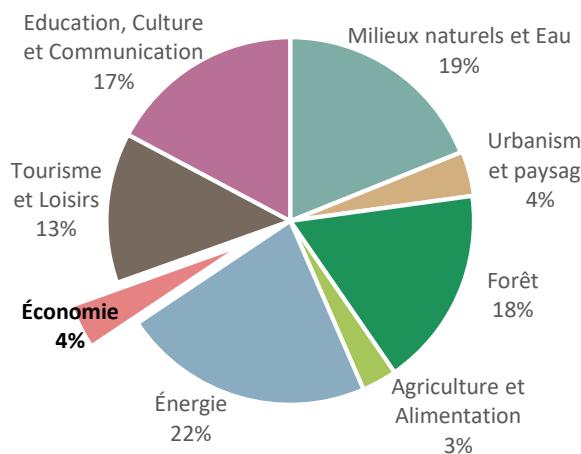
Engagements du Syndicat mixte

Bilan des 26 engagements du Syndicat Mixte par mesure

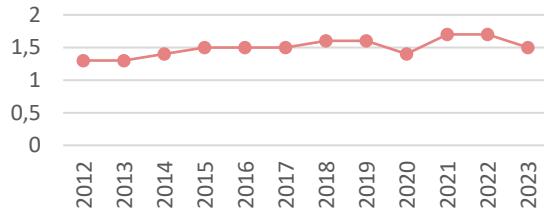


Moyens associés

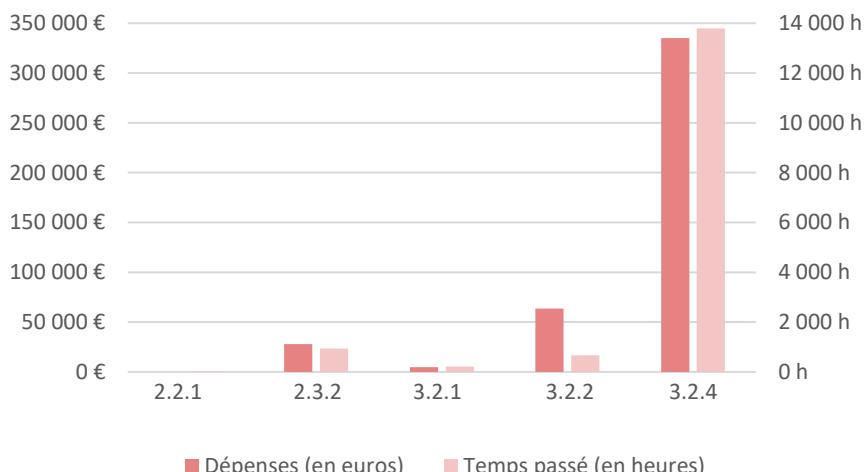
Dépenses 2012-2023



Effectifs (ETP)



Dépenses / Temps agents par mesure



Une nécessité de réaliser des choix stratégiques au regard des ambitions de la Charte et des moyens humains existants :

- Un renforcement des moyens humains pour le développement de la marque Valeurs Parc jusqu'à mi-Charte (1.1 à 1.4 ETP réparti sur 3 agents) laissant peu de moyens pour les autres volets (0.1 à 0.2 ETP). Sur la fin de Charte, changement de stratégie avec plus que 0.6 ETP sur la marque Valeurs Parc et la création en 2024 d'un poste à plein temps sur les autres volets du développement économique du Parc (1 ETP en 2024).
- Tous les moyens financiers consacrés essentiellement à la marque Valeurs Parc.
- Un niveau de réalisation des engagements très variable selon les mesures dénotant :
 - o Un fort investissement sur le développement de la Marque Valeurs Parc,
 - o Quelques avancées sur le volet économie sociale et solidaire et l'utilisation des matériaux locaux,
 - o Des engagements laissés de côté sur les filières artisanales et industrielles et le management environnemental faute de moyen humain.

5.6.4 CHIFFRES CLÉS

2	entreprises certifiées ISO 26 000 contre 0 en 2012	
1	entreprise certifiée ISO 50 000 contre 0 en 2012	
16	entreprises certifiées ISO 14 000 contre 1 en 2012	
22	filières marquées Valeurs Parc contre 8 en 2012	
166	professionnels marqués Valeurs Parc contre 115 en 2012	
10	filières émergentes soutenues contre 1 en 2012	
4	projets accompagnés contre 0 en 2012	
4	opérations d'innovation et/ou de recherche et développement soutenues	
7	projets d'économie sociale et solidaire accompagnés contre 1 en 2012	
27	porteurs de projets orientés vers le dispositif existant contre 2 en 2012	

5.6.5 RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC



Le management environnemental

Un engagement non mis en œuvre pour le moment au vu des autres enjeux et des moyens limités du Parc pour y répondre. La Charte prévoyait principalement l'animation d'un réseau d'initiatives relatives au management environnemental auprès des EPCI et entreprises du territoire, en commençant par la mise en place d'un système de management environnemental expérimental au sein du Syndicat mixte du Parc, en termes d'exemplarité, pour amorcer la démarche auprès des autres structures. La pertinence de cette démarche, au vu des autres enjeux et des moyens humains et financiers, n'a pas été retenue comme prioritaire. Néanmoins, le Parc a travaillé sur la transition écologique des professionnels dans le cadre du Pôle de pleine nature, de la marque Valeurs Parc et de l'appui aux manifestations sur l'écoresponsabilité. Les critères sur l'écoresponsabilité ont été renforcés pour l'obtention d'une aide à la manifestation, les audits de la marque Valeurs Parc encouragent également en ce sens les entreprises. Une formation « Démarrer une démarche écoresponsable sur son événement » à destination des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc a été organisée et des kits pour des manifestations écoresponsables sur le territoire du Parc sont proposés aux organisateurs d'événements. Plus récemment le Parc a mis à disposition des organisateurs de manifestations sportives une boîte à outils des aides disponibles et 10 visuels « Eco conseils ». Le Parc, au sein de sa propre structure a également évolué dans ce domaine en s'équipant par exemple de vaisselles réutilisables et de carafes pour ne plus utiliser de vaisselles jetables et de bouteilles en plastique lors des réunions. Le tri sélectif est également en place dans les bureaux et au réfectoire. Les agents ont également bénéficié d'une formation à la conduite écoresponsable et un concours interne pour les inciter à utiliser les mobilités douces ou le covoiturage a été organisé. Afin de diminuer ses consommations énergétiques,

le Parc a également travaillé sur plusieurs années à trouver des solutions adaptées au bâtiment inscrit comme monument historique. Des travaux d'ampleur vont être réalisés à cet effet en 2024.



Le repositionnement des filières artisanales et industrielles

Une volonté non aboutie malgré la réalisation de quelques actions innovantes, faute de moyens à y consacrer mais qui devrait s'amplifier dans la future Charte. Conformément à la Charte, le Parc a engagé dans les premières années une étude diagnostic qui a permis de définir une stratégie d'actions au vu des enjeux définis. En parallèle le Parc a mis en place un observatoire économique du territoire intitulé *Portrait économique*, édité en 2014 puis mis à jour en 2018 et 2023 pour suivre l'évolution du territoire sur cette thématique. Suite à l'étude économique, le Parc a lancé la mise en œuvre des deux premières préconisations : le développement de la marque Valeurs Parc et la valorisation des circuits de proximité, ne répondant que marginalement à la volonté de la Charte de repositionner les filières artisanales et industrielles traditionnelles sur de nouveaux créneaux et d'appuyer les filières émergentes ou en reconversion valorisant les ressources locales. Un recensement des entreprises de l'artisanat d'art travaillant avec des ressources locales a cependant été réalisé dans le but de valoriser leur travail notamment via la marque Valeurs Parc ou par la mise en relation des entreprises du territoire pour la création de filières innovantes et répondant aux enjeux de l'économie circulaire, sans suite significative. Ponctuellement le Parc a aussi accompagné techniquement des porteurs de projet essentiellement sur la filière agricole-agroalimentaire et touristique. À noter également, une action d'envergure qui contribue pleinement à cet axe de la Charte, la relance de la filière de blé barbu de Lacaune grâce à la labélisation Valeurs Parc d'un pain au blé barbu (cf. chapitre sur l'agriculture). En fin de Charte, le Parc s'est particulièrement consacré à la filière laine et à la valorisation des colorants naturels avec le lancement en 2020 du projet expérimental « Les couleurs du Languedoc ». L'objectif était de proposer à l'industrie de la mode, une gamme de draps de laine, tissée à partir de laine de brebis de Lacaune et teint avec des colorants issus de plantes envahissantes du Parc. Au cours de cette expérimentation le Parc a repéré la nécessité de travailler sur la laine issue de la brebis Lacaune qui répond également à l'élan national en faveur de la valorisation des laines françaises. Pour redonner de la valeur à la laine, le Parc a noué un partenariat avec la Haute École des Arts du Rhin (HEAR). Un concours a été proposé aux étudiantes de 3ème et 4ème année de la section design textile de la HEAR sur la création d'objets composés en majorité de laine de Lacaune. Ce projet est une première étape vers une action plus structurée du Parc du Haut-Languedoc sur la laine. Il a permis de nouer des liens avec les acteurs du territoire et d'envisager des actions futures comme l'amélioration des pratiques de tonte, l'exploration d'autres pistes de valorisation, etc. Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, actuellement 3 études d'opportunités sont aussi en cours pour développer l'économie de proximité via la création d'une unité d'abattage à la ferme, d'une unité de pasteurisation mobile et d'une unité de lavage de bocaux et de bouteille (cf. chapitre sur l'agriculture). Avec la réorganisation de l'équipe qui dispose maintenant d'un ETP sur l'économie, il est prévu de poursuivre les travaux sur le développement de la filière laine et de donner suite aux études d'opportunité débouchant sur des résultats positifs.



L'utilisation des matériaux locaux dans la construction

Un projet non traité en début de Charte, monté en puissance à mi-Charte grâce à l'inter Parc Occitanie et l'augmentation du temps agent sur le sujet. Le Parc a commencé à travailler sur ce sujet assez tardivement par la réalisation d'un stage sur les leviers et freins à l'utilisation des matériaux locaux qui a abouti en 2020 à l'édition d'un guide « L'intégration des matériaux locaux dans la construction publique ». En 2018, par le biais de l'inter Parc Occitanie, les 7 Parcs naturels régionaux ont fait le constat que la pierre locale présentait un intérêt important pour leur territoire, qu'il soit patrimonial et/ou économique. Fort de ce constat, les PNR d'Occitanie se sont associés pour réaliser un diagnostic de la « Filière pierre » au sein de chaque PNR (ressources, acteurs, dynamiques...) et à l'échelle régionale afin de proposer des actions innovantes pour le développement de la filière. C'est dans ce cadre que le Parc a créé une matériauthèque portable sur le bois et la pierre pour sensibiliser les élus et porteurs de projet à l'utilisation des matériaux locaux. Le Parc ayant peu l'occasion de s'en servir, son emploi doit évoluer (prêt aux associations, collectivités, utilisation lors de stands, de formations, conférences, etc.). En 2021, le Parc a lancé un appel à projet « Innover en pierre naturelle »

auprès des EPCI et communes du territoire afin d'accompagner financièrement des chantiers pilotes utilisant de la pierre naturelle locale. Cette action a été renouvelée en 2023. Sept projets sur 6 communes du territoire ont ainsi été accompagnés. C'est également dans ce cadre que le [site des Mates Basses](#) (cf. chapitre sur l'éducation) a été mis en valeur et que le [cahier technique sur les pierres sèches](#) a été réédité. Conformément à ce qui est indiqué dans la Charte, le Parc encourage la labellisation des matériaux locaux avec la [sensibilisation de la filière bois au label BTMC](#) (Bois des territoires du Massif central). Depuis le début de la Charte, le Parc prend en compte cet enjeux dans les chartes architecturales et paysagères et plans de paysage qu'il réalise, ainsi que dans tous les projets qu'il accompagne.



L'accueil de nouveaux actifs et le développement l'économie sociale et solidaire

Une mesure traitée très marginalement. En début de Charte, l'action s'est focalisée sur l'[animation du projet Régal d'Oc](#). La mesure prévoyait la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des projets de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'un outil de suivi partagé des porteurs de projets. Cette ambition n'a pu être réalisée faute de moyens à y consacrer. Le Parc a néanmoins suivi sur plusieurs années un groupe de travail mis en place par le Pays Haut-Languedoc et Vignoble pour suivre les projets de ce territoire. Il a également [accueilli régulièrement des porteurs de projet](#) qui en faisait la demande pour les accompagner dans leur démarche et les orienter vers différents partenaires. En 2022 le Parc s'est engagé auprès d'IPAMAC pour participer à une [étude portant sur l'attractivité des territoires des PNR du Massif Central](#). L'objectif de l'étude est d'identifier les nouveaux habitants et leurs besoins, puis d'identifier des actions à mettre en place pour renforcer l'attractivité des Parcs à destination des nouveaux arrivants ou des candidats à l'installation. Une première enquête a permis de constater qu'il existe bien un mouvement de l'urbain vers le rural. Les nouveaux arrivants ont pour motivation première le désir de changer de cadre de vie (souhait d'être plus proche de la nature et plus loin des nuisances et inconvénients urbains). Au regard de ces résultats un programme d'actions va prochainement être mis en œuvre à l'échelle des PNR du Massif Central.



La marque Valeur Parc

Une stratégie basée sur le développement de la marque Valeur Parc, montée en puissance grâce à des moyens conséquents. En début de Charte, les moyens humains consacrés à la marque Valeurs Parc sont passés de 1.1 à 1.4 ETP réparti sur 3 agents. La marque a également bénéficié de subvention européenne (fond FEDER) permettant la mise en œuvre d'un programme d'action ambitieux et structuré. Cela a permis l'essor de la marque, pointé par le [développement du réseau](#) et des [actions de communication](#) donnant de la visibilité au territoire et à ses produits au-delà du Parc dans les bassins de consommation toulousains et montpelliérains. Aujourd'hui 22 filières bénéficient du marquage Valeurs Parc, contre 8 en 2012 et 166 professionnels sont marqués, contre 115 en 2012. Le nombre de filières qui s'est considérablement étendu, concerne à présent plusieurs produits agricoles (miel, fruits et légumes, fleurs et plantes aromatiques, viande de bœuf et d'agneau, produits laitiers, pisciculture, vin et farine de blé barbu), le granit du Tarn, mais aussi les hébergements touristiques, les sites d'accueil et de découvertes, les séjours touristiques et les activités de pleine nature dont des associations de découverte de l'environnement partenaires du Parc (le CEBENNA, le CPIE du Haut-Languedoc et Aphylante environnement). La qualité de la démarche est assurée par un travail d'[audit](#) réalisé en interne pour les marques agricoles et en externe pour les autres marques. Pour les démarches réalisées en interne, ces audits sont portés par un binôme techniciens/élus, très apprécié des professionnels et des élus qui en font un retour très positif (meilleure connaissance des uns et des autres). Le développement du réseau, s'est accompagné par :

- Un important travail de [promotion](#) : sur plusieurs années le Parc a réalisé des [campagnes de communication](#) avec le soutien des Départements qui mettaient leurs panneaux publicitaires à disposition (bus et panneaux sucette dans et hors Parc notamment sur Toulouse et Montpellier), offrant ainsi à la marque une grande visibilité. Le Parc a aussi réalisé des [vidéos de promotion de la marque](#) et des [vidéos « portraits » de prestataires](#) diffusées sur les réseaux sociaux. Des [documents de communication](#) ont également été créés, diffusés à grande échelle et renouvelés régulièrement pour promouvoir la marque auprès des habitants et des touristes.

- L'animation du réseau des marqués avec l'organisation annuelle de plusieurs formations, rencontres et webinaires. Au-delà de créer du lien et des synergies entre professionnel, ces temps permettent de leur apporter une meilleure connaissance du territoire (webinaire sur les chiroptères par exemple) et une aide technique pour leur activité (formation à l'utilisation des réseaux sociaux, à la création de ses produits d'entretien, ...) en lien avec les valeurs du Parc.
- Le développement et la mise à disposition de nombreux outils : pour aider les professionnels à transmettre à leurs clients les valeurs mis en avant par la marque, le Parc a réalisé plusieurs outils dont un classeur d'accueil qui présente la marque et le territoire du Parc ; des posters représentant les espèces emblématiques et les rapaces du territoire ; à destination des hébergeurs, des hôtels à insectes, des nichoirs, des malles regroupant un ensemble de documents touristiques pour inciter les clients à découvrir et consommer sur le Parc ; à destination des prestataires de pleine nature, des kits escalade, spéléologie, canoë, canyoning, permettant la transmission de messages pédagogiques de sensibilisation à l'environnement, à destination des producteurs , des sacs en tissu made in Tarn estampillés avec le logo de la marque

La diminution des effectifs sur l'animation de la marque depuis 2022 (0.6 ETP en 2024) ne permet pas de maintenir le niveau d'animation de mi-Charte. Pour la première fois certains prestataires font des retours critiques sur la diminution des moyens de communication et d'accompagnement des professionnels. Il est important de veiller à ce que le changement de stratégie du Parc sur l'économie ne vienne pas entraver la dynamique créée et faire chuter l'image du Parc acquise au cours de ces 10 dernières années. Le Parc a tout intérêt à poursuivre son action pour encourager la mise en place de démarche environnementale, la qualification de l'offre et la promotion, valorisation des productions "exemplaires" du territoire.

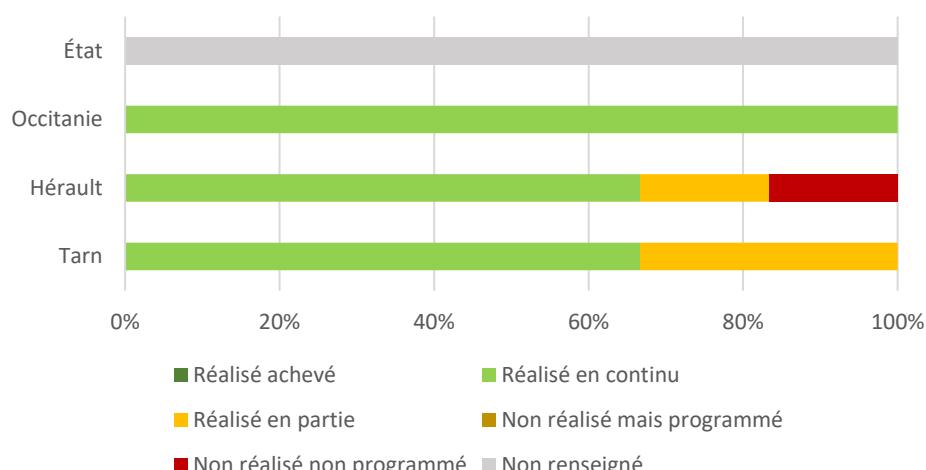
En résumé le rôle du Parc

Le Parc a su :

- **Fédérer** aussi bien les professionnels marqués Valeurs Parc que les professionnels de certaines filières autour de valeurs et projets communs
- **Impulser** de nouveaux projets innovants pour faire monter en puissance la marque Valeurs Parc
- **Accompagner** les professionnels marqués Valeurs Parc dans la qualification de leurs offres
- **Jouer son rôle d'animateur** de réseaux
- **Expérimenter** de nouvelles solutions pour relancer certaines filières
- **Conseiller** les collectivités locales et tout porteur de projet dans leur démarche d'installation

5.6.6 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Bilan des engagements des signataires



L'État : absence de données sur l'état d'avancement de leurs engagements.

La Région Occitanie : sur cette thématique, la Région est principalement investie au niveau stratégique avec le Plan pour l'Économie Sociale et Solidaire 2018-2021 et le Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) voté en 2019. Elle a adopté en 2022 sa nouvelle Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Écologique (SRESTE) pour la période 2022-2028. Elle accompagne également les entreprises dans leurs projets de développement : entreprenariat, investissements matériels, immobiliers, numériques, innovation, export, commerces de proximité, création de fonctions nouvelles, au travers, entre autres outils, de la palette proposée par la Direction des Entreprises et de l'Innovation.

D'autre part, la Région finance des actions innovantes et expérimentales autour de la filière pierre, et la valorisation de la laine, ainsi que l'animation autour de la marque Valeurs Parcs.

Les Départements : le Pôle Route et Mobilité du Département de l'Hérault, dans le cadre de sa Convention Volontaire d'Engagement, met en œuvre des démarches visant la gestion durable de la ressource de granulats par :

- La réalisation d'études géotechniques pour les grands chantiers afin de connaître la qualité des matériaux excavés et de définir les prescriptions de réemploi en fonction des spécificités techniques du projet ;
- La recherche systématique d'un équilibre déblais/remblais par les concepteurs en phase étude ;
- L'ouverture de cahiers des charges aux matériaux « graves non traités » recyclés.

Les Départements relaient l'information sur la marque Valeurs Parc quand ils communiquent sur les prestataires marqués, à travers leurs outils numériques ou lors de communications.

5.6.7 RETOUR DES ACTEURS

Résultats des enquêtes

QUESTION Quelle est votre appréciation de la mise en œuvre des enjeux inscrits dans la Charte par le Parc et ses partenaires signataires :

	Enjeu non traité	Faiblement traité	Partiellement traité	Fortement traité
Une exploitation des ressources locales favorisant des retombées économiques sur le territoire sans porter atteinte aux paysages et aux fonctionnalités écologiques des milieux <i>167 répondants 127 exprimés</i>	2 % Elus 2 % Partenaires 3 %	10 % Elus 8 % Partenaires 12 %	39 % Elus 31 % Partenaires 45 %	48 % Elus 59 % Partenaires 41 %

QUESTION Concernant le rôle du Parc dans la mise en œuvre de chacun de ces enjeux, vous diriez que ...

	Le Parc n'a pas été acteur	Le Parc a été un acteur secondaire	Le Parc a été partenaire d'autres collectivités	Le Parc a été chef de file
Une exploitation des ressources locales favorisant des retombées économiques sur le territoire sans porter atteinte aux paysages et aux fonctionnalités écologiques des milieux <i>167 répondants 123 exprimés</i>	4 % Elus 2 % Partenaires 5 %	19 % Elus 17 % Partenaires 19 %	51 % Elus 41 % Partenaires 57 %	26 % Elus 39 % Partenaires 18 %

- La reconnaissance du territoire en tant que Parc naturel régional est un atout pour la valorisation des ressources du territoire, à la fois en matière de tourisme mais aussi concernant la valorisation des productions agricoles bénéficiant de la Marque Valeurs Parc : le Parc permet de vendre une certaine image du territoire associée à la qualité. Les élus estiment à 59% que cette problématique a été bien traitée, et 45% des partenaires qu'elle l'a été partiellement, le Parc étant vu comme un partenaire par 51% des répondants.
- Certains sujets sont jugés insuffisamment traités comme la valorisation des matériaux locaux pour la construction (pierre, mais aussi bois ou encore chanvre), et la maîtrise de l'exploitation des ressources du sous-sol. Toutefois les initiatives autour de la pierre sèche ont été saluées.
- D'autre part, le rôle du Parc dans le domaine économique semble diffus au sein du millefeuille territorial, car il est confronté aux multiples initiatives des autres collectivités territoriales. Ainsi, le Parc serait plutôt vu dans un rôle de coordinateur ou d'accompagnateur que comme un réel acteur.

5.6.8 PERSPECTIVES

- Développer la stratégie de valorisation économique des ressources du Parc pour la prochaine Charte en adéquation avec les moyens à disposition
- Poursuivre le développement de la filière bois locale
- Travailler avec les entreprises et les élus communaux sur la prise en compte de l'environnement dans leur structure (coaching environnemental)
- Dans la poursuite des actions lancées sur le développement des filières locales (laine, pierre, bois) définir une stratégie des filières à accompagner pour la prochaine Charte
- Poursuivre le travail engagé sur les savoir-faire et les matériaux locaux et faisant le lien avec le développement des filières locales
- Poursuivre l'animation de la marque Valeurs Parc : promotion, animation, services aux marqués, etc. et la mobiliser comme outil de développement des filières à fort ancrage territorial

5.7 TOURISME ET LOISIRS

5.7.1 RAPPEL DU CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU RATTACHE : un territoire rural entre deux métropoles

QUESTIONS ÉVALUATIVES CORRESPONDANTES :

- La fréquentation touristique et les retombées économiques associées ont-elles évolué sur le territoire ; la valorisation des richesses patrimoniales du territoire et de sa vocation d'espace de loisirs a-t-elle joué un rôle dans cette évolution ?



AXE 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21ème siècle	
Objectif stratégique 2.3 : Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale	Mesure 2.3.3 Accompagner le développement des mobilités douces et de l'itinérance de pleine nature
AXE 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc	
Objectif stratégique 3.2 : Développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire	Mesure 3.2.3 Doter le Haut-Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique

5.7.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

5.7.2.1 Supra-territorial

Une réorganisation de la gouvernance touristique. La loi NOTRe a attribué au niveau intercommunal « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité touristique », ainsi que « la promotion du tourisme, compétence à laquelle est rattachée la création des offices de tourisme ». Cette redéfinition des compétences a permis une clarification de l'organisation touristique (promotion touristique à l'échelle des communautés de communes), des interlocuteurs moins nombreux et plus ciblés, facilitant ainsi les échanges pour le Parc.

Deux années de crise covid-19. Si les deux années de confinement et de restrictions liées à l'épidémie de la Covid-19 ont impacté toutes les activités du territoire, le tourisme a subi une forte pression liée de la surfréquentation postconfinement (au cours des années 2020 et 2021).¹⁰

Le développement du tourisme « vert ». Conforté par l'épidémie de la covid-19 et les enjeux de transitions, ces dernières années ont été marquées par un renforcement des attentes en termes de tourisme « vert » (tourisme nature, slow-tourisme, tourisme décarboné).

5.7.2.2 Local

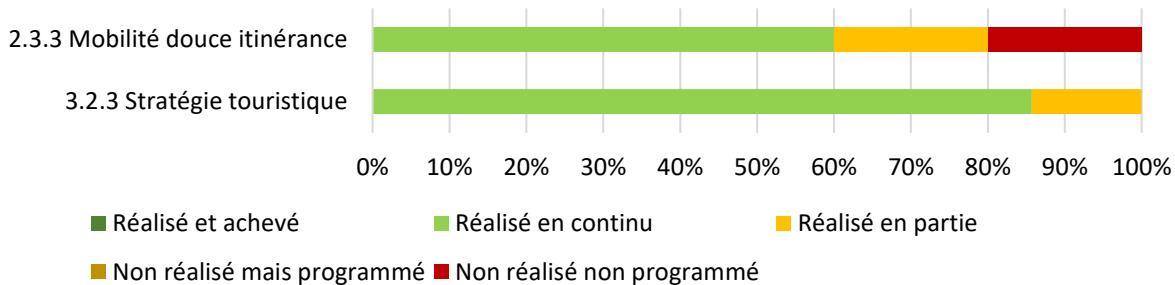
Le sentiment d'un développement continu de l'activité touristique est partagé par l'ensemble des acteurs ayant participé à cette évaluation. Ce développement se fonde sur les atouts du territoire en matière de ressources naturelles, supports des activités de pleine nature. C'est au travers principalement de ces atouts que le territoire a acquis une reconnaissance en tant que destination touristique à part entière. Si l'impact de la fréquentation touristique était moindre jusqu'en 2020, l'importante hausse de fréquentation post-Covid a entraîné une forte pression sur certains sites et révélé des conflits d'usage

importants (pratiquants, éleveurs, forestiers, chasseurs...). Dans ce contexte, le Parc a su fédérer les acteurs du territoire pour engager des actions afin de contrôler les flux et sensibiliser les touristes. Les premiers effets du dérèglement climatique entraînent également des périodes de sécheresse et de forts risques incendies, qui pourraient entraîner dans un avenir proche une limite d'accès aux sites de pratiques, voir la fermeture de massifs.

5.7.3 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE ET MOYENS ASSOCIÉS

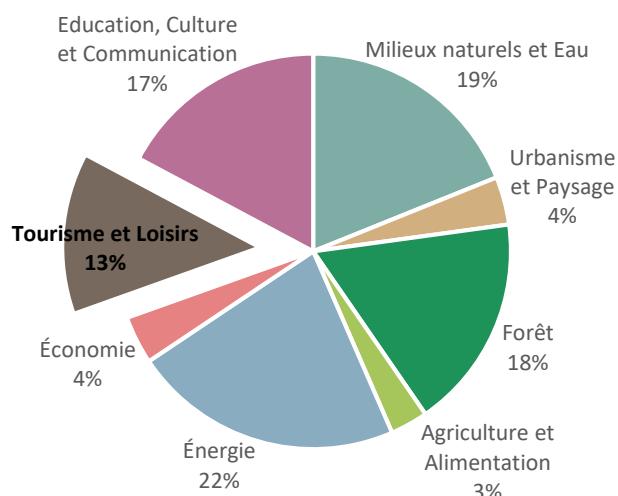
Engagements du Syndicat mixte

Bilan des 12 engagements du Syndicat Mixte par mesure

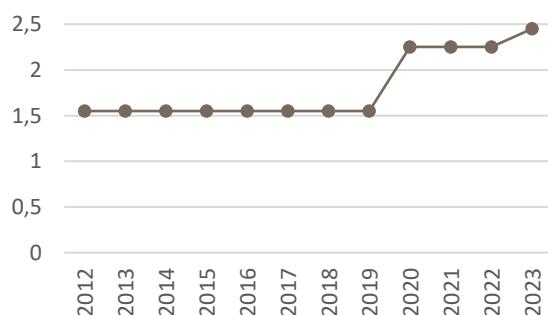


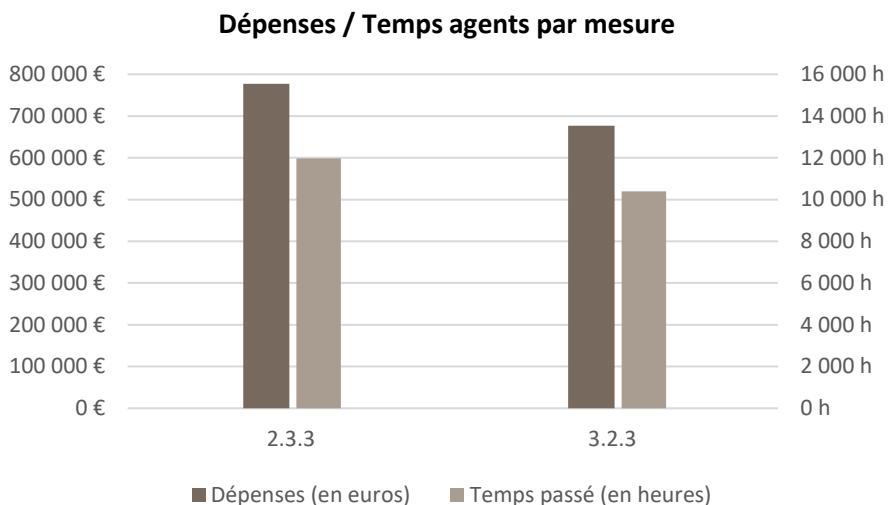
Moyens associés

Dépenses 2012-2023



Effectifs (ETP)





La voie verte PassaPaïs et la Véloccitanie en fer de lance des actions concernant le tourisme et les loisirs :

- Jusqu'en 2019, 1 ETP consacré au tourisme et au cyclotourisme, et 0,55 ETP pour les APN.
- A partir de 2020, afin de finaliser la Véloccitanie, 1 ETP est consacré au cyclotourisme et 0,7 ETP au tourisme
- Des engagements globalement tenus sur la stratégie touristique et la mobilité douce.

5.7.4 CHIFFRES CLÉS

130 km	de véloroute et voies vertes contre 67 en 2012	
57	connexions des voies vertes avec les centres bourgs et autres itinéraires - contre 2 en 2012	
375 584	passages sur la voie verte PassaPaïs contre 42 981 en 2018	
96	espaces, sites et itinéraires inscrits aux PDESI contre 21 en 2012	
28	sites labellisés Tourisme et handicap 28 sites recensés en 2018	
66	professionnels labellisés Accueil Vélo contre 11 en 2017	
254	prestataires engagés dans une politique de tourisme durable contre 67 en 2012	
13	actions de promotion touristique engagées contre 3 en 2019	

5.7.5 RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC



Le développement du cyclotourisme, projet phare de la Charte

La valorisation de la Voie Verte PassaPaïs. La Voie Verte, qui traverse le territoire d'Est en Ouest, constitue aujourd'hui l'axe structurant pour le développement touristique du territoire (en plus de sa fonction utilitaire pour le déplacement des habitants), jouant le rôle de porte d'entrée vers le territoire. Suite à une étude de positionnement marketing réalisée en 2012, une stratégie de communication partagée a été mise en place avec l'ADT 34 et le CDT 81. La Voie Verte constitue aujourd'hui un support d'attractivité pour le territoire grâce aux nombreux outils de communication développés qui ont assis sa renommée touristique : site internet, guide, film, etc. Cette valorisation s'accompagne d'un développement de l'économie du vélo avec la mise en place d'un réseau de professionnels de la Voie Verte accompagné par le Parc et composé à ce jour de 91 adhérents, et d'un accroissement du nombre de professionnels labellisés Accueil Vélo (passant de 11 à 66 entre 2017 et 2023). Par ailleurs, le rôle de porte d'entrée vers le territoire joué par la Voie Verte se matérialise par l'installation d'une signalétique guidant le public. La Voie Verte est également synonyme de développement culturel, avec l'installation de 26 panneaux d'exposition photographique par an pendant 5 ans, destinés à valoriser les patrimoines du territoire (bâti, naturel, paysages...), puis un projet de création artistique au cours duquel des fresques sensibilisant aux missions d'un PNR ont été réalisées le long de la Voie Verte. Enfin, la fête de la Voie Verte, devenue le jeu de piste Los Pomplhs après la covid-19, organisée chaque année depuis 2015 au cours de la semaine de la mobilité, a permis également de mieux faire découvrir le territoire et ses produits mis à l'honneur au cours de l'événement et de promouvoir la pratique du vélo auprès des habitants. L'événement a attiré en moyenne chaque année 650 participants.

Au total, une étude de fréquentation réalisée en 2019 estime à 4,5 millions d'euros par an les dépenses générées par les cyclistes et les piétons les jours de pratique de vélo et de marche sur la PassaPaïs et sur les itinéraires aux alentours.

Pour faire de la Voie Verte un véritable axe de mobilité douce, en la reliant à des localités proches, le Parc a accompagné suite à une étude pré-opérationnelle en éco-mobilité, 5 projets d'infrastructures de mobilité douces, voies vertes ou liaisons douces, pour un usage quotidien ou touristique. En outre, afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap sur la voie verte PassaPaïs, un état des lieux a été réalisé aboutissant à la réalisation et la diffusion d'un guide fortement apprécié.

La Véloccitanie, un bel exemple de collaboration dépassant le territoire du Parc. Suite à l'appel à projet FEDER « Grande itinérance du Massif Central » remporté en 2019, le PNRHL a impulsé une dynamique autour de la structuration, la valorisation et la promotion de la Véloroute 84 (V84). Afin que son développement soit homogène sur sa totalité, le Parc a créé et animé le comité d'itinéraire V84, composé des quatre départements de l'Aude, la Haute-Garonne, le Tarn et l'Hérault, des intercommunalités et des associations concernées par l'itinéraire. Dans un premier temps, une étude marketing a permis de donner une identité partagée avec tous les partenaires, en structurant l'itinéraire, et surtout en lui donnant un nom, la Véloccitanie, et une identité visuelle par une charte graphique commune. Cette étude a servi à lancer le plan d'action marketing visant à développer la notoriété de la Véloccitanie par différents moyens : publicité, blog, carte, road book, reportages photo et vidéo, intégration sur France Vélotourisme... Pour sécuriser et améliorer le confort de l'itinéraire, le comité a créé un schéma d'implantation signalétique et des services sur la Véloccitanie. Enfin, un observatoire de la fréquentation a été mis en place pour pouvoir à terme en assurer un suivi efficace.



Les activités de pleine nature (APN) en plein essor

Le Parc moteur sur la coordination des APN dans le massif du Caroux. Afin d'encadrer et harmoniser les pratiques sportives pour la préservation du milieu et une meilleure gestion du Massif, à cheval sur 9 communes et 3 communautés de communes, le Parc a réalisé en 2015 le schéma de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature sur le Massif Caroux-Espinouse, puis en a assuré le suivi et la mise en œuvre par les partenaires (dont 112 km de sentiers expertisés). En 2021, suite à une fréquentation excessive du massif post-covid, le Parc a constitué et réuni un premier groupe Caroux composé de 25 partenaires. Depuis, l'animation se poursuit et la concertation avec les partenaires a permis de répondre à leurs fortes attentes, entre autres par l'élaboration d'un message commun (enjeux de biodiversité, randonnées officielles, réglementation, règles d'usages, etc.) diffusé sur les panneaux des parkings et via l'édition de plaquettes et de posters, l'accueil de scouts pour sensibiliser les visiteurs

ou des opérations de démantèlement de traces de feux. D'autre part, en tant que chef de file de la politique écoresponsable du **pôle de pleine nature Montagne du Caroux**, le Parc suit les projets des partenaires et développe des outils facilitateurs à destination de plusieurs cibles : les professionnels de la pleine nature, les touristes et les associations locales organisatrices d'événements sportifs. Le Parc a ainsi accompagné plus d'une trentaine de projet d'APN depuis 2012.

Un développement continu de l'itinérance. Le développement du tourisme par l'itinérance douce est inscrit depuis longtemps dans les objectifs du PNRHL. Le Parc s'est impliqué principalement dans la promotion de trois itinéraires. Il a contribué à la **valorisation du GR[®]7**, au sein d'un projet de redynamisation à l'échelle du Massif Central, en identifiant plusieurs tronçons à destination des traileurs pour une longueur totale de 147 km. En plus d'un dépliant détaillant cette nouvelle offre, le Parc en a également réalisé un guide à destination des hébergeurs afin d'accueillir au mieux ces pratiquants.

En 2020, le Parc du Haut-Languedoc s'est associé avec ceux des Volcans d'Auvergne, de l'Aubrac et des Grandes Causses pour définir un projet de « **Traversée des Parcs du massif central, des Volcans d'Auvergne au Haut-Languedoc** », qui traverse la partie montagneuse du Parc. Ce projet s'est réorienté vers une offre de traversée à vélo sur des séjours de quelques jours à bas carbone, en passant par les gares du territoire. Il met également en relief les PNR en proposant d'aller à la rencontre des marqués Valeur Parc. Enfin, apportant son expertise sur le respect du milieu naturel, en accueillant des blogueurs ainsi qu'un acteur pèlerin, le Parc a contribué au **développement et à la promotion de la Voie d'Arles (GR[®]653)** dans un projet multi-partenarial.

Une attention portée aux espaces naturels. Le Parc, en concertation avec les autres participants aux **CDESI** (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) du Tarn et de l'Hérault, participe à mettre en place une politique de développement commune, des outils pratiques et concrets pour les pratiquants et les élus et EPCI, il donne un avis sur les sites de pratiques au regard des enjeux environnementaux, et relaye la promotion des sites de pleine nature de qualité. Afin de répondre aux enjeux de biodiversité, le Parc s'applique à **gérer la fréquentation des espaces naturels** : réalisation de 6 vidéos « Les beaux gestes » soulignant les comportements à suivre en milieu naturel, vitrophanie portant un message de sensibilisation, série de 10 visuels pour les organisateurs de manifestations sportives. Depuis 2022, le Parc effectue une **observation de la fréquentation des espaces naturels** à l'aide d'un outil dédié, afin de mieux identifier les enjeux et actions à mettre en place.



L'accessibilité pour tous, un soutien à hauteur des moyens disponibles

Malgré seulement 0,03 ETP consacré à cette problématique, plusieurs initiatives en faveur du handicap ont vu le jour. En début de Charte, l'opération **Jardinage et Handicap** a permis de fournir des bacs adaptés aux personnes à mobilité réduite, des guides audios pour les malentendants et en braille pour les malvoyants et non-voyants. Un agent du Parc ayant suivi une formation pour délivrer le label Tourisme et Handicap a également participé à la labélisation de plusieurs sites du territoire jusqu'en 2018. Cette compétence en interne a permis la réalisation du guide pour la promotion de l'accessibilité sur la Voie Verte PassaPaïs (évoqué ci-dessus) et le catalogue « **Le Parc pour tous** », listant les structures et activités labellisées « Tourisme et Handicap » et celles repérées comme accessibles. De plus, le Parc a également fourni des outils permettant l'accessibilité des animations du Parc et aux conférences, réalisé une vidéo de présentation en langue des signes ainsi qu'une étude d'accessibilité de la voie verte et une brochure « la voie verte pour tous ».



A la recherche d'une stratégie touristique claire

Une Charte Européenne de Tourisme Durable (CETD) aux effets mitigés. Sans être un véritable point faible de l'action du Parc, il s'est avéré que cette charte restait méconnue, posant ainsi la question des possibles retombées pour le territoire de l'adhésion à cette charte (payante). Si l'engagement du Parc dans cette démarche en 2011 lui a permis de bénéficier d'un outil d'aide à la définition d'une stratégie avec les prestataires et de travailler avec les tours opérateurs locaux à la définition de 8 séjours, le Parc a finalement arrêté son engagement en 2021.

Un acteur parmi d'autres. Le Parc a peiné à trouver sa place parmi d'autres acteurs plus légitimes sur le territoire (ADT 34, CDT 81, Offices de tourisme, Pays, etc.) Il a néanmoins réalisé en continu des **actions de promotion et de communication** pour faire connaître la destination Haut-Languedoc par différents moyens. De 2012 à 2020, le Parc a participé à des foires et salons et organisé des forums

avec les partenaires locaux pour promouvoir la destination et étendre sa notoriété. Il a travaillé à la définition d'une stratégie touristique en 2023.

Un renouvellement de la stratégie en 2019. Le PNRHL a sollicité l'ADEFPAT (Association de formation-développement au service du développement local) pour mener un travail avec les acteurs touristiques du PNR. Le but était de se doter d'une vision partagée des enjeux de valorisation du territoire, ainsi que de ses atouts, opportunités et freins. Dans ce cadre, plusieurs campagnes photographiques ont été réalisées pour améliorer la communication et la promotion touristique. De plus, le Parc met à disposition des professionnels du secteur de la documentation touristique (outils Valeurs Parc, cartes touristiques, cartes recettes, carnet nature, etc.). En partenariat avec Hérault Tourisme et Tarn Tourisme, le Parc a rejoint le réseau des structures adhérentes aux SIT (système d'information touristique) Tourismsoft et APidae. D'autre part, quatre vidéo 360° promouvant différents secteurs du PNR ont été diffusées sur le site Web et les réseaux sociaux. Elles sont également visualisables à l'aide d'un casque de réalité virtuelle ☀ pour les manifestations locales ou les salons spécialisés. Pour faire découvrir ses terroirs viticoles, le Parc a conçu l'application touristique « Ô ! Languedoc » permettant d'organiser un séjour responsable dans les vignobles du Haut-Languedoc. Cette application s'est ensuite étendue à l'offre touristique du Parc et la découverte de ses patrimoines.

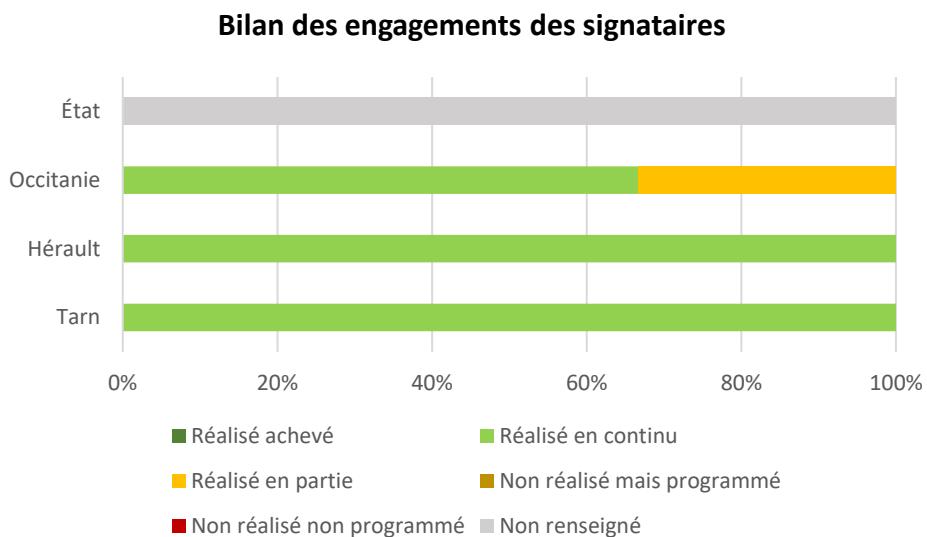
Une diversification des partenariats. En 2019, le Parc a rejoint, par une convention passée avec le CRTLO, le Réseau inter-Parc « Tourisme de Nature » dont le but est de promouvoir les destinations des Parcs naturels régionaux en Région Occitanie. Il est également visible sur la plateforme « Destination Parcs » créée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France afin de promouvoir les séjours sur les territoires des PNR. En 2022, le PNRHL a adhéré au Fonds tourisme durable auprès de l'ADEME dans le but de démarquer les restaurants et hébergements du Parc de leurs concurrents, mais cette opération n'est pas bien perçue par les professionnels car les actions financières ne sont que peu adaptées à leurs besoins.

En résumé le rôle du Parc

Le Parc a su :

- **Impulser de nouveaux projets** par le développement du cyclotourisme à travers la Voie Verte PassaPaïs et la Véloccitanie.
- **Jouer un rôle fédérateur** et moteur auprès des partenaires locaux afin de concilier Activités de pleine nature et gestion des espaces naturels.
- **Sensibiliser** le grand public aux comportements adéquats dans les milieux naturels et montagnards.
- **Accompagner** les acteurs touristiques du territoire en leur fournissant des supports de communication et de promotion.

5.7.6 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES



L’État : absence de données sur l’état d’avancement de leurs engagements

La Région Occitanie : dans son Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL), la Région Occitanie reconnaît les PNR comme des destinations touristiques et comme destination nature d’exception. D’autre part, elle a signé une convention avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL) pour la période 2020-2023 pour structurer et promouvoir la destination « Parcs naturels d’Occitanie ». Dans ce cadre, la Région finance la mise en place du plan d’actions opérationnel inter-Parcs, ainsi que des actions de marketing territorial, de promotion touristique, sur la Voie Verte, etc.

D’autre part, elle finance également, via les programmes DELTAA et FEDER, des projets structurants comme le comité d’itinéraire de la Vélocitanie à travers une convention dont le PNRHL fait partie. La Région est aussi amenée à financer des projets locaux comme par exemple son soutien donné à la création d’un pôle handisport au sein du Pôle de Pleine Nature Montagnes du Caroux à Lamalou-les-Bains, ou l’accueil du Pôle de pleine Nature à Mons-la-Triviale.

Les Départements : Tarn Tourisme et Hérault Tourisme sont pleinement investis dans la promotion de la Destination touristique Parc naturel régional du Haut-Languedoc en étant relais de la communication du Parc mais aussi force de proposition et en associant le Parc à la définition de leur stratégie touristique départementale. En tant que maîtres d’ouvrage, les Départements de l’Hérault et du Tarn ont été moteurs, au côté du Parc, pour l’aménagement de la Voie Verte PassaPaïs. Ils poursuivent leur engagement en participant aux opérations de valorisation et d’animation de la Voie Verte au travers d’un partenariat Parc / Hérault Tourisme / Tarn Tourisme pour le développement, la promotion et la commercialisation de la Voie Verte PassaPaïs. Les Départements poursuivent également le développement de voies cyclables sur leur territoire dont certaines à vocation plus touristique. C’est notamment le cas du développement de l’itinéraire V84 reliant Bédarieux au canal du Midi dans l’Hérault. Le Département de l’Hérault accompagne l’Opération Grand Site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, dont il a notamment rédigé le programme d’actions 2019/2023 fondé sur une approche de tourisme durable et qui a vocation à aboutir à la délivrance du label Grand Site de France. Les Départements du Tarn et de l’Hérault financent des actions pour des stratégies de développement d’itinéraires et de sites de pleine nature et ont accompagné les intercommunalités et les communes dans la création de ceux-ci.

5.7.7 RETOUR DES ACTEURS

Résultats des enquêtes

QUESTION Quelle est votre appréciation de la mise en œuvre des enjeux inscrits dans la Charte par le Parc et ses partenaires signataires :

	Enjeu non traité	Faiblement traité	Partiellement traité	Fortement traité
Le développement d'un tourisme durable et de qualité 167 répondants 146 exprimés	1 % Elus 2 % Partenaires 1 %	3 % Elus 4 % Partenaires 3 %	35 % Elus 42 % Partenaires 31 %	60 % Elus 53 % Partenaires 65 %

QUESTION Concernant le rôle du Parc dans la mise en œuvre de chacun de ces enjeux, vous diriez que ...

	Le Parc n'a pas été acteur	Le Parc a été un acteur secondaire	Le Parc a été partenaire d'autres collectivités	Le Parc a été chef de file
Le développement d'un tourisme durable et de qualité 167 répondants 132 exprimés	1 % Elus 2 % Partenaires 0 %	14 % Elus 22 % Partenaires 10 %	59 % Elus 61 % Partenaires 58 %	26 % Elus 14 % Partenaires 33 %

- La reconnaissance du territoire en tant que Parc naturel régional est perçue par l'ensemble des acteurs rencontrés au cours de cette évaluation comme un atout pour la valorisation des ressources du territoire. Ainsi, 60% des répondants à l'enquête considèrent que le Parc a fortement développé un tourisme durable et de qualité.
- A mi-parcours, les Départements et leurs instances de développement touristique étaient satisfaits du partenariat avec le Parc sur la définition de la stratégie touristique du territoire, ils identifiaient le besoin d'asseoir la « Destination Parc » en associant davantage les offices de tourisme, ainsi que les Pays/PETR et les EPCI qui interviennent également sur le sujet. Le Parc semble avoir répondu présent car 59% des répondants jugent que le Parc a été un partenaire sur ce thème, et 26% qu'il a même été chef de file.
- La voie verte PassaPaïs est perçue comme un axe structurant à vocation aussi bien touristique que pour les déplacements des habitants. Elle est identifiée comme la voie d'entrée vers le territoire et ce, notamment, grâce à la bonne médiatisation et l'animation dont elle fait l'objet.
- L'augmentation de la fréquentation touristique peut avoir un impact sur les milieux naturels, ce qui peut avoir localement des conséquences sur la biodiversité. En particulier, certaines APN peuvent générer des conflits d'usage avec des conséquences locales.

5.7.8 PERSPECTIVES

- Continuer à développer les pistes cyclables pour créer un réseau de mobilité de proximité raccordé à la Voie verte
- Saisir l'opportunité du Géoparc de l'Hérault pour travailler conjointement sur ce sujet avec les instances du département
- Travailler de nouvelles thématiques touristiques : tourisme équestre, pêche, observation des oiseaux, etc.
- Promouvoir et développer l'offre pour une accessibilité pour tous
- Développer l'identification de structures accessibles aux personnes en situation de handicap par le biais de labels ou équivalents

5.8 ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

5.8.1 RAPPEL DU CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU RATTACHE : un territoire rural entre deux métropoles

QUESTIONS ÉVALUATIVES CORRESPONDANTES :

- L'action du Parc sur le Haut-Languedoc est-elle reconnue par la population locale ? Contribue-t-elle à renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire ? Les élus s'approprient-ils le projet du Parc ?



AXE 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21ème siècle	
Objectif stratégique 2.4 : Développer la sensibilisation et l'éducation au territoire	Mesure 2.4.1 Développer l'éducation au territoire
	Mesure 2.4.2 Sensibiliser le public aux enjeux du Haut-Languedoc et aux orientations de la Charte
AXE 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc	
Objectif stratégique 3.3 : Conforter une identité commune « Haut-Languedoc » autour de l'Occitanie, de la moyenne montagne et du patrimoine culturel	Mesure 3.3.1 Construire et sauvegarder l'identité culturelle « Haut-Languedoc »
	Mesure 3.3.2 Contribuer à l'animation du territoire du Haut-Languedoc
	Mesure 3.3.3 Doter le Haut-Languedoc d'un centre de ressources dédié à l'identité territoriale du Parc

5.8.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

5.8.2.1 Supra-territorial

Tendance à la baisse des financements régionaux concernant les animations scolaires
Développement d'une politique régionale en faveur du maintien et du développement des langues régionales (catalan et occitan)
Des politiques patrimoniales partagées avec la Région Occitanie, la DRAC, et les départements du Tarn et de l'Hérault

Local

Sur un territoire aussi vaste que varié, il est difficile de définir et faire partager une identité commune au Haut Languedoc. L'occitan s'affirme néanmoins comme un élément d'identité culturelle partagé sur le territoire du Parc, visible notamment sur les panneaux d'entrée de ville ou lors de manifestations.

Concernant la sensibilisation des habitants aux enjeux du territoire, le Parc bénéficie de la présence de plusieurs acteurs intervenant dans le champ de l'Éducation à l'Environnement et au Développement

Durable (EEDD) tels que les Centre Permanents d'Initiative à l'Environnement du Pays Tarnais et du Haut-Languedoc ainsi que le centre CEBENNA, partenaires du Parc. Ces acteurs possèdent une bonne visibilité sur le terrain au travers de nombreuses animations qu'ils réalisent en continu.

Par ailleurs, le Parc a conduit, en 2014 puis 2018 et 2023, des enquêtes de notoriété auprès de la population. Les résultats montrent une nette amélioration de la connaissance de l'existence du PNR du Haut-Languedoc, passant de 62 % à 86% puis 91%. Les principaux supports d'information évoqués sont principalement le « bouche-à-oreille » (41%) et les panneaux de signalisation (30%) sur le territoire, soit une communication indirecte. Les supports de communication mis en place par le Parc étant peu cités, 53% des enquêtés disent être mal informés des actions menées par le Parc (56% en 2018). Cela se confirme avec - de 10% des habitants connaissant le Parc par le biais de ses actions directes. En effet le nombre d'habitants capable de citer au moins une action conduite par le PNR chute à 48% (56 % en 2018) et très peu y ont déjà participé. Malgré cela la connaissance de nombreuses actions du Parc évolue progressivement. Par exemple, les animations nature sont passées de 11% en 2018 à 26% en 2023, les actions liées à la gestion forestière de 6% à 18%, les inventaires naturalistes de 5% à 12% et la Véloccitanie de 8 à 34%.

Le rôle du Parc est essentiellement perçu par son action de protection de la nature et de l'environnement (pour 71 % en 2018 et 80% en 2023). Néanmoins la vision du territoire évolue :

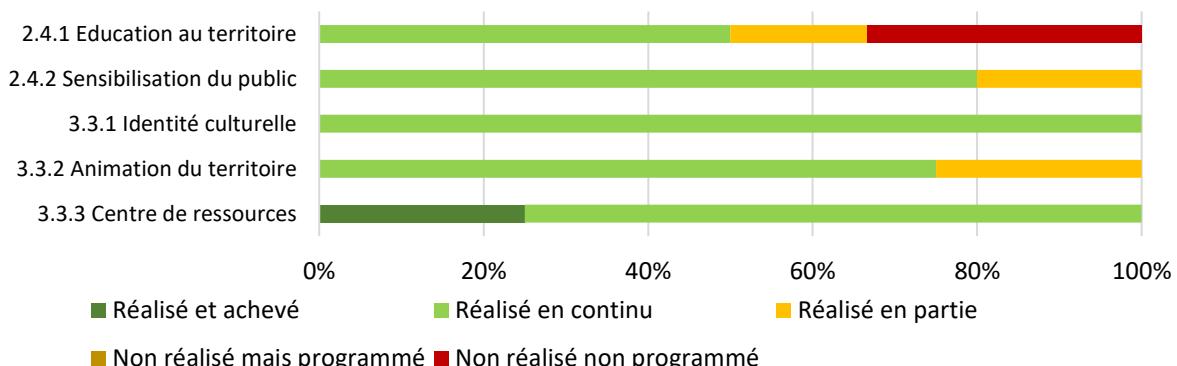
- 60 % des enquêtés pensent que le Parc est une destination touristique contre 51% en 2018,
- 79% des enquêtés pensent que le Parc est un territoire d'activités de pleine nature contre 63% en 2018,
- 88% des enquêtés sont conscients des paysages remarquables contre 80% en 2018,
- 87% des enquêtés se disent être sur un territoire où il fait bon vivre contre 75% en 2018.

Enfin, seul 9% contre 25% en 2018 des personnes interrogées considèrent que la démarche PNR a un effet positif sur leur sentiment d'appartenance au territoire. Il ressort ainsi de cette enquête en tout premier point le besoin d'une amélioration de l'accessibilité à l'information sur le rôle du Parc et de ses actions (50% des enquêtés le demandent en 2023). Les enquêtés expriment également de la nécessité de rapprocher la « structure Parc » de ses habitants pour faciliter les échanges et améliorer la passation d'informations. Les personnes interrogées souhaitent, en effet, une présence du Parc plus importante sur le territoire (en termes de couverture et de fréquence), portée par ses chargés de mission ou des relais via l'organisation d'activités locales, la tenue de points d'information ou encore d'interventions plus régulières dans les écoles. Les habitants expriment aussi de plus en plus le souhait de prendre part aux actions menées par le Parc.

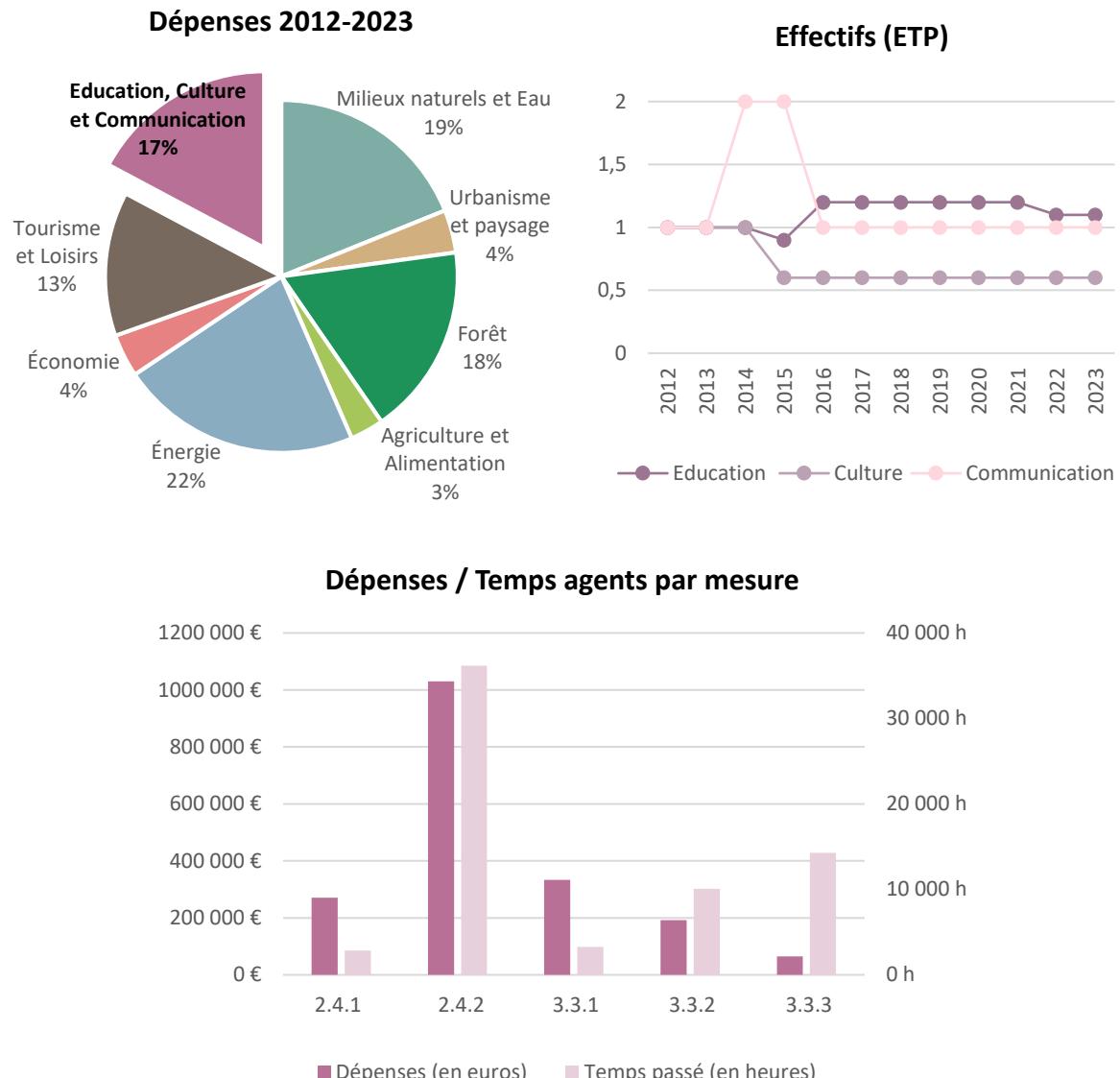
5.8.3 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE ET MOYENS ASSOCIÉS

Engagements du Syndicat mixte

Bilan des 18 engagements du Syndicat Mixte par mesure



Moyens associés



L'implication du Parc dans l'animation du territoire participe à la sensibilisation et l'éducation du public, ainsi qu'à la promotion de l'identité culturelle occitane :

- Une concentration des moyens humains et financiers consacrés à l'éducation au territoire et à la sensibilisation des publics incluant également la communication.
- Un Parc en retrait sur la promotion d'une identité culturelle « Haut-Languedoc » sans agent dédié, sauf pour la gestion du centre de ressource (0,6 ETP).
- Une stabilité des effectifs sur la durée de la Charte avec 1 ETP sur l'éducation, la sensibilisation et l'animation du territoire renforcé en été par 1 saisonnier, 1 ETP sur la communication et 0,6 ETP sur la culture qui correspond principalement à la mission de gestion du centre de ressource.
- Des engagements respectés, mis à part trois mis en œuvre par d'autres acteurs.

5.8.4 CHIFFRES CLÉS

588	élèves concernés par les animations du Parc en moyenne annuelle	
120	outils pédagogiques créés entre 2012 et 2023	
91	thématiques traitées auprès du grand public entre 2012 et 2023	
50 000	exemplaires du Journal du Parc diffusé annuellement	
3	lettres thématiques parues annuellement	
65	ouvrages édités entre 2012 et 2023	
91%	de la population connaît le Parc contre 62% en 2012	
24	actions engagées en faveur de l'occitan entre 2012 et 2023	
7	inventaires du patrimoine culturel réalisés entre 2012 et 2023	
1 053 3 844	animations portées par le Parc en moyenne annuelle personnes	
247	animations soutenues en moyenne annuelle	
4	réseaux sociaux sur lesquels le Parc est présent	
23 000	utilisateurs sur le site du Parc contre 20 020 en 2018	
+ 20	communiqués de presse envoyés annuellement	
216	parutions dans les médias contre 105 en 2018	

5.8.5 RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC



Éducation au territoire des jeunes en milieu scolaire

Un partenariat étroit avec les acteurs locaux de l'EEDD pour sensibiliser un maximum de jeunes aux enjeux de leur territoire. Tout au long de la Charte le Parc a proposé un programme d'animations scolaires auprès des établissements du territoire en partenariat actif et régulier avec l'Education Nationale, dont les échanges sont réguliers avec les Conseillers pédagogiques qui valident entre autres les projets. En 2012, le programme Opération Pour ma planète je bouge, sur la sensibilisation aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables étaient proposés aux écoles primaires et collèges. S'en est suivi le programme d'animation scolaire sur la culture Occitane « Camins de dròles » ouvert aux classes de primaires et secondaires jusqu'en 2015. En parallèle le Parc a créé le programme d'échanges scolaires ☀ à destination des écoles primaires, renouvelé tous les ans de 2012 à 2022. Le programme avait pour objectif de donner des repères culturels, environnementaux et socioéconomiques aux enfants, pour qu'ils connaissent mieux leur lieu de vie, le territoire du Parc, et qu'ils en soient acteurs. Le programme consistait en un travail par classe avec un animateur spécialisé en EEDD, partenaire du Parc, et des rencontres entre classe du Tarn et de l'Hérault. Plusieurs thématiques ont été abordées au cours de ces 10 ans dont le paysage, les climats, la culture, l'alimentation, etc. En 2022 le Programme des échanges scolaires a été remplacé par un catalogue d'animations scolaires "Je découvre le Haut-Languedoc" permettant de toucher plus de classes. Élaboré avec les associations locales de l'EEDD qui réalisent les animations, le catalogue permet de proposer aux enseignants un ensemble de projets pédagogiques thématiques pour les élèves de cycles 1, 2, 3, destiné à favoriser des liens concrets entre les enfants et leur environnement direct, à développer la connaissance des richesses et fragilités du Parc et à susciter la réflexion sur notre rapport à l'environnement. Un projet inter Parc a aussi permis la réalisation d'un atelier film documentaire sur les pierres sèches avec une classe de Faugères sur le site des Mates Basses. Les collégiens ont notamment bénéficié d'un spectacle sur la transition écologique Mission P(I)anète ☀ créé en 2016-2017 spécifiquement sur les enjeux du Haut-Languedoc, dans le cadre d'un projet inter Parc INSISTER. D'autres projections-débats sur la transition écologique ont eu lieu avec les collégiens. Dans le cadre du Plan alimentaire territoriale, des fiches d'activités sur l'alimentation durable ont été éditées et distribuées à tous les enseignants du territoire. D'autres animations scolaires encadrées par les agents du Parc ont également eu lieu de manière plus ponctuelle notamment sur les variétés anciennes et locales, sur la forêt et spécifiquement sur les zones Natura 2000.

Au total, entre 2012 et 2024, 222 classes ont bénéficié d'un cycle d'animations (programme Camins de dròles, les échanges scolaires, spectacle débat « Mission P(I)anète », film documentaire et animations N2000) et près de 5 000 élèves ont été sensibilisés au développement durable et aux enjeux du territoire. La très grande majorité des animations ont été réalisées dans les écoles primaires du territoire. Les interventions dans les établissements du secondaire (collèges et lycées) restent plus compliquées à mettre en œuvre.



La sensibilisation du grand public

Une implication forte du Parc dans l'animation du territoire pour sensibiliser le grand public aux richesses patrimoniales qui l'entourent et au développement durable. Pour mener à bien cette mission le Parc a développé :

Des outils de sensibilisation sur l'ensemble des thématiques traitées par le Parc. Ces supports pédagogiques sont utilisés lors d'animations grand public et scolaires, ainsi que sur les stands proposés dans le cadre de l'appui aux manifestations. Ils sont aussi distribués ou prêtés aux acteurs du territoire tels que les offices de tourisme, les professionnels de la marque Valeurs Parc, les structures EEDD, les collectivités, etc. Parmi les 120 outils pédagogiques créés par le Parc depuis 2012 pour sensibiliser le grand public, on peut citer :

- Les Cahiers techniques : une série de 11 brochures pour sensibiliser les habitants au patrimoine naturel et culturel du Parc vulgarisant les travaux menés par le PNR.
- Les Cahiers de jeux Boggy : une collection ludique à destination des jeunes (8-12 ans) pour les sensibiliser aux différentes thématiques traitées par le Parc : alimentation, paysages, biodiversité, forêts, énergie.

- Une carte à colorier : créée dans le cadre de la révision de la Charte afin de sensibiliser le jeune public au territoire et à ses enjeux. Le recto, à colorier, représente le nouveau territoire du Parc avec ses spécificités et le verso est composé de la légende et de jeux avec l'occitan bien présent.
- Une vidéo de présentation du Parc : créée dans le cadre de la révision de la Charte afin de présenter au jeune public comme au plus grand, le territoire du Parc et ses principaux enjeux.
- D'autres brochures de sensibilisation : le Parc dispose de nombreuses brochures dont : carnet nature, Ouvrez vos mirettes, Bizz l'Abeille, les fiches « patrimoine » et fiches rando, les cartes recettes, le guide du patrimoine culinaire, etc.
- Les expositions thématiques : 10 expositions ont été réalisées pour valoriser le patrimoine du Parc et sensibiliser le public aux enjeux du territoire. Elles peuvent être utilisées par le Parc mais sont aussi proposées aux partenaires du territoire (communes, milieu associatif).
- L'outil numérique de sensibilisation à la biodiversité : disponible sur une tablette numérique, cet outil permettant de sensibiliser le grand public à la biodiversité du Parc en fonction des différents milieux et entités paysagères.
- Le masque de réalité virtuelle permet de faire découvrir la beauté et la diversité des paysages ainsi que la biodiversité du Parc virtuellement grâce à des vidéos 360°.
- Les jeux pédagogiques : Terrador est un jeu de plateau sur l'aménagement du territoire. Il est diffusé notamment auprès des médiathèques, associations, etc. Il mériterait cependant d'être davantage utilisé, notamment en organisant de séances de jeux avec le grand public. Deux jeux de l'oie sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire, ainsi qu'un jeu de quille sur les mégalithes sont également mis à disposition du public.

Un programme d'animation grand public : le Parc a eu la volonté de proposer tout au long de la Charte un programme annuel d'animation pour le grand public composé de journées d'initiation à la construction ou rénovation de murets en pierres sèches, de conférences sur le patrimoine naturel et culturel du Parc, d'animations « nature » notamment réalisées dans le cadre de journées nationales ou internationales sur différentes thématiques (Nuit de la chauve-souris, Nuit de la chouette, le Jour de la Nuit, zones humides et amphibiens, plantes comestibles, etc.) et de ciné-débat. Le programme d'animation grand public est réalisé en collaboration directe avec les collectivités, qui chaque année à l'automne, doivent se positionner sur celles qui les intéressent parmi un ensemble de manifestations répertoriées dans un catalogue. Les animations sont ensuite attribuées aux différentes collectivités qui en ont fait la demande lors des réunions de secteurs de début d'année. L'organisation et la promotion des animations se font par la suite en étroite collaboration. De son côté le Parc promeut les animations programmées par le biais de l'Agenda du Parc diffusé annuellement dans les boîtes aux lettres de tous les habitants du Parc en même temps que le Journal du Parc. Le programme d'animations est également visible sur le site internet du Parc et sur les réseaux sociaux. Le Parc met également à disposition des collectivités des affiches à diffuser pour chaque animation. Sur la durée de la Charte (2012 à 2023) 560 animations ont été organisées par le Parc pour environ 1-8 215 personnes sensibilisées.

Des événements ponctuels proposés tout au long de la Charte :

- En début de Charte le Parc organisait annuellement des Journées scientifiques. Bien que très intéressantes elles ont été arrêtées faute de moyens.
- Pour répondre à la demande des habitants suite à l'évaluation à mi-parcours, une animation intitulée Une journée dans le Parc a été organisée deux années consécutives pour présenter le Parc et ses actions au grand public.
- La fête de la Voie verte, l'évènement Los Pomphils et des expositions photographiques « à ciel ouvert » ont également eu lieu à plusieurs reprises pour valoriser la voie verte PassaPaïs, la Véloccitanie et les mobilités douces.
- En 2012, le Parc a fêté le renouvellement de sa Charte 1999-2011 coïncidant avec les 40 ans du PNR en organisant notamment un Tour du Parc en VTT ainsi qu'une présence et un soutien du Parc renforcés sur certaines manifestations de labellisation pour l'occasion.
- Pour ses 50 ans, le Parc et ses partenaires se sont associés pour organiser une journée festive marquée par de nombreuses animations, ateliers, balades, etc.



L'appui à l'animation du territoire

Un soutien financier et technique apporté aux manifestations porteuses des valeurs du Parc pour mettre en valeur l'identité du Haut-Languedoc. En début de Charte le Parc a défini des critères d'attribution liés au développement durable et aux enjeux de la Charte pour définir les manifestations locales pouvant bénéficier d'aides du Parc. À mi-Charte ils ont été renforcés avec des critères supplémentaires sur l'écoresponsabilité et la mise à disposition de poubelles de tri sélectif. Annuellement les associations locales doivent compléter un dossier pour demander une subvention. Le soutien peu prendre la forme d'une aide financière, d'une dotation en lots, d'un stand du Parc lors de la manifestation, du prêt d'une exposition et/ou du prêt de poubelles de tri sélectif. Les dossiers sont ensuite instruits par les élus du Parc, lors des réunions de secteurs organisées en début d'année. Une centaine de manifestations sont ainsi soutenues annuellement. Au total près de 1 000 manifestations ont été soutenues par le Parc entre 2012 et 2024 pour près de 320 000 € d'aides distribuées hors réseau des jardiniers qui bénéficie d'une aide spécifique conséquente chaque année d'environ 3500 €. Depuis 2019, le Parc met à disposition gratuitement aux communes et aux associations des poubelles de tri sélectif. Une vingtaine de prêt est réalisé chaque année. Le Parc est également présent chaque année avec un stand sur des manifestations (entre 15 et 25 stands). Le Parc relaie également la communication des événements soutenus. Bien que très pertinentes et très importantes pour les petites associations et commune du territoire, certaines manifestations soutenues ne respectent pas forcément les critères et le Parc est très peu mis en valeurs. Il conviendrait de définir une véritable « labélisation » de ces manifestations pour une vrai reconnaissance du Parc et de ses valeurs à travers les événements soutenus. Un contrôle des critères de labélisation devrait également être mis en place pour s'assurer de la crédibilité du PNR. En parallèle de ce soutien aux manifestations locales, le Parc a particulièrement aidé le Réseau des jardiniers (une association à l'initiative du Parc) à se structurer en soutenant l'organisation d'animations, dont le concours des jardiniers. Aujourd'hui, grâce à cet accompagnement, le Réseau des jardiniers est monté en puissance et organise lui-même annuellement son programme d'animation avec l'appui du PNR. Ce réseau, au travers des valeurs de préservation de l'environnement et des patrimoines qui l'animent, est un relais de l'action du Parc auprès des habitants. Par le passé, le Parc s'est également illustré par l'organisation du Challenge des trails du Parc naturel régional. Celui-ci est aujourd'hui organisé par une association du territoire, le Parc poursuivant son appui d'un point de vu matériel et communication notamment. Le Parc fait la communication de toutes les manifestations qu'il soutient. Elles sont toutes répertoriées dans l'Agenda du Parc, bénéficiant d'une communication sur les réseaux sociaux et sur le site internet du Parc.



L'identité culturelle « Haut-Languedoc »

Des actions ponctuelles répondant partiellement à l'ambition du Parc de construire et sauvegarder l'identité culturelle du Haut-Languedoc. Sans agent identifié à la culture, les engagements sur cette thématique ont été menés en transversale avec d'autres missions, sans pouvoir affirmer une véritable stratégie culturelle à l'échelle du territoire. Ainsi, durant la première moitié de la Charte, le Parc a travaillé sur la réalisation d'inventaires culturels du patrimoine bâti présentant un intérêt culturel, historique et scientifique. Sur la partie tarnaise du Parc, en étroite collaboration avec la Région et le Département, deux inventaires ont mené à la publication de deux ouvrages « Habiter la vallée du Thoré au temps de l'industrie » et « La Montagne tarnaise au temps des châteaux ». Côté Héraultais un inventaire sur le patrimoine minier, mené avec le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, a abouti à la création d'un chemin d'interprétation et l'organisation de conférences sur cette thématique. Un inventaire sur le thermalisme a également été réalisé. Au total, 7 inventaires du patrimoine culturel ont été réalisés depuis 2012. L'ensemble de ces recherches sont archivées au centre de ressources du Parc. Celui-ci permet de regrouper et valoriser l'ensemble des connaissances acquises sur le territoire du Haut-Languedoc. Le centre de ressources, porté par le Parc, est reconnu pour la qualité scientifique et la diversité de ses documents. Il contribue ainsi à la sauvegarde des données culturelles collectées sur le Haut-Languedoc. Son fond documentaire compte environ 4 000 ouvrages et 45 titres de périodique. Le fond photographique en perpétuel accroissement contient à ce jour plus de 100 000 photos. Jouant également un rôle de valorisation et de diffusion de l'information, le centre de ressources est ouvert à tous ceux qui souhaitent le consulter. En moyenne une centaine de demande de consultation sont enregistrées par an pour la réalisation d'articles, d'expositions, de livres ...

L'aménagement du site des Mates Basses terminé en 2023 fait également partie des actions culturelles phare de la Charte. Le site des Mates Basses, propriété du Parc, est un témoin du savoir-faire de la pierre sèche. Le Parc a donc souhaité le rénover pour assurer la conservation du patrimoine bâti et paysager caractéristique de cette zone du territoire. Il reste aujourd'hui à entretenir et faire vivre ce site remarquable.

En faveur de l'Occitan, bien que le Parc ne porte pas d'action directe sur ce sujet, il a été labellisé OC PER L'OCCITAN, en début de Charte. Il s'agit d'un label développé en partenariat avec l'Institut d'Études Occitanes (IEO), pour valoriser les acteurs de la vie économique qui utilisent la langue occitane, montrant ainsi sa volonté de participer à la diffusion de cette langue. Ainsi, dans toutes ses publications, le Parc intègre des textes en Occitan, donne le nom des espèces en Occitan, propose des slogans à base de mots Occitan, etc. Le Parc soutient également des événements liés à la culture occitane sur son territoire. Il a aussi participé à la mise en place de panneaux d'entrée bilingue sur ses communes. La culture occitane a fait l'objet d'un programme scolaire « Camins de dròles » et fait l'objet de nombreuses conférences proposées aux communes. Plus récemment, la Région, dans le cadre du Plan Cultura Viva incite les Parcs naturels régionaux d'Occitanie à mettre en avant la culture et la langue occitane dans les actions qu'ils mènent. Un nouveau projet, en cours de réalisation, porté par le Parc met en avant l'Occitan : la création d'un film documentaire et poétique De flòra e d'aiga (flore et eau) où un territoire occitan se révèle au travers de sa relation à l'eau. Pour cette création, le collectif KOVisuel, composé d'une équipe plurielle (réalisateur, photographe, botaniste, occitaniste, etc.) vient régulièrement en résidence pour construire ce projet culturel.



La communication du Parc

Une nette amélioration de la notoriété du Parc en 10 ans, due au renforcement de la communication qui commence à porter ses fruits. Depuis l'entrée en vigueur de la Charte, le Parc n'a cessé de travailler sa communication institutionnelle et touristique pour être davantage lisible du grand public et améliorer sa notoriété. En 2013, une étude sur la définition d'une stratégie de communication globale a été réalisée. Très pertinente mais peu mise en application, elle a néanmoins permis la refonte complète du site internet du Parc pour améliorer la notoriété et l'image du PNR, de ses actions et de sa destination touristique. Aujourd'hui le site est à jour et régulièrement actualisé. Le Parc a également travaillé à diversifier sa communication numérique en intégrant les réseaux sociaux. A ce jour le Parc est présent sur Facebook (7 500 abonnés), Instagram (3 095 abonnés), Linkedin (3 602 abonnés) et You Tube (549 abonnés) avec un contenu éditorial différent pour chacun. En moyenne, 300 publications par an sont publiées sur les réseaux sociaux. C'est aussi via la communication numérique que le Parc relaie la communication de ses partenaires. Suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours le Parc a également créé une infolettre Le Lien du Haut-Languedoc envoyée mensuellement à plus de 1 200 partenaires et élus. La communication papier est également diversifiée. Outre les brochures de sensibilisation grand public éditées, le Parc publie annuellement, depuis plus de 12 ans, Le Journal du Parc et son agenda. Celui-ci est diffusé à tous les habitants du territoire directement dans les boîtes aux lettres. Modernisé régulièrement, il a récemment été repensé pour que l'information reste d'actualité et que le journal puisse être conservé. Depuis 2019 la brochure "Vivons 100% Parc" a été ajouté au Journal du Parc. Il s'agit d'un condensé du rapport d'activités, édité également annuellement, pour présenter au grand public l'action du Parc en quelques lignes. Concernant les relations presse, le Parc rédige en moyenne une trentaine de communiqués de presse par an à un carnet d'adresses d'environ 100 contacts (presse, radio, télévision, etc.). Ces dernières années une attention particulière a été portée au développement des relations presse avec comme résultat une augmentation significative des retombées : en moyenne 60 articles, 15 interviews et 5 reportages TV. Le Parc propose également régulièrement des articles dans le magazine de la Fédération des PNR, celui de la Région « Occigène » et plus occasionnellement dans d'autres ouvrages (Terre Sauvage, etc.). Les enquêtes de notoriété menées successivement en 2014, 2018 et 2023 indiquent une évolution significative de la connaissance du Parc par ses habitants, passant de 62% en 2014 à 86% en 2018 et 91% en 2023. Ces résultats montrent que les efforts fournis sur la communication ont été bénéfiques. Bien que les habitants aient connaissance du PNR, encore 53% en 2023 se disent mal informés des actions et activités du Parc (56% en 2018). Les habitants sont en attente d'un contact de proximité avec le Parc. Ils espèrent plus de lien avec la structure (conseil citoyen par exemple) et des relais, en premier lieu les élus locaux, au plus près de leur quotidien. Cependant, la représentation à « double étage » des élus locaux dans les instances du Parc ne favorise pas l'appropriation du Parc par l'ensemble

des élus, qui sont parfois très éloignés de la structure. La remobilisation des élus et l'identification d'autres relais au travers du réseau des marqués Valeurs Parc par exemple en tant qu'ambassadeurs du PNR et du territoire pourraient ainsi être une réponse à tester.

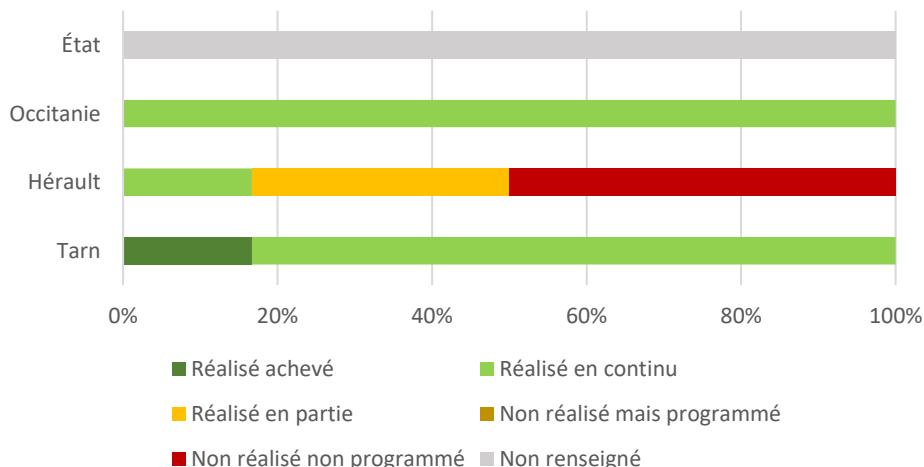
En résumé le rôle du Parc

Le Parc a su :

- **Fédérer** les structures de l'EEDD pour une cohérence des actions au niveau du territoire
- **Impulser** régulièrement de nouveaux programmes de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public
- **Vulgariser, valoriser et diffuser** les connaissances du Parc pour les rendre accessible à tous
- **Eclairer** les administrés du Parc et les touristes sur la richesse culturelle et naturelle du territoire et ses enjeux
- **Soutenir** la dynamique locale existante sur la culture via l'appui aux manifestations
- **Rendre visible** le Parc et **relayer** les actions des partenaires

5.8.6 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Bilan des engagements des signataires



L'État : absence de données sur l'état d'avancement de leurs engagements.

La Région Occitanie intervient principalement au niveau stratégique sur la thématique Education et Culture, notamment par :

- La Stratégie régionale Culture et Patrimoine 2018-2021, qui vise à renforcer l'égalité d'accès à la culture au travers d'un aménagement équilibré des équipements culturels sur le territoire, l'encouragement de la création, le développement d'une économie de la culture et du patrimoine, le rayonnement à l'international de la culture et du patrimoine d'Occitanie.
- La Stratégie culturelle 2022-2028, « Stratégie Occitanie, pour une culture partout et pour tous » dont les 4 grands objectifs sont : renforcer l'égalité d'accès à la culture ; encourager la création régionale et accompagner l'innovation ; fortifier l'économie de la culture et du patrimoine ; accroître le rayonnement culturel de l'Occitanie à l'international. La Région par cette stratégie affirme son soutien direct aux actions des Parcs en faveur du patrimoine culturel, des langues et des cultures régionales via le contrat cadre 2022-2027 signé entre les Parcs et la Région, et sa déclinaison en contrats spécifiques d'actions.
- Le Plan Cultura Viva en faveur des langues et cultures régionales.
- Le dispositif « Patrimoine » dédié à la restauration et la valorisation du patrimoine culturel, qui se traduit, pour les collectivités locales et leurs groupements, ainsi que pour les associations et les SCI, par des aides financières dédiées aux opérations de grande qualité à rayonnement régional.

- La Stratégie Régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), contribuant à la réussite de la transition écologique et énergétique par la sensibilisation et l'éducation de tous les publics, l'accompagnement des territoires de projet et des acteurs de l'EEDD.
- Le Plan NOé propose plusieurs nouveaux moyens d'action pour rendre les citoyens acteurs de la Stratégie régionale pour la Biodiversité mais aussi pour renforcer l'intégration des enjeux « Nature » dans l'ensemble des politiques publiques régionales.
- Le dispositif « Soutien et développement de l'EEDD » qui valorise les actions sur les territoires en déficit d'EEDD et permet la création d'outils pédagogiques.

En parallèle la Région organise des ateliers Inter-Parcs pour favoriser le partage d'expérience entre Parcs, dont un autour des langues régionales qui a donné lieu en 2023 au montage d'un groupe inter-Parcs pour mettre en avant et renforcer le rôle des Parcs en faveur de l'Occitan et du Catalan.

Le Département du Tarn : de 2012 à 2018, le Département du Tarn a mis en œuvre son 1er Schéma Départemental de Développement de l'Occitan, qui a permis de réaliser 41 actions, dont la création et la diffusion de la marque « Tarn Cœur d'Occitanie » et l'installation, notamment dans les communes du Parc, de panneaux d'entrée de ville en occitan. Le schéma a été renouvelé pour la période 2019-2025 pour une mobilisation transversale, durable et territoriale de la ressource occitane. Il fixe les objectifs et les moyens de s'appuyer sur le patrimoine millénaire occitan afin de renforcer la valorisation des territoires, les liens intergénérationnels et l'offre de services publics au bénéfice de tous les citoyens dans des domaines tels que l'économie, le tourisme, le marketing territorial, la culture, la signalétique routière, la solidarité, la formation et l'éducation. Dans ce cadre, le Département poursuit également le développement de sa marque territoriale « Tarn Cœur d'Occitanie » qui est gratuitement accessible aux acteurs privés, associatifs et institutionnels tarnais. 450 structures sont actuellement fédérées autour de cette marque et sont valorisées sur le site web www.tarncoeuroccitanie.com qui leur fournit des outils pour mobiliser l'occitan dans leurs activités. Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département du Tarn accompagne aussi les communes et les associations de protection du patrimoine local dans la réfection du petit patrimoine. À ce titre, le Département a financé en 2018 l'association Artisans et Bâtisseurs en pierres sèches pour le développement de la filière pierre sèche et la transmission des savoir-faire. Il a ensuite soutenu la filière par l'organisation de 2 formations CNFPT proposées sur la pierre sèche auprès d'agents. En lien avec la Région, le Département a commandé au CAUE, l'inventaire du patrimoine bâti culturel sur le territoire du Parc sur la thématique « Habitat et Production » plus précisément la demeure de la fin du Moyen Age au 17^{ème} siècle, la fortune des industriels du textile et du délinéage ainsi que la demeure de villégiature et le thermalisme. Le département est également bien impliqué auprès des jeunes. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme départemental Eco collèges 81, le département a mobilisé l'ensemble des collèges publics situés sur le territoire du Parc pour développer des actions d'éducation à l'environnement. Les jeunes élus du Conseil Général Jeunes ont également décidé au cours du mandat 2016-2018 de travailler sur l'environnement et d'aborder 4 thématiques (biodiversité, alimentation, déchets, transports) dans une Bande Dessinée. Le dispositif se poursuit sur 2022-2024. Le département travaille également avec les établissements scolaires par le biais de son plan « 1 arbre, 1 collégien » et le financement d'actions de sensibilisation sur alimentation durable (agrilocal81).

Le Département de l'Hérault est investi sur le sujet de l'éducation à l'environnement par le biais du soutien aux associations intervenant dans ce champ : CPIE, CEBENNA et CADE. Concernant la préservation du petit patrimoine, le Département de l'Hérault a mis en place un programme d'aides, accompagné d'un programme Leader, à la restauration du patrimoine protégé en lien avec les archives. Dans le cadre d'une convention de partenariat (signée en 2011), le PNRHL a bénéficié des copies numériques d'archives issues des Archives dans le cadre du recensement du patrimoine minier de l'ancien bassin houiller de Graissessac, devant alimenter la création d'un site sur le sujet. Sur le patrimoine non protégé, le département aide à l'étude et/ou à la restauration pour de nombreuses communes dont certaines sont sur le périmètre du Parc: Avène (chapelle Saint-André-de-Rieuxsec), Faugères (église Saint-Christophe, église de Soumartre), Graissessac (Mine Simon), La Caunette (tour porte), La Livinière (ancienne tour du château), Lamalou-les-Bains (chapelle de Villevicelle, toiture du théâtre), Le Soulié (les planques), Cesseras (église Saint-Geniès), Dio-et-Valquières (église Saint-André), Joncels (abbaye), La Caunette (église N.-D.-de-l'Assomption), La Livinière (église N.-D. du Spasme), La Tour-sur-Orb (église de Boussagues), Mons-le-Trivalle (site castral de La Voulte), Saint-Gervais-sur-Mare (église Saint-Gervais et Saint-Protais, retable chapelle des Pénitents), Saint-Pons-de-Thomières (cathédrale, retable de N.-D. du Jaur), Saint-Vincent-d'Olargues (croix de Raspailiac),

Villemagne-l'Argentière (tour de Mirande, pont du Diable, église Saint-Grégoire, église Saint-Majan). Dans le cadre de l'Opération Grand Site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian plusieurs projets ont également été financés par le département (rénovation de certaines églises et des centres bourgs). Ces actions vont se poursuivre dans les années à venir (programme d'action 2019/2023) notamment avec le Musée de Minerve.

5.8.7 RETOUR DES ACTEURS

Résultats des enquêtes

QUESTION Quelle est votre appréciation de la mise en œuvre des enjeux inscrits dans la Charte par le Parc et ses partenaires signataires :

	Enjeu non traité	Faiblement traité	Partiellement traité	Fortement traité
L'éducation au territoire et au développement durable 167 répondants 142 exprimés	3 % Elus 4 % Partenaires 2 %	6 % Elus 13 % Partenaires 1 %	44 % Elus 46 % Partenaires 43 %	47 % Elus 37 % Partenaires 53 %
La construction et le partage de l'identité culturelle 167 répondants 131 exprimés	4 % Elus 4 % Partenaires 4 %	11 % Elus 20 % Partenaires 6 %	41 % Elus 44 % Partenaires 40 %	44 % Elus 32 % Partenaires 51 %
Une appropriation de la Charte par les élus 167 répondants 121 exprimés	9 % Elus 10 % Partenaires 9 %	19 % Elus 29 % Partenaires 11 %	42 % Elus 39 % Partenaires 44 %	30 % Elus 22 % Partenaires 36 %

QUESTION Concernant le rôle du Parc dans la mise en œuvre de chacun de ces enjeux, vous diriez que ...

	Le Parc n'a pas été acteur	Le Parc a été un acteur secondaire	Le Parc a été partenaire d'autres collectivités	Le Parc a été chef de file
L'éducation au territoire et au développement durable 167 répondants 129 exprimés	5 % Elus 7 % Partenaires 4 %	12 % Elus 15 % Partenaires 10 %	50 % Elus 59 % Partenaires 46 %	33 % Elus 20 % Partenaires 41 %
La construction et le partage de l'identité culturelle 167 répondants 126 exprimés	6 % Elus 6 % Partenaires 5 %	17 % Elus 26 % Partenaires 13 %	52 % Elus 51 % Partenaires 52 %	25 % Elus 17 % Partenaires 30 %
Une appropriation de la Charte par les élus 167 répondants 116 exprimés	6 % Elus 7 % Partenaires 6 %	16 % Elus 23 % Partenaires 13 %	38 % Elus 43 % Partenaires 35 %	40 % Elus 27 % Partenaires 47 %

- Le Parc est reconnu pour son rôle de sensibilisation et d'animation du territoire, s'appuyant en cela sur des structures associatives bien implantées localement. Ainsi, 47% des répondants aux enquêtes estiment que cet enjeu a été fortement traité, et 44% qu'il l'a été en partie. Les nombreuses animations de qualité portées par le Parc ou auxquelles il apporte son soutien lui donnent une bonne visibilité et permettent de faire connaître les champs d'intervention du Parc. Cependant l'ensemble du champ d'action du Parc, grand public et scolaires, est souvent partiellement connu des acteurs, mais son partenariat est reconnu à 50%, il est même vu comme moteur par 33% des répondants.
- Face à ce constat globalement positif, et suivant leur propre sensibilité, certains acteurs souhaiteraient que l'accent soit mis sur certaines thématiques centrales à la vie du Parc : biodiversité et environnement, agriculture, forêt.

- Les entretiens réalisés avec les partenaires montrent que l'identité culturelle du Parc peine à s'affirmer : en effet de par la diversité de ses paysages, cultures et climats, le Parc est vu comme un territoire à plusieurs facettes, qui sont autant de freins à une identité commune. La stratégie culturelle du Parc en général est peu visible, notamment en ce qui concerne la promotion de la culture et de la langue occitane. Ceci est contredit par les résultats des enquêtes qui montrent que plus des trois quarts des enquêtés estiment que le Parc est actif sur le sujet, et près de la moitié que cette thématique est fortement traitée, ce qui pourrait montrer un manque de visibilité des actions culturelles du Parc.
- D'autre part, certains outils des PNR, comme « l'école du Parc » ou les échanges interscolaires entre PNR pourraient également être déclinés dans le Haut-Languedoc.
- Le centre de ressources apparaît comme trop confidentiel, ce qui est dû à son objectif premier de regrouper la littérature scientifique relative au territoire du Parc. Il semble important de rediscuter les objectifs poursuivis par ce centre de ressources.

5.8.8 PERSPECTIVES

- Auprès des scolaires :
 - o Poursuivre les actions en direction des scolaires en les renouvelant régulièrement pour assurer une continuité auprès des établissements
 - o Développer des projets spécifiques aux lycéens pour toucher cette tranche d'âge
 - o Développer des projets avec les éco-délégué des collèges
- Harmoniser en interne les actions de sensibilisation réalisées par toute l'équipe du Syndicat mixte pour disposer d'une offre globale et transversale qui sensibilise à toutes les thématiques abordées par le Parc
- Lancer un programme d'animation autour du site des Mates Basses pour le faire vivre et valoriser la pierre sèche
- Renforcer les actions sur l'Occitan
- Créer du lien avec les habitants du territoire par le biais d'un projet commun et des rencontres régulières
- Définir une stratégie du Parc sur le sujet de la culture en lien avec quelques thématiques spécifiques : inventaire patrimoine, occitanité, Pass musées, résidences d'artistes (voie verte), Tourisme imaginaire, mégalithes, etc.
- Poursuivre les efforts en communication pour faire connaître l'action du Parc
- Faire évoluer le dispositif de soutien aux manifestations vers une "labélisation" avec un contrôle du respect des critères imposés pour une meilleure reconnaissance du Parc

6. SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC ET DES MOYENS ASSOCIÉS

6.1 MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS

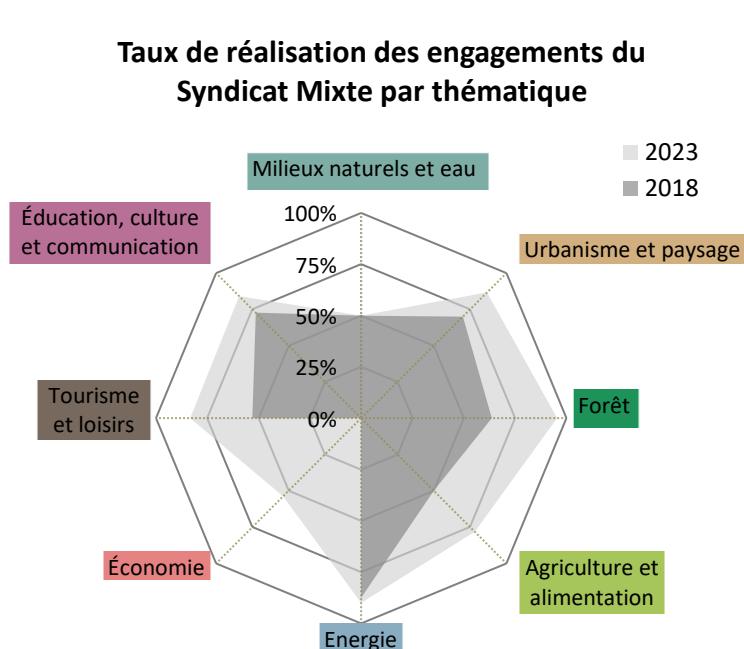
Les graphiques et tableau ci-dessous proposent une synthèse de la mise en œuvre des mesures par le Parc (regroupées par thématique).

Les taux de réalisation des engagements ont été obtenus selon la pondération suivante :

- Lorsque les engagements n'ont pas été réalisés, ils comptent pour 0,
- Lorsqu'ils sont réalisés en partie, ils comptent pour 0,5
- Lorsqu'ils sont réalisés en continu ou réalisés et achevés, ils comptent pour 1.

Lors de l'évaluation finale en 2023, le Syndicat Mixte du Parc a réalisé 71 % de ses engagements, contre 67% en 2018 lors de l'évaluation à mi-parcours. Il est important de rappeler que l'évaluation finale a été réalisée en 2023 soit 4 ans avant la fin de la Charte 2012-2027. Certains sujets tels que la déprise agricole, la gestion des espaces naturels et le développement des filières économiques sont en train de prendre de l'essor suite à cette évaluation. Il est aussi important de rappeler que les mesures listent un ensemble d'engagements pris sur une longue période dont il est difficile de prévoir tous les aléas. En 15 ans les évolutions du contexte local, national voire mondial modifient légèrement ou parfois complètement l'action du Parc dans certains domaines. Le Parc doit également prioriser ses actions en fonction de ses moyens. Il est donc normal que dans chaque mesure certains engagements n'aient pas été réalisés ou réorientés. Ces engagements sont comptés comme « réalisés partiellement » ce qui induit une baisse du taux de réalisation alors que la mesure a bien été traitée. Ainsi il est possible de dire que des taux supérieurs à 70% induisent une bonne prise en compte des engagements et de la thématique.

● *Taux de réalisation des engagements du Syndicat mixte par thématique*



Des thématiques traitées de manière homogène dans l'ensemble :

- Des taux d'avancement supérieurs à 75% pour toutes les thématiques mis à part les milieux naturels (cf. explication ci-dessous) et l'économie qui tend à se développer davantage en fin de Charte.
- Un taux d'avancement relativement faible sur la thématique des milieux naturels et de l'eau au regard des autres : cela s'explique par le fait que cette thématique englobe 7 sous-thématiques différentes dont certaines ont un avancement beaucoup moins significatif que d'autre (cf. graphique ci-dessous) : le Parc s'est beaucoup investi dans

l'acquisition de connaissance de son patrimoine naturel et la gestion des véhicules motorisés (supérieur à 80%), il progresse sur la gestion des milieux naturels et les questions d'économie d'eau, en revanche il a très peu avancé sur les sujets liés à la qualité de l'eau, la conciliation des usages et l'exploitation du sous-sol, sujets sur lesquels d'autres acteurs sont compétents et efficaces et/ou le Parc a du mal à se positionner et/ou le besoin d'agir ne s'est pas fait ressentir.

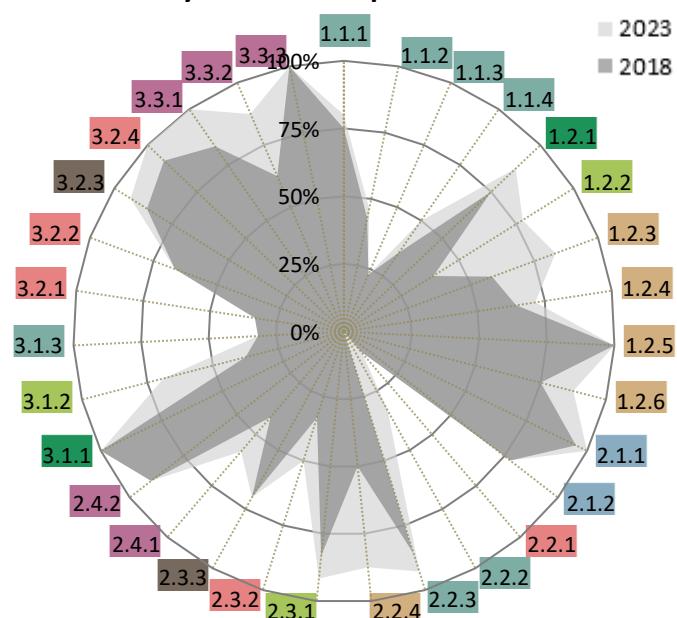
- Une absence de chiffre en 2018 sur la thématique de l'économie car elle était regroupée à l'époque avec le tourisme et les loisirs.

● **Taux de réalisation des engagements du Syndicat mixte par mesure**

D'une mesure à l'autre, les disparités de réalisation sont plus marquées :

- Des mesures engagées à 100% : Filière forêt-bois, Consommation foncière, Maîtrise des consommations énergétiques, Marque Valeurs Parc, Identité culturelle et Centre de ressources.
- Une majorité de mesures très bien avancées avec des taux compris entre 70% et 93% : Connaissance des patrimoines naturels, Fréquentation véhicules motorisés, Espace forestier, Espace agricole et viticole, Produits agricoles en circuits courts, Gestion paysagère et architecturale, Encadrement publicité et signalétique, Développement qualitatif de l'urbanisation, Documents d'urbanisme et de planification, Développement des énergies renouvelables, Mobilités douces, APN, Stratégie touristique, Sensibilisation du public, Animation du territoire.
- Des mesures restées en arrière-plan mais qui tendent à se développer en fin de Charte : Gestion des milieux naturels, Économies d'eau, Conciliation des usages sur les sites sensibles, Matériaux locaux dans la construction, Nouveaux actifs et ESS, Éducation au territoire
- Des mesures sur lesquelles le Parc a du mal à se positionner aux vus d'autres acteurs déjà bien impliqués dans ces domaines et compétents et/ou n'a pas jugé utile d'y mettre ses moyens pour le moment (au profit d'autres mesures plus sensible) et/ou jugées non appropriées avec l'évolution du contexte local : Exploitation du sous-sol, Filières artisanales et industrielles, Qualité de l'eau, Management environnemental.

Taux de réalisation des engagements du Syndicat Mixte par mesure



● **Tableau récapitulatif par thématique et mesure**

	Taux de réalisation des engagements compris entre 75% et 100%
	Taux de réalisation des engagements compris entre 50% et 74%
	Taux de réalisation des engagements compris entre 30% et 49%
	Taux de réalisation des engagements inférieur à 30%

Thématique	Mesure		Taux de réalisation des engagements du Syndicat mixte du Parc		Synthèse
	N°	Intitulé	2018	2023	
MILIEUX NATURELS ET EAU	1.1.1	Connaissance des patrimoines naturels			Mesures investies en continu, cœur de l'action conduite par le Parc
	1.1.2	Gestion des milieux naturels			Action en forte progression en fin de Charte à poursuivre et approfondir
	1.1.3	Qualité de l'eau			Thématique de l'Eau peu investie, positionnement du Parc difficile à trouver
	1.1.4	Économies d'eau			
	2.2.2	Conciliation des usages sur les sites sensibles			Engagements initialement prévus mis en œuvre différemment. Fédération des acteurs appréciée sur différents sites sensibles du Parc afin de concilier les usages et préserver le milieu naturel.
	2.2.3	Fréquentation véhicules motorisés			Action suivie en continu à poursuivre
FORÊT	3.1.3	Exploitation du sous-sol			Action mise en sommeil après un fort engagement sur le Sidobre dans la précédente Charte. Jugée non prioritaire sur cette Charte, les acteurs du patrimoine souterrain, bien structuré œuvrant déjà sur ce sujet
	1.2.1	Espace forestier			Des avancées en continu sur la prise en compte du milieu forestier dans l'exploitation (biodiversité, adaptation des reboisements, etc.). Le lien entre exploitation forestière et paysage moins avancé, à poursuivre

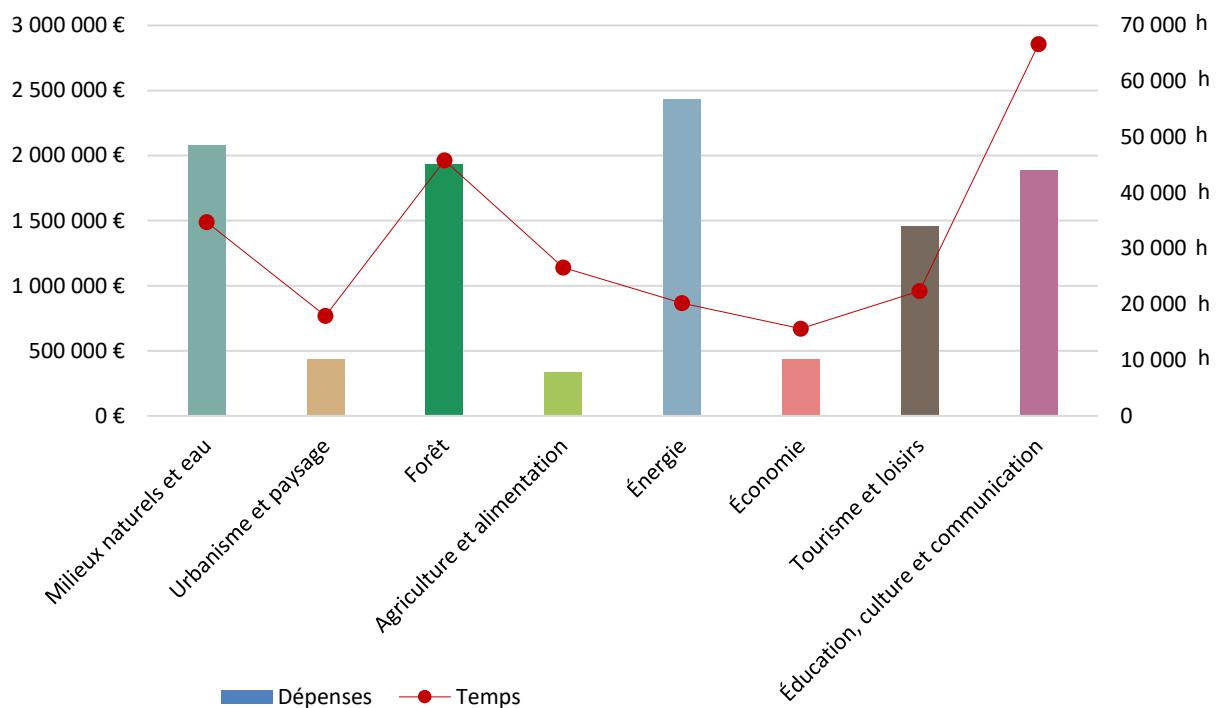
	3.1.1	Filière forêt-bois			Des engagements réalisés en continu au travers de la Charte Forestière de Territoire, mais peu de résultats visibles. Besoin d'approfondir les sujets de développement : des filières locales de transformation du bois, de la multifonctionnalité des forêts et plus globalement d'une culture forestière
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	1.2.2	Espace agricole et viticole			Un fort accompagnement à la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles.
	3.1.2	Filière agricole et viticole			Un fort investissement et une nette progression en fin de Charte sur la lutte contre la déprise agricole et la mise en place d'une politique d'accès au foncier, à poursuivre
	2.3.1	Produits agricoles en circuits courts			Action de valorisation des produits locaux et de développement des circuits courts, principalement en direction de la restauration collective sur la première partie de Charte montée en puissance en fin de Charte avec la mise en œuvre du PAT
URBANISME ET PAYSAGE	1.2.3	Gestion paysagère et architecturale			Couverture complète du territoire par des Chartes architecturales paysagères et mise en œuvre d'un outil de suivi (Observatoire Photographique des Paysages), action à poursuivre et à accompagner opérationnellement
	1.2.4	Encadrement publicité et signalétique			Après un 1 ^{er} inventaire, un accompagnement au coup par coup sur la première moitié de Charte. Moyens mobilisés en fin de Charte pour accompagner les collectivités mais encore insuffisant pour un impact visible sur le territoire : à amplifier sur la prochaine Charte
	1.2.5	Consommation foncière			Accompagnement en continu des collectivités pour une urbanisation économe en foncier et respectueuse des différents espaces à enjeux identifiés

	1.2.6	Développement qualitatif de l'urbanisation			Accompagnement en continu des collectivités pour la mise en œuvre d'aménagements urbains et paysagers qualitatifs, même si le groupe technique prévu dans la Charte n'est pas officiellement créé
	2.2.4	Documents d'urbanisme et de planification			Accompagnement en continu des collectivités élaborant leur document d'urbanisme (« porter à connaissance »), accompagnement à l'émergence de SCOT en cours : à poursuivre
ENERGIE	2.1.1	Maîtrise des consommations énergétiques			Jusqu'à mi-Charte, animation en continu du PCET avec un fort accompagnement des collectivités (grâce notamment au Conseil en Energie Partagée). Action poursuivie sans PCET en fin de Charte, notamment sur soutien des projets locaux et citoyens d'énergies renouvelables : à continuer
	2.1.2	Développement des énergies renouvelables			Un suivi des projets assuré en continu pour un développement des EnR respectueux de la Charte. Un accompagnement à la structuration d'autres filières que éoliennes (méthanisation, plaquette bois, solaire, etc.) conforme aux engagements
ÉCONOMIE	2.2.1	Management environnemental			Mesure jugée déconnectée. Quelques actions réalisées sans lien direct avec les engagements relatif à la mise en œuvre d'Agenda 21 et à la valorisation d'initiatives de management environnemental.
	2.3.2	Matériaux locaux dans la construction			Actions engagées à mi-Charte, visant la promotion de l'utilisation des matériaux locaux dans la construction : à poursuivre et approfondir
	3.2.1	Filières artisanales et industrielles			Action limitée à un diagnostic économique du territoire, pas d'accompagnement systématisé au développement de filières ou de l'ESS mais un accompagnement des projets selon les sollicitations
	3.2.2	Nouveaux actifs et ESS			

	3.2.4	Marque Valeurs Parc		Développement en continu des produits marqués et du réseau des marqués : à étendre et renforcer
TOURISME ET LOISIRS	2.3.3	Mobilités douces, APN		Action continue sur toute la Charte avec en point d'orgue le développement et la promotion de la Voie Verte et Véloccitanie, et la coordination des activités de pleine nature sur le territoire : à poursuivre
	3.2.3	Stratégie touristique		Fort investissement sur le développement d'une stratégie touristique à l'échelle du territoire et la reconnaissance de la destination Haut-Languedoc : à poursuivre et diversifier
	2.4.1	Éducation au territoire		Opérations d'éducation à l'environnement et au territoire réalisées en continu et appréciées, renforcées par un fort partenariat avec les acteurs locaux de l'EEDD. Engagements sur la mise en réseau des équipements et sites pédagogiques non traités par manque de moyens
ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION	2.4.2	Sensibilisation du public		Des outils de sensibilisation du public diversifiés en support de l'action conduite par le Parc sur toutes les thématiques, des efforts de communication en continu ayant permis d'améliorer la lisibilité du Parc : à poursuivre
	3.3.1	Identité culturelle		Des inventaires de patrimoines identitaires et des actions en faveur de l'occitan engagés mais qui restent confidentiels : aller vers le développement d'une véritable politique culturelle pour la prochaine Charte
	3.3.2	Animation du territoire		Soutien et communication en continu sur les évènements et activités du territoire en lien avec la Charte et les valeurs du Parc
	3.3.3	Centre de ressources		Centre de ressources reconnu pour sa qualité scientifique, mais son objectif d'accueil du public doit être clarifié pour la prochaine Charte

6.2 MOYENS ASSOCIÉS

Répartition des moyens selon les thématiques d'action



Des moyens divergents selon les thématiques :

- Certaines thématiques demandent plus de moyens financiers que d'autres. La gestion des milieux naturels et de l'eau est le domaine dont le budget est le deuxième plus important du fait de la gestion des sites Natura 2000 (qui englobe le temps agent). C'est aussi un domaine dans lequel de nombreuses études de terrain (inventaire, analyse, etc.) sont nécessaires. Jusqu'en 2020 le Parc ne pouvait pas réaliser ces études en interne faute de moyens humains conséquents. La tendance s'inverse actuellement sur une partie des études mais le Parc désire poursuivre ses partenariats avec les acteurs locaux notamment par le biais de prestations. C'est également le cas pour l'éducation et l'animation du territoire. Le Parc a fait le choix de mettre en avant les acteurs locaux spécialisés dans l'EEDD et les associations locales par des prestations et des soutiens financiers.
- D'autres thématiques ont des budgets conséquents liés à des projets d'ampleurs et des financements externes. C'est le cas en forêt du projet LIFE FORECCAsT et des actions engagées dans le cadre de la CFT. En tourisme le développement de la Véloccitanie et de la stratégie touristique ont bénéficié de fonds importants et en énergie le PCET a permis l'acquisition d'aides notables.
- En économie, agriculture, urbanisme et paysage, le Parc n'a pas entrepris de projet d'envergure et travaille davantage sur des actions de fonds d'accompagnement, de conseils, de fédération, de sensibilisation, etc. réalisées principalement en interne, dont la mise en œuvre nécessite moins de prestations extérieures et/ou des prestations moins onéreuses.

7. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PAR QUESTION ÉVALUATIVE

Les réponses aux questions évaluatives constituent une synthèse de l'évaluation thématique qui a été au cœur de l'exercice de l'évaluation. Leur objectif est de mettre en avant les éléments principaux de l'action et de l'impact du Parc et de ses partenaires, en réponse aux enjeux territoriaux identifiés dans la Charte et traduits au travers de ces questions évaluatives.

1- DE QUELLE MANIÈRE LE PARC ACCOMPAGNE-T-IL LES ÉVOLUTIONS DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT ET DES TRANSPORTS AFIN DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE ?

Territoire rural, le PNR du Haut-Languedoc est néanmoins soumis à l'attractivité des métropoles que sont Toulouse et Montpellier, situées à proximité et facilement accessibles grâce aux infrastructures routières, et auxquelles on peut ajouter les agglomérations Castraise et Biterroise. En quête d'une meilleure qualité de vie, des actifs de ces métropoles n'hésitent donc plus aujourd'hui à s'installer sur le territoire du Haut-Languedoc. On observe ainsi, depuis le début des années 2000, une tendance marquée au développement urbain le long d'un sillon médian Est-Ouest, correspondant aux fonds de vallées entre Mazamet et Bédarieux, et le long des principaux axes. Ce développement se traduit par des phénomènes de mitage mais aussi une banalisation des formes d'habitats et des paysages aux abords des villes et des villages. Ainsi entre 2012 et 2023, 520 ha de nouvelles surfaces ont été consommées dont 72% dans le sillon médian. La part consommée par l'habitat est importante mais similaire hors et dans le sillon médian, correspondant à 68% de la surface consommée dans le sillon et 67% hors sillon. Cette évolution des modes de vie entraîne également une augmentation des relations quotidiennes avec les agglomérations et métropoles voisines et des besoins de transport associés.

Pour répondre à ces enjeux, le Parc accompagne les collectivités sur le sujet de l'urbanisme durable visant la mise en œuvre d'opérations qualitatives et répondant à l'objectif de limitation de la consommation foncière. Jouant un rôle de conseil, de mise à disposition de données, ou encore de développement d'outils d'aide à la décision, son accompagnement prend plusieurs formes :

- Réalisation et mise à disposition de guides techniques à destination des élus et des porteurs de projet ;
- Accompagnement opérationnel à la demande des collectivités, notamment sur le sujet de la réhabilitation des centres anciens, qui est un sujet de fond depuis le début de la Charte et qui vise à renforcer leur attractivité et limiter l'expansion urbaine. Cet accompagnement prend la forme, d'un suivi d'études diverses, d'une aide au montage de dossiers types Opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments dans le cadre de la mission Conseil en énergie partagée. Sur ces différents sujets, le PNR intervient aux côtés d'autres acteurs du territoire (sur des actions propres ou partagées), notamment des CAUE et des Pays/PETR. Ces derniers accompagnent par exemple des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.
- Organisation de démarches innovantes : les ateliers d'urbanisme durable en lien avec la mission d'innovation et d'expérimentation portée par le Parc. Ces ateliers font intervenir, chaque année depuis 2013, les écoles nationales supérieures d'architecture de Montpellier et de Toulouse ainsi que les universités d'Avignon et d'Albi et permettent de faire travailler conjointement élus et étudiants sur un projet d'urbanisme dans une commune. Prenant appui sur un projet concret, ces ateliers proposent une action pré-opérationnelle et jouent un rôle de sensibilisation des acteurs locaux aux nouveaux enjeux de l'urbanisme durable.

L'ensemble de ces actions et de l'accompagnement technique portés par le Parc sur un territoire rural, doté globalement de peu d'ingénierie, permet d'impulser de nouvelles manières de faire, dont les résultats seront visibles sur le temps long.

Par ailleurs, le sujet de la mobilité en milieu rural est une problématique plus difficile à traiter qu'en milieu urbain en raison des distances de déplacement mais surtout de la plus faible densité de population qui nécessite d'inventer de nouvelles solutions. Si la thématique du transport n'a pas constitué un thème

central de l'action du Parc au cours de la première moitié de Charte, en deuxième moitié celui-ci a assumé son rôle d'impulsion et d'expérimentation au service du territoire en lien avec la mesure 2.1.1, relative à la maîtrise et à la réduction des consommations énergétiques. Le Parc s'est voulu tout d'abord exemplaire au travers de l'adoption, en interne, d'une charte de l'écomobilité débouchant sur de nombreuses actions : organisation d'un challenge de la mobilité, formation à l'écoconduite ouverte à d'autres structures, mise en place d'un système de visioconférence, etc. Dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV), le Parc a également bénéficié pendant 3 ans d'un demi-poste et de financements dédiés à la mobilité qui ont permis de créer un comptoir spécifique Mobilité, d'acheter une flotte de deux voitures électriques, dont l'une est en autopartage et de 5 vélos à assistance électrique (VAE) mis à disposition des habitants et d'organiser plusieurs événements tels que des journées de marquage des vélos « Bicycode » et de diagnostics des vélos avec le département de l'Hérault ou encore des voyages d'études sur le thème de l'écomobilité. Ces premières actions ont permis d'impulser le sujet de la mobilité sur ce territoire rural. À la fin du programme, les moyens se sont réduits, mais d'autres actions ont tout de même été menées : la réalisation de 5 études de faisabilité pour des voies douces au bénéfice des communes à l'initiative de ces projets, un soutien à l'action d'autostop organisée et portée par la communauté de communes Grand Orb et le département de l'Hérault.

Pour la suite, les modalités d'actions restent à être définies avec les structures publiques (mairies, Départements, Région, intercommunalités) qui ont toutes gagnées en compétence sur le sujet. En effet, le sujet de la mobilité est dorénavant prégnant avec de nombreuses démarches : des schémas de mobilité réalisés (Communauté de communes Grand Orb, Communauté de communes Thoré Montagne Noire, etc.), un Plan Mobilité porté par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, des actions des Départements et de la Région (schémas cyclables, aires de covoiturage, plan vélo, aides financières pour les particuliers, etc.), le déploiement de bornes électriques par les syndicats d'électrification, du transport à la demande et du transport d'intérêt local par certaines EPCI et communes, la promotion de solutions éco-mobiles par l'association CIVAM Thoré Montagne , etc.

À ce stade, les actions conduites sur la mobilité ne permettent pas d'envisager des évolutions significatives au niveau du territoire en termes de pratique (réduction de l'autosolisme ou usage des transports en commun) et donc de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit davantage d'une première impulsion qui doit se poursuivre par des actions plus structurantes pour avoir un véritable impact. Au travers d'actions innovantes et expérimentales, le PNR et les acteurs du territoire participent à impulser de nouvelles manières de penser l'aménagement du territoire et la mobilité de manière durable. L'impact de ces actions sur le territoire reste cependant limité, celles-ci demandant encore à prendre de l'ampleur pour infléchir les pratiques actuelles.

2- DANS QUELLE MESURE L'ACTION DU PARC ET DE SES PARTENAIRES EN FAVEUR DE LA VALORISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET DE SA VOCATION D'ESPACE DE LOISIRS A PERMIS D'AMÉLIORER LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ET LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE ?

La difficulté pour trouver des données homogènes sur l'ensemble du territoire concernant la fréquentation touristique et ses retombées économiques ne permet pas de chiffrer l'évolution de ces paramètres. Néanmoins le sentiment d'un développement continu de l'activité touristique est partagé par l'ensemble des acteurs ayant participé à cette évaluation. Le Parc est passé à 4,4 millions de nuitées touristiques enregistrées en 2023 (hébergement marchand et non-marchand) contre 2,8 millions de nuitées en 2018. Ce développement se fonde sur les atouts du territoire en matière de ressources naturelles, supports des activités de pleine nature. C'est au travers principalement de ces atouts que le territoire a acquis une reconnaissance en tant que destination touristique à part entière.

On peut souligner des actions d'ampleur par le Parc et ses partenaires, participant à la structuration de l'offre touristique. Le Parc s'est ainsi engagé dans une démarche de certification Charte Européenne du Tourisme Durable, qui lui a permis de développer des partenariats avec les principaux acteurs du tourisme (offices de tourisme, tours opérateurs, etc.) et de développer 8 séjours certifiés « tourisme durable ». La stratégie portée dans ce cadre met également l'accent sur l'itinérance (vélo et randonnée) ainsi que sur les activités de pleine nature qui font du Haut-Languedoc une destination nature reconnue notamment depuis les métropoles proches (Toulouse, Montpellier). A la suite du désengagement du

Parc dans la CETD en fin de Charte, et pour maintenir les partenaires initiés avec les agences de voyage, le Parc a développé en 2024 la marque Valeurs Parc sur la filière des séjours touristiques. Ainsi le Parc compte aujourd’hui, 166 professionnels marqués Valeurs Parc (contre 115 en 2012), dont 40% sont des hébergeurs, 12% des professionnels des activités de pleine nature, 11% des sites d'accueil et de découvertes et 36% des producteurs.

Sur l'itinérance à vélo, des moyens importants ont été mobilisés auprès des Départements, de la Région, de l’État et de l’Europe, au service du développement et de la valorisation de la Voie Verte PassaPaïs et de la Vélocitanie. Il s’agit de proposer un produit touristique complet qui se traduit aujourd’hui par la structuration d’un réseau de professionnels (association des professionnels PassaPaïs - Vélocitanie, comptant 54 adhérents et fort développement du label Accueil à vélo comptant 66 professionnels labellisés contre 11 en 2017) ainsi que des retombées importantes : 375 584 passages sur la Voie Verte en 2023 (contre 33 500 en 2015) et des dépenses générées par les cyclistes et les piétons fréquentant l’infrastructure estimées à 4,5 millions € par an, selon une étude réalisée en 2019.

Concernant les autres activités de pleine nature (APN), on peut également souligner leur développement depuis 2012. Un développement quantitatif d'une part : 226 sentiers de randonnée pédestre à la journée recensés (sur Tourinsoft et Apidae) contre 71 en 2012, 7 GR® de Pays (ou équivalent) en 2023 contre 2 en 2012, ou encore 8 bases labellisées VTT-FFC en 2023 contre 4 en 2012. Un développement qualitatif d'autre part, avec notamment une augmentation du nombre de sites et itinéraires inscrits aux Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) présents sur le territoire, ceux-ci étant passés de 21 en 2012 à 96 en 2023. Par ailleurs, le PNR s'est investi dans la gestion de la fréquentation du massif du Caroux en 2015 avec la mise en œuvre d'un Schéma de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature sur le Massif du Caroux et de l'Espinouse, en jouant un rôle fédérateur auprès des partenaires concernés. Ce schéma a permis d'identifier 9 actions communes à mettre en place pour un développement harmonieux du massif par les activités de pleine nature. Dans la continuité de ce schéma, le Parc anime depuis 2020 un groupe Caroux composé de 25 partenaires. De plus, le Parc est identifié comme « chef de file de la politique écoresponsable » du Pôle de Pleine Nature des Montagnes du Caroux porté par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et s'implique activement dans le suivi des projets des partenaires en plus de mener des actions en propre : création d'outils de sensibilisation grand public, création de visuels et outils à destination des organisateurs de manifestations sportives, etc.

Enfin, il participe à la valorisation et l'accompagnement des professionnels de la pleine nature au travers de la marque Valeurs Parc (cf. chiffres ci-dessus) et de la communication qu'il organise autour de sa marque. Sur ce dernier point, on peut souligner la campagne de publicité exemplaire réalisée en partenariat avec les départements de l'Hérault et du Tarn, qui ont relayé cette campagne au-delà des frontières du Parc sur l'ensemble de leur territoire.

Récemment, l'importante hausse de la fréquentation observée post-Covid, a entraîné une forte pression sur certains sites et révélé des conflits d'usage importants (pratiquants, éleveurs, forestiers, chasseurs, etc.). Le Parc a su s'adapter rapidement à ce nouvel enjeu, en étroite collaboration avec les partenaires, afin de contrôler les flux et sensibiliser les touristes.

3- DANS QUELLE MESURE L'ACCOMPAGNEMENT DES OUTILS DE PLANIFICATION PAR LE PARC CONTRIBUE-T-IL À ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN EN COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE ?

Comme nous l'avons déjà vu dans la première question évaluative, le territoire du Haut-Languedoc est exposé à des tendances marquées au développement de l'urbanisation le long d'un sillon médian Est-Ouest, entre Mazamet et Bédarieux. Face à cette tendance, le Parc accompagne les collectivités du territoire par des actions de fond visant à encadrer l'aménagement du territoire. Bien qu'il soit difficile de mesurer les effets de ces actions à moyen terme, le rythme de limitation de la consommation d'espace par l'habitat neuf à 50% a été respecté avec une faible urbanisation dans le sillon, 0.08% de la surface du PNR nouvellement consommée par l'habitat entre 2012 et 2023 dans le sillon (0.12% de la surface communale nouvellement consommée entre 2012 et 2023 dans le sillon).

Parmi les actions de fond accompagnées par le Parc, citons tout d'abord l'accompagnement des démarches de planification engagées sur le territoire, qu'il s'agisse de Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux) ou de Schémas de Cohérence Territoriale. La couverture du territoire du Parc par les documents d'urbanisme est en progression constante depuis 2012. Ainsi en 2023 :

- 55 % du territoire du Parc est couvert par un SCOT approuvé (un en projet), contre 21 % en 2012 ;
- 81 communes sont dotées d'un document d'urbanisme contre 64 en 2012 (soit 70 % des communes).

Le Parc est pleinement impliqué dans ces diverses démarches de planification par la mise à disposition de « porter à connaissance » fréquemment réalisées qui constituent une aide à la décision appréciée par les collectivités. Selon les besoins et les sollicitations des collectivités, leur accompagnement peut se poursuivre par la réalisation d'études spécifiques. Grâce à cet accompagnement des démarches de planification, il a été constaté un meilleur encadrement de l'urbanisation.

Par ailleurs, le PNR participe à un développement urbain plus respectueux du patrimoine et des paysages et joue un rôle moteur en faveur du développement de chartes architecturales et paysagères, de plans paysage et d'autres outils de protection patrimoniale de type Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou Sites Patrimoniaux Remarquables. 66% du territoire est actuellement couvert d'une charte ou plan de paysage et devrait atteindre 100% d'ici 2027, contre 0% en 2012. 13 villages patrimoniaux sur les 28 identifiés bénéficient d'un dispositif de protection (AVAP, SRP, UNESCO, OGS) et 15 villages sont concernées par un plan paysage avec des recommandations architecturales.

Depuis 2018 la région Occitanie a lancé un programme de contractualisation Bourgs-centres qui ont une vocation de centralité afin d'engager des démarches de projets. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est associé et cosignataire des contrats Bourgs-Centres Occitanie. A ce jour, 13 communes du Parc bénéficient de ce dispositif. En 2021 l'Etat a mis en place le dispositif Petites villes de demain qui est similaire au dispositif régional. Il formalise une Opération de revitalisation territoriale, dont 6 communes du Parc ont pu bénéficier. En tant qu'expert, le Parc accompagne les communes dans ces démarches en cohérence avec les orientations de la Charte.

Bien qu'il soit difficile de mesurer de manière chiffré la plus-value du Parc dans l'encadrement de l'urbanisation du territoire, il est possible de dire que le Parc a joué son rôle d'accompagnement et d'expert auprès des collectivités, dont le retour est positif, pour inciter à un développement urbain raisonné en partenariat étroit avec les autres acteurs du territoire concernés.

4- LES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LE PARC ET SES PARTENAIRES AUPRÈS DES PROFESSIONNELS AGRICOLES ET FORESTIERS SE SONT-ELLES TRADUITES PAR DES CHANGEMENTS POSITIFS DANS LES ACTIVITÉS DES FILIÈRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES ?

Concernant l'agriculture, les changements positifs en faveur de la filière concernent en premier lieu la valorisation des produits. Cette valorisation se traduit par le développement de la Marque Valeurs Parc, développement de 9 filières produits bénéficiant de la Marque contre 5 en 2012 et de 57 marqués contre 36 en 2012. Cette marque représente un gage de qualité et d'identification des produits, notamment hors PNR et principalement au sein des métropoles toulousaine et montpelliéraise où les citadins sont à la recherche d'authenticité.

Un second volet de l'action conduite par le Parc, en partenariat avec les Départements et les Chambres d'Agriculture, concerne la valorisation locale des productions par la mise en relation des agriculteurs et des acteurs de la restauration collective (Convention cadre des Echanges Gourmands signée en 2018, faisant suite à l'opération du Bottin des Gourmands, formation auprès des cuisiniers, etc.). Cette opération est complémentaire de l'action d'autres acteurs du territoire en faveur des circuits courts, notamment le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, qui cible davantage les particuliers. Dans la suite logique de son action conduite de 2012 à 2018 sur ce volet et dans la continuité des engagements pris, en 2018, à travers la signature d'une Convention de partenariats entre le Parc, les Départements de l'Hérault et du Tarn, les Chambres d'Agriculture, les Chambres de Métier et d'Artisanat, les Chambres de Commerce et d'Industrie, Agrilocal 34 et Agropoint pour développer l'alimentation durable et les circuits courts sur le territoire, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'est engagé dans

l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) dès 2019. Le PAT du Parc couvre l'ensemble du périmètre du Parc et 3 communes associées (Castres, Revel et Mazamet) ; avec pour spécificité une orientation forte en faveur de la restauration collective et 5 enjeux axés sur la reprise agricole, l'agriculture nourricière et durable, la consommation de qualité, locale et durable pour tous, la restauration collective locale et durable et l'économie circulaire et vertueuse. La phase d'émergence (niveau 1 de 2021 à 2024) du PAT touchant à sa fin, le Parc va déposer sa candidature pour la labellisation du niveau 2 en septembre 2024. Cette nouvelle phase, prévue pour la période 2024-2027, doit valoriser et donner de la visibilité aux projets opérationnels.

Si ces actions sont favorables à la valorisation de la filière agricole du territoire, celle-ci est néanmoins confrontée à une tendance marquée de perte d'exploitations qui met en péril l'emprise agricole du territoire et le maintien des filières. Après plusieurs tentatives sans succès en début de Charte, visant à développer des initiatives en faveur de l'installation, de nombreux efforts ont été fournis sur les actions de lutte contre la déprise agricole et commence à porter leurs fruits en fin de Charte. La diversité des actions a non seulement pu démultiplier les forces mais également toucher l'ensemble du public concerné par ce sujet. La recherche de terres maraîchères permet de répondre à l'enjeu de résilience alimentaire et de reprise agricole sur le territoire via l'identification de terres agricoles jusqu'à présent soustraites à l'usage agricole. Certaines vont déboucher sur des installations agricoles concrètes. Les élus sont maintenant de plus en plus conscients de l'urgence d'agir en faveur de la reprise agricole dans un intérêt collectif de redynamiser le milieu rural, grâce aux actions "élus sentinelles" et "territoire 2035" qui vont être essaimées sur le territoire dans les années à venir. Un lien se construit peu à peu entre les futurs cédants et les porteurs de projets agricoles grâce à l'action "Transmission Installation Multiple ou Collective" créant une adéquation entre l'offre et la demande. Enfin, l'ensemble des structures du territoire sont impliquées avec le Parc dans cette reprise agricole : Terre de Liens, la SAFER, les Chambres d'Agriculture, l'ADEAR du Tarn, etc.

En parallèle, de nombreux éleveurs du territoire ont pu être accompagnés vers des pratiques plus vertueuses, en particulier en ce qui concerne les milieux ouverts, supports des productions d'élevage. Leur accompagnement vers des pratiques plus durables, leur sensibilisation à la préservation des milieux et leur suivi agronomique a pu se faire dans le cadre de nombreux projets : concours des pratiques agro-écologiques prairies et parcours, MAEC en faveur des prairies humides, Collectif des Éleveurs en Pleine Herbe animé grâce à la mobilisation du label GIEE, agroforesterie intra parcellaire, accompagnements spécifiques sur la gestion du pâturage, la valorisation des ressources fourragères, la réplication des prairies et l'engraissement des animaux à l'herbe, etc.

Des travaux de valorisation de la diversité génétique animale et végétale ont également permis de reconnaître des spécificités du Haut-Languedoc. Les acteurs locaux sont demandeurs pour mettre en avant ce patrimoine et le Parc a répondu à leurs attentes : publication d'un recueil iconographique et bibliographique sur la Vache d'Anglès, guide de reconnaissance des variétés anciennes et locales de pommes, modalités de culture du Blé barbu de Lacaune, valorisation de la Brebis Montagne Noire, fiches sur les légumes ancien, etc. La marque Valeurs Parc a été, est et potentiellement continuera d'être un outil efficace dans la structuration des filières de variétés anciennes : blé barbu de Lacaune, oignon de Tarassac, etc. Les vergers de sauvegarde de pommiers, répartis sur les deux départements, sont aujourd'hui reconnus et demandés sur le territoire, permettant de valoriser ces variétés auprès du grand public et des élus locaux.

Pour les acteurs de la forêt, le Parc a joué un rôle de mise en lien et de coordination grâce à la Charte Forestière de Territoire, à laquelle près de 300 acteurs ont participé. Le partenariat et les moyens financiers mobilisés dans le cadre de cette charte ont permis au Parc de mener des actions d'envergure, telles le portage de 5 schémas de desserte se traduisant par l'aménagement de 84 km de dessertes forestières, ou encore la publication de guides à destination des gestionnaires forestiers visant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et une exploitation plus durable. Des diagnostics environnementaux sont aussi réalisés chaque année afin d'inclure dans les plans de gestion les enjeux liés à la biodiversité. Enfin, le dispositif de financement Sylv'ACCTES est un bon moyen pour initier le changement dans la gestion, par le financement des actions sylvicoles peu rentables telle que l'irrégularisation des peuplements. Par ailleurs, l'approfondissement des enjeux de l'adaptation de la forêt aux changements climatiques dans le cadre du projet Life FORECCAsT a suscité beaucoup d'intérêt chez les acteurs de la forêt, alors que les problématiques de déprérissement de certains peuplements forestiers se posent de plus en plus. Outre un approfondissement conséquent des connaissances sur le

sujet, le projet a aussi débouché sur le développement d'un outil opérationnel à destination des gestionnaires forestiers : l'application mobile « FORECCAsT by BioClimSol », permettant de réaliser des diagnostics forestiers et de mettre en évidence les impacts potentiels des changements climatiques et les préconisations pour s'y adapter. La filière sylvicole est néanmoins confrontée à d'autres problématiques, sur lesquelles les propositions du Parc sont aujourd'hui moins avancées, à savoir le développement des débouchés locaux et de la création de valeur ajoutée pour les produits bois sur le territoire, ainsi que la structuration du foncier forestier, dont le fort morcellement ne facilite pas une gestion optimum. Malgré tout, le Parc a initié des actions telle que l'annuaire des acteurs de la filière bois afin d'accroître les liens entre acteurs de la filière et faciliter la prise de contact pour les prescripteurs ou potentiels acheteurs désireux de consommer local. Le Parc se positionne aujourd'hui davantage comme un partenaire de soutien à ces initiatives de développement de débouchés locaux, que comme chef de file.

5- CES CHANGEMENTS ONT-ILS PERMIS LE MAINTIEN D'UN ÉQUILIBRE ENTRE ESPACES OUVERTS ET ESPACES FERMÉS ET LA QUALITÉ DU PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET BÂTI DU TERRITOIRE ?

Au niveau des tendances observables sur le territoire, la diminution du nombre d'exploitations agricoles ne s'inverse pas. Même si la baisse a été maximale entre 2000 et 2010 et semble ralentir cette dernière décennie, le territoire a pourtant perdu 330 exploitations entre 2010 et 2020, soit 16%. Cependant, dans le même temps, la SAU n'a que très légèrement diminuée (-0,5%) ce qui démontre un agrandissement de la surface moyenne des exploitations. Les chiffres tendant à montrer que cet agrandissement surfacique concerne surtout les exploitations de plus grande taille économique au détriment des plus petites. Le Parc est donc face à une intensification plus qu'à un abandon et un enrichissement des terres.

Pour faire face à ce constat, le Parc s'est largement investi dans le programme d'actions en faveur des Milieux Ouverts Herbacés, porté en partenariat avec l'IPAMAC et d'autres partenaires à l'échelle du Massif central, favorable à l'entretien et au maintien des espaces ouverts. Le Parc est un acteur de ce réseau depuis 2014 et de nombreux livrables ont été produits, tant techniques que plus généralistes : diagnostics d'exploitations, journées techniques, fiches techniques, film documentaire « Eleveurs d'Horizons », portraits d'éleveurs ayant de bonnes pratiques, site internet paturagesdumassifcentral.fr, création de la Journée Mondiale des Prairies Naturelles, etc.

Organisé chaque année depuis 2011, le Concours des Pratiques Agroécologiques Prairies et Parcours (anciennement Concours Prairies Fleuries) a également permis de rencontrer 90 éleveurs et de faire parler ensemble des experts agronomes, naturalistes, apicoles, paysagers, etc. En 2024, une première édition du concours agroforesterie sera organisée avec 6 participants. Le but de ces concours est atteint : faire parler des bonnes pratiques et entamer les échanges avec les éleveurs d'une manière transversale et multidisciplinaire.

Encouragé par la politique européenne de contractualisation, le Parc a aussi accompagné l'engagement des agriculteurs dans des MAEC favorables aux pratiques agroécologiques et à l'entretien des prairies naturelles. Les campagnes de financements successives ont permis de focaliser l'action sur les prairies humides, enjeu important du Parc. La campagne 2012-2013 a permis de contractualiser 490 ha de prairies humides et d'engager 40 exploitants, soient 404 500 € distribués sur 5 ans. La campagne de MAEC 2016-2017 a permis la contractualisation de 16 contrats, pour une surface totale de 1 676 ha de milieux ouverts diversifiés, soit un budget sur 5 ans de 734 051 €. La campagne 2023 a permis l'engagement de 7 contrats sur le bassin versant de l'Arn et de 9 contrats sur le bassin versant du Sor, soient près de 160 ha de prairies humides engagés, pour un montant de 118 380 €.

Par ailleurs les surfaces cumulées en Agriculture Biologique (AB) et en conversion représentaient 2 880 ha en 2010 et atteignent 10 597 ha en 2021. La croissance est significative (plus de 3,5 fois plus en 10 années) et semble alterner accélérations, comme entre 2015 et 2018, et paliers. 50 producteurs ayant des productions animales étaient engagés en AB en 2010. Ils étaient 72 en 2015 et 117 en 2021. L'accroissement semble plutôt linéaire et favorable au maintien des milieux ouverts.

Pour soutenir l'agriculture dans son rôle de maintien des espaces ouverts, le programme d'actions engagé doit se poursuivre et prendre de l'ampleur. Les actions permettant de maintenir et soutenir

l'activité agricole et le renouvellement des générations abordées dans la question précédente contribue également pleinement à cet enjeu.

Concernant la forêt, la notion de prise en compte des paysages n'a pas encore fait l'objet d'un programme d'actions en tant que tel mais est traité par le biais des actions sur les coupes. En effet la superficie de la forêt a progressé de 3,4 % depuis 2012, pour atteindre 209 156 ha en 2018 soit plus de 60 % de la superficie du territoire. Si de nombreux résineux arrivent à maturité et vont être récoltés d'ici 2025, les ouvertures créées dans le paysage ne sont ni qualitatives (lorsqu'elles se traduisent par des coupes à blanc dans le paysage) ni durables puisque les espaces ont vocation à être replantés systématiquement (obligation légale d'initier un état boisé dans les 5 ans). Les boisements en terre agricole ne sont pas fréquents mais réguliers, notamment du fait de la difficulté pour les propriétaires de maintenir une activité pastorale sur leur terrain. Un projet de boisement leur vient alors en tête afin d'y maintenir une activité productive sans avoir à faire intervenir une tierce personne sur le temps long. Les plantations d'arbre sont aussi bien considérées par le grand public, et les propriétaires ont souvent la fausse idée qu'il est mieux de planter que de laisser le terrain « à l'abandon ». Le Parc tente d'agir sur ces tendances au travers de ses actions mais celles-ci demandent à prendre plus d'ampleur afin d'avoir un impact significatif à l'échelle du territoire. Par ailleurs, les avis consultatifs rendus par le Parc lors de projet de boisement en zone agricole sont systématiquement ignorés par l'État.

Les avancées les plus notables en matière de préservation des espaces agricoles naturels et forestiers et de paysages portent sur les réflexions menées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme pour préserver les terres agricoles, mais aussi lors de l'accompagnement des permis de construire des hangars agricoles, dans le cadre de la dérogation à la loi Montagne pour une meilleure insertion architecturale et paysagère.

Le Parc, analyse également l'évolution des pratiques agricoles et forestières et leurs impacts sur les paysages à travers l'animation et la reconduction de l'Observatoire photographique des paysages.

Dans le cadre des plans de paysages le Parc met aussi en place des actions en faveur de la qualité paysagère et des objectifs pour préserver les paysages agricoles et forestiers. Par exemple le maintien des franges cultivées dans le plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois ou encore sur la gestion forestière et la filière bois dans le cadre du plan de paysage de la vallée du Thoré et de la montagne Noire et enfin sur l'équilibre des milieux agricoles et forestiers dans le cadre de la mise en œuvre de la charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et plateaux du Gijou. L'effet de ces actions sur le maintien d'un équilibre entre espaces ouverts et fermés et la qualité des patrimoines sera perceptible sur du long terme.

6- LA GESTION, LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE ONT-ELLES EU UNE INFLUENCE SUR LA RICHESSE DES MILIEUX PROTÉGÉS, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DE CETTE RESSOURCE ?

Au stade de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la Charte, l'impact des actions conduites par le Parc sur la richesse des milieux protégés et la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau reste difficile à évaluer. On peut néanmoins affirmer qu'au travers de son investissement sur les milieux naturels, le Parc assume l'ensemble des missions qui lui sont dévolues en tant que PNR.

Conformément à la Charte, le Parc a conduit un travail conséquent d'identification et de cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire dans les premières années de mise en œuvre de la Charte et participe, depuis, à sa traduction dans les documents de planification et projets d'aménagement. Il a, par ailleurs, conduit ou accompagné plusieurs opérations de préservation et de restauration des continuités écologiques : continuités bocagères sur Dourgne, milieux ouverts sur les monts de Lacaune ou encore restauration de la continuité aquatique de l'Arn.

À l'issue de cette charte, en 2023, le Parc est animateur de 14 sites Natura 2000 (sur les 16 que compte le territoire), soit 7 de plus par rapport à 2012. A travers cette animation, le Parc accompagne et suit des projets d'aménagements, des manifestations sportives, des projets d'urbanisme, ou tous autres projets susceptibles d'avoir un impact sur les enjeux environnementaux pour lesquels ces sites ont été désignés N2000. Cet accompagnement vise donc à adapter les projets afin de réduire les impacts sur

les milieux et/ou les espèces. Les moyens humains et financiers associés à cette animation ont ainsi permis au Parc de :

- Conduire des actions de restauration de bâti favorable aux chauves-souris, de ripisylve, etc. Ces travaux restent cependant peu nombreux en raison des difficultés liées à la maîtrise foncière et aux montages financiers.
- Engager une contractualisation avec les agriculteurs au travers des Mesures Agro-Environnementales Territoriales (MAET), devenues Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), ciblant essentiellement les zones humides et les landes, pelouses sèches et prairies de fauche, afin de soutenir des pratiques respectueuses de l'environnement et au service de la gestion d'espaces parfois peu rentables.
- Réaliser des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires.

Par ailleurs, le Parc conduit une action de fond d'encadrement de la circulation des véhicules motorisés sur les espaces sensibles identifiés au Plan du Parc. Cette action de terrain, se traduisant par l'accompagnement à la prise d'arrêtés de circulation mais surtout des actions de sensibilisation des usagers, est un travail qui s'inscrit dans la durée et qui aujourd'hui porte ses fruits.

Au regard des enjeux du territoire et des objectifs de la Charte, le Parc ne s'est cependant que très peu engagé sur le sujet de la gestion quantitative et qualitative de la ressource eau en partie du fait de la présence d'acteurs disposant des compétences sur le territoire, en particulier les syndicats de bassin. Pourtant, les problématiques sur le sujet sont de taille et encore accentuées par les effets des changements climatiques qui se font déjà ressentir sur le territoire (sécheresses estivales accentuées menaçant les milieux naturels mais aussi les activités humaines).

7- DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE, DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS ENGAGEES PAR LE PARC ET SES PARTENAIRES CONTRIBUENT-ELLES À FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

Le Parc est moteur dans cette transition énergétique puisqu'il a été l'un des premiers territoires de la Région Occitanie à se lancer dans une dynamique de Plan Climat Energie Territorial (PCET) dès 2008 avec la réalisation d'un diagnostic territorial suivi chaque année de programmes d'actions « Energie-Climat ». Le Parc a fait de cet enjeu un axe de travail majeur en intégrant une stratégie territoriale « Energie-Climat » pour la première fois dans sa Charte en 2012, basée sur trois priorités : réduire la consommation énergétique, abaisser les émissions de gaz à effet de serre et développer de façon maîtrisée les énergies renouvelables.

Les données de l'Observatoire Régional du Climat et de l'Energie d'Occitanie (ORCEO) révèlent qu'entre 2013 et 2020, la consommation d'énergie sur le territoire du Parc est passée de 2 178 GWh à 1 884 GWh (équivalent aux besoins électriques domestiques d'environ 750 000 personnes), soit une diminution de 13,5%. Les nouvelles normes de performance énergétique du bâtiment, les incitations à la rénovation, les technologies de réduction des consommations des véhicules, etc. et enfin les actions Energie-Climat menées par les acteurs du territoire, ont permis ce résultat. Directement en lien avec la baisse des consommations, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ont diminué de 12,3% entre 2013 et 2020. En 2020, les émissions de GES s'élèvent donc à 524 ktCO₂eq. En moyenne, cela représente 5,9 tonnes/habitant soit l'équivalent de 25 aller-retours St Pons de Thomières (siège du Parc) – Paris en voiture thermique/habitant. En Région Occitanie, cette moyenne est à 4,6 tonnes/habitant, soit un écart important de -20%. La part importante de l'agriculture dans les émissions sur le Parc, principalement l'élevage (d'où une forte émission de méthane), semble l'expliquer.

On peut souligner l'investissement du Parc sur l'accompagnement au changement de comportement d'une large cible d'acteurs, par exemples :

- Il donne tout d'abord lui-même l'exemple par l'adoption en interne d'une charte d'Écomobilité ayant débouché sur des formations à l'écoconduite, l'achat de deux voitures électriques dont l'une mise en autopartage, l'acquisition d'un système de visioconférence ou encore la réalisation d'un challenge de la mobilité.

- Du côté des collectivités, celles-ci ont bénéficié, en plus d'actions de sensibilisation, de moyens financiers conséquents grâce aux Certificats d'Économie d'Energie, qui leur ont permis de conduire des opérations de rénovation de leur éclairage public (2000 candélabres rénovés) et de bâtiments publics (50 au total) ainsi que de l'installation de 15 systèmes de chauffage performants, produisant une réduction visible de leur facture énergétique et ainsi, de leurs émissions de gaz à effet de serre. On peut citer également la réalisation de 5 études de faisabilité pour des voies douces au bénéfice des communes à l'initiative de ces projets.
- Les professionnels ont bénéficié d'un accompagnement spécifique au travers de la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises et d'exploitations agricoles, ainsi que des formations à destination des professionnels du bâtiment liées à la mise en œuvre des nouvelles normes énergétiques dans ce secteur d'activité. L'ampleur de ces actions est cependant restée limitée au regard du nombre d'acteurs touchés (5 formations éco-artisans organisées, 10 diagnostics *énergie et déchets* réalisés chez des marqués Parc et 13 diagnostics énergétiques d'exploitations agricoles, 2 bilans carbone chez les granitiers, etc.). On peut citer également l'organisation de 17 journées bancs d'essai tracteurs.
- Les habitants et les scolaires ont principalement été touchés par les actions de sensibilisation relevant de l'animation territoriale conduite par le Parc : réalisation d'un cadastre solaire, animations sur la pollution lumineuse, etc. Cet accompagnement au changement de comportement s'est aussi traduit par des actions plus matérielles, telle la distribution d'ampoules basse consommation et la mise en place d'un comptoir de la mobilité s'accompagnant d'actions en faveur du vélo et la mise à disposition d'une voiture électrique en libre-service ainsi que de 5 vélos à assistance électrique.

S'il est difficile de mesurer l'impact réel de ces actions en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre en l'absence d'enquête spécifique, on peut néanmoins estimer que, au vu de leur ampleur, leur impact reste limité mais est complémentaire aux actions menées aux échelons supérieurs par les collectivités, les Départements et Région, l'État. Pour l'avenir, seule une massification de ces actions pourra permettre la poursuite de la diminution des consommations et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

8- SUR LE SUJET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, DANS QUELLE MESURE L'ACCOMPAGNEMENT DU PARC A-T-IL PERMIS LEUR DÉVELOPPEMENT EN COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE ?

La période 2012-2025 est marquée par un développement généralisé des énergies renouvelables :

- Au niveau du photovoltaïque, on note un fort développement des panneaux en toiture (2 065 sites en 2024 contre 888 sites en 2013, soit une progression de 230 %) et l'émergence de sites photovoltaïques au sol (inexistant en 2012, le territoire compte 6 sites en 2024, privilégiant des espaces déjà artificialisés) ;
- On note également l'émergence de la méthanisation avec le développement de 3 unités entre 2015 et 20218 ;
- La poursuite du développement du bois-énergie avec l'installation d'un réseau de chaleur : 45 chaufferies automatiques collectives en 2025 contre seulement 4 en 2005 ;
- La poursuite soutenue du développement de l'éolien, atteignant 299 éoliennes autorisées en 2025 ;
- Un confortement de l'hydroélectricité au travers de projets de petites envergures venant compléter des infrastructures majeures.

Ce développement est doublement accompagné par le PNR.

Le Parc intervient tout d'abord en amont des projets dans le cadre de la réalisation d'études énergétiques et de faisabilité. Au total, cet accompagnement a concerné 20 projets bois-énergie, 3 projets hydroélectriques, 5 projets photovoltaïques, 6 projets d'énergie citoyenne et 3 études de faisabilité d'unités de méthanisation.

Par ailleurs, le Parc rend, pour chaque projet d'énergie renouvelable sur son territoire, un avis consultatif au travers duquel il s'assure de la conformité du projet avec les orientations de la Charte. Sur cette première moitié de Charte, ce sont 2 509 avis consultatifs qui ont ainsi été rendus par le PNR. Ces avis

sont relativement bien suivis par la Direction Départementale des Territoires en charge de l'autorisation des projets. Ce mode de fonctionnement a permis jusqu'à aujourd'hui d'assurer un développement des énergies renouvelables en cohérence majoritairement avec les orientations de la Charte, ce qui permet de dresser un bilan positif de la Charte.

Pour autant, le développement de certaines énergies renouvelables et principalement de l'énergie éolienne est aujourd'hui source de vifs débats sur le territoire. Rappelons que la Charte fixe un plafond de 300 éoliennes maximum à développer dans le PNR. Au regard du nombre d'éoliennes déjà accordé (299 en 2025), le plafond est atteint avant la fin de la période de validité de la Charte. Face aux politiques de l'État, aux pressions des développeurs éoliens et des défenseurs de l'environnement et des paysages du Haut-Languedoc, un dialogue territorial sur la poursuite du développement de l'éolien doit être maintenu afin d'anticiper les orientations à définir dans la future Charte.

9- L'ACTION DU PARC SUR LE HAUT-LANGUEDOC EST-ELLE RECONNUE PAR LA POPULATION LOCALE ? CONTRIBUE-T-ELLE À RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À UN TERRITOIRE ? LES ÉLUS S'APPROPRIENT-ILS LE PROJET DU PARC ?

L'étendue et la diversité du territoire du Haut-Languedoc ne facilite ni l'appropriation ni la reconnaissance du PNR du Haut-Languedoc et de son projet. Pour autant, la réalisation par le Parc de trois enquêtes de notoriété auprès de la population, en 2014 puis 2018 et 2023, montre une nette amélioration de la connaissance de l'existence du PNR du Haut-Languedoc passant de 62 % à 91 %.

Perçu essentiellement au travers de sa fonction de protection de la nature et de l'environnement en 2018, la vision de la population évolue peu à peu. Le Parc est dorénavant de plus en plus perçu (en plus de l'aspect naturel) comme une destination touristique et un territoire d'activités de pleine nature aux paysages remarquables où il fait bon vivre. Ce constat montre l'impact de l'action du Parc sur le territoire.

Néanmoins, seulement la moitié des personnes interrogées (56 % en 2018 et 48% en 2023) sont capable de citer une action conduite par le PNR. Les actions connues concernent principalement les animations territoriales et le développement de la Voie Verte PassaPaïs mais de manière générale toutes les actions tendent à être un peu plus connues en 2023 qu'en 2018 et 2014.

Le nombre de répondants estimant que le Parc a une influence positive sur leur sentiment d'appartenance au territoire chute, lui à 9% contre un quart en 2018. Les apports du Parc impliquent peu les habitants personnellement.

Néanmoins, la structure Parc suscite l'intérêt du public qui est en attente d'une plus grande visibilité et d'une plus grande présence du Parc et de son équipe sur le territoire. Ils sont en attente d'un contact de proximité avec le Parc. Ils espèrent plus de lien avec la structure (conseil citoyen par exemple) et des relais, en premier lieu les élus locaux, au plus près de leur quotidien. Cependant, la représentation à « double étage » des élus locaux dans les instances du Parc ne favorise pas l'appropriation du Parc par l'ensemble des élus, qui sont parfois très éloignés de la structure. Les habitants expriment aussi de plus en plus le souhait de prendre part aux actions menées par le Parc.

Du côté des élus, les écueils du grand territoire se font également ressentir. Comme expliqué ci-dessus les modalités de représentation des communes au Comité syndical, avec un système de représentation à double étage, tendent à éloigner le Parc de la base communale. La remobilisation des élus et l'identification d'autres relais au travers du réseau des marqués Valeurs Parc par exemple en tant qu'ambassadeurs du PNR et du territoire pourraient ainsi être une réponse à tester.

D'autre part la multiplication des cadres d'appartenance (EPCI, Pays/PETR, autre syndicats, etc.) peut avoir tendance à placer le Parc comme une structure parmi d'autres, ce qui engendre une participation très inégale aux institutions au Parc. Le résultat est une connaissance plutôt faible des actions conduites par le Parc. Il ressort donc un besoin tout d'abord d'information, ainsi que le besoin d'impliquer plus directement les élus dans l'action conduite.

Ainsi, si le PNR du Haut-Languedoc est bien inscrit dans le paysage institutionnel du territoire, son rôle et son action restent insuffisamment connus. Pour la prochaine Charte, on peut ainsi noter :

- De poursuivre les efforts de communication engagés ;
- Une présence et une visibilité à accroître sur le territoire en mobilisant l'équipe, les habitants, les élus du Parc mais aussi les partenaires ;
- Une massification des actions du Parc sur l'ensemble du territoire ;
- Une meilleure implication des élus en leur proposant un rôle plus opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.

● ANNEXE : TABLEAUX DE SUIVI DES INDICATEURS DE TERRITOIRE ET DE RÉALISATION

Milieu naturel et Eau

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Indicateurs de Territoire														
1.1.3	Nombre de communes raccordées à une station d'épuration	54			99								99	↗ ↘
1.1.3	Pourcentage de résultats conformes pour la qualité de l'eau potable	Absence de données	Absence de données	Absence de données			Absence de données					Absence de données	?	
1.1.4	Volume des prélèvements agricoles en eau	Eau potable : 29 450 371 m ³ Industrie : 2 790 621 m ³									Eau potable : 27 770 308 m ³ Industrie : 2 553 615 m ³			
1.1.4	Volume des prélèvements domestiques	Irrigation : 5 303 597 m ³									Irrigation : 3 922 679 m ³			↙
1.1.3	Nombre de communes adhérant à un SPANC	83					Absence de données						Absence de données	?
1.1.3	Linéaire de masses d'eau ayant atteint le bon état écologique et chimique Attention : de 2012 à 2017, nombre de masses d'eau ayant atteint l'objectif de la DCE	État Écologique : 74% (932.2 km) État Chimique : 72.6% (915.7 km)					État Écologique : 64% (808 km) État Chimique : 74% (939 km)						Mode de représentation modifié et différent dans le Tarn et l'Hérault, impossibilité de suivre la donnée	↖ ↗
3.1.3	Nombre de carrières sur le territoire	119 carrières				52						51		?
3.1.3	Superficie des carrières sur le territoire	506 hectares						Absence de données					Absence de données	?
3.1.3	Nombre de carrières réaménagées en fin d'exploitation	4						Hérault Récoment fait : 4 Tarn : absence de données						Absence de données
1.1.2	Superficie des "espaces d'intérêt écologique" couverts par un document de gestion (RNC, RNR, APB, N2000, RBD, ENS, MAE, plan simple de gestion, code	46 546 ha			46 546 ha			46 546 ha					46 546 ha	↗

	de bonne pratique sylvicole, règlement type de gestion, plan d'aménagement) – faire la distinction entre animé par le PNR ou par une autre structure											
Indicateurs de Réalisation												
1.1.2	Nombre de sites N2000 animés par le PNR (sur nombre de site total)	10 sur 16	10 sur 16	10 sur 16	10 sur 16	10 sur 16	12 sur 16	12 sur 16	12 sur 16	14 sur 16	14 sur 16	14 sur 16
1.1.1	Nombre d'inventaires faune/flore	2	4	5	9	15	20	26	38	49	69	90
1.1.1	Nombre d'inventaires de sites	1	2	3	3	4	4	6	7	7	8	8
1.1.2	Superficie des éléments de la trame "verte et bleue" gérés et/ou restaurés	Étude en cours	Étude en cours	Étude en cours	Étude réalisée	0	0	1 barrage effacé sur l'Arn	2 sites réouverts	0	1 secteur réouvert	2 secteurs réouverts
1.1.1	Nombre de sites géologiques / paléontologiques recensés	Pas de recensement de site mais un partenariat depuis 2012 avec le comité de spéléologie régional pour réaliser des études biospéleologiques sur Calel et Rauteley. Expérimentation de la caméra thermique pour la recherche de nouveaux réseaux souterrains sur Rieussec, Vélieux, Minerve et Cesseras.										
1.1.2	Nombre de sites géologiques /paléontologiques faisant l'objet d'une mesure de protection, de gestion et/ou de valorisation et dont le parc est opérateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.1.1	Nombre d'avis, de notes et de PAC rendus s'appuyant sur les données scientifiques dont le Parc dispose (documents d'urbanisme, plans de gestion et autres...)	87	62	57	69	69	58	39	27	33	38	60
2.2.2	Nombre de commissions permanentes de conciliation mises en place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.2.2	Nombre de familles d'acteurs associés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.2.2	Nombre de consensus obtenus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.2.2	Nombre de PADD sur les 6 sites sensibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.2.3	Nombre d'arrêtés municipaux pris en application de la loi du 3 janvier 1991 (véhicules motorisés)	84	89		89			99	100			100

2.2.3	Nombre de communes ayant mis en place des actions pour la maîtrise des véhicules motorisés (plan de circulation, sensibilisation, ...)	54	59	60	63	66	98	101	106	106	106	106	
2.2.3	Superficie des espaces sensibles repérés, protégés vis-à-vis des motorisés Attention : de 2012 à 2017, linéaire de voirie identifiée au Plan de Parc faisant l'objet d'une interdiction ferme de circulation de véhicules à moteur	17 518 ml							4 951,37 ha				4 951,37 ha 
2.2.3	Superficie des espaces sensibles expertisés en vue de leur préservation vis-à-vis des motorisés							6596,19 ha					
3.1.3	Nombre d'autorisations conformes aux objectifs de la Charte (concernant les carrières)	2	10	10	10	10	11	11	13	13	13	13	

Urbanisme et Paysage

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
2.2.4	Superficie du territoire du Parc couverte par un SCOT approuvé	61 415 ha soit 21% du PNR						74 699,48 ha soit 24,31% du PNR						166 139 ha soit 55% du PNR
2.2.4	Nombre de communes dotées d'un document d'urbanisme et de planification opposable aux tiers (PLU, POS, carte communale)	Avec DU : 64 communes Sans DU : 54 communes	Avec DU : 75 communes Sans DU : 44 communes					Avec DU : 84 communes Sans DU : 34 communes						Avec DU : 81 communes Sans DU : 37 communes
2.2.4	Nombre de documents d'urbanisme et de planification intégrant un diagnostic agricole	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Tous car la loi l'impose	Tous car la loi l'impose	Tous car la loi l'impose	Tous car la loi l'impose	Tous car la loi l'impose	Tous car la loi l'impose	Explication : POS rendu caduc en 2017			

Indicateurs de Réalisation

1.2.3	Surface du territoire couverte par une charte architecturale et paysagère	0	0	Charte architecturale et paysagère Hautes Terres d'Oc en cours de réalisation	Charte architecturale et paysagère Hautes Terres d'Oc en cours de réalisation	Charte architecturale et paysagère Hautes Terres d'Oc en cours de réalisation	148 430 ha (48,32% du PNR)	201 683 ha (66% du PNR)	201 683 ha (66% du PNR)	201 683 ha (66% du PNR)	↗			
1.2.3	Nombre de villages et hameaux patrimoniaux, identifiés au Plan du Parc, s'étant dotés d'une charte architecturale et paysagère	4	4	Absence de données	Absence de données	Absence de données	11/28	12/28	12/28	12/28	12/28	Absence de données	15/28	↗
1.2.4	Nombre de règlements locaux de publicité accompagnés	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5	↗
1.2.4	Nombre de dispositifs illégaux repérés lors des campagnes d'étude des dispositifs publicitaires effectuées par le Syndicat mixte du PNR	149 panneaux	149 panneaux Pas d'inventaire	149 panneaux Pas d'inventaire	149 panneaux Pas d'inventaire	149 panneaux Pas d'inventaire	150	151	151	151	152	152	222	↗
1.2.6	Nombre de démarches d'aménagement intégrant les principes d'urbanisme durable	0	2	3	5	6	8	11	13	15	17	17	18	↗
1.2.3	Nombre de sites aménagés pour la découverte des paysages du Parc sur le réseau routier identifié au Plan du Parc	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	↗

Forêt

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance	
Indicateurs de Territoire															
1.2.1	Surface de la couverture forestière	202 335 ha (IFN 2002 et 2006)						209 156 ha (IFN 2018)						Absence de nouvelles données	
1.2.1	Pourcentage de feuillus, résineux, mélangés				Feuillus : 35,5% Résineux : 10,6% Mixtes : 4,9%			Absence de nouvelles données						Absence de nouvelles données	
3.1.1	Superficie en certification PEFC des forêts communales (pour calcul du taux de certification)	12 729 ha			12 065 ha		12 927 ha				15044 ha			↗	
3.1.1	Superficie en certification PEFC des forêts privées (pour calcul du taux de certification)	14919 ha			15 055 ha		17 053 ha				17907 ha			↗	
3.1.1	Entreprises certifiées PEFC						12							Absence de nouvelles données	
3.1.1	Nombre d'emplois de la filière bois	Environ 2000 emplois et 150 entreprises						Absence de nouvelles données					2 600 emplois et 460 entreprises	↗	
1.2.1	Production de bois par catégorie bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie (en m ³ de grumes par an)	Bois d'Œuvre : 344 373 m ³ Bois d'Industrie : 199 663 m ³ Bois Energie : 81 244 m ³						Bois d'Œuvre : 344 500 m ³ Bois d'Industrie : 201 500 m ³ Bois Energie : 104 000 m ³		Bois d'œuvre : 375 844 m ³ Bois industrie : 209 420 m ³ Bois énergie : 101 324 m ³					↗
3.1.1	Surface forestière avec un document de gestion durable (plan simple de gestion, code de bonne pratique sylvicole, règlement type de gestion, plan d'aménagement) Attention : de 2012 à 2017, nombre et superficie des plans de gestion en forêt	95 620 ha					80 068 ha							Absence de nouvelles données	
Indicateurs de Réalisation															
1.2.1	Nombre d'actions mises en œuvre en faveur de la biodiversité et des paysages en forêt	1	1	2	3	5	6	10	13		16	18	19	↗	
3.1.1	Linéaire (en km) des dessertes forestières créées et aménagées	Routes accessibles aux	Routes accessibles aux	Action plus gérée par le PNR, données											

	camions : 2 798 km	camions : 3 376 km	très difficiles à obtenir										
	Routes non accessibles aux camions : 3 293 km	Routes non accessibles aux camions : 3 315 km											
3.1.1	Nombre d'actions mises en œuvre en faveur du développement économique forestier	2	2	2	2	3	3	9	9	10	10	11	12
3.1.1	Nombre de partenaires touchés par les actions du PNR	30		20	23		39	26				43	

Agriculture et Alimentation

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance	
Indicateurs de Territoire															
1.2.2	Surface Agricole Utile (SAU) du territoire du PNR	78 556 ha (RGA 2010)												78 377 ha	⬇️
1.2.2	Surface Agricole Utile (SAU) concernée par une MAET (Mesure Agroenvironnementale)	272 ha	777 ha	490 ha	1 879 ha	2 380 ha	2 590 ha	2 697 ha	2 837 ha	763 ha	642	496	398 ha	➡️	
3.1.2	Surface par production agricole	Céréales : 7 750 ha Surfaces fourragères : 59 168 ha (RGA 2010) Vigne : 2 815 ha (casier viticole 2012)		Vigne : 2 693 ha (casier viticole 2012)										Vigne : 5880 ha Pâturages : 58 248 ha Céréales : 9030 ha (Estimation)	?
1.2.2	Nombre d'hectares en prairies naturelles	18 942 ha (RGA 2010)												39 810 ha (Estimation)	?
3.1.2	Nombre de filières agricoles	6												6	➡️
1.2.2	Nombre d'exploitations agricoles par filière	Viticulture : 535 Bovins lait : 85 Bovins viande : 266 Ovins Caprins et autres herbivores : 490 Polyculture /poly élevage : 105 Autres OTEX : 262 1 743 exploitations (RGA 2010)												Absence de nouvelles données	?
3.1.2	Nombre d'exploitations en agriculture biologique	152	153	163				228						300	↗️
2.3.1	Nombre de restaurations collectives impliquées dans la commercialisation en circuit-court (dont restaurateurs du réseau du PNR)	14					25/83							Absence de données	↗️

2.3.1	Nombre de producteurs en circuit-court (circuit de proximité) : vente directe et vente par l'intermédiaire d'un commerce	Absence de données			105		99			581					
1.2.2	Surfaces reconquises pour un usage agricole (demande de défrichement DDT) Attention : de 2012 à 2017, surfaces reconquises pour un usage agricole par les actions du Parc	0	0	6,9ha	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données		
2.3.1	Occurrence par an des marchés de producteurs (dont les permanents) Attention : de 2012 à 2017, nombre de marchés de producteurs (dont Villes-Portes)	Absence de données						76 marchés dont 22 permanents					76 marchés dont 22 permanents		

Indicateurs de Réalisation

3.1.2	Nombre de filières Valeurs Parc créées sur les produits agricoles	5						7	7	8	9	9	9	
3.1.2	Nombre de marqués Valeurs Parc par filière concernant les produits agricoles	36						40			46	47	57	
3.1.2	Nombre de porteurs de projet en agriculture ayant contacté le PNR (appuyé par le PNR)		2	3	1	0	2	2	1	0	2	1	1	
1.1.3	Nombre d'exploitations engagées dans une démarche d'évolution des pratiques (MOH, concours, MAE, diagnostic, marqués Valeurs Parc, etc.) Attention : de 2012 à 2017, nombre d'exploitations agricoles engagées dans une politique de réduction des pollutions (PMPOA ou autre)	27						357					418	
3.1.2	Nombre d'installations d'agriculteurs soutenus par le Parc et répondant à l'objectif de la Charte : lutte contre la déprise agricole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

3.1.2	Nombre de producteurs inscrits dans le Bottin des gourmands	Bottin inexistant	Bottin inexistant	Bottin inexistant	112	99	228	Passage sur Cliketik			
2.3.1	Chiffre d'affaire des produits locaux commercialisés dans le cadre du projet de plate-forme	29 248 €	86 592 €	Projet abandonné							

Energie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Indicateurs de Territoire													
2.1.1	Mwh/hab d'énergie consommée	30,6 MWh/hab							21.2 MWh/hab				⬇️
2.1.1	Tonne équivalente CO2/hab. d'émission de GES	7 tonnes/hab							6.3 tonnes/hab				⬇️
2.1.2	Nombre de mâts éoliens	114	122	122	122	143	163	174	211	215	215	225	↗️
2.1.2	Nombre de chaufferies bois et réseaux de chaleur bois installés	Chaufferies bois : 21 Réseau de chaleur : 3	Chaufferies bois : 21 Réseau de chaleur : 3	Chaufferies bois : 28 Réseau de chaleur : 3	Chaufferies bois : 29 Réseau de chaleur : 3	Chaufferies bois : 30 Réseau de chaleur : 3	Chaufferies bois : 31 Réseau de chaleur : 3	Chaufferies bois : 31 Réseau de chaleur : 4	Chaufferies bois : 31 Réseau de chaleur : 4	Chaufferies bois : 32 Réseau de chaleur : 5		Chaufferies bois : 40 Réseau de chaleur : 5	↗️
2.1.2	Nombre de sites photovoltaïques	Au sol : 0 En toiture : 777	Au sol : 0 En toiture : 888	Au sol : 1 En toiture : absence de données	Au sol : 2 En toiture : absence de données	Au sol : 2 En toiture : absence de données	Au sol : 3 En toiture : absence de données	Au sol : 4 En toiture : absence de données	Au sol : 4 En toiture : absence de données	Au sol : 5 En toiture : 100	Au sol : 6 En toiture : 1581	Au sol : 7 En toiture : absence de données	↗️
2.1.2	Surface de sites photovoltaïques	Au sol : 0 En toiture : 15 ha	Au sol : 0 En toiture : 16 ha	Au sol : 0 En toiture : absence de données	Au sol : 12h En toiture : absence de données	Au sol : 27h En toiture : absence de données	Au sol : 37h En toiture : absence de données	Au sol : 57h En toiture : absence de données	Au sol : 57h En toiture : absence de données	Au sol : 60h En toiture : absence de données			↗️
2.1.2	Nombre d'unités de méthanisation	0	0	0	1	1	1	2	3	3	4	4	↗️
2.1.2	Production globale d'énergie renouvelable électrique sur le PNR en GWh	Absence de données	1724,3	1640,9	1698,2	1765,4	1760,7	2292,6	2027,6	2187,5			↗️
2.1.2	Puissance globale d'énergie renouvelable sur le PNR en MW	Absence de données	528,8	533,7	553,6	570,4	683,3	717,2	790	801,8			↗️
Indicateurs de Réalisation													
2.2.1	Nombre de projets d'installation d'énergie renouvelable développés grâce à l'appui du PNR (usine de méthanisation, projet énergie participative, etc.)	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	2	↗️
2.2.1	Nombre de projets d'économie d'énergie développés sur le territoire grâce à l'appui du PNR (achat de voiture électrique avec achat groupé + travaux des communes du CEE+ banc d'essai tracteur, etc.)							31 depuis 2012					↗️

Économie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance	
Indicateurs de Territoire														
2.2.1	Nombre d'entreprises certifiées ISO 26 000 et ISO 50 000	0						ISO 26 000 : 2 ISO 50 001 : 1				ISO 26 000 : 2 ISO 50 001 : 1	↗	
2.2.1	Nombre d'entreprises certifiées ISO 14001	7					8				16		↗	
2.2.1	Nombre de collectivités du PNR avec une démarche de Plan Climat	1	2	2	2	2	4	9	9	9	9	9	↗	
2.2.1	Nombre d'Agendas 21 mis en œuvre	8	9		9		9	Les Agendas 21 n'existent plus					➡	
Indicateurs de Réalisation														
3.2.4	Nombre de filières marquées	8	8	8	Absence de données	Absence de données	19	20	20	21	22	22	↗	
3.2.4	Nombre de professionnels marqués Parc	115	112	133	148	163	151	156	157	170	166	167	↗	
3.2.4	Taux de satisfaction des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc (enquête avec volet économique)						Pas d'enquête réalisée							
3.2.1	Nombre de filières émergentes soutenues par le Parc	1	0	0	1	Absence de données	Absence de données	5	8	8	10	10	↗	
3.2.1	Nombre de projets accompagnés par le Parc	0	0	0	0	0	0	0	1	2	4	4	↗	
3.2.1	Nombre d'opérations d'innovation et/ou de Recherche et Développement soutenues par le Parc	0	1	1	1	2	2	2	3	3	3	4	↗	
3.2.2	Nombre de projets d'économie sociale et solidaire accompagnés par le Parc	1	2	7	7	7	7	7	7	7	7	7	➡	
3.2.2	Nombre de porteurs de projets orientés vers le dispositif existant des partenaires du Parc	2	3	8	11	15	20	25	25	25	25	26	27	↗

Tourisme et Loisirs

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Indicateurs de Territoire													
2.3.3 Linéaire de véloroute et voies vertes mis en service	67 km	82 km	82 km				89 km	95 km		130 km		130 km	
2.3.3 Nombre de connexions (voies vertes) avec des itinéraires de qualité, des sentiers d'interprétation et des centres bourgs	2	3					23	55				57	
2.3.3 Fréquentation de la voie verte	Absence de données						42 981 passages		236 870 passages			375 584 passages	
2.3.3 Nombre d'espaces, sites et itinéraires inscrits aux PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires)	21	27	35	47	64	65	66	68	82	91	96		
2.3.3 Nombre de sites aménagés pour la pratique des activités de pleine nature (sentier, VTT, etc.)							151					154	
3.2.3 Nombre d'hébergements touristiques												3 573	
2.3.3 Nombre de sites accessibles et aménagés aux handicapés							28 labellisés Tourisme et handicap					28 labellisés Tourisme et handicap	
Indicateurs de Réalisation													
2.3.3 Nombre de professionnels labellisés Accueil Vélo						11	17	41		57		66	
3.2.3 Nombre de prestataires engagés dans une politique de tourisme durable	67	95	100			188		229				254	
3.2.3 Nombre d'actions de promotion engagées (salon, panneau pub, vidéo de promotion, blogueur, ouvrage, etc.)							3	6	7	8	13		
3.2.3 Nombre de professionnels informés et formés par le PNR aux enjeux du tourisme durable	79	147	224	Absence de données	Absence de données	264	307	Absence de données					

Éducation, Culture et Communication

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Indicateurs de Réalisation													
2.4.1	Nombre d'élèves et d'établissements scolaires concernés par les animations du Parc	947 élèves	1562 élèves	725 élèves	Élève : 640 Établissement : 24	Élève : 545 Établissement : 25	Élève : 360 Établissement : 19	Élève : 713 Établissement : 21	Élève : 126 Établissement : 7	Élève : 800 Établissement : 23	Élève : 55 Établissement : 3	Élève : 243 Établissement : 12	Élève : 346 Établissement : 11
2.4.1	Nombre d'outils pédagogiques créés ou diffusés à destination du grand public	28	35					70	100	108	114	118	120
2.4.1	Nombre de thématiques développées à destination du grand public et des scolaires en lien avec les enjeux du territoire identifiés dans la Charte	24	25	23				86	88	0	90	91	91
2.4.2	Journal du Parc (tirage annuel)	43 000	43 000	45 000			50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
2.4.2	Lettres thématiques (tirage annuel)	3 lettres => 2 600 tirages (+ 722 envois mail)	2 lettres => 1 600 tirages (+ 758 envois mail)	4 lettres => 3 000 tirages (+ 374 envois mail)	Absence de données	3 lettres => 4 800 tirages (+ 727 envois mail)	1 lettre => 800 tirages (+ 357 envois mails)	3 newsletters	3 newsletters	3 newsletters	3 newsletters	3 newsletters	3 newsletters
2.4.2	Ouvrages thématiques (tirage annuel) et rééditions	18 ouvrages => 89 300 tirages	20 ouvrages => 114 200 tirages	23 ouvrages => 180 000 tirages			48	52	55	58	62	65	
3.3.1	Taux de notoriété et image du Parc				62%		85%						91%
3.3.1	Nombre d'actions engagées en faveur de l'occitan (publications, conférences)	7	12	12	Absence de données	Absence de données	Absence de données	17	22	22	23	24	24
3.3.1	Nombre d'inventaires du patrimoine culturel réalisés	4	5	5	5	5	5	7	7	7	7	7	7
3.3.3	Centre de ressources : Nombre de références bibliographiques et photographiques enregistrées	Photothèque : 15606 clichés	Photothèque : 19332 clichés	Photothèque : 19818 clichés	Photothèque : 23351 clichés	Photothèque : 22495 clichés (Campagne de nettoyage lancée)	Photothèque : 20456 clichés	Photothèque : 20 790 clichés	Photothèque : 21 829 clichés	Photothèque : 22 642 clichés		Photothèque : 75 000 clichés	
3.3.3	Centre de ressources : nombre de consultations sur place	203	285	274	578	612	735	689	23		11	32	17
3.3.3	Centre de ressource : nombre de consultations par internet	429	235	221	265	212	345	237	75		25	54	37

	Centre de ressource : nombre de consultations sur la photothèque	450	336	475	429	314	401	329	14	14	14	22	18	
3.3.2	Nombre d'animations portées par le Parc	60	73	74	155	104	100	130	110	51	70	117	108	
3.3.2	Nombre de personnes présentes aux animations portées par le Parc	3 154	3 753	2 395	5 193	3 477	3 737 + Bercy Village 20 000	5 775	3 502	2 006	3 658	5 130	4 352	
3.3.2	Nombre d'animations soutenues par le Parc	126	157	89	144	320	322	324	319	284	276	296	310	
3.3.3	Nombre de prêts d'expositions et de jeux du PNR	37	26	35	27	41	44	47	39	20	17	17	9	
2.4.1	Nombre de sites pédagogiques et équipements mis en réseau	3	3	3	3	3	3	3	3		4	5	22	
2.4.2	Nombre de réseaux sociaux sur lesquels le PNR est présent							3			4		4	
2.4.2	Nombre de publications sur Facebook, Twitter, Instagram							371	356	346	342	353	362	
2.4.2	Facebook : nombre d'évènements							84						
2.4.2	Facebook : fréquentation (abonnés et likes)							3 795 abonnés					7 500 abonnés	
2.4.2	Twitter : fréquentation (abonnés)							1 090					Désabonné	
2.4.2	Instagram : fréquentation (abonnés)							650					3 095 abonnés	
2.4.2	Site internet : nombre de publications							17						
2.4.2	Site internet : nombre d'évènements							136				140	138	
2.4.2	Site internet : fréquentation (utilisateurs, sessions, pages vues) Google Analytic							20 020 utilisateurs				23 000 utilisateurs		
2.4.2	Nombre de communiqués de presse							23				25	28	
2.4.2	Nombre de parutions (radio, presse, TV)							105				168	216	